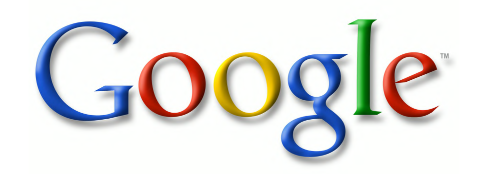




# ÉTUDES DE POLITIQUE

ET DE

# PHILOSOPHIE RELIGIEUSE

Paris. Typ. PILLET FILS AÎNÉ, rue des Grands-Augustins, 5.

# ÉTUDES

DE

# POLITIQUE

ET DE

# PHILOSOPHIE RELIGIEUSE

PAR

ADOLPHE GUÉROULT



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 *bis*, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1863

# AVANT-PROPOS

Le journaliste exerce parfois une certaine influence sur la marche des faits contemporains, mais il est rare que son action laisse trace et survive aux événements sur lesquels elle s'est exercée; semblable à l'acteur, il se livre tout entier à l'émotion présente, et semble par cela même perdre tout droit sur l'avenir.

Toutefois, nous le confessons, nous connaissons peu de lectures plus intéressantes, au moins pour nous, que celle des vieux journaux. C'est l'histoire, non plus refroidie, transfigurée, dépouillée du bagage éphémère des incidents quotidiens; mais l'histoire vivante, palpitante, animée de toutes les passions contemporaines, et, par cette raison même, reproduisant avec une vivacité à laquelle les narrations postérieures ne peuvent atteindre, la physionomie vivante d'une époque. Ceux qui ont consulté, sur l'histoire de la Révolution, la collection de l'ancien *Moniteur*, comprendront ce que nous voulons dire.

## AVANT-PROPOS.

Depuis quelques années, et par l'effet du régime auquel est soumise la presse périodique, ce n'est ni par les émotions qu'ils excitent, ni par les passions auxquelles ils servent d'organe, que les journaux ont pu intéresser leurs lecteurs. Les anciens partis étaient décomposés et ne pouvaient plus régulièrement se produire ; le pouvoir impérial, d'autant plus ombrageux qu'il était plus nouveau, tolérait à peine la critique la plus ménagée de ses actes.

Dans cette situation difficile et contrainte, la presse militante n'avait qu'un parti à prendre : abandonner les questions de personnes pour les questions de principes, s'établir fortement sur le terrain des idées, mettre à découvert la racine des convictions adverses, donner de nouveau la raison de ses propres croyances et chercher dans la région des dogmes religieux, la source des opinions politiques.

Une pareille tentative, en admettant qu'elle pût réussir, devait avoir pour résultat de préparer le champ des futures discussions, de le débarrasser d'un certain nombre d'idées troubles et mal définies et d'élever le débat, s'il n'était plus possible de le passionner.

Nous disons le but que nous nous sommes proposé, plutôt par une impulsion instinctive que par l'effet d'un calcul prémédité. C'est au public qu'il appartient de décider si nous l'avons atteint.

Les divers travaux que nous rassemblons ici ont été publiés depuis 1855, quelques-uns dans des Revues mortes depuis, de mort naturelle ou violente, les autres dans la *Presse* ou dans l'*Opinion nationale*. En les relisant, nous avons espéré que l'intérêt des questions soulevées et qui, pour la plupart, ne sont point encore résolues, soutiendrait ces imparfaites ébauches esquissées au jour le jour, contre l'indifférence du public. La cause que nous plaidions alors n'est point encore gagnée, il semble même que les timidités de la politique, que les hésitations de la diplomatie, en reculant les solutions, font entrer profondément dans les âmes le sentiment de l'intime parenté qui rattache les formes politiques aux croyances religieuses, les institutions aux idées, les faits aux théories.

Nous nous estimerions heureux si les *Études* que nous publions aujourd'hui pouvaient porter quelque lumière sur des questions les plus difficiles et les plus graves de notre époque, et si, en faisant comprendre l'immensité des problèmes soulevés, elles pouvaient faire prendre patience aux esprits qui, ne considérant que le côté extérieur et purement politique des choses, ne sont peut-être tentés de perdre courage, que parce qu'ils ne voient pas assez clairement que tout se tient dans l'économie des sociétés, que les idées sont aux faits ce que l'âme est au corps, et qu'il est impossible

d'avoir raison des institutions les plus manifestement hors de service, avant d'avoir extirpé des intelligences les idées arriérées elles-mêmes, qui servent à ces institutions de base et de support.

Toute politique aujourd'hui, pour être viable, a besoin d'être doublée d'une philosophie.

Telle est du moins la conviction qui nous a guidé dans tous nos travaux et qui ressortira de ces *Études de politique et de philosophie religieuse*, pour tous ceux qui voudront bien les lire, comme elles ont été écrites, avec sincérité.

AD. GUÉROULT.

---

ERRATUM. — Page 44, ligne 21 : Méprisons ce qui *se* passe pour nous attacher à ce qui dure, *lisez* : Méprisons ce qui passe, etc.

# ÉTUDES DE POLITIQUE

ET DE

# PHILOSOPHIE RELIGIEUSE

---

## PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

### M. EDGAR QUINET

M. Edgar Quinet a publié, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un travail sur la philosophie de l'histoire de France empreint du plus amer désenchantement. C'est le cri d'un cœur généreux, d'une belle intelligence bouleversée par les événements, et qui, en présence des démentis infligés par des faits récents aux idées de toute sa vie, remet hardiment en question, non-seulement ses propres systèmes, mais aussi la plupart des solutions contemporaines de la philosophie de l'histoire. Des réactions de ce genre n'ont rien qui nous cause trop de surprise. De même qu'après la tempête les marins

courent s'assurer, par un examen attentif, que le navire a résisté, qu'il ne fait point eau et qu'il est en état de continuer sa route, de même, après les grandes secousses politiques, les penseurs ont besoin de se recueillir, de reconnaître si leurs idées ont bien supporté le choc des événements, et si elles n'ont reçu aucune de ces avaries majeures qui suffisent quelquefois pour faire périr, en peu de jours, le fruit de longues années d'étude et de réflexion.

L'histoire, et en particulier l'histoire de France, a-t-elle un sens, une suite, un enchaînement? ou bien faut-il ne voir dans nos annales qu'une accumulation successive de faits particuliers, isolés, sans lien, qu'une longue procession de figures peu variées défilant invariablement sur deux lignes, les tyrans d'un côté, les victimes de l'autre? Serait-il vrai que toutes les interprétations données dans ce siècle aux grands événements de l'histoire de France aboutissent toutes à la glorification du despotisme et à la condamnation des efforts tentés en faveur de la liberté, et que, plutôt que d'inoculer aux générations à venir le poison de nos commentaires et de tuer, par avance, dans les âmes le germe des libertés futures, nous dussions revenir en histoire à la méthode des anciens, raconter une époque, un homme, jamais un ensemble, et répudier Bossuet, Condorcet et Saint-Simon, pour remonter à Salluste et à Thucydide?

Je pose ces questions sous forme dubitative, car il me semble que M. Quinet lui-même les soulève sans les résoudre; il critique ce qui a été fait plutôt qu'il n'indique ce qu'il

faudrait faire. Il nie plus qu'il n'affirme. Le monde, de nos jours, est peuplé de répugnances, de négations, et vide d'affirmations et de sympathies; chacun sait à merveille ce qu'il ne veut pas et ne peut réussir à formuler ce qu'il veut, et tel est, si nous ne nous trompons, le secret de la stérilité de tant d'efforts contemporains.

On ne s'étonnera pas si nous attachons un grand prix à repousser les critiques dirigées par M. Quinet contre ce qui forme, à notre avis, la portion la plus précieuse et la moins contestable de l'héritage de notre siècle, contre la philosophie de l'histoire. M. Quinet est, par son caractère, par son talent, par ses généreuses aspirations, un des maîtres qui ont exercé le plus d'action sur la jeunesse de ce temps; mais plus il a d'autorité, moins il nous est permis d'acquiescer, même par le silence, aux doctrines décourageantes implicitement contenues dans son dernier travail. C'est avec une raison profonde que le christianisme a fait de l'espérance une vertu; c'est celle peut-être qui contient toutes les autres, car elle permet d'en appeler indéfiniment du passé à l'avenir; c'est elle qui féconde la victoire et qui console de la défaite; ne laissons donc point entamer en nous cette dernière forteresse, et si, dans un moment de défaillance, une voix amie jette le cri de : *sauve qui peut!* ne craignons pas de redire à notre tour les raisons qui nous restent de croire et d'espérer.

M. Quinet a de sérieux griefs contre la philosophie de l'histoire; il lui reproche cette perpétuelle réhabilitation du passé

dont, suivant lui, le passé se prévaut habilement pour usurper sur le présent un ascendant illégitime; il lui reproche de prendre, dans toute la suite de nos annales, le parti du despotisme vainqueur contre la liberté vaincue. Les Romains envahissent la Gaule, la philosophie de l'histoire est pour les Romains; les Francs l'envahissent une seconde fois, toujours aux applaudissements de la philosophie de l'histoire. Toujours et partout dans ce système moderne, la force devient synonyme du droit. Toutes les violences, toutes les ruses, toutes les usurpations deviennent excusables du moment qu'elles ont été commises pour le bon motif; tous les despotes, les Philippe le Bel, les Louis XI, les Richelieu, les Louis XIV, deviennent les apôtres du progrès. Quant à la liberté, toujours vaincue, elle a naturellement toujours tort, le tort tout au moins de se produire trop tôt. De là l'anathème porté par la philosophie de l'histoire contre l'émancipation des communes, contre les Albigeois, contre le protestantisme, sacrifiés par les historiens à la royauté et au catholicisme.

Il est vrai, ajoute M. Quinet, qu'à tous ces échecs de la liberté il y avait une compensation.

C'était sous le règne parlementaire que florissaient toutes ces belles théories. La liberté présente consolait de la servitude passée; la traversée avait été rude, mais on avait trouvé le port; on oubliait, en présence de ce règne du Messie, la servitude d'Égypte et la captivité de Babylone. C'était là, du moins, l'excuse des écrivains qui travestissaient

ainsi nos annales. Mais, aujourd'hui que le régime parlementaire a croulé, que le Messie s'est évanoui, que le dieu a péri comme un simple mortel, pouvons-nous, sans altérer profondément la conscience publique, sans nous rendre responsables envers l'avenir, persister dans cette apothéose rétrospective de l'unité monarchique contre les libertés communales ou nationales, de la force contre la faiblesse, du catholicisme contre le protestantisme? De pareilles doctrines ne corrompent-elles pas, dans le présent, les germes de l'avenir? Peut-on, d'ailleurs, sans immoralité, amnistier des actes coupables inspirés par des passions toutes personnelles, en faveur et en considération d'un résultat final imprévu de tous et en particulier de ceux auxquels nous voulons bien en faire honneur? et plutôt que de persévérer dans ce fatalisme historique, dans cette glorification en bloc de tout le passé, ne serait-il pas plus sage de revenir à la méthode des anciens, de raconter les événements pour les faire connaître, et non pour les faire entrer de force dans un moule préconçu, de s'incliner en passant devant la vertu et de flétrir le vice, sans se préoccuper des résultats contestables qui trop souvent ont altéré l'équité et faussé les balances des historiens du XIX$^{e}$ siècle?

Animez cette thèse de toute l'éloquente chaleur de M. Quinet, joignez-y tous les développements que peut fournir sa connaissance approfondie de notre histoire, et vous n'aurez pas, nous le croyons, une idée trop inexacte de la substance de son argumentation.

Avant de répondre à M. Quinet, nous devrions peut-être lui demander de préciser ses attaques et de désigner nominativement les doctrines dont il s'est constitué l'adversaire. Nous échapperions ainsi au risque de répondre pour d'autres, et de prendre pour notre compte des coups qui ne sont point dirigés contre nous. Peut-être serait-il plus sage de laisser la parole à ces grands philosophes qui, sous la Restauration, s'évertuaient à présenter la charte de 1814 comme le dernier mot de la politique et les colonnes d'Hercule de l'esprit humain. Toutefois, et en y regardant de près, il nous a paru que les paroles de M. Quinet avaient une portée plus générale, qu'elles s'en prenaient moins à tel ou tel système historique en particulier, qu'à la prétention même affichée dans notre siècle, de rechercher les lois providentielles du développement humain, et d'éclairer l'avenir de la lumière fournie par l'étude du passé. En voyant un esprit généreux revenir sur des questions qui nous paraissaient définitivement résolues, nous avons cru devoir mettre de côté et nos sympathies personnelles pour M. Quinet, et le sentiment profond de notre propre insuffisance, pour courir à la défense du drapeau. Il nous semble d'ailleurs qu'il y a ici un malentendu véritable, et que si M. Quinet s'est laissé emporter par l'amertume de nobles illusions tristement déçues, il n'a pu vouloir ébranler pourtant tout ce qu'il ébranle, en effet, et remettre en question les plus solides fondements des espérances démocratiques.

Nous commencerons cette discussion par une remarque

préjudicielle, en quelque sorte, dont il nous semble que M. Quinet a eu tort de faire abstraction.

Les historiens n'inventent pas les faits; ils les racontent et les apprécient; mais les faits subsistent et font loi pour tout le monde. Or, pour prendre les événements principaux invoqués par M. Quinet, il est constant que la Gaule a été envahie une première fois par les Romains et une seconde fois par les Francs; il est constant que le travail d'assimilation qui a formé peu à peu la France de tous les débris de l'ancienne Gaule mêlés à ceux de l'invasion des Barbares, il est constant, dis-je, que ce travail est dû, pour la plus grande part, à l'action de la royauté, et, en particulier, à ces hommes cupides, ingrats, cruels, orgueilleux, qui furent Philippe le Bel, Charles VII, Louis XI, Richelieu, Louis XIV, et qui, tous, payant largement tribut à la faiblesse humaine en général, et à celle de leur temps en particulier, ont cependant conduit et mené à bien la belle et grande œuvre de l'unité française, ont acquis ou conquis les diverses provinces dont elle se compose, et ont, sans le vouloir peut-être et sans le savoir si l'on veut, préparé et nivelé le terrain où devaient plus tard germer les principes dégagés par la révolution française et progressivement appliqués par le siècle où nous vivons. Encore une fois les faits sont constants; que l'historien s'en attriste ou s'en réjouisse, il ne faut pas moins qu'il commence par les reconnaître, sauf à les expliquer suivant ses idées ou son humeur.

Mais si tous ces grands événements étaient aussi déplora-

bles que paraît le croire M. Quinet, si, depuis l'invasion de la Gaule par les Romains jusqu'à la révolution française, toute notre histoire n'avait présenté que le spectacle désespérant du triomphe de la force sur le droit, de la tyrannie sur la liberté, est-ce que la démonstration de cette triste vérité ne serait pas mille fois plus funeste aux idées de liberté et de progrès, que l'optimisme fataliste dont M. Quinet s'épouvante si mal à propos? Quel profit moral pourrait-il y avoir, en admettant que le fait fût exact, à établir que toute notre tradition française n'est qu'un tissu de crimes, d'attentats contre le droit et le sens commun? Comment, avec une pareille généalogie derrière nous, espérer d'échapper à la fatalité de notre race? Comment soulever le poids de vingt siècles de prescription acquis contre la liberté? et une fois ce péché originel, ce vice héréditaire bien authentiquement établi, que nous resterait-il de plus sage à faire que de nous envelopper de notre manteau et de nous écrier avec Horace :

> Ætas parentum pejor avis
> Tulit nos nequiores, mox daturos
> Progeniem vitiosiorem.

La conclusion serait forcée. Dans les sciences historiques et politiques, en effet, aussi bien que dans les sciences physiques, l'observation du passé est le seul moyen d'arriver à prévoir l'avenir. L'esprit humain, même dans ses plus grands écarts, croit implicitement à l'ordre dans le monde, ce qui revient à dire qu'il croit en Dieu. La régularité des mouve-

ments astronomiques, depuis l'origine des temps, nous autorise à croire que les astres ne se départiront pas, à l'avenir, de la constance séculaire de leurs évolutions. De même dans l'ordre historique; si, depuis l'origine, l'espèce humaine, en dépit de toutes les aberrations qu'a pu engendrer le libre arbitre, a décrit une courbe constante, si elle a gravité sans cesse vers un certain idéal dont elle s'est toujours rapprochée sans jamais l'atteindre, nous sommes en droit de conclure, pour l'avenir, à un progrès d'autant plus rapide que l'humanité acquiert aujourd'hui la conscience de la loi de sa destinée, et qu'elle acquiesce librement à cette loi jusqu'à ce jour instinctivement obéie. « L'homme s'agite et Dieu le mène, » disaient nos pères. « L'homme s'achemine volontairement où Dieu le mène, » pourront dire nos enfants.

Il nous semble donc, pour revenir à M. Quinet, que s'il avait le malheur d'avoir raison, si tous les événements considérés comme ayant contribué au progrès national avaient agi dans un sens diamétralement opposé, si tous les faits qu'il anathématise avaient eu une influence aussi funeste qu'il le suppose, il aurait invinciblement établi que le progrès est une chimère, que l'histoire n'est qu'une farce odieuse, que la France a toujours vécu et vivra toujours dans la servitude, et que tous les murmures individuels ne peuvent rien contre cette destinée fatale. Est-ce là ce qu'il a voulu démontrer?

Nos historiens philosophes ont le tort, suivant M. Quinet, de s'approprier la méthode appliquée par Bossuet dans son

*Histoire universelle*, où les malheurs et les succès des Juifs, leurs fautes, comme leurs mérites et tout l'ensemble de leurs annales, ne sont considérés que comme une préparation à l'avénement du Messie, comme la préface de la prédication évangélique. Que faudrait-il penser du système, s'écrie M. Quinet, si par hasard le Christ n'était pas venu? Or, si les souffrances de nos pères ne pouvaient être expliquées et justifiées que comme la préparation d'un régime de liberté politique, le système historique pourrait-il survivre à la chute du régime dont il était censé avoir été le triste mais nécessaire préambule? Le raisonnement serait invincible si, en effet, la forme politique inaugurée en 1814 et renversée en 1851, était un idéal tellement parfait qu'aucune liberté, qu'aucun progrès ne pût être conçu ni en deçà ni au delà. Pour nous, nous l'avouerons sans détour, nous ne connaissons point de forme politique qui puisse prétendre à l'honneur de résumer et de satisfaire toutes les aspirations progressives de l'humanité; et il nous paraîtrait peu philosophique de subordonner le passé tout entier à un des accidents éphémères de l'histoire contemporaine.

Pour moi (qui n'ai le droit d'engager que moi-même), si j'en crois les principes que j'ai puisés à l'école de Saint-Simon, et qui, depuis vingt-cinq ans, m'ont servi de boussole sans qu'aucun événement me les ait fait trouver encore en défaut, l'humanité marche et n'a cessé de macher, depuis l'origine, vers l'association morale, intellectuelle et matérielle de toutes les classes, de toutes les races, de toutes les

nations. La guerre et la force ont joué sans doute un grand rôle dans ce travail de fusion, un rôle d'autant plus grand que l'humanité était plus barbare et plus arriérée, de même qu'à mesure qu'elle s'éclaire, qu'elle acquiert plus nettement la conscience de ses destinées futures, l'industrie, la science, les arts, les procédés d'une sociabilité perfectionnée doivent supplanter les pratiques barbares de la conquête et de la domination directe et matérielle.

De ce point de vue, qu'il nous serait facile de justifier par mille exemples, s'il n'était depuis longtemps implicitement accepté par la conscience publique, nous avouons être aussi peu disposé à nous attendrir sur la Gaule conquise par les Romains, que sur l'absorption dans la France moderne des petites nationalités bretonne, bourguignonne ou provençale; et les grands niveleurs qui ont abattu l'hydre aux mille têtes de la féodalité, les despotes qui, par les moyens violents de leur époque, ont travaillé pour leur part à la grande œuvre de l'unité française, sont assurés de trouver en nous un grand fonds d'indulgence. Dieu nous garde, toutefois, en justifiant les lignes générales de leur politique, de venir faire, en plein XIX^e^ siècle, l'apothéose des odieux moyens par eux employés, et qui, à tout prendre, leur étaient communs avec leurs adversaires.

Est-ce bien d'ailleurs la liberté qui avait à souffrir des usurpations de ces despotes? Les grands vassaux humiliés par Louis XI, écrasés par Richelieu, les seigneurs avilis dans la haute domesticité de Louis XIV, étaient-ils bien véritable-

ment les représentants et les martyrs de la liberté, et n'y a-t-il qu'une illusion d'optique dans l'espèce d'auréole dont les historiens, complices et organes de l'opinion commune, ont environné leurs vainqueurs ? Si le peuple a souvent aimé les grands despotes, c'est qu'ils avaient à ses yeux le mérite de le débarrasser des petits. Les tyrannies locales, provinciales, paroissiales touchent les masses populaires tous les jours et par tous les côtés, tandis qu'elles s'aperçoivent à peine de l'existence d'un grand despote qui siége à quelques cents lieues de leur village. La prépondérance de l'autorité royale rendait le service de mettre fin aux guerres locales et incessantes des seigneurs; au lieu de cent maîtres on n'en avait plus qu'un: c'était une sorte de liberté relative. Voilà peut-être pourquoi l'ancienne royauté a été longtemps populaire, tandis que la noblesse a toujours été détestée; en 89, le peuple, d'instinct, brûlait les châteaux; la Constituante, au 4 août, abolissait en une nuit le régime féodal, tandis que peuple et bourgeoisie ne demandaient qu'à se donner au roi, et qu'il fallut toutes les indécisions et toutes les fautes de la cour pour amener la fin tragique de Louis XVI.

Quant aux communes, M. Quinet déplore que leurs libertés naissantes aient été confisquées par la royauté, et il cite avec regret, à ce propos, les villes italiennes. L'exemple n'est pas heureusement choisi, car si quelque chose est propre à démontrer l'insuffisance des libertés communales pour fonder et conserver une nationalité, c'est précisément, ce nous semble, l'histoire des libertés municipales de l'Italie

aboutissant si déplorablement à l'asservissement de la Péninsule. La France n'a, il est vrai, qu'une vie municipale peu développée, mais sa vie nationale est puissante, son unité est complète, elle est véritablement une et indivisible ; et quand nous considérons le rang qu'elle occupe en Europe, le rôle qu'elle joue dans le monde, pouvons-nous envier l'Italie divisée, asservie, et ne parvenant pas à trouver, même dans la haine de l'étranger, le sentiment de cette unité[1] sans laquelle il ne saurait y avoir d'indépendance nationale ?

Le protestantisme paraît occuper un rang élevé dans les sympathies religieuses de M. Quinet; il regrette qu'au XVI^e siècle il n'ait pas remplacé le catholicisme; mais s'il relève, avec une légitime indignation, les odieuses apothéoses que l'esprit de parti et l'esprit de système ont osé faire de la Saint-Barthélemy, nous ne voyons pas qu'il réussisse à prouver aussi péremptoirement le profit que la France eût trouvé à se ranger sous la bannière de Luther et de Calvin.

Le protestantisme a imprimé à l'esprit humain une grande et salutaire secousse, il a fait faire un grand pas, par son exemple plus encore que par ses doctrines, aux idées de critique et d'indépendance religieuse ; d'ailleurs la situation morale des deux seuls pays de l'Europe dont l'accès ait été fermé au protestantisme, et qui aient eu le problématique avantage d'échapper aux guerres de religion, permet d'apprécier la portée de l'influence qu'il a exercée sur les autres.

[1] Il faut se souvenir que ceci était écrit en 1855, quatre années avant les grands événements qui ont changé la face de la Péninsule.

L'Espagne et l'Italie continuant les traditions du moyen âge jusqu'au seuil du XIX$^e$ siècle, et nous faisant assister au triste spectacle de deux nations paralysées se survivant à elles-mêmes, font assez voir combien fut fécond l'ébranlement causé par la réforme. Quant à savoir s'il y eût eu un grand avantage pour la France à changer son culte officiel et à adopter le protestantisme, nous en pourrons juger, au moins par induction, en jetant les yeux sur les sociétés européennes où la réforme a triomphé. La Hollande, la Prusse, ou, pour parler plus exactement, l'Allemagne du nord, une partie de la Suisse, l'Angleterre enfin et sa grande colonie transatlantique, tels sont les pays où le protestantisme a triomphé et s'est officiellement installé dans la constitution politique. Eh bien, sérieusement, M. Quinet croit-il que ces pays nous soient tellement supérieurs que nous devions regretter de n'avoir pas suivi leur exemple? Je ne veux pas établir de parallèle avec les nations d'une importance trop inégale, mais quant à l'Angleterre protestante, est-il vrai qu'elle soit plus réellement libérale et plus démocratique que nous? Loin de moi de dénigrer ce grand pays! J'apprécie, autant que personne, son esprit de suite et de mesure, la sagesse de ses mœurs politiques, la prodigieuse activité de ses travailleurs, et même, quoique un peu moins, le jeu de ses institutions. Tout cela est beau et grand, il faut l'admirer et l'imiter si l'on peut; mais enfin, nos grandes assemblées de la Révolution me paraissent animées d'un tout autre souffle que le parlement anglais; leur génie est plus généreux, plus uni-

versel, plus humain; elles posent des principes au lieu d'épiloguer sur des précédents, elles sentent que la Révolution est une date, non pour la France seulement, mais pour le monde entier; elles ont une jeunesse, une foi, une naïveté sublime. Cependant quel rôle joue l'Angleterre en face des principes proclamés par la France révolutionnaire? Son aristocratie, qui craint la contagion des idées, et qui tremble pour ses priviléges, nous déclare la guerre et la continue avec un acharnement sans exemple, pendant vingt-trois ans. A quoi donc lui a servi son éducation protestante, si elle ne sait pas reconnaître la portée régénératrice du mouvement français, ou si, le reconnaissant, elle ne voit rien de mieux à faire que de le combattre?

L'Angleterre protestante est demeurée la terre du privilége; l'Irlande asservie, appauvrie, traitée au XIX[e] siècle comme Louis XIV traitait les protestants au XVII[e], est un reproche vivant contre l'iniquité britannique. Dans ce pays de la liberté, chaque liberté est une conquête particulière, et ne résulte point d'un droit universel. Les catholiques ont pu entrer au parlement en 1829, parce que leur champion s'appelait Daniel O'Connel; mais leur admission ne tire pas à conséquence pour les juifs, et M. Lionel de Rothschild fait encore antichambre à la porte de Westminster. Encore une fois, je ne veux pas faire le procès à la civilisation anglaise; je me borne à constater, par quelques faits connus de tout le monde, que l'esprit des institutions anglaises n'est pas plus libéral que le génie français; que s'il ne subit pas les mêmes

éclipses, il ne projette pas les mêmes rayons, qu'il est moins large, moins universel, moins compréhensif, et que, si le protestantisme a pu profiter aux mœurs parlementaires et à l'esprit de discussion, il n'a pas cependant produit un tel chef-d'œuvre, que nous devions en vouloir à nos pères de n'avoir pas enrôlé la France sous la bannière protestante.

Si de l'Angleterre nous passions aux États-Unis, nous y trouverions sans doute de grands exemples d'activité industrielle, une force d'expansion, une puissance de travail qu'un continent à défricher et à peupler n'étonne ni ne décourage; mais aussi un esprit d'individualisme sauvage qui ne connaît ni règle ni frein. Nous y verrions quatre millions de noirs cultivant dans la servitude cette terre de la liberté, et, dans les États mêmes qui ont aboli l'esclavage, une dureté méprisante à l'égard de la race affranchie, qui n'est pas moins révoltante que les sévices matériels. Partout enfin, au nord comme au sud, un amour emporté du gain, une âpreté de convoitise qui peut conduire un peuple à une grande richesse, mais non à un degré de noblesse et de dignité morale que la France puisse envier.

D'ailleurs, à part un seul principe, celui de la liberté d'examen (et nous verrons tout à l'heure si la France l'a déserté), le protestantisme n'apportait au monde aucune conception nouvelle; il niait l'organisation catholique, il protestait contre la suprématie papale, mais il ne dotait l'humanité d'aucun dogme nouveau. Il conservait, ou même aggravait les croyances les plus répugnantes du catholicisme; c'était

toujours la doctrine inhumaine, antihumaine du paradis et de l'enfer brisant l'unité de l'espèce, toujours le dogme écrasant de la prédestination, toujours cette sombre théologie qui fait de Dieu un vengeur acharné sur le coupable, toujours le monde sortant du néant par la création, pour y rentrer au jugement dernier. Si l'on y joint un sentiment hostile aux beaux-arts et une certaine dureté d'esprit engendrée par l'adoration judaïque des textes, il pourra sembler qu'il ne valait pas la peine, pour la France, de quitter l'ancien culte pour le nouveau. J'ajoute que le protestantisme, poussé à ses dernières conséquences, conduisant à l'individualisme, à l'isolement des intelligences, au *chacun pour soi*, à la négation de toute foi et de toute action commune, devait profondément répugner au génie unitaire, affirmatif de la France, ainsi qu'à son esprit de propagande. En un mot, le protestantisme était surtout une négation, et c'est particulièrement à ce titre que la France l'a repoussé.

M. Quinet m'accusera peut-être de réhabiliter le passé (nous reviendrons plus tard sur ce mot); mais quoique les deux doctrines catholique et protestante me paraissent répondre aussi peu l'une que l'autre aux aspirations présentes de l'humanité, il est difficile de ne pas reconnaître dans le catholicisme une puissance, une cohésion supérieure, et, j'ajouterai même, dût l'affirmation scandaliser, une organisation plus souple et plus ouverte aux modifications et aux influences progressives. Si attaché, en effet, que soit le catholicisme à la tradition, il y a toujours en lui une autorité vi-

vante (que ce soit le pape ou le concile, peu importe) qui peut promulguer de nouveaux décrets et admettre de nouveaux dogmes; tandis que le protestantisme, esclave de l'Écriture, prosterné devant une révélation dont aucune autorité sur la la terre ne peut renouveler l'esprit, n'a d'autre alternative que de se cramponner servilement au passé, ou de s'abandonner sans contre-poids à toutes les fantaisies de l'interprétation individuelle.

On peut, du reste, d'autant mieux absoudre la France de n'avoir pas adopté la réforme du XVIe siècle, qu'elle s'est assimilé ce qu'elle contenait de véritablement fécond, nous voulons parler du principe de la liberté d'examen. Seulement au lieu de rester, comme les pays protestants, la face presque exclusivement tournée vers la tradition religieuse, et de faire un effort chimérique pour remonter aux temps de la primitive Église, elle s'est ouvert, par la philosophie, une voie mille fois plus large vers l'avenir. Pendant que ses libres penseurs, Rabelais, Montaigne, Bayle, Voltaire, abordaient, creusaient et discutaient tous les problèmes avec une indépendance sans exemple, pendant que Descartes cherchait, en dehors de l'autorité religieuse, un nouveau critérium de certitude, une autre série de glorieux penseurs jetait les bases de cette doctrine de la perfectibilité qui est en train de s'emparer du monde moderne. Entrevue par Pascal et Fontenelle dans les sciences, par Perrault dans la littérature, elle a revêtu dans Turgot et dans Condorcet un caractère social et politique, pour s'élever par Saint-Simon jusqu'à la hau-

teur d'une véritable philosophie religieuse. Peut-être sommes-nous ici le jouet de cette infatuation nationale qui effraye tant M. Quinet, mais nous avouerons que le peuple qui a ouvert par la Révolution la carrière où toute l'Europe s'engage peu à peu derrière lui, et qui, en face de la théorie de la chute, a élevé et formulé la doctrine du progrès, nous semble en position de n'avoir ni à rougir de son passé ni à porter envie à ses rivaux.

Ce n'est pas que nous prétendions que la France soit infaillible, qu'elle n'ait ni crime, ni erreurs à regretter dans son histoire; la France fait partie de l'imparfaite humanité; mais, à tout prendre, si elle fait des fautes, elle sait les reconnaître et les réparer; si elle a de passagères défaillances, elle a des réveils sublimes, et sous des contradictions de surface, elle montre un génie homogène et conséquent, merveilleusement logique, à la fois généralisateur et pratique, mêlé d'idéal et de bon sens, un caractère sociable, sympathique, initiateur, que la philosophie de l'histoire a pu saluer comme le type le plus complet de l'humanité moderne.

Il nous semble, en résumant cette discussion, qu'au point de vue de la philosophie de l'histoire, comme au point de vue de l'avenir, tous les esprits peuvent être rangés sous trois bannières différentes, et que leurs solutions, qu'ils le sachent ou non, peuvent être rapportées soit au catholicisme, soit au scepticisme, soit à la doctrine du progrès et de la perfectibilité.

Quant au catholicisme, nous n'aurons pas à chercher loin

sa solution, nous la trouverons formulée avec une grande netteté dans un livre sur la philosophie de l'histoire publié par M. Roux-Lavergne, et qui fait partie d'une série de publications entreprises par une société d'écrivains catholiques, sous la direction de M. Louis Veuillot.

Nous lisons dans la préface de cet ouvrage (page 17) les lignes suivantes signées de M. Louis Veuillot :

« La philosophie de l'histoire est-elle une science, est-elle une chimère? l'intérêt de la question est immense et pressant. — Le traité qu'on va lire prouve qu'il n'existe point et qu'il ne peut exister de science de ce genre. »

Voilà qui est formel. Ce livre est plus que faible dans l'examen des doctrines modernes sur la philosophie de l'histoire; il se borne la plupart du temps à démontrer qu'elles ne sont pas conformes aux données catholiques, ce qui est de toute évidence; il juge Saint-Simon à travers les commentaires de M. Buchez et de M. Pierre Leroux, sans trouver un seul mot à dire de la doctrine saint-simonienne qui est exposée tout au long dans les publications de l'École; mais enfin, il est permis de le croire exact dans l'exposé de ses propres doctrines, lorsqu'il dit (p. 249) :

« ... Si par humanité on doit entendre la société de tous les hommes, nous avons vu que, dans cet ensemble, quelque unité qu'on suppose, l'homme seul a une fin. »

Autant que nous sommes compétent pour en juger, cette conclusion nous paraît d'une irréprochable orthodoxie. En effet, dans la donnée catholique, l'individu seul ayant une vie

future, la terre n'étant qu'un lieu d'épreuve temporaire, l'humanité ne doit être qu'une collection accidentelle et passagère d'individus qui se rencontrent quelques instants ici-bas, pour aller ensuite accomplir, les uns en paradis, le plus grand nombre en enfer, leur destinée éternelle.

En partant de cette base, il est hors de doute que l'histoire, pas plus que la politique, ne peut être l'objet d'une science; car, comment trouver la loi d'un développement qui serait commun aux élus et aux réprouvés ? On peut chercher dans l'histoire le spectacle des châtiments et des exécutions divines. La raison peut s'y abîmer, mais non y trouver lumière et satisfaction. Donc, pour les catholiques, la philosophie de l'histoire est quelque chose de pis qu'une chimère : c'est une absurdité.

On pourrait objecter, il est vrai, qu'un des plus beaux génies de la France et du catholicisme, Bossuet, a, le premier, donné dans son *Histoire universelle* le modèle d'un récit où tous les événements humains sont rapportés à une fin providentielle, la venue du Christ; mais, outre que Bossuet n'est pas en faveur auprès de nos catholiques modernes, il faut convenir que sa tentative, tout admirable qu'elle soit, soulève une énorme difficulté. En effet, si l'histoire ancienne a pour fin et pour issue la venue du Messie, il faut ou diviser l'histoire en deux périodes, dont la première aurait un sens, tandis que la seconde n'en aurait aucun, ou se demander vers quel but convergent les événements humains depuis Jésus-Christ. Des chrétiens plus confiants répondraient

peut-être que la destinée providentielle de l'humanité est la réalisation de la parole évangélique : « Que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel ; » mais l'espèce humaine est si méchante, si corrompue, si révolutionnaire, si dégénérée depuis le XIIIe siècle, si abandonnée aux hérésies d'abord, à l'incrédulité ensuite, que, pour les écrivains catholiques dont nous avons cité les paroles, le feu du jugement dernier doit être sa seule fin possible.

Nous aurions tort d'ailleurs d'imputer ces sombres doctrines aux seuls écrivains catholiques, et une coïncidence sur laquelle nous ne comptions pas vient nous fournir la preuve que les protestants, ainsi que nous le disions tout à l'heure, ne sont pas, à cet égard, plus avancés que les catholiques.

M. Guizot vient de publier, dans la *Revue contemporaine*, sous le titre de : *Nos mécomptes et nos espérances*, un travail qui contient, sous ce rapport, de précieuses lumières. Aux yeux de l'éminent écrivain, l'humanité est mauvaise, et l'homme porte, gravé sur le front, le stigmate ineffaçable du péché originel. La politique doit donc conserver, avant tout, un caractère pénal et répressif; elle a pour fonction principale de résister aux mauvaises passions qui assiégent perpétuellement l'ordre social. Suivant lui, les sociétés humaines ont toujours présenté le spectacle de trois classes distinctes : la première qui possède la richesse, la deuxième qui est en train de l'acquérir, la troisième, la multitude (d'autres ont dit la vile multitude) qui vit de son travail. Or,

*nos* mécomptes ont tenu à ce que les deux premières classes, au lieu de se coaliser contre la troisième, se sont divisées devant l'ennemi commun. D'où ressort, par voie de conclusion implicite, que toutes *nos* espérances d'avenir doivent reposer sur la ferme résolution de ne plus retomber dans la même faute. L'idée que la *multitude* puisse aspirer légitimement à l'aisance, comme a fait la première classe, comme fait maintenant la deuxième, ne se présente même pas à l'esprit de l'illustre protestant. De même qu'il y a un paradis et un purgatoire social, de même il y a un enfer, il y a des damnés auxquels l'espérance n'est pas permise; entre la politique et la religion, il y a une concordance parfaite; le parallélisme et la symétrie ne sauraient être poussés plus loin.

Cette vue exclusive, quant à l'avenir, se retrouve dans les travaux, d'ailleurs si remarquables, de M. Guizot sur la philosophie de l'histoire. Il comprend et fait comprendre admirablement les évolutions de la bourgeoisie; mais ses sympathies ne descendent pas au delà. Que dans les bas-fonds de l'humanité il y ait une multitude qui souffre, qui gémisse, qui demande sa place au soleil de la vie sociale, il le sait, il le voit, mais avec terreur, et ne songe qu'à fermer hermétiquement la porte sur elle, de peur qu'elle n'envahisse les étages supérieurs. Ce défaut de sympathie ne contiendrait-il pas le secret de l'impopularité d'un aussi grand esprit? La France du XIXe siècle ne reconnaît pas dans ces doctrines l'inspiration de celui qui disait : « *Sinite parvulos venire ad me;* » il semble plutôt qu'il y ait comme un écho du paganisme dans

cette voix doctorale qui répète, sans avoir l'excuse de la licence poétique :

Odi profanum vulgus et arceo.

Quant à l'école sceptique ou indifférente, elle n'est pas précisément stérile en histoire; elle a pour mission de rechercher et de constater les faits, elle fournit des chroniqueurs, elle dresse l'inventaire du mobilier historique, elle saisit volontiers le côté biographique, personnel, anecdotique et dramatique des événements; elle écrit pour raconter, non pour prouver; elle a produit dans ce siècle de grands artistes et de remarquables monuments. Toutefois, la haute moralité lui manque, elle n'enseigne rien, ne conclut à rien. Trop préoccupée du détail, du fait particulier, elle ne trouve dans l'histoire que ce qu'elle y cherche; mais la suite, l'enchaînement, le lien lui échappent; sa valeur politique est nulle, elle ne tire pas à conséquence pour l'avenir, et nous avons d'autant moins à nous en occuper ici, qu'en dépit de son dernier travail, nous ne saurions, sans injustice, ranger M. Quinet dans la classe des sceptiques, lorsque toute sa vie, toute sa carrière intellectuelle n'a été qu'une aspiration, trop vague peut-être et trop exclusivement militante, mais ardente et généreuse, vers l'avenir.

Pour nous, pour l'école dont nous procédons, l'histoire de France, si vaste et si difficile à embrasser qu'en soit l'ensemble, n'est cependant qu'un chapitre de la grande loi du développement de l'espèce humaine, qu'un épisode de sa

marche ininterrompue vers l'association universelle des peuples pour l'exploitation pacifique du globe. Le passé, tout rempli qu'il est de guerres et de luttes, n'a cessé de graviter, à son insu, vers cet idéal qui nous apparaît aujourd'hui dans une consolante proximité. De la tribu à la cité, de la cité à la nation, de la nation à l'union politique de races nombreuses et diverses sous la domination de l'ancienne Rome, à l'union spirituelle de l'Europe du moyen âge sous la domination papale, toujours nous avons vu le cercle de l'association humaine s'étendre et s'agrandir. Mais depuis le XVIe siècle surtout, cette marche vers l'unité s'accomplit à pas de géant. Voyez plutôt l'Amérique découverte, l'Inde et la Chine retrouvées, les États-Unis fondés pour défricher le nouveau monde, la Russie s'élevant en même temps entre l'Europe et l'Asie, dont elle réunit le double génie dans son génie intermédiaire : unitaire et despotique comme l'Asie, chrétienne et civilisée, ou tout au moins civilisable comme et par l'Europe, puissance manifestement prédestinée à transmettre à l'Orient, sous une forme appropriée, les lumières et les pratiques de l'Occident. De nos jours enfin, il n'est pas un seul fait politique ou industriel qui ne travaille et ne concoure à l'unité matérielle et morale du monde. Les Anglais s'établissent dans l'Inde et l'Australie; les Américains leur font face en Californie; la Chine et le Japon sont ouverts au commerce du monde, et la vieille organisation politique du premier de ces empires éclate au contact de la turbulente Europe; la vapeur, enfin, qui sera pour le XIXe siècle ce que

'imprimerie fut pour le XVIe, rapprochant non plus seulement les esprits, mais les hommes et les nations, supprime les distances, et avec les distances, les préjugés nationaux, les haines héréditaires. On se détestait sur parole; en se visitant, les peuples sont tout surpris de reconnaître dans leurs *ennemis naturels* des frères bienveillants, industrieux, éclairés, presque aussi estimables qu'eux-mêmes : au lieu de s'envahir et de se massacrer comme au bon temps, on fait échange de bons sentiments, d'idées utiles, de produits précieux, et un procédé, en apparence purement mécanique de locomotion, devient chaque jour le lien vivant des sociétés, l'instrument irrésistible de cette association des races qui seule mettra fin au règne de la haine et de la guerre.

Ce sont là les titres grandioses et incontestables de ce siècle, et si, dans ce grand effort des hommes vers l'association, nous cherchions quel fut, à toutes les époques, le contingent propre de la France, nous ne croyons pas avoir le droit d'être trop mécontents de son lot. Seule de toutes les nations modernes, elle a su s'assimiler, sans les asservir, des races profondément diverses, et leur conserver leur génie propre au sein de l'égalité la plus absolue dont le monde ait encore donné l'exemple, offrant ainsi, par avance, le modèle de cette association amphictyonique au sein de laquelle les nations européennes sont appelées à abdiquer de jour en jour, non leur génie et leur personnalité, mais leurs rancunes, leurs défiances et leurs jalousies, qui déjà ne vivent plus que des discordes de leurs chefs. De plus, c'est en

France que sont nées, que grandissent et se propagent ces consolantes doctrines de la solidarité humaine et de l'association, non plus spirituelle et mystique seulement, mais positive et pratique des nations. Si maintenant, dans sa marche vers l'unité, elle a quelquefois glissé dans le despotisme, si, dans ses aspirations à la liberté, elle n'a pas toujours su éviter l'écueil de l'anarchie, nous nous souviendrons d'abord que la liberté, comme l'autorité, ne constituent pas un état de choses précis et déterminé qui ait jamais été réalisé à une époque donnée de l'histoire, mais que ce sont des conditions variables et mobiles subordonnées à la civilisation générale de chaque temps et de chaque pays. Puis enfin, si l'on nous faisait voir que, même en tenant compte de cette restriction, la France s'est souvent abandonnée elle-même, nous ne chercherions point à la glorifier de ses fautes, mais nous dirions aux nations ses rivales : *Que celles d'entre vous qui sont sans péché lui jettent la première pierre !*

Nous regretterions profondément qu'un esprit aussi éminent, un cœur aussi généreux que M. Quinet pût en venir à douter de l'avenir, ou, ce qui revient presque au même, à se montrer injuste envers le passé, et à retourner purement et simplement contre ses défenseurs l'anathème que ceux-ci fulminent contre nous. Nous regretterions de voir la jeunesse s'élancer à sa suite dans une voie stérile d'opposition négative, s'épuiser à ranimer la cendre refroidie de Voltaire, et reprendre en sous-œuvre la tâche que Voltaire lui-même n'a pu mener à terme. Ce n'est certes ni l'énergie, ni la verve,

ni l'ironie, ni l'indignation, ni la persévérance qui ont manqué aux grands philosophes critiques du siècle dernier. Et pourtant, les institutions qu'ils ont attaquées, les dogmes qu'ils ont poursuivis, toutes les formes que la Révolution avaient renversées, semblent se relever aujourd'hui sur leurs tombeaux. N'y a-t-il pas là une éclatante démonstration de l'impuissance de la critique ? On ne détruit que ce qu'on remplace, dit la Sagesse des nations. Si donc nous voyons des doctrines manifestement stériles recouvrer, après chaque poussée en avant, une partie des positions qu'elles avaient perdues, reconquérir, sinon la foi efficace et agissante, du moins l'adhésion extérieure et la soumission officielle, ne serait-ce point un peu notre faute, la faute de tous ceux qui, animés d'une vie nouvelle, dépositaires des espérances instinctives de l'humanité, consument, dans une polémique inféconde, une ardeur qu'ils feraient mieux de consacrer à formuler et à répandre les croyances positives dont le germe grandit et se développe chaque jour au fond des consciences.

On nous permettra, pour mieux préciser notre pensée, d'emprunter à une plume plus autorisée que la nôtre des conseils qui furent adressés, il y a dix ans passés, à M. Michelet; ils résumeront mille fois mieux que nous ne pourrions le faire nous-même le sentiment qui nous a guidé dans le cours de ce travail :

« Oh non [1] ! il ne s'agit pas seulement d'empêcher ces ca-

[1] *Correspondance philosophique et religieuse*, p. 48 et suivantes.

davres de jésuites de renaître; la question est plus haute : il s'agit de régénérer, de recréer le sacerdoce humain tout entier; il s'agit d'une formule nouvelle de la volonté de Dieu, montrant à l'humanité ses destinées de paix et d'association, de féconde fraternité. « Le Christ, disait Saint-Simon, a enseigné aux hommes qu'ils étaient frères; il ne leur a pas appris dans quel but et comment ces frères devaient s'associer. » En effet, le christianisme a posé le principe moral, mais il n'a point dit le principe politique qui conviendrait à l'époque où ce principe moral serait dans les âmes, où le Christ, incarné dans l'homme, devrait enfin vivre dans l'humanité.

» C'est de cet enseignement politique qu'il s'agit aujourd'hui; but et moyen, voilà ce qu'il faut découvrir et montrer à la grande famille humaine. Le but de l'humanité sur la terre, c'est l'association de plus en plus parfaite de ses membres entre eux et avec le monde qu'elle cultive et qui la nourrit, c'est l'union progressive de ses diverses facultés entre elles et avec les forces de la nature. Les moyens de réaliser cette éternelle volonté de Dieu, c'est de savoir afin de pouvoir, d'agir afin de connaître, mais, par-dessus tout, de vouloir cette volonté de Dieu.

» Que cette bonne nouvelle se répande, et alors les hommes qui nous disent que ce monde est un lieu d'exil et de larmes, séjour d'expiation douloureuse, et que la vertu consiste à se détacher de la terre, disparaîtront devant les nouveaux serviteurs de Dieu, qui nous enseigneront à nous

attacher à la terre, à nous unir à elle, au point de faire d'elle un Eden, un paradis, où l'humanité, sainte famille de frères, vivra heureuse par le travail et dans la paix.

» L'humanité n'est point déchue, elle est progressive; dans ces deux mots sont résumés l'esprit chrétien et l'esprit de l'avenir; entre le péché originel et le progrès originel, le moment est venu de choisir; sur l'une ou l'autre croyance il faut bâtir sa foi, c'est-à-dire rester chrétien et même catholique, ou bien embrasser un avenir qui change toute croyance religieuse, politique ou morale du passé, qui donne à l'humanité une foi, une loi, une charité nouvelles.

» Encore une fois, c'est à ces mots qui semblent usés, et qui sont pourtant plus grands que les plus vastes cathédrales, plus puissants que tous les jésuites ou dominicains du siècle, c'est à ces mots magiques qu'il faut revenir : Trinité, péché originel; c'est le dogme qu'il faut battre en brèche si l'on craint le prêtre, car c'est là qu'il puise sa force.

» Eh bien, le prêtre a plus de courage que les philosophes, car déjà il les provoque hardiment sur ce terrain où personne n'ose encore l'aller combattre... Montrez-leur donc votre Dieu, criez-leur bien haut sa volonté; luttez au moins contre ces prêtres avec armes égales; ils disent leur *Credo*, proclamez le vôtre; ne vous bornez pas à faire le portrait peu flatté de vos adversaires, dites qui vous êtes; ne les niez plus, affirmez-vous. »

**Mai 1855.**

# LA POÉSIE DE L'EXPOSITION

## LETTRE A M. ERNEST RENAN

Monsieur,

Vous avez publié, dans le *Journal des Débats*, sous le titre même qui figure en tête de ces lignes, un article remarquable, comme tout ce qui sort de votre plume, et qui a produit, dans la presse, une vive sensation, par la hardiesse avec laquelle vous rompez en visière avec la grande puissance du jour. L'industrie qui, des quatre coins du monde, avait envoyé ses produits et ses représentants figurer au palais des Champs-Élysées, n'a pas trouvé, dites-vous, une seule voix de poëte quelque peu retentissante, pour chanter ces prosaïques merveilles ; ce concours, cette affluence, ce jubilé universel des nations n'a pas inspiré seulement un sonnet, et les échos mystérieux de l'âme humaine sont

restés muets en présence de cette fête de la matière. Cependant, ainsi que vous le remarquez avec raison, lorsque les hommes sont réunis pour un grand but social ou religieux, la poésie, d'ordinaire, sait dégager le sentiment confus, l'inspiration latente qui s'agite au sein des grandes multitudes. De ce silence trop avéré de la poésie, vous tirez, monsieur, des conclusions sévères, et, suivant moi, peu justifiées, contre le rôle et les prétentions sociales de l'industrie. A vos yeux, elle est et doit rester la servante de la maison, servante estimable et utile, qu'il est de bonne économie de bien traiter et de payer grassement, mais dont les services, une fois rémunérés par de l'argent, ne lui donnent droit de prétendre ni à l'autorité, ni à la gloire, ni à la haute considération sociale qui doivent rester l'apanage exclusif de la vertu, de la science, en un mot, des manifestations désintéressées de l'âme humaine. Vous ne voulez pas précisément ramener l'industrie à l'esclavage antique, mais vous vous accommoderiez assez volontiers pour elle de la roture d'autrefois.

Je me hâte d'ajouter que cette sentence sévère ne vous est inspirée que par une très-noble préoccupation. Vous craignez que la recherche de l'utile et du confortable n'alourdisse l'essor de l'humanité vers le bon, le vrai et le beau. Vous avez peur que l'idéal ne périsse étouffé sous les raffinements du bien-être; vous appréhendez pour nous un avenir de médiocrité, d'aisance bourgeoise, quelque chose comme le luxe de la Chine ou le confortable de l'Angle-

terre, et votre âme d'artiste, révoltée de ces perspectives vulgaires, n'est pas fâchée de décrier un peu en passant

Ce pelé, ce galeux d'où nous vient tout le mal,

c'est-à-dire l'industrie, qui, à vrai dire, ne me paraît pas moins innocente que l'âne de la Fable de tous les méfaits dont il vous plaît de la charger.

C'est une chose singulière qu'il faille sérieusement, en l'an de grâce 1855, rompre des lances en faveur de la dignité morale de l'industrie; et n'avez-vous pas, monsieur, éprouvé quelques scrupules à rabaisser une application des facultés humaines à laquelle vous êtes redevable, et du toit qui vous abrite, et des vêtements qui vous couvrent, et des aliments qui vous nourrissent, et des mille raffinements par lesquels tant d'esprits ingénieux se sont évertués à vous rendre la vie douce, agréable et facile? Ne médisons point de l'industrie, monsieur, à laquelle nous devons de plus, vous et moi, la plume et le papier dont nous nous servons, vous pour l'attaquer, moi pour la défendre, sans parler de l'imprimerie qui m'a apporté votre pensée et qui vous reportera la mienne. Sans doute, toute la vie ne saurait être renfermée dans la poursuite de l'utile; mais qui a jamais prétendu le contraire? Et si quelque chose nous permet de nous élever chaque jour davantage vers l'amour du bien et la recherche du vrai, n'est-ce pas l'industrie qui nous affranchit du joug du monde matériel, qui s'en empare au

nom de l'humanité, et fait travailler pour nous, et à notre profit, toutes les puissances de la nature physique?

Ce procès rétrospectif, fait à l'industrie par la science, n'est-il pas la reproduction de la vieille, oiseuse et interminable querelle du spiritualisme et du matérialisme? A quoi peut conduire cette dispute de préséance entre des facultés fondamentales, nécessaires, et qui ont leur rôle assigné dans les plans de la Providence? Les théologiens (je ne parle pas des hérétiques) ont-ils jamais essayé d'établir la suprématie ou la subalternité d'une des personnes de la Trinité divine? Pourquoi susciter la guerre entre le Père, le Fils et le Saint-Esprit? Pourquoi choisir entre la Puissance, la Sagesse et l'Amour? Aimons le bien, étudions le vrai, pratiquons l'utile, et ne cherchons pas à diviser ce que Dieu a voulu réunir, dans la société comme dans l'individu, par le lien indissoluble d'une vivante unité.

Il faut convenir, d'ailleurs, que si l'industrie devait exercer sur la moralité humaine l'influence déprimante que vous lui attribuez, nous ne serions pas au bout de nos peines; car enfin l'industrie ne fait que de naître; tous ses engins, tous ses instruments, la vapeur, l'électricité, la chimie, le crédit, sont d'hier; nous les avons vu naître, ils ne font que bégayer leurs premiers mots, et nous n'avons encore assisté qu'aux premiers essais de cet Hercule au berceau. Est-ce que cette voie indéfinie qui s'ouvre devant nous pour des siècles, ne serait destinée qu'à nous conduire à l'aplatissement des caractères et à l'abaissement des idées? La pers-

pective serait triste, et nous demandons la permission de ne nous y résigner qu'à bonnes enseignes et sur preuves suffisantes.

Quant à moi, monsieur, j'ai le bonheur d'avoir, sur les effets sociaux du développement de l'industrie, des convictions entièrement différentes des vôtres, qu'il me serait sans doute difficile de prouver (car on ne prouve pas l'avenir, on le pressent), mais qui me paraissent en harmonie et avec les données fournies par l'étude de l'histoire, et avec les aspirations à peu près universelles de l'humanité contemporaine.

Un des aspects les plus frappants du progrès humain, c'est, à coup sûr, cette aspiration constante vers la liberté morale et politique qui a élevé les races et les classes opprimées, de l'esclavage antique au servage du moyen âge; puis enfin, en attendant mieux, au prolétariat moderne. Ce grand mouvement est loin encore d'avoir atteint ses justes limites. La liberté promise par la Révolution française est restée jusqu'à ce jour illusoire et mystique, et elle demeurera telle, tant que le travail de l'industrie n'aura pas traduit les principes en faits, et transporté les idées de la spéculation dans la pratique. Le grand obstacle aux progrès moraux et intellectuels de l'humanité, c'est encore la misère, ou tout au moins la gêne du grand nombre. Allez donc parler de dignité morale et des droits du citoyen à qui meurt de faim! allez vanter les jouissances désintéressées de l'esprit à qui n'est pas assuré du pain du lendemain!

Qu'espérer pour la diffusion de l'instruction, tant qu'une aisance relative n'aura pas rendu les masses populaires sensibles à d'autres intérêts qu'à celui de boire et de manger ! « Ventre affamé n'a pas d'oreilles, » dit le fabuliste ; aussi m'est-il difficile de me défendre d'un certain mouvement d'impatience, quand j'entends des spiritualistes bien rentés, bien couverts, nourris de mets savoureux et de vins choisis, qui ne sont spiritualistes que grâce à ce que leur corps satisfait laisse à leur intelligence toute sa liberté, redouter les viles séductions de la matière pour la pauvre humanité, qui, privée, par leur fait, des compensations de la foi religieuse, n'en est pas moins soumise encore au dur carême du moyen âge ; quand je les vois rêver de mettre les platoniques beautés de la pure philosophie à la portée de cette classe trop nombreuse, la plus nombreuse de toutes, qui boit de l'eau, ignore presque l'usage de la viande, et pour laquelle le pain de froment est un objet de luxe. Pour moi, monsieur, qui ne crois pas que l'homme vive seulement de pain, si j'appelle de mes vœux les plus ardents le plus vaste développement possible de toutes les forces industrielles, c'est que je vois dans la chimie, dans la mécanique, dans le crédit, les auxiliaires et les instruments indispensables du progrès moral et intellectuel de l'humanité ; c'est que, tant que ces puissants ouvriers n'auront pas assuré au dernier d'entre nous des loisirs suffisants, il faudra bien que l'homme subisse l'esclavage du travail matériel, qu'il se fasse machine lui-même, et qu'il dise adieu, pour

longtemps encore, à toutes les jouissances morales et intellectuelles inutilement rêvées pour lui par ses spiritualistes et imprévoyants amis; il y aurait donc une haute inconséquence pour ceux qui, comme vous, se préoccupent de l'élévation, de la noblesse morale de l'espèce humaine, à déconsidérer, dans l'industrie, le seul instrument efficace qui puisse faire sortir ce rêve généreux de la région des chimères.

Il me serait facile également de vous chercher querelle sur l'espèce de supériorité tant soit peu dédaigneuse dont il vous plaît de gratifier la science aux dépens de l'industrie. Je laisse ici de côté la morale, la religion, la charité féconde, qui sont au-dessus de tout, et auxquelles rien ne doit être comparé; mais j'en suis encore à découvrir en quoi l'homme qui étudie les lois abstraites de la nature pourrait être supérieur à celui qui les applique; en quoi le dogme serait au-dessus du culte, ou la théorie au-dessus de la pratique. Je pressens d'ici votre réponse : La science, dites-vous, est désintéressée, tandis que l'industrie est égoïste. Voilà encore un axiome auquel j'ai le malheur de ne pas croire : la science séparée du sentiment religieux est tout aussi égoïste que l'industrie; elle l'est autrement, voilà tout. Si l'une est plus cupide, l'autre est plus orgueilleuse; l'une vise à la fortune, l'autre à la réputation; l'une exploite les besoins du corps, l'autre ceux de l'esprit; au point de vue universel et divin, je cherche vainement quelle raison je pourrais avoir de préférer un égoïsme à un autre, et les vanités de la science aux sensualités de l'industrie.

Mais j'ai hâte d'en finir avec ces préliminaires, et d'aborder de front la question véritablement importante qui se trouve posée par votre article : pourquoi l'Exposition n'a-t-elle suscité aucune poésie qui soit devenue populaire ? car le fait est avéré pour moi comme pour vous; il me reste seulement à rechercher si c'est, comme vous le croyez, parce que l'industrie ne contient réellement aucun germe, ne recèle aucune fécondité poétique, ou, comme je le crois, si ce mutisme des poëtes en renom ne tiendrait pas à ce que, fourvoyés dans de stériles regrets ou dans d'aristocratiques dédains, ils ont perdu et le sens des grands événements contemporains, et la trace de l'avenir; à ce qu'ils ont, comme dit l'Écriture, des yeux pour ne point voir, et des oreilles pour ne point entendre.

Et d'abord, monsieur, permettez-moi de vous faire remarquer que tous les grands événements qui ont inspiré les chefs-d'œuvre de la poésie n'ont pas toujours trouvé leur chantre dans les vingt-quatre heures. Entre la guerre de Troie et l'Iliade, il s'est écoulé, sauf erreur de ma part, quelques centaines d'années, qui ne portent certainement aujourd'hui aucun préjudice à la valeur poétique de ce grand événement. Dans l'histoire moderne, les croisades, qui mêlèrent pendant deux siècles l'Europe et l'Asie, le catholicisme et l'islamisme, n'ont inspiré qu'à distance le poëme du Tasse; et le plus touchant épisode de notre histoire, l'intervention vraiment merveilleuse de la Pucelle d'Orléans, a attendu pendant quatre cents ans les accents émus et élo-

quents d'un historien, M. Michelet, qui, pour reconstruire cette poétique figure, n'a certes pas eu à s'inspirer des vers assommants de Chapelain, et encore moins du pamphlet dévergondé de Voltaire. L'humanité fait souvent de la poésie comme M. Jourdain faisait de la prose, c'est-à-dire sans le savoir; elle improvise souvent des drames dont elle est longtemps à comprendre elle-même toute la portée. Mais quelque élevé que soit dans ce monde le rôle de la poésie, vous me concéderez sans doute que les acteurs de ces grands événements ne sont pas, par eux-mêmes, moins poétiques que les historiens ou les poëtes qui ont célébré leurs hauts faits, qu'Alexandre vaut bien Quinte-Curce, que Jésus n'est pas au-dessous de saint Matthieu, ou, si vous l'aimez mieux, que Napoléon n'est pas moins grand que M. Thiers. Ne nous mettons donc pas tant en peine du silence des poëtes et des historiens : cherchons seulement si l'Exposition universelle est un grand événement, et si nous nous décidons pour l'affirmative, tenons-nous l'esprit tranquille, et soyons convaincus que tôt ou tard la lumière se fera, et que ce concile œcuménique de la production humaine occupera dans l'histoire du XIX^e^ siècle la place qui lui appartient légitimement.

C'est, à mon sens, un très-beau spectacle que celui de l'humanité tout entière faisant, dans des assises solennelles, le dénombrement de ses forces productives, de ses inventions utiles, et dressant le bilan de sa puissance industrielle.

Vous ne contestez pas, d'ailleurs, la haute utilité de ce

congrès; mais, par cela seul qu'il est utile, vous le déclarez frappé de stérilité au point de vue du beau et de la poésie, et vous souriez *profondément* en voyant les plus fortes têtes de l'Europe occupées à décider qui fabrique le mieux la soie ou le coton.

Ici pourtant il serait bon de s'entendre : il ne faudrait pas que le mépris de l'utile nous entraînât à l'apothéose de l'inutile. De quoi donc voulez-vous, monsieur, que s'occupent les plus fortes têtes de l'Europe, si ce n'est de ses plus grands intérêts? Or l'industrie, c'est la politique de la paix, la politique normale des nations civilisées; la soie et le coton représentent, non-seulement d'immenses intérêts, des capitaux incalculables, des produits utiles et charmants qui sont devenus des besoins universels, mais ils représentent encore le travail et l'existence de plusieurs millions de familles. En s'occupant de la soie et du coton, les plus fortes têtes de l'Europe ne font donc réellement qu'obéir à leur devoir et que suivre leur vocation, bien plus sûrement qu'en s'absorbant dans les spéculations arides d'une science morte ou dans les curiosités d'une érudition sans application sociale. Depuis quand, d'ailleurs, le culte de l'utile messied-il aux hommes d'Etat? Est-ce que la gloire de Colbert n'a pas été de s'occuper des fabriques, et celle de Sully de relever l'agriculture? Les poëtes eux-mêmes, dans l'antiquité, n'étaient pas si dédaigneux de la terre; ils avaient divinisé les inventeurs de leur temps, ils adoraient Cérès la moissonneuse; èt Bacchus le vigneron, Neptune le dompteur de

chevaux, Minerve qui cultivait l'olivier, Vulcain le forgeron, figuraient au rang des dieux; l'apothéose était la grande médaille d'honneur de l'antiquité, et ni Homère, ni Virgile, ne dédaignaient de chanter les lauréats de l'industrie primitive. Encore une fois, pourquoi donc ces incompréhensibles mépris pour des hommes que l'antiquité, mieux inspirée, eût classés parmi les bienfaiteurs du monde?

Vous parlez, monsieur, des jeux olympiques illustrés par les accents de Pindare et d'Hérodote. Loin de moi la pensée de rabaisser ces grandes fêtes nationales, mais il faut que la perspective historique produise de bien décevants mirages et que le génie ait de bien étranges priviléges, pour que les jockeys victorieux et les heureux boxeurs célébrés par Pindare dans ces jeux où concouraient quelques peuplades isolées du reste du monde, puissent être seulement rappelés à l'occasion de ce concours universel, dont les lauréats triomphent, au pied de la lettre, du genre humain et au profit du genre humain tout entier.

Mais j'ai tort pourtant; il y avait quelque chose de grand dans les jeux olympiques, car c'était à la fois une fête nationale et une fête religieuse. Et, en écrivant ces derniers mots, je viens de donner la raison de la stérilité poétique de l'Exposition universelle.

Ce qui caractérise surtout les actes humains, c'est, en effet, l'idée que l'homme lui-même s'en fait. Quoi de plus prosaïque que le labourage pour un charretier bas-normand qui ne voit et n'estime dans son œuvre de chaque jour que les

vingt-cinq sous qu'elle lui rapporte? Quoi de plus poétique au contraire que le labourage chanté par le poëte des Géorgiques, ou envisagé seulement avec cette ouverture et cette élévation d'esprit que le sentiment des beautés de la nature peut donner? La guerre elle-même, monsieur, pour laquelle vous paraissez nourrir une inexplicable tendresse, séparez-la, en esprit, du sentiment de l'honneur, de l'amour de la patrie, et vous n'aurez plus que d'affreux combats de bêtes féroces, sans rien qui puisse atténuer l'horreur du sang, des mutilations, du carnage et des barbaries sans nom qui forment partout l'inséparable cortége de la *gloire*. Eh bien, monsieur, je le reconnais volontiers, il manque quelque chose à l'industrie pour être véritablement à la hauteur de ses nouvelles destinées, et ce quelque chose, c'est le sentiment de sa noblesse, c'est la conscience de sa valeur sociale et religieuse. L'industrie est une parvenue qui a fait son chemin par elle-même, qui a conquis tous ses grades à la force du poignet, et qui n'a pas encore eu le temps de réfléchir sur son rôle et sur sa mission, ou de se façonner aux belles manières, comme la science, son aînée et sa rivale. L'industriel n'a encore été guidé et inspiré que par l'amour égoïste du gain; ni la politique, ni la religion ne lui ont encore révélé qu'il est un des grands instruments de l'émancipation de la race humaine, qu'il est sur la terre le continuateur et l'auxiliaire de l'éternelle création; il lui manque en un mot, pour valoir tout son prix, le baptême social et religieux.

L'histoire, d'ailleurs, nous offre au moins un exemple de l'étonnante transformation qu'un nouveau sentiment religieux peut opérer sur certains types humains, transformation dont les langues ont reçu l'empreinte qu'elles nous ont fidèlement transmise.

Sous l'empire des religions guerrières de l'antiquité, lorsque la *vertu* c'était la *force*, qu'étaient, que valaient les hommes pacifiques, les hommes doux et humbles de cœur? Ils étaient, comme on dit vulgairement, du bois dont on fait les esclaves. *Humilis*, en latin, veut dire vil, bas. Il n'a pas fallu moins qu'une révolution, c'est-à-dire une révélation religieuse, pour que la bassesse devînt l'humilité, et pour que la disposition à s'abaisser, flétrie par le paganisme guerrier, devînt le fondement de toutes les vertus chrétiennes. Si le lâche de l'antiquité, transformé par une vie nouvelle, a pu devenir un héros chrétien, pourquoi l'homme de la matière, l'homme cupide et égoïste, l'homme qui aime, comprend et pratique avant tout la matière, éclairé à son tour sur la beauté de son œuvre et la grandeur de son rôle, n'ennoblirait-il pas ses travaux par la pensée qu'il travaille, lui aussi, au progrès général de l'humanité, et ne rendrait-il pas grâce à Dieu de la puissance créatrice qu'il lui a départie?

L'industriel, direz-vous, est à cent lieues de ce sentiment de religieuse solidarité. Je conviens qu'il en est loin; j'ajoute pourtant que, depuis un quart de siècle, il s'en est beaucoup rapproché, et les deux Expositions universelles de

Londres et de Paris sont un vivant témoignage de ce progrès. J'ajoute encore qu'il est très-excusable de ne pas comprendre toute la portée de sa mission sociale, lorsque des hommes aussi éclairés que vous, monsieur, travaillent à le déprimer et à l'amoindrir à ses propres yeux.

Il serait puéril d'ailleurs de se le dissimuler; dans ce mépris de l'industrie et de ses travaux, il y a l'influence persistante d'un dogme religieux, ou tout au moins de préjugés philosophiques qui ont survécu à la ruine du dogme. Si Dieu est un pur èsprit, si la terre n'est qu'un bivouac d'un jour sur la route austère du paradis, si toutes les jouissances et tous les attachements terrestres sont des obstacles au salut, si le monde tiré du néant par un divin caprice à un instant quelconque de la durée doit être un jour balayé par le souffle de la colère céleste, si l'individu ayant une vie future, il est vrai que l'humanité n'en ait pas, s'il n'y a pas d'humanité, s'il n'y a que des hommes auxquels de trop courts instants sont accordés pour la pénitence et l'expiation, oh! alors, monsieur, vous avez raison, méprisons l'industrie, méprisons ses trompeuses richesses et ses énervantes séductions, méprisons ce qui se passe pour nous attacher à ce qui dure, disons-nous qu'en effet ce qui n'est pas éternel ne vaut pas la peine de nous occuper; mais aussi conformons nos actes à nos doctrines, fuyons au désert et vivons-y de racines; mortifions nos sens, abjurons le culte païen de Cérès, de Bacchus, ainsi que celui de la trop aimable Vénus, vivons dans l'attente et dans la jouissance

anticipée de la mort, comme il convient aux fidèles adorateurs du Dieu pur esprit.

Mais si, par hasard, ce dédain de la matière n'était qu'une austérité de parade, qu'une enseigne menteuse posée sur un temple en ruines et depuis longtemps désert, quel cas devrions-nous faire de ces anathèmes superbes? Pour moi, je ne sais si je joue de malheur, mais je ne vois de tous côtés que contradiction entre le langage et les actes. Si je jette les yeux sur les journaux ou sur les revues, je ne vois professer de toutes parts que le spiritualisme le plus pur. Si j'arrive jusqu'aux personnes, je les vois préoccupées de la matière à un point dont je suis presque tenté de me scandaliser. Je pourrais citer tel écrivain spiritualiste qui, depuis vingt-cinq ans, a toujours su s'arranger pour que chaque changement de ministère ou de gouvernement lui rapportât ou une place ou un grade de plus. Tel autre adorateur de l'esprit achète des primes fin du mois, et suit avec une flexibilité merveilleuse toutes les oscillations de la hausse et de la baisse; il n'est pas jusqu'aux dévots et aux dévotes qui ne s'en mêlent; celle-ci, par pur détachement des biens de ce monde, élève brusquement ses loyers de 100 pour 100; celui-là ne se préoccupe que d'un établissement pour sa fille, et à force de songer à l'établissement, il oublie de s'informer du mari. Mais tout ceci m'emporte loin de ma route; j'ai hâte d'y revenir.

Je remarquais tout à l'heure que l'antiquité païenne avait placé dans l'Olympe les inventeurs des arts utiles. Il n'est

pas non plus sans intérêt de remarquer que la loi de Moïse qui était à la fois, il est vrai, politique et religieuse, consacrait directement à Dieu tous les produits du travail humain, ce qui n'a pas empêché les poëtes hébreux d'être les plus grands lyriques de tous les temps :

Et tous devant l'autel avec ordre introduits,
De leurs champs dans leurs mains portant les premiers fruits,
Au Dieu de l'univers consacraient les prémices.

Le temple de Salomon ne retentissait pas seulement du chant des cantiques, c'était aussi un abattoir et une rôtisserie; nos concours annuels de Poissy pour la production des plus belles têtes de bétail eussent été, à Jérusalem, réglés et bénis par la religion; c'était encore dans le temple qu'on conservait les étalons des poids et mesures, et vendre à faux poids était littéralement un sacrilége. Je ne vois pas que, depuis le cantique de Moïse jusqu'aux lamentations de Jérémie, le vol de la poésie religieuse ait été trop rabaissé par ces préoccupations ultra-matérielles. Et, au contraire, les images de l'abondance rustique et de la richesse pastorale, qui reviennent continuellement sous la plume des écrivains sacrés, donnent à leurs compositions un cachet de naïveté primitive qui a un charme infini, même pour les esprits les plus affadis par les bégueuleries mystiques d'un spiritualisme qui, à force de repousser la terre, se perd et s'évapore dans les nuages.

Je vous disais dernièrement, monsieur, dans un entretien

dont cette lettre n'est guère que le développement, qu'à mes yeux le palais de l'Industrie représentait l'ébauche du temple de l'avenir, à un degré au moins égal à celui de nos églises catholiques.

Permettez-moi de revenir sur cette idée qui, aussi crûment exprimée, a dû vous paraître énorme, et qui, éclaircie et justifiée, vous semblera, je l'espère, moins déraisonnable.

Le culte, dans toutes les religions, n'a jamais pour objet que de ramener l'esprit des fidèles vers la conception qui sert de fondement à la morale et au dogme. Dans toutes les sectes chrétiennes et dans le catholicisme lui-même, le culte n'est guère qu'un ensemble de cérémonies destiné à nous soustraire à l'empire des impressions extérieures, pour nous mettre, en quelque sorte, en présence du monde invisible. La vie véritable ne commençant pour le chrétien qu'au delà du tombeau, tout, dans le culte, est employé avec un art infini pour substituer le sentiment de l'éternité à celui du temps; chants, prières, méditation solitaire, prédication, sont combinés en vue de faire mourir l'homme du présent, l'homme charnel, et de le ravir en esprit dans l'immobile éternité. Aussi l'office de l'église n'est-il en réalité qu'un long gémissement, qu'une aspiration passionnée vers la mort, qu'une perpétuelle et funèbre démonstration du néant des choses humaines.

Est-ce là cependant tout l'homme? Pour avoir le sentiment de l'éternité, n'appartient-il plus au temps? S'il

sent sa faiblesse, ne sent-il pas aussi sa grandeur? Et si par moments il est écrasé de la conscience de son humilité, n'a-t-il jamais le droit de se glorifier lui-même et de relever la tête avec une juste fierté? Je dis plus, ce légitime et fécond orgueil n'est-il pas une des conditions essentielles de son progrès? N'est-ce pas en mesurant ses dernières conquêtes qu'il peut s'enhardir à en tenter de nouvelles?

Or, où l'homme moderne peut-il prendre une plus haute idée de sa puissance créatrice, que dans ces palais de l'industrie, en présence de tant de produits merveilleux, de ces machines à la fois si indomptables et si dociles, par lesquelles il domine le monde matériel? Je me figure donc que quand le sentiment religieux reprendra possession de l'humanité, le culte nouveau fera une large part aux produits de l'industrie aussi bien qu'aux méditations de la science et aux merveilles des beaux-arts. Les rites antiques admettaient dans le temple l'offrande religieuse des richesses naturelles; le chant, la danse même n'en étaient point exclus. Le christianisme a retenu le chant et y a joint l'enseignement, et nos églises modernes se laissent chaque jour envahir par une pompe et une mise en scène qui rappellent les solennités de l'Opéra. L'Église, l'Opéra, le palais de l'Industrie, régénérés et transformés par un nouveau sentiment des destinées humaines, et représentant le côté spirituel, artistique et matériel du développement des sociétés, me semblent, en effet, devoir contribuer, chacun pour sa part, à la reconstitution du culte nouveau. De ces trois éléments,

le plus moderne, le plus propre au XIXe siècle, c'est certainement le palais de l'Industrie, et je ne me suis pas promené une seule fois sous ses voûtes immenses, sans avoir été assailli par les idées que je vous esquisse ici bien incomplétement.

Et cependant, pour que ce palais de l'Industrie devienne un temple, que de choses manquent encore, que l'avenir évoquera successivement! Dans cette grande exhibition, nous avons bien vu le produit; nous n'avons pas vu le producteur. Cependant ces travailleurs hiérarchisés, divisés par groupes et par séries, revêtus de leurs habits de fête, portant leurs outils et leurs bannières, et chantant eux-mêmes leurs pacifiques triomphes, est-ce qu'ils ne portent pas en eux la vie et la poésie véritable de ces grands jubilés industriels? Mais, pour en arriver là, il faut que l'industrie acquière le juste sentiment de son importance sociale et de sa mission religieuse, qui n'est autre que l'exploitation pacifique du globe terrestre au profit de l'humanité rachetée par elle de la misère et des excès abrutissants du travail. Il faut que la politique, que la science, que la littérature, que tous les porte-voix de l'opinion reconnaissent et proclament ce grand avénement. Alors, monsieur, les poëtes à leur tour prendront la parole et sauront trouver, soyez-en sûr, des accents dignes de pareilles solennités. Jusque-là que peut-on espérer que des efforts individuels, des chants sinon sans mérite, du moins sans écho? Mais tout cela est bien loin, direz-vous peut-être. Je pourrais ici vous ré-

pondre avec Lessing : Et qu'importe, l'éternité n'est-elle pas à nous? Nous pouvons, d'ailleurs, nous tous qui tenons une plume, hâter le travail préliminaire de l'opinion, car toute prophétie, quand elle s'appuie sur un sentiment vrai de l'avenir, travaille d'elle-même à son propre accomplissement. Et moi-même, monsieur, je croirais avoir remporté un grand triomphe si j'avais pu, je ne dis pas conquérir, mais accoutumer un esprit aussi éminent que le vôtre aux espérances qui me font vivre.

Permettez-moi de terminer cette trop longue lettre par quelques lignes écrites il y a plus de vingt-cinq ans, et qui résument avec une éloquente concision la thèse que je me suis efforcé de soutenir :

« La capacité *industrielle* de l'homme[1] est l'image imparfaite de la puissance *créatrice* de Dieu, et celui que Dieu en a spécialement doué a droit, comme celui qu'il a doté spécialement d'une portion de sa *science*, comme celui à qui il a spécialement inspiré une partie de son *amour*, à la récompense que vous attribuez seulement à ces deux derniers.

» Eh quoi ! l'homme CRÉÉ par un acte divin d'amour dédaignera-t-il son semblable alors qu'il imitera le divin OUVRIER ? dédaignera-t-il ce que Dieu n'a point dédaigné ?

» Ceux de mes frères dont les travaux font vivre la société doivent-ils rester au milieu d'elle, comme les Juifs de

[1] *Lettres sur la religion et la politique*, par Eugène Rodrigues, 1829.

l'ancienne loi, ne prétendant, n'aspirant qu'à des récompenses TEMPORELLES, sans espérance d'ailleurs d'arriver au salut, c'est-à-dire à la VIE ÉTERNELLE? et cependant ils sont nos frères, et sans eux, notre *amour* serait sans BASE et nos *contemplations* sans FRUIT.

» Toute une portion de l'humanité, à jamais *indispensable* à son existence, serait à jamais exclue des promesses divines?

» Seigneur, qui m'avez dit d'aimer tous les hommes comme mes frères, retirez-moi l'amour que j'éprouve pour ceux d'entre eux qui continuent votre OUVRAGE, s'ils ne doivent point voir un jour votre gloire, comme ceux qui continuent vos *contemplations*, comme ceux qui continuent votre *charité!* ou plutôt, grand Dieu, daignez m'éclairer, afin que je ne gémisse plus sur eux et sur leurs ŒUVRES, et que j'apprenne à adorer et à bénir la manière dont vous êtes glorifié par eux et par leurs ŒUVRES! car vous n'avez rien fait en vain, et il a été dit : Que toute la TERRE chante le Seigneur! »

Oui, monsieur, vous comprendrez qu'il faut embrasser, d'un grand cœur et d'un religieux amour, toutes les faces de la vie universelle, que le dédain et l'isolement sont stériles, et que si l'industrie, privée du secours de l'art et de la science, reste facilement égoïste et prosaïque, la science, à son tour, lorsqu'elle refuse de s'illuminer des reflets de l'avenir, lorsqu'elle reste insensible aux tressaillements féconds du présent, court risque de s'atrophier dans le vide et

perd une partie de ses droits à des respects qui ne lui sont vraiment dus que quand elle se préoccupe de faire servir la connaissance du passé à la détermination ou à l'accomplissement des destinées providentielles de l'humanité.

Agréez, je vous prie, etc.

Novembre 1855.

# DE LA VIE ET DE LA MORT DES NATIONS

PAR M. L'ABBÉ GABRIEL,

Curé de Saint-Merry.

Le cours des événements a fait en France au catholicisme une situation nouvelle et singulière, et qui mérite d'être remarquée.

Depuis trois cents ans, on peut le dire, le grand effort de la pensée moderne a été dirigé contre la domination intellectuelle ou politique du catholicisme. Au XVI<sup>e</sup> siècle, Luther oppose à l'autorité séculaire de la papauté la souveraineté de la raison individuelle et la libre interprétation des Écritures. Au XVII<sup>e</sup>, Descartes cherche à établir, en dehors de la révélation, un nouveau criterium de certitude. Le siècle suivant n'est qu'une croisade tumultueuse et passionnée contre le dogme, la tradition et l'enseignement de l'Église; et la Révolution française, qui bouleverse, pour la renouveler, l'ancienne société politique, dépose dans les fon-

dements du nouvel édifice la liberté de conscience, la liberté des cultes, la séparation de l'Église et de l'État, la suppression du domaine ecclésiastique, principes hostiles à l'influence catholique, que la conscience publique a d'ailleurs si bien ratifiés qu'ils demeurent inattaquables au milieu des bouleversements politiques, s'imposent, pour ainsi dire, d'autorité, à tous les gouvernements qui se succèdent, et forment, sous le nom de *principes de* 89, la portion la moins contestée de l'héritage révolutionnaire.

Aujourd'hui, et depuis un quart de siècle environ, la polémique antireligieuse a presque entièrement cessé. De sérieuses études historiques, des appréciations dictées par une philosophie plus impartiale et plus haute, ont fait comprendre le rôle immense et civilisateur que le catholicisme a rempli pendant le moyen âge. A mesure que la géographie et les voyages ont mieux fait connaître les races soumises à l'influence des autres cultes, la supériorité de l'enseignement chrétien s'est mieux révélée par la supériorité de la civilisation qu'il a engendrée, et des dispositions plus calmes et plus équitables sont nées de la comparaison des doctrines et de l'examen des faits.

Plusieurs causes différentes ont contribué également au même résultat.

Depuis Luther jusqu'à nos jours, il y avait toujours eu, en dehors de l'Église, un grand mouvement soit religieux, soit philosophique, qui avait le privilége de passionner les jeunes gens, les âmes ardentes, tous ceux qui, se trouvant à

l'étroit dans les limites de l'ancienne orthodoxie, étaient altérés de nouveauté, de changement, et qui ne pouvaient demander qu'aux recherches de la pensée libre la satisfaction d'un besoin que l'Église condamnait comme impie.

Aujourd'hui, tout grand mouvement intellectuel en dehors de l'Église a presque entièrement cessé. On ne trouverait nulle part aujourd'hui, en France du moins, une école, une chaire qui soit seulement, pour la jeunesse de 1857, l'analogue de ce qu'était pour celle de 1828 l'enseignement de M. Cousin. Nulle part les grands problèmes de la destinée individuelle ou de la destinée sociale ne sont agités avec quelque retentissement. Un profond silence s'est fait peu à peu sur toutes ces questions. Les hommes, en petit nombre, qui ont conservé le goût des études philosophiques semblent s'être faits, de parti pris, les historiens ou les éditeurs des philosophes des deux derniers siècles, et tout en réclamant très-haut la liberté de la pensée, on dirait qu'ils ont à peu près renoncé à penser pour leur propre compte.

En 1828, M. Cousin, grand artiste, grand orateur, proférant du fond de sa chaire les oracles obscurs de la pensée germanique, illuminés par instants de saillies toutes françaises, paraissait toujours à la veille de révéler tout un ensemble de solutions nouvelles, et captivait son auditoire par l'appât de promesses séduisantes qui, on le sait, ne se sont pas réalisées. Quelques années plus tard, M. Jouffroy, se plongeant avec une ardeur désespérée dans l'étude de ce qu'il appelait, dans la langue bizarre de l'époque, les faits de conscience, se

flattait d'en rapporter une morale et une théodicée qui ne s'y trouvaient point contenues, et mourait épuisé par cette lutte d'une belle intelligence contre l'impossible.

Les professeurs populaires de cette époque n'ont rien trouvé sans doute, mais ils cherchaient; et la jeunesse, les croyant sur la trace de quelque vérité fondamentale, cherchait avec eux : de là une agitation des intelligences qui avait, sinon la réalité, du moins les apparences de la vie.

Quinze ans plus tard, MM. Michelet et Quinet ont réussi à passionner de nouveau la jeunesse; et toutefois, malgré ce que leur enseignement avait de vivant, de généreux et d'opportun, nous sommes portés à croire que, quand même on ne leur aurait pas imposé silence, le caractère particulièrement critique et polémique de leur parole en aurait, à la longue, atténué l'effet; tant il est vrai que rien de ce qui est purement négatif ne peut exercer une action durable.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui et depuis quelques années déjà, rien de semblable n'existe plus. Le catholicisme n'a plus en face de lui d'adversaires avoués auxquels il puisse attribuer la déviation des esprits et la perdition des âmes. Seul il a la parole, seul il écrit, seul il dogmatise, et la défaillance de la philosophie éclectique l'a laissé, sans contestation, maître du champ de bataille de la polémique.

Les événements politiques ont également contribué pour une large part à lui créer cette situation.

Après 1848, beaucoup de gens, pour lesquels l'opposition était une habitude d'esprit, une tradition de famille, un moyen

d'importance personnelle, se sont effrayés des problèmes que la Révolution avait fait surgir. Ne sachant comment satisfaire les aspirations ardentes et confuses des masses vers la liberté, le bien-être et une répartition plus équitable des avantages sociaux, sentant d'ailleurs l'intime parenté qui lie les faits politiques aux doctrines religieuses ou philosophiques, ils comprirent que c'était peu de réprimer l'agitation matérielle, si l'on n'arrivait à redonner aux intelligences une règle, aux sentiments un frein qui pût prévenir de nouvelles explosions. Aussi, sans ressentir eux-mêmes un retour bien vif et bien sincère vers des doctrines depuis longtemps abandonnées, ils crurent qu'il était sage et de bon exemple de se rapprocher, au moins extérieurement, du catholicisme et du clergé. Très-attachés pour leur compte aux biens de la terre, ils surent gré à l'Église d'en prêcher au peuple le mépris et le détachement; encourager la prédication de l'ascétisme leur parut un excellent moyen de s'assurer la conservation de leurs jouissances; et, de même qu'on vit un groupe d'anciens parlementaires, complices et bénéficiaires de la révolution de juillet, reculer, après 1848, jusqu'à l'ancien régime et prêcher la légitimité jusqu'au despotisme inclusivement, de même il nous a été donné de voir, sous l'empire de motifs analogues, un petit bataillon de sceptiques avérés, conduits par un protestant, prêcher au public ébahi le retour au catholicisme.

Enfin, et comme pour justifier ce retour, il a surgi depuis dix ans, du sein du clergé, une pléiade d'hommes dis-

tingués, écrivains, prédicateurs, qui, par leur talent, par une instruction solide, par une argumentation rajeunie au contact de la critique contemporaine, ont fixé l'attention, attiré la foule et réussi, sinon à ranimer la foi, du moins à obtenir, pour leur personne et leur enseignement, bienveillance et considération.

Nous ne savons pas si les catholiques sont satisfaits de cette situation. Pour des hommes religieux qui aspirent ouvertement à convertir les âmes et à gouverner les consciences, ce sont là des succès trop modestes pour qu'ils puissent s'en contenter. Ceux que nous connaissons, et avec qui il nous a été donné de causer à cœur ouvert, nous ont paru, non-seulement peu émerveillés des succès relatifs qu'ils ont obtenus, mais encore profondément inquiets de l'avenir. Ils reconnaissaient franchement qu'ils avaient perdu la direction des intelligences, que tout ce qu'ils avaient gagné depuis quelques années, grâce aux circonstances les plus favorables qu'ils eussent pu rêver, ç'avait été, non de faire rebrousser chemin au mouvement des esprits, mais seulement de les retenir un instant, et plus encore peut-être en apparence qu'en réalité, sur la pente qui les entraîne vers des abîmes où toute croyance semble devoir s'engloutir.

Catholiques et libres penseurs semblent donc réduits en ce moment à une égale et complète impuissance. Si les premiers s'efforcent en vain d'accomplir, ce qui ne s'est jamais vu dans le monde, une restauration religieuse, les seconds, à leur tour, se trouvent hors d'état de substituer à des formules

vieillies, mais qui embrassaient du moins tout le domaine de la conscience individuelle, quelque chose de plus complet et de plus satisfaisant. La philosophie, qui depuis trois siècles avait pris l'offensive, s'arrête sans que le catholicisme puisse profiter de sa défaillance pour reconquérir une seule des positions qu'il a perdues. C'est un moment d'équilibre, d'impuissance et de stagnation qui ne saurait se prolonger beaucoup. En effet, si quelques esprits raffinés peuvent se complaire dans un doute savant, où le pour et le contre exactement balancés viennent se neutraliser et se résoudre dans une docte et superbe ignorance, cet état sublime ne convient point aux nations dont la vie, moins quintessenciée, plus mêlée aux choses de la pratique, a besoin, pour s'orienter dans sa course, d'aimer, d'espérer et de vouloir.

S'il est vrai, comme nous le pensons, que la lassitude seule ait amené l'espèce de trêve dont nous sommes aujourd'hui témoins, nous voudrions, du moins, que cette trêve ne demeurât pas complétement inutile. Après les grandes batailles, on emploie d'ordinaire les armistices à enterrer les morts et à faire le compte des survivants. Lorsque deux grands systèmes d'idées se sont heurtés pendant trois siècles avec des fortunes différentes, mais sans que l'un des deux ait pu venir à bout de l'autre, il ne saurait être sans intérêt de rechercher, de part et d'autre, ce qui a succombé dans la lutte et ce qui a survécu. Au fond, chacun des deux adversaires, s'il est de bonne foi, se trouvera plus transformé qu'il ne croyait l'être. La philosophie, qui avait tout mis en question, qui

avait proclamé sans réserve la souveraineté de la raison individuelle, comme si la raison était tout l'homme et l'individu toute l'humanité, la philosophie peut aujourd'hui s'apercevoir que le catholicisme n'est pas aussi malade qu'elle l'avait cru d'abord, que, replié sur sa tradition, sur sa vigoureuse hiérarchie, il n'a été ni détruit, ni remplacé, et que son enseignement moral est encore le seul qui soit suivi par les masses populaires. — De son côté, le catholicisme, malgré ses prétentions à l'immobilité, a dû faire, non-seulement de nombreuses concessions dans l'ordre civil et politique, mais il lui a fallu modifier son enseignement, abandonner, sinon explicitement, du moins en fait, certains points de doctrine qui sentaient trop leur moyen âge pour agir utilement sur le XIX[e] siècle; il a dû mettre une sourdine sur ses maximes les plus exclusives, se faire tolérant pour être lui-même toléré, renouveler et rafraîchir sa polémique et donner satisfaction, par des interprétations nouvelles, à quelques-unes des tendances les plus énergiques de la société moderne. Des ouvrages marqués au coin d'une nouveauté relative ont été le fruit des méditations de MM. Ventura, Lacordaire, Gratry, Félix, Gabriel, Martin de Noirlieu, et l'on trouverait aujourd'hui le reflet de préoccupations analogues dans la plupart des écrits du clergé français. Cet effort nous paraît digne d'être apprécié. Le sujet pourra paraître à plusieurs sévère et peu attrayant; mais cet inconvénient ne nous arrêtera pas. En effet, c'est dans la région élevée, mais froide, des idées générales et abstraites,

que s'élaborent et se préparent d'ordinaire les courants décisifs de l'opinion et les événements capitaux de l'ordre social. Si *tout finit par des chansons*, on peut dire que tout commence par des doctrines. Examiner la thèse des apologistes contemporains, c'est donc, au fond, étudier la question de savoir si nous marchons à une restauration catholique plus ou moins complète, plus ou moins prochaine, ou, s'il est possible aujourd'hui, de déterminer avec quelque précision le point de partage où l'esprit moderne s'est séparé de l'esprit catholique pour prendre une direction sur laquelle il ne paraît pas près de revenir.

Ces préliminaires posés, nous allons aborder directement l'examen du remarquable ouvrage que vient de publier M. l'abbé Gabriel, curé de Saint-Merry, sous le titre qui figure en tête de ces pages.

D'accord en ce point avec tous les penseurs contemporains, M. Gabriel constate que l'homme, un et triple, est à la fois sentiment, intelligenee et activité. Seulement il reconnaît et déplore que l'amour qui procède surtout de la foi religieuse, et qui forme le fond et le lien de l'unité humaine, s'étant évanoui au souffle d'une philosophie purement analytique, toutes les facultés de l'homme et tous les hommes en qui, dans l'ordre social, s'incarnent ces facultés, sont aujourd'hui divisés, séparés, ne se comprennent plus, et n'ont plus de but commun d'activité. L'artiste, le savant, l'industriel se sont partagé les trois faces indivisibles de la vie, et le premier effet de ce partage égoïste a été de supprimer la

vie elle-même, de la faire disparaître. L'œuvre à tenter aujourd'hui, c'est donc de reconstituer ce que l'auteur appelle la philosophie de la charité, et pour cela de faire appel à l'esprit vivant de la tradition apostolique, qui a inauguré dans le monde, il y a bientôt deux mille ans, le règne, ou tout au moins la prédication incessante de la charité.

Placé entre la création et Dieu, l'homme, limité comme les objets matériels, a en lui, sinon la notion distincte, du moins le sentiment de l'infini. De là, en lui, une antinomie, une double tendance : l'une qui l'entraîne vers les objets sensibles et finis, l'autre qui l'élève vers l'idéal, vers l'infini, vers Dieu. De cette antinomie résulte pour l'homme le mystère même de sa vie.

« Le mystère ou l'indéfinissable, c'est l'amour. J'aime le côté incompréhensible, précisément parce que l'homme ne saurait aimer que ce qui est mystérieux, indéfinissable, c'est-à-dire, en un sens au moins, infini. Quand nous aimons, quel est l'attrait qui nous ravit? la beauté. Or, le caractère propre de la beauté, c'est ce je ne sais quoi, cet indéfinissable lui-même qu'on nomme sentiment, grâce, poésie, mais dont la nature, comme le nom, reste un ineffable mystère. Toute beauté définie n'est plus une beauté : comment l'aimerait-on dès qu'on sait là où elle s'arrête et finit, c'est-à-dire là où elle n'est plus belle? Aussi, sous le souffle inspirateur de l'esprit chrétien, le cœur de l'homme, pénétrant plus avant le sens divin de la beauté, l'a nommé grâce. Quoi de plus indéfinissable que la grâce? Essayez de

la définir, de la déterminer dans une forme quelconque, et ce n'est plus la grâce. Ce qu'on peut exprimer, on le connaît, on ne l'aime plus. Pour nous transporter et nous ravir de ce charme ineffable de l'amour, il nous faut l'inexprimable, ce qui n'a plus pour nous de nom dans aucune langue humaine, ce qui ne peut plus se dire, mais se sentir, ce qu'on aime d'autant plus qu'il est plus incompréhensible. Quiconque raisonne son amour, celui-là n'aime déjà plus. Et pourtant, il faut qu'il connaisse l'objet qu'il aime; car comment aimerait-il ce qu'il ne connaît pas? Il le connaît donc par l'esprit; mais il le connaît comme étant par lui-même mystérieux, indéfinissable, comme étant pour son cœur un objet d'amour. C'est ce côté de l'indéfinissable ou du mystère qui m'unit aux merveilles du monde de l'infini. »

Nous avons eu plaisir à citer cette page, d'abord parce qu'elle est belle et bien sentie, et aussi parce qu'elle donne une idée de la compétence de l'auteur à traiter de la philosophie de l'amour. Mais poursuivons.

La moralité pour l'homme consiste donc à s'élever vers l'infini, et pour cela à supprimer en lui toute limite. « La formule universelle, absolue, c'est la croix, c'est-à-dire la négation même de toute limite, le renoncement à tout ce qui est fini; c'est le sacrifice, c'est-à-dire la négation libre par l'homme de lui-même, et de tout ce qui, en lui et hors de lui, le circonscrit, l'enferme et l'isole de l'action de l'infini. »

Ces dernières lignes sont essentielles; elles contiennent

toute la pensée du livre, et nous aurons plus tard à y revenir et à en tirer parti pour expliquer l'impuissance de l'auteur sur le terrain de la politique, quoique ses excursions de ce côté soient peut-être la partie la plus neuve et la plus progressive de l'ouvrage.

Après avoir établi qu'il y a entre tous les hommes solidarité, responsabilité et réversibilité mutuelles, et que cette triple loi se fait sentir entre eux dans le bien comme dans le mal, l'auteur examine, au point de vue de ce qu'il appelle la philosophie de l'amour, l'art, la science et l'industrie actuelles, et voit dans l'absence du sentiment religieux le secret de leurs misères; puis reprenant, en vrai catholique, l'idéale figure du Christ, il propose à l'homme, à la société, l'imitation de ce modèle divin; il présente l'enseignement de l'Église et l'institution des sacrements comme les degrés destinés à conduire l'homme jusqu'au pied du trône de Dieu.

Tout ce tableau, largement esquissé, se recommande, non-seulement par l'élévation des vues, mais par des accents qui sortent d'une âme ardente et convaincue et d'un cœur d'apôtre.

Nous disions tout à l'heure que M. l'abbé Gabriel avait fait dans son livre plusieurs excursions dans le domaine de la politique. Il y a, en effet, dans ses tendances ce trait caractéristique, qu'il ne borne pas son ambition à l'amélioration religieuse de l'homme individuel, mais qu'il rêve un idéal de société chrétienne qui réaliserait sur la terre les maximes de l'Évangile. Il est, à notre connaissance, le pre-

mier prêtre qui, depuis deux siècles, ait traduit, sans le mutiler, le mot célèbre du Christ : « Mon royaume n'est pas *maintenant* de ce monde, » et qui, en rétablissant dans la traduction française le mot *maintenant*, qui se trouve dans le latin (*nunc*) et dans le grec (νῦν), en ait tiré la légitime et féconde conséquence que le règne de Dieu, c'est-à-dire le règne de la justice et de la vérité, pouvait être progressivement réalisé sur la terre, et qu'il était raisonnable et permis de le désirer et de l'appeler de tous ses vœux et de tous ses efforts.

Toutefois, après avoir constaté que la société politique repose encore tout entière sur le principe païen de la force et du privilége, il n'esquisse qu'en des termes fort vagues l'idéal de la société chrétienne qu'il entrevoit, et il est bien loin de tirer du principe, une fois admis, toutes les conséquences qu'il renferme.

Ici, nous nous trouvons forcé, si nous voulons rester juste, de reconnaître que le vague et l'hésitation qui sont demeurés dans l'esprit d'un homme aussi peu timide que M. l'abbé Gabriel ne sauraient lui être personnellement imputés, et doivent bien plutôt être attribués au caractère dont il est revêtu, et à l'espèce d'incompatibilité intime et fondamentale qui existe entre quelques-unes des données de la théologie catholique et les tendances déjà enracinées de la société moderne; et aussi bien, puisque ce sujet s'est présenté à nous, qu'on nous permette de le traiter sans animosité comme sans réticence, avec bienveillance et liberté,

comme il convient pour des questions qui ne sont pas des accidents éphémères de la polémique, mais qui touchent aux plus grands intérêts religieux et sociaux de l'époque.

Nous ne voulons pas faire ici de la théologie, on ne nous lirait pas; toutefois, s'il est vrai qu'il y ait une corrélation intime et nécessaire entre le dogme religieux et les déductions pratiques et sociales qui en découlent, nous demandons qu'on nous permette quelques rapprochements curieux dont nous tâcherons de ne pas abuser.

Tout le monde connaît les points fondamentaux de la doctrine chrétienne : d'une part, un Dieu pur esprit, créateur du monde; de l'autre, l'homme, combinaison éphémère d'un esprit immortel et d'une chair périssable, déchu pour avoir prêté l'oreille aux suggestions de l'esprit du mal, racheté par le supplice du Verbe incarné; s'appropriant, par le repentir et l'expiation, le mérite des souffrances du Rédempteur, qui doit venir à la fin des temps séparer les méchants des bons, les boucs des brebis, et envoyer les uns en paradis, les autres en enfer, accomplir leur éternelle et irrévocable destinée.

Il serait certainement très-facile de justifier cette conception s'il s'agissait de la comparer, soit aux croyances polythéistes, soit aux théogonies orientales, et surtout de faire voir, et par la métaphysique et par l'histoire, combien elle était propre à arracher l'humanité aux corruptions et aux dégradantes sensualités du monde antique. Mais ce n'est pas là l'objet que nous avons en vue pour le moment.

Ce qui est évident, c'est que sous l'empire de cette conception et des élaborations théologiques dont elle a été l'objet, l'humanité s'est formé une conception de la vie et un idéal de perfection qui ont dû exercer sur son développement une profonde influence.

Les anciennes théogonies de l'Inde et de la Perse admettaient la coéternité des deux principes du bien et du mal. En faisant de Satan une créature révoltée, la théologie catholique réalisait sans doute un grand progrès et diminuait notablement l'importance du mauvais principe. Toutefois, la lutte entre Dieu et Satan restait encore le fait capital de la vie religieuse, et cette lutte dut avoir le cœur de l'homme pour théâtre et pour victime.

Autre conséquence : si Dieu est un pur esprit, la perfection pour l'homme sera de se rapprocher de Dieu, c'est-à-dire d'exalter son esprit, d'abaisser, de mortifier son corps, de s'en dépouiller autant qu'il est en lui, d'autant plus que, par une déduction d'une logique irréprochable, l'Église avait dit par la bouche de ses plus grands docteurs : « *La chair, c'est le péché.* »

De là, nécessité d'une lutte universelle : lutte de Dieu contre Satan, de l'homme contre lui-même, de l'esprit contre la matière, de l'Église contre le monde, du pape contre l'empereur. L'organisation universelle du grand *combat de la vie* devint donc une application et comme une déduction logique de la conception théologique de l'Église.

De ce dogme découlaient une morale et une politique.

La morale consistait à exalter son esprit par l'oraison, la méditation, l'extase, et à macérer son corps par le jeûne, les austérités, les flagellations. Nous pouvons rappeler ici la phrase précédemment citée de M. l'abbé Gabriel :

« La formule universelle, absolue, c'est la croix; c'est-à-dire la négation même de toute limite, le renoncement à tout ce qui est fini; c'est le sacrifice, c'est-à-dire la négation libre par l'homme de lui-même et de tout ce qui en lui, et hors de lui, le circonscrit, l'enferme et l'isole de l'action de l'infini. »

Quant à la politique, la seule qui puisse résulter d'une semblable croyance, c'est l'abaissement du monde, de l'État, qui représente des intérêts matériels et périssables, devant l'Église, qui représente le seul intérêt sérieux de la vie, celui du salut éternel.

On peut même dire que, de là, résultait la négation de toute politique. En effet, toute politique suppose entre les hommes des intérêts communs et durables. Or, préoccupée exclusivement de l'infini, de l'absolu, de l'éternel, comment l'Église aurait-elle pu s'occuper des intérêts variables et multiples sur lesquels reposent les sociétés humaines? Et, d'autre part, quels intérêts communs pouvait-elle reconnaître entre des hommes qui se rencontrent un instant sur la terre comme des voyageurs dans une hôtellerie, et qui doivent demain se séparer à jamais, pour aller accomplir, les uns en paradis, les autres en enfer, des destinées éternellement différentes?

Lors donc que l'Église s'est emparée des formules célèbres : « *Mon royaume n'est pas maintenant de ce monde,* » et « *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu,* » elle a obéi sans doute à des nécessités de temps et de situation; elle s'est isolée pour s'affranchir, et même pour dominer plus tard; mais ce qui prouve qu'elle a cédé en même temps d'une manière fatale et inconsciencieuse aux nécessités de son dogme, c'est que, lorsqu'elle eut conquis au moyen âge un complet ascendant sur les souverains temporels, elle ne sut pas user de son autorité pour constituer politiquement les sociétés soumises à son influence.

C'est qu'en effet sa conception dogmatique résistait à de pareilles applications.

Comment l'Église se serait-elle occupée d'organiser l'instruction publique, par exemple, telle que nous l'entendons aujourd'hui? Quel intérêt les sciences mathématiques, physiques ou économiques, préoccupées qu'elles sont du nombre, de l'étendue, de la pesanteur, ou, pis encore, de la richesse, pouvaient-elles avoir pour l'Église? N'étaient-elles pas légitimement soupçonnées de détourner l'attention de l'homme de la contemplation des vérités de la foi, au profit de connaissances subalternes, inutiles, sinon nuisibles, pour le salut?

Comment l'Église, qui professait la maxime : *la chair, c'est le péché*, se serait-elle arrêtée à l'étude du corps humain? L'anatomie, la physiologie, l'hygiène, n'ayant en vue que l'étude et la conservation de ce corps périssable, pou-

vaient-elles offrir un aliment à la curiosité du prêtre qui répétait chaque jour : *Souviens-toi, homme, que tu es poussière et que tu retourneras en poussière?*

La navigation, qui a permis de reconnaître la forme et les dimensions du globe; l'industrie, qui le féconde et qui l'embellit; la science, qui fait connaître ses lois; le crédit, qui trouve dans la richesse future le levier de la production présente; l'art, qui représente la beauté périssable et qui donne une voix immortelle aux passions de la terre : rien de tout cela n'était et ne pouvait être du domaine de l'Église. Comment, en effet, eût-elle pu se faire l'organisatrice de ces puissances nouvelles qui toutes avaient pour but ou pour résultat de rattacher l'homme à la terre, d'accroître ses jouissances, de multiplier ses attachements, de soulager ses souffrances, de le dégoûter de la croix et de lui barrer la route de l'éternité, vers laquelle, depuis tant de siècles, l'Église s'efforçait de l'acheminer sans lui permettre ni halte ni distraction?

Aussi, qu'est-il arrivé? C'est que le prodigieux essor qui, depuis le XVe siècle, a tout renouvelé, a été exclusivement dirigé par des laïques, dans un esprit, ou hostile, ou tout au moins étranger à l'Église. Colomb, qui découvre le nouveau monde; Vasco de Gama, qui trouve la route de l'extrême Orient; Galilée, Képler et Newton, qui créent à nouveau la science astronomique; Descartes et Bacon, qui mettent l'esprit humain en possession de nouvelles méthodes; Vésale qui, le premier, étudie les mystères du corps

humain; Harvey, qui découvre la circulation du sang, sont tous des laïques. Les immortels artistes du XVI[e] siècle, Raphaël, Titien, Corrége, Michel-Ange, sont laïques. La musique, qui dans le moyen âge n'était guère sortie de l'Église, devient entre les mains de Monteverde, de Lully et des compositeurs géants du XVIII[e] siècle, tous laïques, l'interprète des passions profanes. Quant à l'industrie, depuis les Juifs, inventeurs de la lettre de change, et les Médicis, qui firent du commerce un instrument politique, depuis Gutenberg jusqu'à Watt et Fulton, et jusqu'aux inventeurs multiples des chemins de fer, toutes ces conquêtes capitales sont dues à des laïques. On a même remarqué pour l'industrie, que c'est dans les pays protestants, la Hollande, l'Angleterre, les Etats-Unis, qu'elle a pris d'abord l'essor le plus audacieux et le plus puissant. La France, il est vrai, rivalise avec eux dans les voies de l'industrie et les surpasse peut-être dans celles de la science; mais si la France est catholique, elle ne l'est point, à coup sûr, comme l'Espagne ou l'Italie : c'est une nation catholique renouvelée de fond en comble par la Révolution, qui a vendu les biens du clergé, supprimé sa juridiction et ses priviléges, et remis l'éducation de la jeunesse aux mains de l'université laïque.

Il est donc évident que non-seulement l'Église a perdu, depuis trois ou quatre siècles, la direction du mouvement, mais que ce mouvement a été fait sans elle, malgré elle et contre elle. Elle s'y est d'abord opposée de toutes ses forces; elle s'y oppose encore partout où la résistance lui est restée

possible. C'est ainsi que nous la voyons combattre aujourd'hui en Piémont une législation qu'elle a acceptée en France depuis un demi-siècle. En France même, elle est résignée; elle n'est pas convertie, elle ne peut pas l'être, car accepter le droit public, l'art, l'industrie, la science, tels qu'ils sont sortis des flancs de la réforme, de la renaissance et de la révolution, ce serait, pour l'Église, abdiquer, ce serait abjurer sa croyance, ce serait trahir Jésus pour le monde, Dieu pour Satan; ce serait renier la croix, la grande doctrine du renoncement, du sacrifice, de l'expiation; et qui peut dire qu'il n'y a pas là pour l'Église une impossibilité dogmatique et radicale?

D'un autre côté, le monde contemporain a si complétement perdu de vue l'idéal catholique, il y a une antithèse si profonde entre l'imitation de Jésus crucifié, que l'Église lui propose, et l'idéal tout païen de plaisir, de richesse, de bien-être qui est l'unique objet de ses poursuites, que jamais peut-être il n'a existé pareil contraste entre l'enseignement religieux et la vie pratique d'une même société.

Du reste, il faut le reconnaître, ce divorce de l'Église et du monde moderne n'a pas été fatal seulement à l'Église. L'Église, en effet, n'a pas été seulement la dépositaire métaphysique d'une formule dogmatique, d'une conception plus ou moins élevée de la vie universelle; elle a été surtout l'interprète du sentiment religieux; elle a initié l'humanité à cet amour de Dieu et du prochain dans lequel viennent se résumer la loi et les prophètes, et qui, après avoir enfanté la

merveilleuse conquête du monde antique par les apôtres et les martyrs, inspire encore aujourd'hui le dévouement des missionnaires et des sœurs de charité, et possède encore à peu près exclusivement, en dépit de la décadence de la foi, la puissance de fonder et de perpétuer les œuvres d'assistance et de charité. Oui, disons-le hautement : pendant que l'industriel travaille à s'enrichir, que le savant oublie les autres et lui-même dans la contemplation des merveilles de la nature, que l'artiste s'abandonne aux fantaisies trop souvent inféconde de son inspiration individuelle, qui s'occupe des faibles, des souffrants, des déshérités? qui songe à recueillir l'enfant, à consoler le vieillard, à assister le moribond, à créer des asiles, à instituer des patronages pour toutes les variétés de la misère? C'est le prêtre, c'est l'Église, ce sont les dépositaires de la tradition évangélique.

Si donc, en restant étrangère ou hostile aux développements pacifiques de l'activité moderne, l'Église, ainsi que nous l'avons vu tout à l'heure, a perdu sa puissance et son prestige, il est juste de reconnaître également que les arts, les sciences, l'industrie, privés de la lumière et de la chaleur que peut seul communiquer le sentiment religieux, ont souffert à leur tour dans leur dignité et dans leur influence de l'inspiration presque exclusivement égoïste qui préside à leurs travaux. Privés d'idéal, ne pouvant rattacher leurs efforts à aucune conception générale, à rien qui intéresse les destinées de l'espèce humaine, que sont aujourd'hui les ar-

tistes? Des fabricants habiles de produits de luxe recherchés par les enrichis. Fabricants de tableaux, fabricants de musique, de statues, de maisons, de livres ou de pièces de théâtre, quelle est aujourd'hui leur ambition? de bien vendre leurs produits, d'achalander leur enseigne. Bons à tout, prêts à tout, à peindre aujourd'hui une madone, demain une scène licencieuse, tout ce qui se débite et tout ce qui se paye, de quel côté chercheraient-ils l'inspiration supérieure et moralisante, placés qu'ils sont entre des types élevés sans doute, mais que la société ne comprend plus, et cette fatale vulgarité qui est la malédiction de l'art privé d'idéal?

Ce que nous venons de dire pour l'art, nous pourrions le dire pour la science; nous pourrions le dire à plus juste titre encore pour l'industrie, dont la fonction n'est pas seulement étrangère, mais contraire aux prescriptions de l'Église, car l'Église prêche la pénitence, l'austérité, le détachement, et l'industrie n'a d'autre but que de produire le bien-être, de rendre la vie douce et confortable.

Que conclure de tout ce qui précède, sinon que l'Église aime l'homme sans doute, mais d'un amour qui ne lui suffit plus, et nous ajoutons : dont il ne veut plus? Elle n'aime de l'homme que son esprit, et l'homme veut aussi être aimé dans son corps. Qui conciliera ces deux points de vue opposés? — Ouvrons la *Vie des Saints*. Quelle est leur hygiène? l'abstinence, la privation, le jeûne, et, il faut le dire parce que le fait est rappelé à chaque page, la malpropreté. Rapprochons de cet idéal orthodoxe l'éducation que tout homme

éclairé rêve aujourd'hui pour ses enfants. Il désire non-seulement développer leur cœur et leur intelligence, mais encore fortifier, assouplir, exercer leur corps; il croit que la perfection pour l'homme, c'est, non la destruction de sa vie corporelle, mais l'harmonieux équilibre des sentiments moraux, des facultés intellectuelles et des organes matériels. Les tendances de l'époque sous ce dernier rapport sont surtout manifestes; on recourt à la gymnastique pour exciter et régulariser la force musculaire, on demande à la musique de faire l'éducation de l'oreille, au dessin celle des yeux, on se sert de l'escrime et de la danse pour assurer la liberté des mouvements et l'aplomb des attitudes. On veut que la natation, que l'équitation mettent l'enfant en état de parer à tous les dangers et de suffire à toutes les circonstances. Cette tendance est parfaitement légitime sans doute, j'ajoute parfaitement morale, plus morale et plus éclairée que celle qui ne viserait qu'à développer des cerveaux monstrueux sur des corps atrophiés et malingres; mais elle n'est pas catholique, elle est païenne, renouvelée des Grecs, de l'antiquité; elle implique un soin du corps, un culte de la beauté qui est tout à fait étranger à l'esprit de l'Église, et qui ne s'est réveillé dans nos sociétés modernes que parallèlement au déclin de l'influence ecclésiastique.

Nous savons à merveille que, depuis longtemps déjà, l'Église a cessé de pratiquer pour son compte et même de recommander sérieusement les austérités. Le jésuitisme, passé maître en fait de transactions, a renoncé depuis long-

temps à heurter de front sur ce point les tendances modernes, et il a mieux aimé tricher son dogme que de tenter l'œuvre impossible de la réhabilitation de l'ascétisme. Qu'en est-il résulté? une sorte de compromis bâtard qui n'a rien sauvé. Les tardives concessions de l'Église ne lui ont acquis aucun crédit sur le monde de la matière, et n'ont servi qu'à constater authentiquement sa défaite et l'abîme qui la sépare de l'âge moderne.

Il nous semble que nous pouvons comprendre maintenant la stérilité des excursions que fait M. l'abbé Gabriel sur le terrain de la politique. Il est parfaitement dans le vrai tant qu'il se borne à constater les lacunes qu'a laissées en se retirant la foi religieuse, et le caractère purement égoïste et individuel qui est l'infirmité de la science, de l'art et de l'industrie contemporaine. Mais qu'y faire, et quel remède proposer?

M. Gabriel, fidèle à l'enseignement traditionnel de l'Église, pose en principe la divinité de la souffrance. Je ne l'en blâme pas; c'est bien là la pure doctrine de la croix. « La douleur, dit-il, est la rupture des limites qui nous séparent de l'infini, le déchirement de ces langes du berceau, de ces enveloppes de la matière qui nous tiennent à distance de Dieu... La douleur, c'est la condition de l'amour, car nul ne sait réellement qu'il aime et ne peut le manifester que par l'holocauste de soi-même dans la souffrance...

« Aussi, du meurtre d'Abel au déluge, de la confusion des langues à la dispersion d'Israël, de nos vingt millions de mar-

tyrs aux fléaux dévastateurs de nos jours, le monde entier ne fut qu'un immense champ de douleurs. Anthropophagie, esclavage, sacrifices humains, guerres, massacres, révolutions, invasions des barbares, égorgement universel des hommes et des peuples...., l'enfer sembla réunir toutes les puissances de destruction pour multiplier la souffrance sous chacun de nos pas. »

La contradiction ici est manifeste, car si la souffrance est si bonne et si améliorante, si c'est elle qui nous rapproche de Dieu, pourquoi mettre sur le compte de l'enfer tous ces fléaux que vous énumérez avec tant de complaisance? Loin de les combattre, de les faire disparaître, nous devrions, au contraire, les conserver précieusement comme un moyen de « déchirer ces enveloppes de la matière qui nous tiennent à distance de Dieu. » Mais alors renoncez une fois pour toutes à vous aventurer dans le domaine de la politique. La politique, en effet, n'a pas d'autre but que de faire servir les conquêtes des arts, des sciences et de l'industrie, à l'amélioration morale, intellectuelle et physique de tous les hommes, c'est-à-dire de restreindre l'empire de la souffrance, de diminuer le nombre et l'énergie des maux qui peuvent atteindre l'espèce humaine. Or, si le rôle de la souffrance est aussi divin, aussi nécessaire que vous le dites, le mieux que vous puissiez faire, c'est de garder le silence sur la politique, de peur que les exigences de la logique ne vous forcent à regretter ces fléaux dont la politique a précisément pour mission de tarir la source, et dont, pour l'honneur de vos

doctrines, vous devriez désirer de voir l'empire s'étendre et le nombre s'accroître.

La doctrine du progrès et de la perfectibilité, élaborée depuis deux siècles par les plus éminents penseurs, a acquis de nos jours un tel degré de précision qu'elle est devenue la croyance raisonnée de tous les esprits cultivés, le vague préjugé des masses ignorantes. En faisant mesurer à l'humanité tous les pas qu'elle a déjà parcourus, elle a fait naître au sein des générations nouvelles d'indomptables espérances; elle a donné un but à tous les efforts, ouvert aux imaginations des espaces illimités; elle a permis enfin aux esprits les plus froids et les plus positifs de prévoir raisonnablement comme possibles, des résultats qu'en d'autres temps on eût dû considérer comme chimériques. Non-seulement la marche incessamment progressive de la science et de l'industrie a permis de compter sur de nouveaux progrès dans la voie des découvertes spéciales, mais le véritable sentiment religieux, celui qui s'inspire de l'amour de l'humanité, a pu se croire autorisé à considérer chaque découverte, chaque invention comme devant servir de préface à un développement nouveau de la sociabilité humaine. Les hommes, les classes, les races, les nations ne sauraient se rapprocher sans fruit. Le chemin de fer, le bateau à vapeur, le télégraphe électrique font plus pour l'apaisement des haines que des bibliothèques de sermons. Les peuples qui s'étaient heurtés dans des luttes sanglantes se lient aujourd'hui par des combinaisons d'intérêts communs.

Partout le travail tend à remplacer la guerre et à répandre au sein des classes autrefois esclaves, aujourd'hui salariées, les germes d'une aisance qui sera le prélude et la condition de leur émancipation intellectuelle et morale. La culture, l'exploitation, l'embellissement du globe terrestre par des moyens que la science perfectionne chaque jour, promettent à la puissance de l'homme un noble et fructueux emploi, et lui permettront de s'affranchir un jour de ce joug odieux de la misère sous lequel se débattent et se flétrissent encore de si nombreuses existences humaines.

Eh bien! chose remarquable, cette vaste carrière d'activité pacifique, d'association, d'amélioration de la destinée générale, non-seulement l'Église ne fait rien pour y pousser les gouvernements et les peuples, non-seulement elle affecte de n'y pas croire, mais on dirait, à entendre ses écrivains et ses prédicateurs, qu'elle ne la voit s'ouvrir devant nous qu'avec une secrète répugnance. Quelqu'un parle-t-il du règne futur de la paix, et de la réconciliation que l'industrie et les échanges doivent amener entre des races rivales, aussitôt le journalisme catholique de sourire d'abord de cette naïveté et de nous paraphraser bientôt la fameuse théorie de De Maistre, suivant laquelle la terre, continuellement imbibée de sang, n'est qu'un autel immense où l'homme doit être immolé sans fin, sans mesure, sans relâche, jusqu'à la consommation des siècles.

Quelque audacieux économiste exprime-t-il l'espoir que le progrès de la richesse et celui de l'éducation publique,

qu'une répartition plus équitable des fruits du travail finiront par extirper des sociétés civilisées la lèpre du paupérisme, un prédicateur viendra à Notre-Dame citer un passage de l'Évangile de saint Jean pour démontrer que, d'après la parole de Dieu lui-même, le paupérisme est d'institution éternelle et durera autant que l'humanité[1]. D'où vient cette

[1] Dans des *Conférences sur l'aumône* prêchées en 1856 à Notre-Dame par M. le chanoine Lecourtier, nous lisons le passage suivant :

« L'aumône dégrade l'homme !

« Ce principe est faux dans sa généralité; car Dieu exalte le mérite de l'aumône, il recommande bien vivement l'exercice de la charité. Lui qui connaît probablement aussi bien que nous les principes constitutifs de la société, a déclaré *qu'il y aurait toujours des pauvres au milieu d'elle,* et que nous pourrions leur faire du bien quand nous voudrions. »

Une pareille *déclaration* est trop importante pour ne pas valoir la peine d'être soigneusement vérifiée. Guidé à cet égard par un sermon du P. Lacordaire, prononcé il y a environ dix ans sur le même texte : « Vous aurez toujours des pauvres, *Pauperes semper habebitis vobiscum,* » nous avons ouvert l'évangile de saint Jean au chap. XII$^{e}$, vers. 8, et voici ce que nous y avons trouvé :

Jésus était à manger chez Lazare lorsque Marie lui répandit sur les pieds un parfum précieux. Judas Iscariote, qui était chargé de la bourse, murmure et objecte qu'on aurait pu vendre ce parfum trois cents deniers et les donner aux pauvres. Alors Jésus répond textuellement : « Laissez-la, qu'elle le garde pour le jour de mon ensevelissement, car vous avez toujours des pauvres avec vous (*pauperes enim semper habetis vobiscum*), tandis que moi, vous ne m'avez pas toujours. »

Voilà sur quel fondement on affirme que Dieu a déclaré que la misère serait éternelle.

Il ne s'agit, dans ce passage, ni du paupérisme, ni de sa durée. Jésus, excusant la prodigalité de Marie blâmée par Judas, qui veut que le prix de ce parfum soit distribué aux pauvres, dit seulement : « Vous avez toujours des pauvres, tandis que vous ne m'avez pas

sourde répugnance du clergé pour un idéal que tendent à réaliser aujourd'hui toutes les aspirations et tous les efforts contemporains?

Nous l'avons déjà vu, la cause première de cette répugnance réside dans le dogme lui-même. Si la chair cessait d'être le péché, si le monde n'était plus une vallée de larmes, si la vie, au lieu d'être une lutte, devenait une harmonie, que devrions-nous penser du dogme et de l'enseignement catholique? Habituée à traiter l'humanité comme un malade, à la soigner, à la consoler, on dirait que l'Église redoute une guérison qui diminuerait le prix et l'utilité de ses consolations.

Cette apothéose de la souffrance, cette répudiation passionnée de la vie présente, cette absorption de l'homme dans l'infini qui a toujours été le fond de l'enseignement ca-

toujours. » Il aurait dit : « Vous aurez toujours des pauvres, » que le sens ne changerait en rien; cela voudrait simplement dire : « Vous pourrez toujours trouver des pauvres pour leur faire l'aumône. » Mais il n'emploie pas même le futur, il se sert du présent : « Vous avez toujours des pauvres, *pauperes semper habetis vobiscum.* » Et voilà comment la misère est d'institution divine!

Nous ne sommes pas adorateur des textes; mais quand on veut les faire servir à prouver quelque chose d'aussi considérable que la fatalité de la misère, il faudrait n'en pas torturer le sens, ne pas prêter à Jésus une affirmation sur le paupérisme dont il ne s'occupait pas en ce moment; enfin il faudrait citer exactement, ne pas mettre le futur pour le présent; car si l'on veut admettre que la parole du Christ se rapporte à la durée de la misère, ce qui nous paraît évidemment erroné, autre chose est de lui faire dire : « Vous avez des pauvres, » ou de lui faire dire : « Vous aurez des pauvres. » Or la première version est celle de saint Jean; la seconde est celle de M. Lecourtier.

tholique, et qui est le trait dominant du livre de M. l'abbé Gabriel, est aussi ce qui frappe d'impuissance tous ses rêves d'amélioration temporelle; il a beau commenter la parole célèbre du Christ : « Mon royaume n'est pas *maintenant* de ce monde, » et en déduire très-légitimement, ce nous semble, que si la loi du Christ ne pouvait pas gouverner le monde il y a dix-huit cents ans, elle doit pouvoir y régner maintenant, tous ses efforts et sa bonne volonté viennent échouer devant son impuissance à trouver un emploi, au point de vue du salut, à l'activité temporelle de l'espèce humaine. En effet, si la chair c'est le péché; si le corps n'est pour l'âme qu'un compagnon inférieur et compromettant, un obstacle à sa liberté; si la vie présente n'est que le prologue éphémère et provisoire de la vie éternelle et définitive, il est de la dernière évidence que toutes les préoccupations de la terre ne sont que vanité, que toutes les sciences de la matière ne sont qu'une tentation de l'orgueil, que l'industrie n'est qu'un inépuisable arsenal de séductions grossières, que les arts plastiques ne sont que des embûches tendues à la sensualité humaine, que les plus hautes combinaisons de la politique ne valent pas la récitation d'un chapelet, que la vie du solitaire, du moine, du stylite est le *nec plus ultra* de la perfection, et dès lors qu'une incurable infériorité pèse et pèsera toujours sur tout ce qui n'est pas la contemplation anticipée des vérités éternelles enseignées par l'Église. Que, sous l'étreinte d'une pareille nécessité logique, M. l'abbé Gabriel n'ait su que faire des arts, des

sciences et de l'industrie, dont le nom revient à chaque instant dans son livre; qu'il n'ait pas eu de but véritablement religieux à leur proposer, la faute n'en est pas à lui, mais à l'antinomie profonde, à la scission en apparence irrémédiable qui s'est établie, de par le dogme lui-même, entre l'Église et le monde. Depuis le quinzième siècle, l'Église a fait des efforts désespérés pour empêcher de naître ou de renaître le monde de la matière. Aujourd'hui ce monde est tout-puissant; rejeté par l'Église, il la rejette à son tour; il l'étouffe sous le luxe de ses développements; il répond à l'anathème par l'indifférence, aux invectives par l'abandon. Cette situation est grave, et nous concevons à merveille qu'elle préoccupe douloureusement les membres éclairés du clergé; mais elle a sa raison d'être dans le fond même des choses, et ne cessera, par conséquent, ni par des concessions de surface ni par des transactions de détail.

L'Église catholique, qui n'a pas abdiqué sa liberté d'action devant les textes sacrés comme les sectes protestantes, peut-elle aujourd'hui, par une décision solennelle, modifier l'interprétation de son dogme, de manière à le rattacher à l'esprit des sociétés modernes? C'est une question que nous n'avons pas qualité pour trancher; mais si quelque effort de ce genre n'est pas tenté par l'Église, qui peut dire jusqu'où peut aller la scission dont nous avons cherché à indiquer, dans ce travail, les tendances et le caractère?

Novembre 1857.

# MUSIQUE

## L'ÉGLISE ET L'OPÉRA

Il y a quelques années en France, quand on voulait désigner les grands génies qui ont illustré l'art musical, on nommait Mozart, Gluck, Rossini, Beethoven; quelques-uns, fidèles à leurs souvenirs d'enfance, se hasardaient à citer à la suite Grétry, voire même Dalayrac : mais sauf quelques artistes distingués, quelques professeurs érudits, quelques amateurs d'élite, personne ne se fût avisé de songer à Hændel, à Palestrina, ni en général à aucun des compositeurs sacrés; et si le nom de Cherubini et de Lesueur venait à être prononcé, on saluait en eux les auteurs des *Deux journées* ou de *la Caverne;* quant à leurs messes, à leur musique de chapelle, on avait bien entendu parler de quelque chose de semblable, mais la connaissance en était réservée à un petit nombre d'initiés. Le discrédit et le précaire où la

Révolution française avait laissé tout ce qui tenait au culte chrétien, avait interdit depuis longtemps à toutes les églises l'exécution des morceaux de ce genre, et peut-être n'y avait-il en France que la chapelle impériale, plus tard conservée par les Bourbons, qui pût réunir un nombre suffisant de talents pour rendre ces grandes compositions; cette enceinte étroite n'étant d'ailleurs ouverte qu'à un public rare et privilégié, le goût et la tradition de la musique sacrée devait promptement se perdre, quand même des raisons plus élevées et plus péremptoires n'eussent pas concouru au même résultat. Depuis la Restauration, un homme profondément instruit, passionné pour l'art musical, et particulièrement épris des beautés de l'ancienne musique sacrée, M. Choron, entreprit de raviver en France des études et des admirations éteintes. Après de grandes difficultés, il parvint à fonder son institution de musique religieuse, à rassembler des élèves, à recruter des voix; il forma, instruisit, disciplina des chœurs nombreux et puissants, et réussit, chose bien plus difficile, à pénétrer ces enfants de l'esprit essentiellement religieux de ces compositions, à faire, en un mot, de son institution une sorte de sanctuaire où se conservaient précieusement le parfum des anciennes traditions et le sentiment des anciennes beautés. Grâce à lui, les amateurs éclairés purent faire connaissance avec les œuvres, jusque-là ignorées, des vieux maîtres, rajeunies après un long oubli par une admirable exécution. Des oratorios, des motets, des psaumes, des portions de messes furent entendus à Paris,

et le nom de Hændel, de Palestrina, de Marcello fut recommandé aux Parisiens par le charme de leurs propres souvenirs. Ce fut une véritable résurrection, et bien que nous ne soyons pas de ceux qui cherchent à exhumer du passé de quoi rajeunir le présent, nous regrettons vivement que M. Choron n'ait pas pu continuer ses concerts; leur suspension a été une perte sentie de tous les amis des arts.

L'érudition passionnée de M. Choron lui a fait retrouver dans la poussière des bibliothèques des morceaux qui, par l'élévation de la pensée et le caractère de l'inspiration, pouvaient soutenir la comparaison avec les productions brillantes et riches d'invention de l'art moderne. Aussi je m'étonne toujours qu'on en soit resté là, et que, remontant plus haut dans les fastes de l'art chrétien, on n'ait pas encore réhabilité, par une belle exécution, les beautés naïves et sublimes qui gisent enfouies dans le missel de nos églises, et qui, chaque jour, prostituées et défigurées par la stupidité barbare des virtuoses de lutrin, sont entièrement déconsidérées près des musiciens, et ne sont généralement regardées que comme d'insipides psalmodies. Pour moi, je le déclare ici à mes risques et périls, dussé-je par là ruiner ma réputation auprès de tous les dilettanti, il est peu de dimanches dans l'année où nos églises ne retentissent de chants qui, sous plusieurs rapports, peuvent soutenir la comparaison avec les morceaux du style le plus élevé que le Conservatoire ou l'Opéra nous aient fait entendre. Si ces beautés sont généralement ignorées ou méconnues, si des hommes heu-

reusement doués y demeurent insensibles, c'est qu'il ne suffit pas, pour les comprendre, d'une organisation musicale et d'un goût exercé, il est encore une autre condition sans laquelle pareille musique ne saurait vous toucher, il faut retrouver au fond de son âme au moins quelques vestiges de la foi chrétienne. Là est tout le secret; car il est inutile, bien entendu, de chercher dans des productions qui datent de l'enfance de l'art, des combinaisons savantes, de grands effets d'harmonie; on ne peut pas même espérer, par compensation, de ces exécutions éblouissantes auxquelles bien des auteurs de nos jours ont de si grandes obligations. Si l'on proposait à un musicien d'écrire un morceau sans accompagnement, de n'employer ni rhythme ni modulations, d'en confier l'exécution à la voix rauque et martelée d'un chantre de paroisse; si, de plus, on lui demandait de faire du sublime à de pareilles conditions, où est l'artiste qui accepterait la gageure? C'est là pourtant ce que sont parvenus à réaliser de pauvres moines dont le nom ne nous est pas même resté, mais chez lesquels la foi, la piété a pu faire ce que le génie n'oserait tenter. Mais aussi, pour les comprendre, s'il n'est pas besoin d'être plus savant qu'eux, il faut au moins prêter à leurs accents une oreille attentive, une âme recueillie, un cœur disposé à la prière; il faut, ne fût-ce que pour un moment, partager leurs convictions naïves.

Venez, entrez dans cette église tapissée de noir, un catafalque est au milieu, couronné de cierges enflammés; un

prêtre en surplis et en étole murmure à voix basse un funèbre *De profundis*. Ceci n'est point une représentation de théâtre : songez qu'une âme chrétienne a quitté son enveloppe terrestre; songez qu'à l'heure qu'il est, elle a déjà comparu devant le Souverain juge, et que tandis que vous implorez en sa faveur l'intercession du Rédempteur des hommes, le châtiment ou la récompense est déjà prononcé, prononcé pour l'éternité; songez à vous-même, à ce jour terrible où votre propre destinée s'éclipsera pour tous derrière le voile mystérieux de la mort; songez à ce jour redoutable, le dernier des jours où tous les cœurs seront dévoilés, où les mondes consumés disparaîtront, où les temps et les lieux viendront se confondre et s'abîmer dans l'éternelle immobilité de l'infini; écoutez maintenant :

Dies iræ, dies illa
Solvet seclum in favilla,
Teste David cum Sybilla.

Comprenez-vous maintenant cette lugubre complainte, solennelle et monotone comme l'éternité, et qu'on dirait chantée par le dernier des humains sur les décombres de l'univers ? Tout à coup, au verset suivant, la voix éclate et s'élève; la fatale trompette a sonné : grand Dieu! qui osera comparaître devant ta face! qui pourra porter tes jugements! Puis le mot de miséricorde est prononcé, et l'hymne reprend son allure de recueillement solennel et de tremblement religieux.

Je le dis en vérité, je suis encore à chercher une inspiration plus gigantesque, une lamentation plus désolée, une prophétie d'anéantissement plus atterrante que celle-là. Croyez un moment, et vous serez épouvanté. Ce n'est pas seulement une sensation fugitive, une surprise de l'imagination; non, c'est la première rêverie de votre enfance, le remords du premier péché, les terreurs et les joies austères du confessionnal, et puis cette rêveuse échappée vers les régions mystérieuses de la peine et de la récompense; c'est tout cela, c'est votre vie tout entière, prévision et souvenir qui s'accumule et se condense dans une seule impression. Que l'artiste est puissant quand il peut, dans l'âme humaine, faire vibrer de pareilles cordes! quand il est sûr d'ébranler et de mettre en jeu, non pas ce superflu de sensibilité qu'on met en réserve pour la distraction, mais ce qu'il y a de plus intime, de plus sérieux, de plus imposant dans la vie; quand lui-même, au lieu de s'éprendre artificiellement d'un sujet de fantaisie, il peut, sûr d'être senti de tous, jeter toute son âme dans un cri de joie, de terreur, dans une prière ardente ou une menaçante prophétie! C'est là vraiment le secret des beautés inouïes qui se rencontrent dans les chants d'église, dont l'expression sublime déborde de toutes parts une forme nue, arriérée, mais devenue en quelque sorte imperceptible sous les flots de poésie dont elle est comme recouverte. On dirait un ange, un de ces purs esprits, suaves créations de l'imagination orientale, qui, pour se communiquer aux humains, condescendent quelquefois à se revêtir de leur forme, mais

dont la nature éthérée rayonne et perce toujours à travers cette grossière enveloppe.

J'ai parlé du *Dies iræ*, je pourrais parcourir un livre d'église et citer nombre d'hymnes, de proses, comme par exemple, dans l'Avent, le *Rorate cœli;* dans le Carême, le *Vexilla regis* et le *Stabat mater* que, pour le dire en passant, j'estime au moins à l'égal de celui de Pergolèse; les litanies de la Vierge; à la messe du saint sacrement, le *Cessant figuræ*, la *Passion* chantée le vendredi saint, récitatif admirable de mouvement et toujours d'expression; car dans tous ces morceaux c'est l'expression, le sentiment qui domine; peu ou point d'art, mais un épanchement plein, abondant, souvent tendre et navré, toujours majestueux, toujours une pureté, une élévation qui porte à la prière et conduit à l'extase.

Je sais que beaucoup, qui n'ont peut-être jamais mis le pied dans une église pour prier, qui n'ont jamais ressenti dans leur cœur la pieuse ferveur de la foi, riront de mon enthousiasme et de mon admiration . mais je dois leur dire que depuis sept ans j'ai manqué peu de représentations au Théâtre-Italien, que j'ai suivi assidûment les concerts du Conservatoire, que Beethoven m'a donné la fièvre de plaisir, que Rossini m'a remué jusqu'au fond de l'âme, que madame Malibran et mademoiselle Sontag ont été pour moi de bienfaisantes divinités; que pendant près de deux ans je n'ai eu d'autre religion, d'autre espérance, d'autre bonheur, d'autre joie que la musique, que, par conséquent, ils ne peuvent me

regarder comme un trappiste qui ne connaît que ténèbres et matines; mais il faut qu'ils sachent aussi que celui qui leur parle, et qui aujourd'hui est bien loin de la foi chrétienne, a été pendant cinq ans catholique fervent, qu'il s'est nourri de l'Évangile, de l'Imitation; qu'élevé dans un séminaire, il y a entendu des chœurs de deux cents jeunes gens faire résonner sous une voûté retentissante l'*In exitu Israel* et le *Magnificat;* que tout ce qu'il ce qu'il y a de poésie dans le culte chrétien, l'encens, les chasubles brodées d'or, les longues processions avec des fleurs, le chant, le chant surtout aux fêtes solennelles, grave ou lugubre, tendre ou triomphant, l'a vivement exalté; qu'il a respiré cet air, vécu de cette vie, et que, par conséquent, il a dû pénétrer plus avant dans le sens et l'intelligence de la musique chrétienne que beaucoup de jeunes gens qui, nourris des traditions de collége et ne voyant dans la messe qu'une corvée hebdomadaire, ne se seraient jamais avisés d'aller chercher de l'art et de la poésie dans les cris inhumains d'un chantre à la bouche de travers.

Du reste, s'il est au monde quelque chose d'impossible, c'est assurément de faire comprendre aujourd'hui cette musique à un public, et surtout peut-être à des artistes; nos plus habiles chanteurs n'entendent plus rien aux opéras de Rameau et de Lulli, parce que si les partitions subsistent, la tradition d'exécution est depuis longtemps perdue; pour la musique d'église aussi la tradition s'est perdue avec la foi, et ne peut se retrouver sans elle; la foi est vraiment la clef de toutes ces beautés qui, sans l'esprit chrétien, sont une

véritable énigme. Or, je le demande, où trouver aujourd'hui un public chrétien, des artistes chrétiens? Les artistes, ce sont des excommuniés! Il faudrait, à l'avance, réunir chanteurs et spectateurs, les moraliser, les catéchiser, les convertir en un mot. Si ce n'était pas là une utopie irréalisable, je crois pouvoir affirmer que des inspirations bien simples produiraient de grands effets, et que bien des trésors enfouis brilleraient au grand jour, qui sont maintenant la proie des bedeaux et des sacristains.

J'ai dit tout à l'heure, en parlant du *Dies iræ*, que je ne connaissais rien de plus beau; j'ai besoin d'y revenir et de m'expliquer. Certes, je suis loin de méconnaître les progrès que l'art musical a faits depuis les couvents, j'ai admiré plus que tout autre le *Requiem* de Mozart et les messes de Cherubini, et, pour qui se tient au point de vue de l'art pur, nul doute que les vastes proportions, la richesse d'harmonie, les grands effets d'instrumentation des compositions modernes n'offusquent singulièrement la simplicité, le nudité du chant grégorien; sous ce rapport, il n'y a pas de comparaison à établir. Mais voulez-vous sentir où gît la supériorité réelle du simple chant d'église? allez, quelque jour de fête, entendre à la cathédrale une messe en musique de quelque compositeur en renom, avec les chœurs et l'orchestre et les premiers artistes de l'Opéra; puis ensuite retournez dans la semaine sainte, écoutez le *Stabat*, le *Vexilla regis* ou la *Passion*, ou à quelque cérémonie funèbre le *Requiem* du lutrin ou les *Litanies* chantées, non par de grands artistes, mais tout sim-

plement par des chantres ou des enfants de chœur, et puis, en sortant, demandez-vous qui vous a le plus profondément ému, qui a laissé dans votre âme une impression plus religieuse et plus mélancolique, qui vous a rappelé que vous étiez venu pour prier, des chanteurs ou des chantres, de la musique fuguée ou du plain-chant, de l'orchestre ou de l'orgue. Je me trompe fort, ou ici l'avantage ne restera pas aux plus habiles. En effet, les chants grégoriens exhalent tous un parfum de christianisme, une odeur de pénitence et de componction qui d'abord vous saisit. Vous ne dites pas : C'est admirable! mais, peu à peu, le retour de ces mélodies monotones vous pénètre et vous imprègne en quelque sorte, et pour peu que des souvenirs personnels un peu tristes s'y ajoutent, vous vous sentirez pleurer, sans songer seulement à juger, à apprécier ou à apprendre les airs que vous entendez. C'est dans toute la naïveté, dans toute la sincérité de votre âme que vous vous laissez faire et que vous cédez à l'impression du moment. Pendant la messe de Cherubini, au contraire, vous écouterez en connaisseur et vous songerez à tout. Après avoir entendu le *Credo* de la messe du sacre, vous direz : Voilà un puissant compositeur! comme il manie les masses vocales et instrumentales; quel bonheur dans le retour du mot *Credo* qui revient incessamment après chaque période musicale, comme une énergique et solennelle affirmation! Quelle force! quelle entente des effets! Cependant vous avez eu le temps de remarquer que les chœurs mollissent et que les voix de femmes surtout

manquent de vigueur dans l'attaque, qu'un trombone a émis un son d'une justesse douteuse; et, la messe finie, vous sortez en vous demandant comment il se fait que les chœurs français soient si inférieurs à ceux de l'Allemagne, et en regrettant vivement qu'une musique aussi belle ne soit pas rendue avec toute la perfection désirable. Quant au symbole de Nicée, au sacrifice de la messe et au grand événement qu'il rappelle, vous n'y songez guère plus qu'après une représentation de *Guillaume Tell* ou un concert de Paganini. Vous sortez dilettante et non pas chrétien.

Quel que soit, en effet, le génie d'un compositeur, il ne peut rendre avec vérité des sentiments qu'il n'a pas ressentis. Depuis longtemps une messe n'est guère pour un musicien qu'un libretto d'opéra-seria. C'est un drame comme un autre, où l'on peut tailler une introduction, des duos, des trios, un final avec des chœurs; c'est un sujet bien coupé pour la musique, où l'on est convenu seulement d'employer, de préférence, un style plus savant que dans les compositions théâtrales; c'est une forme particulière du genre dramatique. Je ne sais si c'est ma faute, mais jamais ce genre de composition ne m'a touché; ces mouvements rapides, cette variété, cette précision, cette élégance, ce luxe a quelque chose de mondain qui va mieux à l'Opéra qu'à l'église. Je vois l'auteur, les musiciens, le chef d'orchestre, je bats la mesure, je crois entendre une ouverture et j'attends le lever du rideau; tout cela manque de gravité et de recueillement. C'est de la musique religieuse écrite par des philosophes.

Le caractère de l'art moderne, conçu dans le moyen âge, enfanté à l'époque dite de la renaissance, accuse généralement, par ses défauts comme par ses qualités, une origine chrétienne; l'esprit chrétien lui est en quelque sorte inhérent et consubstantiel; mais c'est dans la musique surtout que cette empreinte est profondément gravée. La musique, art sentimental et intellectuel par essence, et qui, comme une voix invisible et mystérieuse, sans forme et sans figure, entretient l'âme sans apparaître aux sens, la musique convenait surtout à l'expression de cette poésie rêveuse, méditative, mystique, que le christianisme vint enseigner aux hommes; elle fut, entre tous les arts, adoptée par le christianisme et conduite, sous son patronage, à un degré de perfection inconnu des anciens qui, dans les arts plastiques, sont généralement demeurés nos égaux, sinon nos maîtres. Cultivée dans les couvents et dans les cathédrales, exclusivement réservée d'abord à relever l'expression du culte, elle dut contracter, dans ce long commerce, des habitudes parfaitement en harmonie avec le caractère de sa mission. Ceci servira peut-être à nous expliquer ce qui nous charme dans les chants d'église, et pourquoi certains développements de l'art moderne paraissent impuissants à produire des effets de même nature.

Chacun sait qu'il y a dans la musique deux sources principales desquelles découlent toutes les combinaisons musicales, savoir : l'intonation et le rhythme; l'intonation, qui étale à l'oreille toutes les variétés du son, depuis le plus

grave jusqu'au plus aigu; le rhythme, qui préside à leur distribution par groupes déterminés, dont le retour périodique et successif donne aux morceaux un mouvement, une coupe, une allure plus sensibles. Le rhythme a surtout la propriété de frapper, de saisir, de remuer; c'est en quelque sorte la partie sensuelle de la musique. Ainsi, le tambour, avec un seul son diversement rhythmé, a la puissance de régler, suivant une certaine symétrie, les pas et les mouvements des troupes; les marches, les danses, sont toutes écrites dans un rhythme très-prononcé; en un mot, le rhythme caractérise surtout la musique d'action. Or, il est remarquable que dans tous les anciens chants d'église, le rhythme manque à peu près absolument, ou du moins il est si vague, si indistinct, si confus, qu'il disparaît presque entièrement à l'oreille. C'est sans doute pour cette raison que ces mélodies prédisposent si puissamment à la prière, à la méditation, à l'extase. Presque toutes écrites en mode mineur et dans une tonalité indécise et flottante, elles n'apportent à l'âme que de plaintives et douloureuses inflexions, ajoutées les unes aux autres dans une succession capricieuse, comme des soupirs, des sanglots, des élans de cœur; c'est quelque chose de fluide, d'éthéré, de vaporeux et transparent comme la fumée de l'encens qui monte vers le ciel en se dissipant.

Transportée de l'église au théâtre, descendue du ciel sur la terre, la musique, appelée à représenter, à peindre des actes, dut revêtir des formes plus charnues, plus terrestres, prendre du corps et de la couleur, se matérialiser, se conso-

lider en quelque sorte; n'ayant plus à exciter seulement des souvenirs, des espérances, des rêves, mais se mêlant à l'agitation passionnée, ardente, imprévue de la vie réelle, elle dut elle-même chercher des effets plus précis, plus déterminés, plus saisissants. De ce moment le rhythme acquit chaque jour une plus grande importance, jusqu'à Rossini qui a fait révolution sous ce rapport, qui a tiré du rhythme des effets d'un dramatique inouï, et qui a été accusé, pour cette raison, par les musiciens spiritualistes, d'avoir employé des moyens mécaniques. C'est là, sans doute, une des plus grandes conquêtes dont la scène lyrique se soit enrichie; mais, d'un autre côté, du moment que le théâtre se fût élevé à côté de l'église, les artistes, écrivant souvent à la fois dans deux genres si opposés, crurent pouvoir importer dans la langue sacrée les richesses nouvellement découvertes de la langue profane. De là s'ensuivit la confusion de deux genres et de deux caractères tout à fait distincts. Depuis lors, il est facile de suivre dans les productions religieuses une décadence progressive du caractère chrétien, et, parallèlement, un progrès correspondant, dans l'emploi de moyens, de formes belles en elles-mêmes, mais qui, transplantées, du théâtre où elles étaient nées, dans l'église, y auraient paru déplacées, si l'affaiblissement graduel de la foi dans le clergé comme dans les fidèles, en émoussant le tact et le sentiment anciens, n'eût rendu l'inconvenance moins sensible. Le dernier pas en ce genre a été fait par M. Cherubini, qui a été loué pour avoir introduit dans le style sacré des formes tout à fait dramati-

ques. Nul n'a plus d'admiration que moi pour les chefs-d'œuvre de ce grand musicien; mais, dussé-je être taxé d'impertinence, il me semble que les beautés dramatiques ne sont point à leur place à l'église. Les passions violentes, tumultueuses, les retours brusques, tout ce qui excite vivement l'attention, tout ce qui a l'air de tenir à une action, tout ce qui émeut mes sens, tout ce qui me rappelle que je suis dans tel lieu ou dans tel temps, tout ce qui semble s'attaquer de front aux grands symboles de la tradition, et vouloir représenter directement ou traduire ses insondables mystères; tout cela, suivant moi, tend à localiser, à rétrécir, à contenir l'essor de la pensée religieuse; il vaut mieux souvent mettre l'esprit en voie de méditation et laisser aller, car il est des régions *ineffables* que le sentiment ne peut visiter que seul, et où il n'aime à être ni accompagné ni suivi. Voilà, sans doute, pourquoi tant de combinaisons, de science, pourquoi des orchestres nombreux où toutes les variétés du son sont représentées, pourquoi des chœurs puissants, pourquoi tout cela, sous la main d'un homme de génie, ne suffit pas à égaler l'effet religieux d'une simple cantilène chantée à l'unisson par de fraîches voix d'enfants. Voilà pourquoi, suivant moi, c'est surtout dans le plain-chant qu'il faut chercher la pure inspiration musicale du christianisme, inspiration naïve et grandiose qui seule peut se plaire sous les voûtes nues des vieilles cathédrales, qui seule se marie et s'harmonise avec la marche grave et lente des prêtres, la sainte obscurité du lieu, les vitraux coloriés, les saints sculptés à même la pierre;

seule capable de répondre aux accents pleins et retentissants de l'orgue, de l'orgue, instrument vraiment religieux, dont la voix mâle et l'allure majestueuse est loin d'être remplacée par la souplesse et la prestigieuse vivacité de nos orchestres; il faut ces tuyaux longs comme des colonnes, pour articuler dignement le cantique sacré et le faire pleinement résonner à l'autre bout de l'édifice colossal qui s'ouvre à des populations entières. Si nous avions besoin de mettre en cause le système actuel d'instrumentation, il faudrait avouer que pour la puissance et l'éclat, nos flûtes et nos hautbois font une assez triste figure à côté de ces énormes tuyaux alimentés par huit ou dix vastes soufflets. Du reste, les dimensions de nos instruments actuels sont parfaitement en harmonie avec la nature des lieux et des solennités où ils sont employés; leur place est au théâtre, comme la place de l'orgue est dans le temple. C'est tout une autre série de passions, de sentiments, d'idées et d'intérêts qu'il s'agit de mettre en jeu; d'autres beautés doivent en jaillir, assorties au public tout différent qui les recherche. C'est donc une phase de l'art toute nouvelle qu'il faut étudier dans l'opéra. Dans un prochain article [1] nous essayerons de jeter un coup d'œil sur le genre de musique qui appartient au génie propre de notre époque, sur l'opéra et la symphonie; et sans prétendre, bien entendu, devancer sur ce point l'initiative du génie, nous hasarderons quelques conjectures sur les développements

[1] Cet article n'a jamais été écrit.

que des circonstances morales et matérielles, que des applications inusitées pourraient amener un jour. Mais avant d'aborder ces questions où seront intéressées nos sensations, nos admirations de chaque jour, il nous a semblé à propos de rendre du moins un dernier hommage à ces productions anciennes, où l'élévation passionnée de l'inspiration a suppléé aux ressources de l'art, et qui exciteraient encore aujourd'hui l'admiration, si l'indifférence religieuse, si l'agitation turbulente de notre vie laissaient encore quelque accès chez nous aux émotions recueillies et mystiques du christianisme.

Juillet 1832.

# DU TRAVAIL DES FEMMES

Les départements ne se bornent pas, depuis quelque temps, à faire, par leurs expositions locales et leurs concours agricoles, de la décentralisation du meilleur aloi, et à ramener ainsi vers la circonférence tous ceux qui, grâce aux chemins de fer, s'étaient laissé attirer par la séduction du centre parisien; ils cherchent de plus à s'approprier et à résoudre, dans les limites toutes locales de leur action, les problèmes d'amélioration sociale que notre siècle a pour mission de poser et de résoudre.

C'est ainsi qu'il y a deux mois environ, l'Académie des sciences, belles-léttres et arts de Lyon proposait un prix à qui indiquerait les moyens : 1° d'élever le salaire des femmes à l'égal de celui des hommes lorsqu'il y a égalité de services; 2° de leur ouvrir de nouvelles carrières et de leur procurer des travaux qui remplacent ceux qui leur sont successive-

ment enlevés par la concurrence des hommes ou par la transformation des usages ou des mœurs.

Nous avons reçu également, il y a quelques jours, de la société permanente des Amis des arts de Dijon, un intéressant mémoire soumis au préfet de la Côte-d'Or, sur l'utilité d'établir dans cette ville une école gratuite de dessin pour les femmes.

Les deux académies de Lyon et de Dijon ont été frappées de la même pensée, et ont voulu venir au secours des mêmes souffrances. Aucun problème plus intéressant ne pouvait être l'objet de leurs méditations, et nous sommes heureux, pour notre part, de nous associer à leurs nobles préoccupations et de donner tout le retentissement possible à leurs pieuses recherches.

La condition des femmes présente, d'une classe à l'autre, des inégalités plus profondes et plus douloureuses encore que celles qui règnent entre les hommes. Voyez la femme riche, la femme du monde, tout cherche à lui complaire; aucune responsabilité ne pèse sur elle, et l'univers entier semble n'avoir été créé que pour ses menus plaisirs. Son ménage, desservi par un nombreux domestique, lui coûte à peine un regard de surveillance; elle a pour ses enfants des nourrices d'abord, des institutrices et des précepteurs ensuite, qui ne lui laissent de la maternité que les douceurs et les plaisirs; et, tandis que l'homme de la même classe, livré à la politique ou aux affaires, médite, combine, lutte, la femme, sans autre souci que le plaisir, sans autre occupa-

tion que la toilette, serait la plus heureuse des créatures de Dieu, si ce grand et sérieux mot de bonheur pouvait, sans profanation, être prononcé à propos d'une existence frivole et d'une vie de papillotage.

Regardez maintenant quelques étages plus haut, ou de l'autre côté de la rue, voyez l'ouvrière courbée quatorze ou quinze heures sur son ouvrage, pour arriver à gagner vingt sous, quelquefois quinze, quelquefois dix seulement, et consumant sa vie dans ce labeur ingrat, excessif, épuisant; voyez la femme du peuple, chargée d'enfants, délaissée ou battue par un mari ivrogne ou paresseux, ne trouvant dans les industries de la misère qu'une ressource précaire, insuffisante, et vous aurez sous les yeux le type le plus achevé du dénûment et du malheur. A misère égale, l'homme, plus fort, mieux rétribué, jouit encore d'un privilége relatif.

C'est donc avec une grande raison que les hommes de cœur qui composent les académies de Lyon et de Dijon se sont préoccupés de relever le salaire des femmes, et de chercher à leurs aptitudes naturelles de nouveaux emplois. Il y a des fonctions qui reviennent de droit aux femmes et dont les hommes devraient être exclus. N'est-ce pas une honte de voir, dans les magasins de nouveautés, des espèces de Goliaths employer, à déplier de la gaze ou à auner du ruban, des bras qui devraient labourer la terre ou conduire des locomotives? Qu'arrive-t-il alors? c'est que les femmes, chassées des emplois qui leur reviennent, sont obligées de porter la hotte ou de tirer la charrette du porteur d'eau; les

femmes s'hommassent, les hommes s'efféminent, la race s'abâtardit et le monde va de travers.

Déjà, dans les chemins de fer, on a eu le bon esprit de réserver généralement à des femmes la distribution des billets, dont elles s'acquittent avec beaucoup de prestesse et de présence d'esprit. On devrait en faire autant dans toutes les industries, et leur faire partout la part qui leur revient.

La Société des Amis des arts de Dijon veut leur apprendre le dessin. Elle fait voir, dans l'intéressant Mémoire que nous avons sous les yeux, toutes les ressources que le dessin peut offrir aux femmes, toutes les voies qu'il peut leur ouvrir, toutes les applications ou artistiques ou industrielles auxquelles cet art peut donner lieu, et nous faisons des vœux bien sincères pour que cet utile projet soit mis à exécution.

Dans une société bien réglée, les femmes ne devraient point être obligées de travailler pour vivre, ce serait aux hommes à travailler pour elles, et les soins de l'intérieur, l'éducation des enfants, devraient seuls occuper leur temps. Mais nous sommes si loin de cet idéal, leur existence actuelle est si précaire, si dénuée, qu'il faut bien prendre le monde comme il est, et chercher à leur assurer les moyens de sauvegarder par le travail leur indépendance et leur dignité. Pourquoi l'État, qui a pris au sérieux l'éducation de la population virile, fait-il si peu de chose pour celle des femmes? On fonde des écoles normales, on veut former des professeurs, et l'on fait bien. Mais comment, dans le grand œuvre de la civilisation générale, oublier les mères et les institu-

trices futures du genre humain, celles qui doivent être le lien de la famille et l'instrument de la moralité ou de la perversité des générations ?

Nous sommes tous, à cet égard, d'une légèreté et d'une indifférence coupables. Le Français, né galant, aime les femmes, sans doute; il les aime pour lui, pour jouir de leur grâce, de leur beauté, de leur esprit, du charme de leur commerce; mais ceux qui s'occupent d'elles pour qu'elles soient heureuses et indépendantes, pour améliorer leur sort, panser leurs plaies, assurer leur dignité et leur bonheur à venir, ceux-là où sont-ils? Mais nous avons tort de le demander : nous sommes sûrs du moins qu'il y en a quelques-uns à Lyon et à Dijon. Puisse-t-il y en avoir bientôt partout!

13 juillet 1858.

# LES JUIFS AU PARLEMENT

On ne suppose pas que nous soyons de ceux qui considèrent l'Angleterre comme perdue parce que les juifs ont enfin forcé l'entrée du Parlement; nous reconnaissons toutefois que, sous un certain rapport, cet événement la diminue. Nous allons nous expliquer.

Chaque nation a sa force propre; les causes qui la rendent puissante seraient pour tout autre pays des éléments de faiblesse et de ruine. La force de la France, c'est son génie sympathique, la générosité de ses aspirations, la généralité de ses vues, l'unité et l'homogénéité de son organisation. Toutes les fois que la France est infidèle à une noble cause, qu'elle se laisse envahir par les calculs égoïstes du *chacun pour soi*, elle s'appauvrit, elle se dégrade, elle descend dans l'opinion du monde comme dans sa propre estime.

Quoique séparée de nous par un étroit bras de mer, l'An-

gleterre est située, par le fait, aux antipodes du monde moral. Son génie est tout personnel; elle n'a qu'un mobile, qu'une préoccupation, son intérêt, dont rien au monde n'a le pouvoir de la distraire; l'Angleterre est une île, et il semble que la configuration de son territoire, en l'isolant du reste du genre humain, ait imprimé à son génie et à ses institutions un cachet particulier. Pour elle, cet isolement même est une force, c'est une citadelle dans laquelle elle se retranche et se rend inaccessible; cet isolement est si bien la condition de son existence, que tout ce qui le menace, la menace; plus les communications sont promptes et assurées, moins l'Angleterre est tranquille. La vapeur, qui jette en quelque sorte un pont sur la mer, la rend soucieuse et préoccupée, et par le fait diminue son prestige.

Dans l'ordre religieux, il s'est passé quelque chose d'analogue. Issue primitivement du grand mouvement suscité par Luther, l'Église d'Angleterre a bientôt formé un établissement à part, intimement mêlé à la politique, complet en lui-même et bien plus national qu'universel. Le nom même l'indique assez : la religion anglicane est la religion des Anglais; elle les unit entre eux, elle est le ciment de leur édifice politique, et ne les relie que très-accessoirement avec le reste du genre humain. Le catholicisme, bien que l'universalité ne soit pour lui qu'une prétention, est du moins organisé pour y prétendre. Il n'est, par nature, étranger à aucune race, à aucune nation. Le luthéranisme, le calvinisme portent le nom de leur auteur; ils pourraient envahir le monde

sans être forcés de se débaptiser. Il n'en est pas de même de l'anglicanisme. Établissement national autant que religieux, son essor est limité par la nationalité anglaise. Se faire anglican, c'est se faire Anglais; aussi ne se fait-on pas anglican; le prosélytisme de l'Église anglicane est nul; il a besoin que la conquête le précède, à moins qu'elle ne le suive, et que les missionnaires de l'Église anglicane ne soient les éclaireurs des flottes et des soldats de l'Angleterre. Le Dieu des Anglais n'est point le Dieu du genre humain; comme le Dieu des juifs, il s'est choisi un peuple, l'a séparé du reste du monde, et l'Anglais qui sait les psaumes, chante avec la dévotion triomphante de l'orgueil religieux le verset de David : *Non fecit taliter omni nationi.*

Nous avions besoin de rappeler ces particularités pour faire comprendre le genre d'affaiblissement que l'introduction de la tolérance religieuse fait subir à la Constitution anglaise. Sans cette précaution, nous qui adorons le Dieu éternel et universel, le Dieu du genre humain, nous n'aurions pas compris les cris d'effroi de la vieille Angleterre et sa résistance obstinée à l'admission des juifs dans le Parlement. La France est par excellence la terre du bon Dieu; catholiques, protestants, juifs, musulmans y sont chez eux et y communient fraternellement; la France est moins frappée de ce qui divise les cultes que de ce qui doit les réunir; aussi a-t-elle réussi à les faire vivre en paix à l'abri de l'édifice politique dont la Révolution a posé les bases, et dont chaque gouvernement élève à son tour les assises. Mais

l'Angleterre, fondée sur l'exclusion, sur l'isolement, a, dans une certaine mesure, raison de s'effrayer lorsqu'elle voit tomber, sous les coups de l'esprit nouveau, une des pierres de cette muraille de Chine qui la séparait du reste du monde.

Il y a trente ans, O'Connell l'a forcée d'émanciper les catholiques; il a donné à l'Irlande catholique le droit de voter dans les conseils de la protestante Angleterre; l'on sait le parti que le grand agitateur tira de sa phalange irlandaise pour peser sur le gouvernement, désorganiser whigs et tories et former l'appoint de la majorité. Aujourd'hui, voilà M. de Rothschild qui s'asseoit à la chambres des communes, en supprimant de la formule du serment les mots : *Sur la foi d'un vrai chrétien*, et en invoquant le nom de Jehovah. L'Église établie, ainsi coudoyée dans le Parlement par les juifs et les catholiques, ne vous fait-elle pas l'effet d'un vaisseau envahi à l'abordage par une troupe de marins ennemis, trop faible encore pour le capturer, assez puissante pour gêner la défense et tendre la main à l'ennemi?

La chambre des lords, conservatrice de la tradition, a si bien senti la portée du coup que venaient de recevoir les vieilles institutions religieuses et politiques de l'Angleterre, qu'elle a formellement repoussé la clause du bill qui ouvrait aux juifs les portes du Parlement. Elle a autorisé seulement la clause qui permet à l'une des deux chambres de dispenser les élus de la formule chrétienne du serment. De la sorte, ce n'est pas un principe, c'est un fait qui a triomphé. M. de

Rothschild a été admis, mais les juifs n'ont pas leurs entrées de plein droit, et la chambre pourrait les repousser une autre fois, s'il était possible de revenir sur les victoires gagnées contre le privilége par l'équité et le droit commun; et la chambre des lords, à son tour, n'est-elle pas menacée de voir, dans quelques années, un juif, M. Disraéli, s'asseoir, par ordre de la reine, à côté des évêques, sur les bancs de la pairie? La double émancipation des catholiques et des juifs; ces deux communions naguère proscrites, admises à faire les lois et à décider peut-être, au moins indirectement, sur la part qui sera faite ou laissée à l'Église établie; les incontestables progrès du catholicisme en Angleterre; ce sont là, pour ce pays, des faits considérables qui modifient profondément sa situation, et qu'on peut comparer à la révolution produite dans les rapports internationaux par l'invention de la vapeur. Il faut aujourd'hui que l'Église établie compte avec le catholicisme et avec les juifs qui siégent à ses côtés dans le Parlement, comme il faut que l'Angleterre, qui, aujourd'hui, grâce à la vapeur, se trouve bord à bord avec le continent, se résigne à compter avec lui.

C'est une révolution profonde qui s'accomplit dans la politique intérieure comme dans la politique extérieure de l'Angleterre; et, comme toutes les révolutions qui commencent, c'est d'abord un affaiblissement, qui ne cessera que lorsque la nation entière reconnaîtra et sentira la fécondité des principes dont elle subit en ce moment, sous la pression des événements, l'incomplète application.

Cette révolution, qui s'accomplit d'abord dans l'ordre religieux, se poursuivra, nous n'en doutons pas, dans la famille, dans la propriété, dans l'administration, dans l'armée. Partout le principe aristocratique est destiné, non pas à tomber, car rien ne tombe en Angleterre, mais à descendre et à décliner. Déjà, depuis quelques années, l'influence de la bourgeoisie l'étreint et l'envahit de toutes parts, et pourtant le peuple des travailleurs anglais n'a pas encore dit son mot ni donné signe de vie. Le déclin de l'Angleterre aristocratique a déjà commencé; il se poursuivra jusqu'à ce qu'une Angleterre renouvelée, mise en contact et en sympathie avec les principes de notre immortelle révolution, lève la tête au-dessus des flots, et reparaisse, non plus comme l'ennemie, mais comme l'alliée du genre hûmain, dépouillée de son culte exclusif, de ses traditions haineuses, de ses aspirations égoïstes, et prête à apporter dans l'œuvre de civilisation universelle qui se dessine aujourd'hui dans le monde entier, le contingent de ses vertus propres, ses facultés cyclopéennes de travail, sa ténacité héréditaire, et un sentiment religieux qui ne sera pas celui des juifs de l'Ancien Testament, mais celui de l'Évangile transfiguré du dix-neuvième ou du vingtième siècle.

4 août 1858.

# CHERBOURG

## ET L'ALLIANCE ANGLO-FRANÇAISE

C'est la deuxième fois depuis trois ans que la reine d'Angleterre reçoit l'hospitalité de la France. Pendant la même période de temps, l'Empereur, de son côté, a visité deux fois l'Angleterre. Jamais, jusque-là, les souverains de ces deux pays ne s'étaient témoigné d'une manière plus éclatante des dispositions plus cordiales, et pourtant jamais, on peut le dire, l'alliance des deux peuples n'a été soumise à des épreuves plus critiques. Le ton des journaux, les discussions parlementaires, les notes diplomatiques, les publications officielles ou officieuses ont accusé, à diverses reprises, une situation tendue, des rapports difficiles, un ménage troublé.

Certes, à considérer les choses de haut, jamais l'alliance de la France et de l'Angleterre n'a eu dans le monde un plus

grand rôle à remplir. Les événements qui se préparent ou s'accomplissent, les affaires de la Chine, la défaillance menaçante de l'empire ottoman, la réaction qui semble se produire au sein de l'islamisme contre l'influence des nations chrétiennes, les combinaisons politiques qui peuvent, d'un jour à l'autre, résulter d'une semblable situation; d'autre part, la croissance rapide et l'humeur envahissante de deux nations adolescentes, la Russie et les États-Unis, dont l'une paraît appelée à dominer l'Amérique entière, l'autre l'Asie, tout semble faire de l'alliance anglo-française une nécessité pour le monde, une sauvegarde pour l'Europe, un contrepoids destiné à contenir, dans de justes limites, l'influence des deux astres politiques qui montent aux deux points opposés de l'horizon.

Les souverains des deux États font, pour maintenir l'alliance, les plus louables efforts : démarches personnelles, concessions de formes, sacrifices de susceptibilités, rien ne leur coûte pour montrer le prix qu'ils attachent au maintien de la paix. Mais, au fond, la paix est-elle une alliance? Les vues ne sont-elles pas divergentes? S'entend-on à Constantinople, sur le Danube, dans la Péninsule italienne, à Suez? L'Angleterre ne suit-elle pas, en Égypte et à Périm, une politique à part et qui ne convient qu'à ses seuls intérêts? Se sera-t-on rapproché à Cherbourg? Aura-t-on trouvé quelque transaction moyenne, quelque champ d'action commune? Nous le désirons sans y croire beaucoup. Quoique éprouvée par l'insurrection des Indes, quoique réduite à prendre vis-

à-vis des États-Unis l'attitude la plus modeste, l'Angleterre, nous le craignons, n'est pas encore arrivée à comprendre que l'alliance avec la France n'est possible, pour elle, qu'à de certaines conditions qui ne sont plus celles d'autrefois. Elle veut bien s'unir, à la condition de commander; s'associer, à la condition d'être maîtresse; agir en commun, à la condition de donner l'impulsion, sans jamais la recevoir.

Depuis 1815, l'Angleterre a exercé en Europe une action prépondérante; depuis 1830 surtout, l'alliance, à conditions inégales, de la France, lui a permis de faire en Europe la pluie et le beau temps. La guerre d'Orient et le rôle respectif qu'y ont joué les deux alliés occidentaux ont changé cet état de choses. Aujourd'hui, il faut compter avec la France. De là une situation nouvelle que l'Angleterre n'a pas encore acceptée.

Aussi, si nous voulions rendre, tel que nous le comprenons, le sens des fêtes de Cherbourg, nous dirions qu'en appelant à Cherbourg la reine, le gouvernement, les membres du Parlement, l'aristocratie anglaise tout entière, qu'en les prenant pour témoins de l'inauguration d'un travail qui ajoute de nouvelles ressources et de nouveaux moyens d'action à la puissance navale de la France; qu'en entourant, d'autre part, cette cérémonie de toutes les marques de courtoisie et de déférence personnelle, le gouvernement français a voulu témoigner de son bon vouloir pour l'Angleterre, et en même temps de sa ferme résolution d'élever la France à un tel degré de puissance maritime, que son alliance soit consi-

dérée par l'Angleterre comme aussi précieuse, pour le moins, que l'amitié de l'Angleterre peut l'être pour nous.

En assistant à ces fêtes somptueuses, à ces honneurs militaires, à ces canonnades répétées, à cette entrevue de deux souverains dans un port qui peut être considéré à volonté comme une défense ou comme une menace, nous nous demandions quel pouvait être le sens profond de cette solennité extraordinaire, de ce spectacle donné à l'Europe et au monde entier, et nous n'en trouvons qu'un seul :

Signification à l'Angleterre du désir de conserver son alliance, et, tout ensemble, de la possibilité de s'en passer.

8 août 1858.

# LE TRAVAIL DES FEMMES

## ET LE PARTI CATHOLIQUE

C'est une chose curieuse que la mauvaise humeur instinctive avec laquelle les organes des partis, qui se disent religieux par excellence, accueillent toutes les tentatives d'amélioration dont l'initiative ne leur appartient pas. On dirait qu'en cherchant dans d'autres voies que les leurs, on commet un vol à leur préjudice et comme une espèce de sacrilége.

L'Académie de Lyon a mis récemment à l'étude la question du travail des femmes. Comme toutes les questions si complexes qui touchent au travail et au salaire, celle-là est d'une extrême difficulté. Mais aussi, on peut le dire, aucune n'est plus digne d'occuper les méditations des gens de bien. Il y a à Lyon des journaux catholiques; ils sont témoins chaque jour des souffrances et des désordres qu'entraîne, dans cette grande métropole industrielle, l'insuffisance du

salaire ou le défaut d'emploi pour les femmes. Vous croyez sans doute que, cédant à l'inspiration de la charité évangélique, ils vont applaudir à l'initiative de l'Académie lyonnaise, qu'ils vont apporter à l'étude du problème qu'elle a soulevé le contingent de leurs lumières, ou tout au moins celui de leur bonne volonté, et que, lors même que la difficulté de la question leur laisserait peu d'espoir d'une solution prochaine, ils rendront un sympathique hommage à l'esprit d'humanité qui a conseillé ces recherches?

Mais laissons là les suppositions bienveillantes et voyons la réalité.

La *Gazette de Lyon* est un journal catholique, le même, hélas! qui considère comme une impiété l'émancipation politique des juifs, parce qu'*ils ont tué le Dieu des chrétiens*. Comment a-t-elle accueilli la question mise au concours par l'Académie de Lyon? Elle n'a pas fait moins de trois articles pour montrer que cette question est suspecte et exhale une vague odeur de saint-simonisme; que l'industrie est fatale aux femmes, qui sont faites pour se marier et élever des enfants; que si la question était soluble, il y a longtemps qu'elle serait résolue; enfin, que la seule chose à faire, c'était d'ouvrir des couvents pour les disgraciées de la nature ou du monde, et de marier les autres. Voilà certes une manière expéditive de lever les difficultés, et qui ne coûte pas de grands frais d'invention. Il n'y a que les gens infaillibles, ou relevant d'autorités infaillibles, qui puissent se moquer avec cet aplomb des bonnes gens qui, après l'émis-

sion de pareils oracles, s'amuseraient encore à chercher d'autres remèdes.

Nous admettons très-volontiers que la condition la plus heureuse et la plus normale pour la femme, c'est de se marier, sous la réserve que le mari auquel elle associe sa destinée ne sera ni un ivrogne, ni un brutal, ni un dissipateur, ni un débauché. Mais en admettant que les ouvrières soient assurées de n'épouser que des hommes parfaitement honnêtes, tout ne serait pas dit pour cela. Pour se marier, il faut être deux; il faut le concours de deux volontés. Or, si la femme est généralement disposée au mariage, il n'en est pas toujours de même de l'homme, qui ne s'engage qu'avec une certaine réserve dans une situation dont la principale responsabilité retombe naturellement sur lui. Il y a d'ailleurs beaucoup de carrières qui rendent pour l'homme le mariage difficile, ou impossible, ou tardif. Il y a l'armée, qui tient sous le drapeau de quatre à cinq cent mille célibataires; il y a le clergé et les ordres religieux, qui enlèvent au mariage cinquante ou soixante mille hommes. Or, les femmes que ce demi-million d'hommes n'épouse pas, que vont-elles faire? Ont-elles toutes des rentes pour charmer les ennuis du célibat? Arrivée à quinze ou seize ans, que veut-on que fasse de bon une fille qui ne se marie pas et qui n'a pas de moyens d'existence? Il n'y a pour elle qu'une solution honorable : c'est de travailler, de gagner sa vie, de se rendre indépendante. Il est bientôt fait de dire :

« Donnez aux jeunes filles la perspective d'un établisse-

ment honorable; accoutumez et préparez les jeunes gens à l'idée de devenir des chefs de famille, et de ne pas gaspiller leur jeunesse, leurs facultés et leurs ressources au jour le jour, et vous aurez tranché l'épineuse question de l'augmentation du salaire des femmes. »

Sans doute, faites que toutes les jeunes filles soient modestes et économes, que tous les jeunes gens soient laborieux et rangés, qu'ils désirent et qu'ils puissent se marier, et vous n'aurez plus à vous occuper de l'augmentation du salaire des femmes. Ce n'est pas plus difficile que cela. Toutefois, et en attendant que la merveilleuse recette de la *Gazette de Lyon* soit universellement appliquée, nous croyons que c'est avec raison que l'Académie de Lyon a mis à l'étude la question de l'augmentation du salaire des femmes; que l'Académie de Dijon cherche à instituer à leur usage une école de dessin. Ajoutons que, pendant que des hommes éclairés et bienfaisants cherchent à ouvrir aux femmes de la classe ouvrière des carrières appropriées à leurs aptitudes naturelles, il n'est guère aujourd'hui de famille de petite bourgeoisie où une honorable prévoyance ne s'efforce de doter les jeunes filles d'un talent, d'un art, d'un métier qui puisse, en cas de malheur, les mettre à l'abri du besoin ou d'une périlleuse dépendance. L'enseignement, la musique, le dessin, la gravure sur bois, les modes, les arts de la toilette, le commerce, emploient déjà une foule de jeunes filles qui se marieront ou ne se marieront pas, mais qui vivent, qui se suffisent, qui se rendent utiles, et qui, par là

même, ont une attitude aussi morale et plus digne que celle que leur ferait l'attente exclusive et avouée d'un mari qui ne vient pas toujours.

Nous citions récemment les chemins de fer comme ayant offert aux femmes de nouveaux moyens d'occupation par la distribution de leurs billets, et s'en trouvant fort bien. Il doit pouvoir se faire, dans une foule de carrières, une distribution analogue des emplois, ceux qui demandent de la force et de l'application restant réservés aux hommes, tandis que ceux qui n'exigent que de l'adresse, de l'ordre et du goût, pourraient devenir le lot des femmes. Et ici, gardons-nous de dire avec la *Gazette de Lyon* : « S'il y avait quelque chose à faire de ce côté, il y a longtemps que ce serait fait. » Avec de pareils arguments on ne ferait jamais rien et on découragerait les entreprises les plus utiles.

Du reste, la *Gazette de Lyon* n'a qu'à jeter les yeux autour d'elle pour constater les heureux effets d'une foule de créations de bienfaisance qui fonctionnent, qui font du bien, et qui n'auraient jamais été fondées si on avait opposé à leurs fondateurs que, s'il y avait quelque chose à faire, ce serait fait depuis longtemps. La *Société d'instruction primaire* de Lyon, l'École de dessin, la *Société du petit Saint-Jean*, les Sociétés de secours mutuels, la caisse d'épargne, toutes ces institutions qui n'existaient pas dans le paradis terrestre ni même à l'époque bénie du moyen âge, subviennent à beaucoup de besoins, et élèvent non-seulement la condition matérielle, mais le niveau moral des populations.

La condition des femmes, de même que celle des classes inférieures en général, est aujourd'hui au premier rang des intérêts sociaux. C'est dans ces conditions modestes, où pénètre à peine le regard distrait des heureux du monde, que s'élaborent ou les germes de prospérité, ou les éléments de décadence des sociétés. C'est sur ce point que les sentinelles vigilantes doivent avoir l'œil fixé sans relâche, et nous nous étonnons que des hommes qui se disent religieux n'aient que de piètres sarcasmes et de ridicules fins de non-recevoir à opposer aux recherches de la sollicitude sociale. A leur point de vue même, l'inconséquence est grossière; les catholiques ont beau dire que leur royaume n'est pas de ce monde, ils doivent bien savoir cependant que ce monde-ci est au moins la route et le vestibule de l'autre, et que les angoisses de la misère et les étreintes du besoin sont une mauvaise préparation pour des préoccupations plus élevées. Aussi ne craignons-nous pas de le dire : dans la circonstance qui nous occupe, c'est l'Académie de Lyon qui a fait œuvre religieuse, et c'est le journal catholique qui s'est montré étranger à l'esprit de l'Évangile, tel que notre siècle le comprend.

11 août 1858.

# LE PAPE ET LE SULTAN

Le pape est le souverain spirituel de près de deux cents millions de catholiques, et l'Église, dont il est le chef, a été longtemps la mère et la nourrice de toutes les nations chrétiennes. Il est, de plus, le souverain politique d'un État de deux millions d'hommes.

Le sultan est l'héritier de Mahomet, le chef de l'islamisme. Près de deux cents millions de musulmans ont les yeux fixés sur lui; il commande directement à plus de vingt millions de sujets.

Or l'autorité du sultan est tellement ébranlée, que, s'il n'était protégé par les rivalités des puissances européennes, son trône serait emporté en quelques jours.

Quant au pape, tout le monde est d'accord que si la garnison française qui occupe Rome depuis neuf ans venait à se retirer sans avoir été remplacée d'avance par une garnison

autrichienne, le dernier soldat français n'aurait pas dépassé les portes de la ville éternelle, que la domination pontificale aurait déjà cessé d'exister.

Le sultan est plus avancé que ses sujets; sans être encore ce qu'on peut appeler un homme civilisé, il a perdu les passions et les préjugés de la barbarie; il désire s'assimiler les progrès de l'Europe; il s'entoure d'un état-major à moitié européen, dont le plus grand malheur est de se trouver tellement étranger aux mœurs et aux passions de la vieille Turquie, qu'il a perdu la puissance de la modifier, ou même de s'en faire comprendre.

Le pape, au contraire, est moins avancé que son peuple. Appelé à gouverner une des races les plus belles et les plus intelligentes qu'il y ait au monde, il comprend peu ses vœux et ses besoins, et son incontestable faiblesse politique tient précisément à ce qu'il ne sait ni ne veut s'assimiler la civilisation qui rayonne autour de lui. Considéré par les Romains comme un obstacle, gourmandé comme rétrograde, même par les gouvernements les plus rétrogrades qui, depuis trente ans, lui prodiguent en vain, à chaque occasion nouvelle, leurs inutiles conseils, ne pouvant ni demeurer immobile ni se mouvoir, le souverain des États romains est tombé peu à peu sous la curatelle de la France, qui, pour avoir entrepris de le soutenir contre ses sujets, ne peut plus l'abandonner sans le rejeter dans les mêmes périls intérieurs, ou sans le livrer à la domination de l'Autriche.

Telle est la situation respective des deux plus grandes au-

torités religieuses qu'il y ait sur la terre, au moment où le cours des événements va mettre forcément en contact la double masse des populations chrétiennes et des populations musulmanes.

Depuis l'origine des temps historiques, il y a eu, entre les deux mondes de l'Orient et de l'Occident, une série alternative d'invasions, de défaites et de victoires, un mélange par la guerre et par le sang, et comme une communion douloureuse dans laquelle viennent se résumer, à des dates célèbres, les efforts des plus grands hommes : la guerre de Troie et la double invasion de Darius et de Xerxès; l'expédition d'Alexandre; plus tard, les conquêtes des Romains, auxquelles répond, quelques siècles plus tard, l'invasion de l'islamisme, qui déborde jusque sur l'Espagne et la France; au onzième siècle, le grand mouvement européen des croisades, auquel répond, au treizième, Gengiskan; au quatorzième, Tamerlan; au quinzième, Mahomet II et la prise de Constantinople. Un siècle plus tard, l'Espagne catholique fait reculer, à Lépante, la puissance mahométane qui, au dix-septième siècle, pousse ses armées jusque sous les murs de Vienne; enfin, depuis cent ans, n'avons-nous pas vu l'Inde conquise par les Anglais, aujourd'hui en révolte contre eux; la Turquie, humiliée à Bucharest, à Navarin, à Andrinople, aujourd'hui à la veille de se révolter à son tour contre l'ascendant européen, et dans le moment même où nous écrivons, la Chine ouverte par les armes de l'Occident, tandis que le Japon, mieux avisé, semble aller de lui-même au-de-

vant de son influence? Ne dirait-on pas un mouvement de flux et de reflux qui, depuis trois mille ans, pousse les races les unes contre les autres, les mélange, les force à se pénétrer, et fait jaillir du contact, des progrès nouveaux, de nouveaux rapports, des résultats imprévus?

Jusqu'ici c'est la guerre, l'esprit de conquête, l'amour du pillage, c'est le fanatisme religieux qui a précipité, les unes contre les autres, ces masses d'hommes innombrables; aujourd'hui de nouveaux mobiles donnent au conflit imminent des deux mondes européen et asiatique un nouveau caractère. Il ne s'agit plus de butin à enlever, de tributaires à soumettre; il ne s'agit même plus de conquérir un tombeau, mais bien de préparer une civilisation nouvelle, de rendre au travail et à la charrue, des plaines aujourd'hui désolées, d'ouvrir à l'industrie et au commerce de l'Europe des contrées fermées par la barbarie, de substituer la justice et l'ordre au brigandage, d'élargir le cercle de la société des nations, pour préparer la fédération future et pacifique du genre humain.

Qui donc aujourd'hui dans le monde est en mesure de prêcher cette croisade d'un nouveau genre? Est-ce le pape? Non. Outre qu'il a chez lui trop d'affaires pour se lancer dans de pareilles entreprises, il y porterait l'esprit d'un autre âge, non celui de notre époque. Le pape, plus tranquille du côté des Romains et de l'Italie, prêcherait volontiers la croisade comme au douzième siècle, la conquête des lieux saints et l'extermination des infidèles. Quant à occu-

per, pacifier, régulariser, féconder les pays soumis à la domination musulmane, c'est une œuvre qui échappe à l'action du souverain pontife, et pour laquelle, en effet, les gendarmes et les ingénieurs auraient plus à faire que les moines.

Plusieurs circonstances capitales semblent indiquer que la France a un rôle décisif à jouer dans la régénération des pays musulmans. D'abord, de toutes les puissances européennes en état de se faire écouter en Orient, la France est la seule qui ne puisse être suspecte d'arrière-pensées égoïstes et de projets de conquête. Ni l'Autriche, ni la Russie, ni l'Angleterre n'en peuvent dire autant. En cas d'événement, ces trois puissances ont déjà fait leur part *in petto*, et cette circonstance n'est pas faite pour les recommander ni aux Turcs ni aux populations chrétiennes de l'empire. La France est la seule qui, par la raison même que nous venons de dire, ait intérêt à ce qu'au lieu d'un partage qui entraînerait une lutte universelle, l'empire ottoman, s'il doit finir, finisse par une substitution de la race conquise à la race conquérante. Ajoutons qu'elle est la seule qui, dans le cas où les deux races devraient continuer à cohabiter sur le même sol, pourrait trouver dans sa propre expérience les moyens de les y faire vivre en paix.

L'Algérie, en effet, n'est pas seulement pour la France une colonie d'un grand avenir, qui doit ajouter à sa puissance et lui ouvrir sur le continent africain de nouveaux et utiles débouchés; c'est encore et surtout un champ d'expé-

rience et d'éducation personnelle, où elle apprend à traiter avec les races mahométanes.

Sous ce rapport, nous le croyons, la France a quelque droit d'être fière. Tandis que les Américains exterminent les Peaux-Rouges, que les Anglais exploitent cruellement les Hindous, elle a trouvé moyen de gouverner les Arabes de telle sorte, qu'ils sentent eux-mêmes la supériorité morale de la puissance chrétienne qui les gouverne sur les Turcs mahométans, dont le joug avait longtemps pesé sur eux. Ce qui vient de se passer à Djeddah, où un Algérien mahométan a défendu, au péril de sa vie, contre d'autres mahométans ses coreligionnaires, le chancelier du consulat de France, un chrétien, un giaour, est un fait assez significatif pour pouvoir se passer de commentaire.

Ajoutons que la France est le seul pays où la liberté des cultes ne soit pas un accident heureux de la politique, mais un principe général et fondamental, où par conséquent la religion ne soit pour personne une cause d'infériorité politique, où non-seulement les communions chrétiennes, mais les juifs, les mahométans, soient assurés de rencontrer bienveillance et protection égales. En France, le gouvernement ne bâtit pas seulement des églises, il construit encore des synagogues et des mosquées, et tous ces cultes qui, entre eux, n'enseignent réciproquement aux hommes qu'à se haïr, enveloppés d'une atmosphère de tolérance et initiés, d'abord malgré eux, à un sentiment plus élevé, plus véritablement religieux, apprennent à se supporter d'abord, à s'estimer

ensuite. Croit-on qu'une nation ainsi préparée n'ait pas, par la force des choses, un grand rôle à jouer dans la transformation d'un pays où la religion touche par tous les côtés à la politique?

Aussi, ne craignons pas de le dire, s'il y a en Orient un rôle de médiateur, d'arbitre, de modérateur à remplir; s'il y a là, par le fait, un véritable sacerdoce à exercer, ce n'est point au pape, c'est à la France qu'il sera dévolu.

17 août 1858.

LES

# JOURNAUX ANGLAIS ET LA PRESSE

Quelques journaux anglais, notamment le *Morning Herald*, qui passe pour être l'organe du cabinet Derby, nous accusent de remplir en France un rôle analogue à celui que le *Times* s'est donné en Angleterre, et de ne rien négliger pour réchauffer le vieux levain d'hostilité réciproque que plusieurs siècles d'antagonisme ont déposé au sein des deux nations.

Le journal tory est blessé de la portée politique que nous avons attribuée aux fêtes de Cherbourg, et que nous résumions ainsi : Signification à l'Angleterre du sincère désir de conserver son alliance, et, tout ensemble, de la possibilité de s'en passer. Il affecte de croire que nous revendiquons pour la France le droit exclusif de régler les destinées de l'Orient, et, par exemple, de procéder par voie d'occupation

à Constantinople, comme elle fait à Rome et à Civita-Vecchia, et il s'inquiète d'autant plus de ces vues dominatrices, que toujours, suivant lui, « la *Presse* a la réputation d'être l'organe d'un parent de l'empereur, d'un prince occupant une position officielle responsable, et qui, dans l'éventualité de la vacance du trône, et durant la minorité du prince impérial, serait à la tête du conseil de régence. »

Il nous suffira, pour faire tomber les accusations et calmer les craintes du journal anglais, de rétablir la vérité des faits, qu'il dénature étrangement.

Nous ne sommes point les ennemis de l'Angleterre; si le *Morning Herald* en doutait, qu'il consulte la *Gazette de France*, qui nous accuse, à l'égard de nos voisins, d'une idolâtrie servile. Le fait est que nous ne sommes les ennemis d'aucune race et d'aucune nation; toutes, suivant nous, ont leur rôle propre à remplir dans l'œuvre de la civilisation commune. Quant à l'Angleterre en particulier, nous prisons très-haut ses fortes et viriles qualités, sa puissance de travail, la hardiesse de ses conceptions, la vigoureuse initiative de ses enfants, la liberté qui anime toutes ses institutions; nous éprouvons, pour tout ce qu'il y a en elle de bon et de grand, une sympathie et une admiration sans réserve.

Toutefois, et tout en rendant justice aux qualités de nos voisins, nous n'abjurons pas notre nationalité; nous aimons la France, non-seulement parce qu'elle est notre pays, mais parce que son génie nous paraît plus sympathique et plus sociable que celui des autres nations; nous aimons sa mis-

sion, son œuvre, et, s'il faut le dire, jusqu'à ses défauts. L'alliance sincère, effective de l'Angleterre et de la France serait notre vœu le plus cher, à la condition, toutefois, qu'elle eût lieu sur le pied de l'égalité, à charge de concessions réciproques, et qu'elle ne réalisât pas la fameuse alliance de l'homme et du cheval, dans laquelle la France jouerait le rôle du cheval.

Or, consultons un peu les faits. L'Angleterre nous a trouvés bons pour prendre Sébastopol, elle a fort apprécié alors le service de nos flottes et de nos armées; mais, la paix signée, par quelle concession a-t-elle reconnu ce concours? Elle a déserté notre alliance pour celle de l'Autriche, elle a sacrifié à sa nouvelle amie l'union des principautés, qu'elle avait elle-même demandée; elle s'oppose à Constantinople au percement de l'isthme de Suez, réclamé par l'intérêt du monde entier; elle s'empare en pleine paix de l'île de Périm, afin de se trouver en mesure de commander dans la mer Rouge, le jour où elle ne pourra plus empêcher de l'ouvrir; elle avait à Constantinople pour ambassadeur un ennemi de la France, hautain, emporté, quinteux, réunissant dans une perfection suprême tous les défauts du caractère anglais, couronnés par une haine avouée de notre pays. Pendant que le sang de nos soldats coulait à Inkermann pour sauver l'armée anglaise, à Constantinople lord Stratford travaillait contre nous; et voilà qu'après une absence de quelques mois, on le renvoie en Turquie continuer le même manége. De bonne foi, est-ce là la conduite d'un allié ou celle d'un ennemi? Si

c'est là l'alliance anglaise, nous déclarons sans détour que nous n'en voulons pas, et nous saurons un gré tout particulier au gouvernement de mettre la France en état de s'en passer.

Si l'Angleterre croit avoir besoin de l'alliance, qu'elle change de ton et de conduite; le temps est passé où lord Melbourne pouvait nous menacer, en plein parlement, de balayer nos flottes de la Méditerranée. Depuis lors, la France a monté et l'Angleterre a descendu: il faut d'autres rapports et d'autres procédés.

L'Angleterre se targue d'être le pays de la liberté. En un certain sens elle a raison, et nous en sommes charmés pour elle; mais nous ne sentons pas que cette liberté soit contagieuse, ni que les Anglais soient fort empressés d'en faire jouir le reste du monde. Qu'on nous permette, à cette occasion, d'emprunter à un livre qui vient de paraître quelques lignes d'un grand écrivain qui expriment à merveille notre disposition à l'égard de nos voisins :

« Ne croyez pas, écrivait Joseph de Maistre, que je ne rende pas pleine justice aux Anglais : j'admire leur gouvernement sans croire cependant, je ne dis pas qu'on doive, mais encore qu'on puisse le transporter ailleurs; je me prosterne devant leurs lois criminelles, leurs arts, leurs sciences, leur esprit public, etc.; mais tout cela est gâté, dans la vie politique extérieure, par des préjugés nationaux insupportables et un orgueil sans mesure et sans prudence, qui révolte les autres nations et les empêche de s'unir pour

la bonne cause. Je le dis un jour au baron de Stedding. « Savez-vous, lui dis-je, la grande difficulté de l'époque ex- « traordinaire où nous vivons? C'est que la cause qu'on aime « est défendue par la nation qu'on n'aime pas. »

*Mutatis, mutandis*, l'appréciation est aussi juste en 1858 qu'en 1803. L'orgueil anglais nuit aujourd'hui à la cause de la liberté, comme il nuisait alors à celle de l'ancien régime européen. On veut bien être l'allié des Anglais, mais on ne veut pas être leur instrument; aussi estimons-nous que le vrai moyen d'être leur ami et d'arriver avec eux à un équitable partage d'inflence, c'est d'avoir toujours dans nos ports soixante vaisseaux de ligne prêts à prendre la mer; leurs égards se mesureront exactement sur le nombre de nos canons.

Quant aux projets de domination exclusive en Orient que le *Morning Herald* veut bien nous prêter, et dont il voit la menace dans notre article du 17 courant, il lui aurait suffi de lire avec plus d'attention le passage même qu'il veut bien citer, pour se convaincre qu'il ne s'agit de rien de semblable.

« D'abord, disions-nous, de toutes les puissances européennes en état de se faire écouter en Orient, la France est la seule qui ne puisse être suspecte d'arrière-pensées égoïstes et de projets de conquête. »

De cette situation, évidemment désintéressée, de la tolérance professée en France pour tous les cultes et de l'expérience acquise en Algérie au contact des populations maho-

métanes, nous tirions la conséquence que la France était peut-être plus en mesure qu'aucune autre puissance de faire entendre, aux races hostiles qui se disputent les ruines de l'empire ottoman, une voix impartiale et d'exercer une médiation respectée. De là aux projets de domination exclusive que veut bien nous prêter le *Morning Herald*, il y a loin.

Il nous reste à faire une dernière et importante rectification. A en croire la feuille anglaise, la *Presse* aurait la réputation d'être l'organe d'un parent de l'empereur, d'un prince occupant une position officielle responsable, etc.

Nous ne savions pas que la *Presse* eût cette réputation; il nous suffit de dire que ce serait une réputation tout à fait usurpée, et que nous n'avons aucun titre à l'honneur qu'on veut bien nous faire. La *Presse* n'a pas à faire de profession de foi : ses principes elle les expose tous les jours. L'amélioration morale, intellectuelle et physique du plus grand nombre d'hommes possible, le progrès de la liberté intérieure, la grandeur extérieure de la France, tout ce qui, sur une échelle plus vaste, peut concourir à hâter le mouvement de la civilisation générale, la pénétration réciproque des nations, des races, des religions, est d'avance assuré de notre appui. La *Presse* n'a point de parti pris : elle n'a épousé ni un homme ni une coterie; elle cherche le bien, et le prend partout où elle le trouve. Lors donc qu'elle entend un prince assis sur les marches du trône proclamer solennellement des maximes qui lui sont chères, elle applaudit

et se félicite du renfort qu'une voix aussi autorisée apporte à ses vœux et à ses espérances, mais elle ne cesse pas pour cela de s'appartenir à elle-même; pas plus qu'elle n'appartient au gouvernement parce qu'elle approuve les armements de Cherbourg ou l'énergique impulsion imprimée aux travaux de chemins de fer; pas plus qu'elle n'appartient aux passions subversives, parce qu'elle s'intéresse passionnément au bonheur des classes laborieuses, ou parce qu'elle vient en aide à l'indépendance italienne.

Le rôle qu'on veut bien nous attribuer serait fort honorable sans doute, mais il n'est pas le nôtre; nous tenons doublement à le constater, et pour ne pas compromettre dans nos polémiques un nom qui n'est point fait pour y figurer, et pour revendiquer une responsabilité qui nous appartient exclusivement, et une indépendance qui nous est singulièrement précieuse.

23 août 1858.

# LE MIRACLE DE LOURDES

L'*Univers* consacrait avant-hier cinq colonnes de la meilleure prose de M. Veuillot au récit d'un miracle qui vient de s'accomplir à Lourdes, dans les Hautes-Pyrénées. Le récit est aussi habilement fait que possible. Le 11 février dernier, une jeune fille de quatorze ans, nommée Bernadette, se trouvant en compagnie de plusieurs amies de son âge, aperçut une dame qui, suivant toutes les apparences, n'était autre que la sainte Vierge en personne, et qui lui faisait signe de venir; cette dame se montrait de l'excavation d'un rocher voisin, qui a à peu près la forme d'une fenêtre.

Les compagnes de Bernadette ne voyant rien, crurent que la jeune fille était folle. Mais celle-ci vint se mettre à genoux auprès du rocher où l'apparition se répéta plusieurs fois, toujours pour elle seule. De là grande rumeur dans le pays, affluence de pèlerins, offrandes et chapelets déposés, inter-

rogatoire de Bernadette, qui reste aussi ferme dans ses réponses que le rocher témoin de l'apparition miraculeuse; intervention du maire, qui, assez peu adroitement, interdi l'accès du rocher, et exalte par la contradiction les imaginations surexcitées. L'affaire a paru si sérieuse, que M. Veuillot en personne s'est rendu sur les lieux; il a recueilli des informations de toute main; il hésite et ne se prononce pas encore, car il ne faut pas croire légèrement aux miracles. Cependant, il est fortement question de faits extraordinaires : d'une source qui n'existait pas avant l'apparition et qui coule depuis ce moment, de guérisons obtenues par l'eau de cette source, et dont la science n'a pu donner l'explication. Le cas, on le voit, est très-embarrassant. Heureusement que M. l'évêque de Tarbes a pris l'affaire en main. Il a nommé une commission composée de neuf membres du chapitre de la cathédrale, des supérieurs des grand et petit séminaires, du supérieur des missionnaires du diocèse, du curé de Lourdes, des professeurs de dogme, de morale et de physique du séminaire. L'arrêté ajoute que le professeur de chimie du petit séminaire sera souvent entendu.

La commission doit commencer ses travaux immédiatement, et elle nous dira au juste si la sainte Vierge est apparue à Bernadette. Jusqu'à ce que son impartiale décision ait été rendue, l'*Univers* s'abstient de se prononcer et se renferme dans une respectueuse réserve.

Que des faits de ce genre se passent à Lourdes, dans les Hautes-Pyrénées; que Bernadette ait des apparitions, des

visions; qu'elle voie la sainte Vierge *comme je vous vois*, cela nous paraît tout simple : c'est une légende populaire d'une mythologie inoffensive et puérile, en parfaite harmonie avec le degré de civilisation auquel nous semble parvenue la ville de Lourdes. Ce que nous aimons moins, c'est l'intervention de M. l'évêque de Tarbes, c'est celle de l'*Univers*, dont la naïveté n'est pas précisément le défaut; c'est cette exploitation savante d'un fait d'hallucination probablement sincère, invérifiable dans tous les cas, puisque Bernadette seule a vu la sainte Vierge, et qui va très-probablement aboutir, avec ou sans décision épiscopale, à un pèlerinage, à la vente en bouteilles de l'eau miraculeuse, de médailles non moins miraculeuses, et à une foule de petits commerces bénits, tous très-lucratifs, organisés par les boutiques parisiennes d'objets religieux.

Nous n'aimons pas à remuer ces matières, ni à risquer de scandaliser les faibles. La foi est toujours respectable, et nous ne serions nullement d'humeur à aller troubler, par nos arguments intempestifs, la superstition naïve des bonnes gens de Lourdes, au risque d'ébranler leur moralité, à laquelle on a eu le tort peut-être de donner pour fondement ce frêle échafaudage. Mais quand nous voyons de vieux journalistes sans illusions s'atteler pesamment à cette légende moyen âge pour la voiturer dans toute la France, nous ne saurions admettre qu'on se flatte de faire prévaloir à Paris les idées de Lourdes, et de nous ramener à plusieurs siècles en arrière.

Partout où l'on croit aux miracles, il y a des miracles; partout où l'on n'y croit plus, c'est-à-dire là où ils seraient le plus nécessaires, on n'en voit plus. La sainte Vierge fait des apparitions à Lourdes, elle n'en fait pas à Paris; elle se montre à Bernadette, elle ne se montre point à l'Académie des sciences. Aussi croyons-nous que l'*Univers* se trompe: ce n'est point à Paris, c'est à Lourdes qu'il devrait établir ses bureaux de rédaction; il y aurait plus de succès qu'il n'en peut espérer ici.

Le miracle appartient à une série de civilisation qui est en train de disparaître. Si Dieu ne change pas, l'idée que les hommes s'en font change d'époque en époque, suivant le degré de leur moralité et de leurs lumières. Des peuples ignorants qui ne soupçonnent pas l'imposante harmonie des lois de l'univers, voient partout des renversements de ces lois. Tous les jours Dieu leur apparaît, leur parle, converse avec eux, leur envoie ses anges. A mesure que les sociétés s'éclairent, que les hommes s'instruisent, que les sciences d'observation viennent former contre-poids aux élans de l'imagination, toute cette mythologie s'évanouit. L'homme n'est pas moins religieux; il l'est davantage, au contraire, mais il l'est autrement. Il ne voit plus face à face les dieux ou les déesses, les anges ou les démons. Il cherche à déchiffrer la volonté divine écrite dans les lois du monde et dans l'histoire du genre humain, mais il ne prête plus à ce grand Dieu, qui anime le monde de sa vie universellement répandue, des apparitions puériles ou des travestissements ri-

dicules. Le miracle qui, à de certaines époques, a pu être la condition de la foi et servir d'enveloppe à des vérités profondes, est devenu de nos jours l'épouvantail de toute conviction sérieuse. L'*Univers* nous a raconté comme quoi saint Cupertin disait la messe à quelques cents mètres dans les airs. Cela était parfait pour l'époque, inconnue de nous, où florissait ce bienheureux; mais aujourd'hui on nous dirait que M. Veuillot est enlevé dans les airs et que, soustrait aux lois de la pesanteur, il se soutient sur la place de la Concorde à dix mètres seulement du sol, que nous ne nous détournerions pas pour l'aller voir.

Il y a, en effet, une chose qui suffirait à elle toute seule pour décourager de toute espèce de miracles : c'est l'incroyable niaiserie dont ils sont affligés par le temps qui court. Nous avons là quelque part, dans nos paperasses, un petit livre de saint Liguori où nous avons vu qu'une bonne femme qui avait caché des péchés en confession, les avait vus, je ne sais plus à quelle occasion, sortir de sa bouche l'un après l'autre sous forme de serpents. Cela n'est-il pas d'un bête à vomir?

Nous nous rappelons également une apparition de la sainte Vierge qui, par exception, avait eu lieu à Paris, à huis clos, il est vrai, et sans autre témoin qu'une seule religieuse. Le fait s'était passé vers 1835. Nous avons un peu perdu cette affaire de vue; nous savons seulement qu'il y a dix ans, aucune décision épiscopale n'était encore intervenue, ce qui n'avait point empêché qu'en l'honneur du miracle présumé

bon, on n'eût frappé plusieurs millions de médailles de bronze, d'argent et d'or, qui se vendaient comme du pain et qui ont dû produire à l'entrepreneur de cette sainte industrie un fort joli capital.

Si l'*Univers* veut bien nous en croire, il renoncera aux miracles : il n'obtiendrait point de ce procédé l'effet qu'il se promet. Qu'il laisse les belles et saintes figures du Christ et de la Vierge dans l'auréole du sanctuaire; qu'il ne les fasse pas descendre de l'autel où les entoure le respect traditionnel des fidèles, pour les faire intervenir dans des aventures d'une authenticité suspecte, impossibles à établir, puisqu'il n'y a qu'un seul témoin qui, dans l'hypothèse la plus favorable, peut être halluciné; qui, prouvées, ne prouveraient rien; qui ne peuvent rien ajouter au crédit de la religion; qui peuvent, au contraire, nuire singulièrement à celui des gens qui s'entremettent dans ces sortes de choses, et qui, si elles peuvent prendre place un instant dans le bagage superstitieux des masses ignorantes, ne provoquent chez les hommes éclairés, chez ceux dont l'opinion devient avec le temps celle de tout le monde, que la répulsion de la défiance et le sourire du dédain.

30 août 1858.

# LA CHINE OUVERTE

La dépêche de M. le baron Gros, que la *Presse* reproduisait hier d'après le *Moniteur*, et qui annonce que la Chine va désormais s'ouvrir pour nos missionnaires aussi bien que pour nos commerçants, mérite d'être enregistrée dans nos annales avec une attention toute particulière, car nous doutons que le monde ait encore été témoin d'un événement aussi considérable. Un empire, les uns disent de trois cents, les autres de quatre cents millions d'hommes, plus du tiers de l'espèce humaine, volontairement séquestrés du reste du monde, dont la variété et l'abondance de ses produits lui permettait de se passer, entre aujourd'hui en communication régulière et suivie avec les deux nations les plus avancées de l'Europe; il recevra leurs ambassadeurs et leur enverra les siens; nos missionnaires, qui jusqu'ici ne pénétraient dans l'intérieur des terres que sous de dangereux déguise-

ments et au péril de leur vie, pourront aller essayer sur cette race, jusqu'ici rebelle à leur enseignement, la puissance de la parole évangélique.

Nos commerçants iront demander à la Chine non-seulement du thé et de la soie, mais une foule de plantes textiles, de produits inconnus ou mal appréciés de l'Europe; nos savants, nos sinologues pourront aller fouiller les archives, interroger les monuments d'une civilisation si différente de la nôtre, et compléter l'histoire du genre humain. Au point de vue industriel, l'entrée dans le tourbillon européen d'un pays aussi vaste, aussi fertile, aussi peuplé, ne peut manquer d'exercer, sur le mouvement de la production générale, une influence qui ne tardera pas à se faire sentir, et sur les progrès de laquelle les hommes qui sont à la tête du commerce européen doivent avoir les yeux constamment fixés.

Lorsque Colomb découvrit l'Amérique, il augmentait sans doute le monde connu d'un continent tout entier; mais ce continent si vaste n'était habité que par des races inférieures, débris ou rudiments de sociétés qui n'apportaient à l'ancien monde, comme traditions, comme mœurs, comme production, qu'un contingent médiocre destiné à disparaître devant l'avidité féroce des nouveaux conquérants.

Il n'en sera pas de même en Chine : les Chinois sont un peuple antique, original, innombrable, industrieux, qui, au dire de ceux qui l'ont pratiqué, consomme comme les nègres et travaille comme les Anglais; un pareil peuple ne s'évanouira pas au contact de l'Europe; il est appelé à la

modifier profondément, à se régénérer lui-même, et son entrée sur la scène du monde, où il se présente sous les auspices de la France et de l'Angleterre, peut être, nous le répétons, considérée comme un des plus grands événements, le plus grand peut-être à un certain point de vue, de l'histoire de l'humanité.

Nous disions tout à l'heure que la Chine se modifierait profondément au contact de l'Europe; nous croyons qu'elle en a besoin de toutes les manières. Elle a besoin surtout de renoncer à cet orgueil stupide, à ce mépris des *barbares* qui jusqu'ici ne lui a pas porté bonheur. Il en est des peuples comme des individus. Quiconque s'isole se pétrifie. La vie n'est entre les peuples qu'un échange et une comparaison de tous les jours. Ainsi, quelle que soit l'intelligence et l'activité industrieuse des Chinois, leur isolement, leur ignorance méprisante à l'égard du reste des hommes ne leur a pas permis de s'assimiler les dons supérieurs manifestés par les peuples qui sont à la tête de la civilisation.

Sous ce rapport, nous voyons avec plaisir que, par le traité qui vient d'être signé, les Chinois se sont engagés non-seulement à recevoir nos ambassadeurs, mais à nous envoyer les leurs. Lorsqu'un ambassadeur chinois sera installé à Paris, entouré de son personnel d'ambassade, il est impossible que l'inévitable et naturel enseignement qui vient par les yeux ne modifie pas profondément ses idées, qu'il ne conçoive pas pour la civilisation de l'Europe, tout étrange et bizarre qu'elle doive lui paraître, une estime qui transpi-

rera nécessairement dans sa correspondance, et qui, avec le temps, ne pourra manquer de suggérer quelques réflexions raisonnables au Fils du Soleil, d'exciter sa curiosité, et de faire brèche à l'orgueil abrutissant dans lequel il vit enfermé.

Nous vivons véritablement dans une époque féconde et magnifique, et pour l'apprécier ce qu'elle vaut il ne nous manque que de la contempler à distance et d'envisager d'ensemble les faits prodigieux qui s'accomplissent tous les jours et sur lesquels nous marchons, pour ainsi dire, sans daigner les apercevoir. Si les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles ont été à jamais illustrés par la découverte de l'imprimerie, celle du Nouveau-Monde, et par l'impulsion que la Réforme donna à l'esprit humain, considérons un peu ce qui se passe sous nos yeux depuis soixante ans, et osons médire, après, de notre époque. Rappelons-nous la France, renouvelée par notre grande Révolution, allant secouer, à la suite de Napoléon, la vieille Europe endormie, et, comme dit de Maistre, broyant les nations pour les mêler; plus tard, le brillant mouvement intellectuel de la Restauration, l'émancipation de la Grèce, l'Egypte fécondant les germes déposés dans son sein par l'expédition française; en 1830, la Belgique et l'Espagne entrant dans le sillon de la France; l'Algérie conquise et pacifiée; l'Angleterre subissant l'émancipation des catholiques, inaugurant la réforme parlementaire d'abord, la réforme douanière ensuite; l'Autriche elle-même forcée après 1848 d'émanciper ses paysans et de détruire les privilèges

féodaux; la Turquie barbare tombant sous la tutelle de l'Europe; la guerre d'Orient inspirant à la Russie deux mesures admirables : l'affranchissement des serfs et la construction de ses chemins de fer; les chemins de fer, dont nous n'avons pas encore parlé, supprimant les distances et reliant dans une étreinte féconde toutes les nations européennes; la télégraphie électrique mettant Londres à une heure de New-York, et permettant d'entrevoir le jour où la pensée humaine pourra faire instantanément le tour du globe. Au moment même où nous parlons, la Chine, ce vieil empire fabuleux, entre en relation avec l'Europe; la Russie s'établit au nord de Pékin, sur l'Amour, et nous en rapporte en trente jours des nouvelles, que dans dix ans, grâce aux chemins de fer, elle nous fera parvenir dans dix ou douze jours seulement; la coupure de l'isthme de Suez va multiplier les rapports avec le continent asiatique, l'Afrique orientale et l'Australie; un mouvement d'attraction très-vif semble porter le Japon à se rapprocher de l'Occident, tandis qu'à l'opposé, sur la côte occidentale d'Amérique, la soif de l'or attire d'aventureuses populations en Californie et dans la Colombie anglaise.

N'est-il pas visible qu'il y a dans le monde entier comme un tressaillement universel, que de toutes parts, par tous les moyens, l'unité matérielle du genre humain s'organise, pour ainsi dire, spontanément? Tout y travaille, tout y concourt, la science, l'industrie, la vapeur, l'électricité, la politique, l'ambition, la soif de l'or. On dirait que toutes les

passions, bonnes ou mauvaises, ont reçu le mot d'ordre, qu'elles se mettent à l'œuvre et se partagent le travail comme de dociles ouvrières.

Pour nous, nous cherchons vainement dans l'histoire un plus grand et plus noble spectacle. Car, ne nous y trompons pas, ce ne sont pas seulement des produits et des marchandises que vont échanger toutes ces nations rapprochées par la vapeur et l'électricité, elles vont encore se transmettre des idées plus larges et plus justes; une sociabilité nouvelle va naître, non plus limitée à une nation, à une race, à un culte quelconque confinés dans un coin du globe, mais s'étendant à tous les hommes blancs, jaunes ou noirs, à l'humanité tout entière, qui acquiert la conscience de son unité, qui la voit, la touche, qui s'anime dans chacun de ses membres, et dans les innombrables diversités de langues, de cultes, de races, de mœurs, d'idées dont s'est enrichi, de nos jours, le clavier aujourd'hui à peu près complet de l'harmonie humaine.

Pour la Chine, en particulier, c'est un monde tout entier qui entre en scène, qui va se révéler, et il est impossible de n'en pas attendre ce redoublement de vie, ce dégagement de chaleur qui doit se faire sentir au moment où les deux pôles extrêmes de la pile humaine entrent en contact.

Médise qui voudra du XIXe siècle et de ses décadences. Pour nous, nous rendons grâces à Dieu, et d'appartenir à une aussi glorieuse époque, et d'être assez heureux pour en comprendre toute la grandeur.

## ENCORE LE MIRACLE DE LOURDES

*L'Univers* revenait hier, en cinq colonnes, sur le miracle de Lourdes, non plus, cette fois, pour le raconter, mais pour le défendre contre nos attaques irrévérencieuses, ou plutôt encore pour nous attaquer nous-même et nous punir de notre irrévérence. L'article est spirituel et contient force épigrammes et coups de griffes qui, pour porter à côté, n'en sont pas moins amusants, ce qui paraît être le point essentiel où visent les Pères de l'Église moderne. Inutile de dire que la personnalité y joue un grand rôle. M. Veuillot, lui aussi, a des apparitions, et nous lui sommes apparu sous la forme d'un incrédule qui ne veut pas croire aux miracles de peur d'aller à confesse, qui veut remplacer l'Eglise par l'Académie des sciences, et le pape par M. Babinet.

Toute cette fantaisie est drôle, amusante, charivarique; nous n'irons point disserter lourdement là contre. Nous

laisserons donc M. Veuillot passer au fil de l'épée l'hallucination fantastique qu'il a lui-même évoquée, et nous lui demanderons la permission de revenir un peu sur le fond de la question, en nous occupant, aussi peu que possible, de sa personne et de la nôtre; nous examinerons seulement quelques-unes des propositions qui servent de base à son raisonnement.

Nous avons dit que le miracle tendait à disparaître. *L'Univers* n'en croit rien. Suivant lui, l'idée que les hommes se font de Dieu est aujourd'hui la même qu'il y a trois mille ans; le surnaturel a tout autant d'adeptes aujourd'hui que du temps de Balaam, et c'est une naïveté de croire le contraire.

Nous sommes bien fâché de contredire *l'Univers* sur ce point; mais, dussions-nous passer pour plus naïf encore qu'il ne nous dépeint, nous affirmons qu'il suffit d'ouvrir un des livres de l'antiquité pour comprendre, en se reportant à notre époque, tout ce que le surnaturel a perdu. L'Ancien Testament tout entier n'est qu'une conversation perpétuelle de Dieu avec les patriarches et les prophètes. Il leur apparaît, leur parle, leur ordonne, leur fait des reproches, et ce surnaturel leur paraît si naturel, qu'ils ne s'en étonnent pas, n'ouvrent point d'enquêtes pour vérifier le fait, mais répondent aux questions, obéissent aux ordres, comme gens à qui pareilles choses arrivent tous les jours.

Si demain M. Veuillot nous déclarait que Dieu lui est apparu, qu'il lui a ordonné de sacrifier son fils sur la butte

Montmartre, et qu'il va être donné suite à cet ordre, nous sommes convaincu que, sans aucun égard pour l'ordre divin, le procureur impérial prendrait la chose au très-grand sérieux et mettrait opposition au miracle qui, suivant le degré d'exécution qu'il aurait reçu, viendrait se dénouer sur la place de la Roquette, ou plutôt dans une cellule de Charenton.

*L'Univers* est trop porté à croire que rien ne change dans ce monde. Il y a là de sa part beaucoup d'irréflexion. Il nous soutenait, il y a quelque temps, que la propriété est immuable. Nous lui avons fait voir qu'elle avait changé nombre de fois depuis seulement l'invasion des barbares, et alors il s'échappe en disant que le droit est immuable, que l'exercice du droit est seul soumis à l'action des événements. Eh bien, soit; nous croyons qu'il en est de même de la religion. La religion est éternelle; les formes de la religion changent, et elles changent si bien que ceux qui ne veulent pas changer avec elles, comme les juifs, par exemple, sont considérés par *l'Univers* lui-même, comme étrangers aujourd'hui à cette vérité religieuse, que pourtant ils ont enseignée autrefois aux ancêtres de *l'Univers* et aux nôtres.

À côté, et sur la lisière de toute religion, il pousse naturellement une mythologie plus ou moins gracieuse ou poétique, qui sert de pâture aux imaginations naïves, aux intelligences inexercées, incapables de s'élever aux notions abstraites de l'infini ou de l'unité. Et, par une réaction toute naturelle et dont nous allons retrouver l'équivalent dans un

autre ordre de faits, plus les imaginations sont livrées au merveilleux, plus le merveilleux surabonde. Les fées, les sorciers, les maléfices, le mauvais œil, les revenants, sont le côté infernal et diabolique de cette mythologie, dont les apparitions, les révélations, les extases, les ravissements forment la portion surnaturelle et divine. Tout ce peuple de divinités secondaires, bienfaisantes ou malfaisantes, qui se plaît dans la solitude, dans le silence des grands bois, dans les brouillards de certains climats, et surtout dans les ténèbres de l'ignorance, s'évanouit et s'envole invariablement, à mesure que la facilité des communications, le contact des humains et un commencement d'instruction enlèvent l'homme aux fascinations d'une imagination crédule, oisive et solitaire. Il y a trente ans, à vingt-cinq lieues de Paris, nous savons telle localité qui était quotidiennement hantée par les revenants, où aujourd'hui on n'en rencontre plus un seul. C'est le chemin de fer de Rouen qui les a exorcisés. Pour peu que le réseau pyrénéen pousse un embranchement jusqu'à Lourdes, nous craignons fort que l'apparition de la sainte Vierge à Bernadette n'ait été la dernière.

Nous voyons du reste un phénomène du même genre se produire pour le magnétisme. Il n'a d'efficacité que sur ceux qui y croient. Nous en dirons autant des tables tournantes, autre maladie étrange de l'esprit humain, dans laquelle il semble à peu près démontré que l'homme *se pipe lui-même*. Enfin s'il était besoin d'insister pour démontrer la décroissance, dans les temps modernes, des faits dits mira-

culeux, nous rappellerions à *l'Univers* qu'on ne voit plus le soleil s'arrêter, la mer s'ouvrir, les morts ressusciter, ce qui n'a pas empêché le précepte vraiment divin, qui recommande d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et son prochain comme soi-même, d'être infiniment mieux observé de nos jours (quoique bien imparfaitement encore) qu'il ne l'était à l'époque où la tradition place toutes ces merveilles.

Une réflexion, d'ailleurs, suffirait pour dégoûter des miracles; c'est qu'ils ne prouvent rien et ne servent à rien. Celui qui n'a pas trouvé dans le spectacle du monde et dans son propre cœur de raisons suffisantes de croire en Dieu, pensera que l'apparition de la Vierge à Bernadette est un argument peu décisif pour changer d'opinion. Quant à l'homme vraiment religieux, c'est pour lui un renfort superflu et compromettant. Une jeune fille a cru voir la Vierge: eh bien, après? Même en écartant toute supposition de supercherie, qu'est-ce que cela prouve? Ses compagnes qui étaient avec elle n'ont rien vu. Bernadette ne peut-elle avoir eu une hallucination? Les livres de médecine sont pleins de faits analogues. J'ai vu moi-même à mes côtés une disposition pathologique de ce genre qui a duré dix ans.

Rien n'est moins miraculeux. Ceux-là seuls peuvent croire aux miracles, qui ont envie et même une très-grande envie d'y croire. Quant aux autres, ils n'y voient qu'une exploitation puérile et de parti pris, d'un fait très-simple, dont la médecine pourrait peut-être fournir en ce moment

même à Paris cinquante exemples équivalents, que personne ne songe, précisément parce qu'on est à Paris, à ériger en miracles. On peut voir tous les jours chez Alexis, ou même chez Robert Houdin, mille choses plus extraordinaires et bien plus inexplicables, que, quant à moi, j'ai la faiblesse de croire très-naturelles, quoique je fasse profession de n'y rien comprendre.

Et puis, voyez l'embarras : la sainte Vierge fait des miracles, apparemment pour prouver la vérité de la religion. Or il se trouve que le diable en fait aussi de son côté, par l'intermédiaire des esprits frappeurs et des tables tournantes, de telle sorte qu'il y a les bons et les mauvais miracles, et que, pour éviter de les confondre, il faut autant, sinon plus, de discernement qu'il n'en aurait fallu pour distinguer la vérité de l'erreur. C'était bien la peine de bouleverser les lois du monde, d'effaroucher la raison, de tirer les saints du paradis pour arriver à ce résultat négatif.

Il est vrai que M. l'évêque de Tarbes va nous dire au juste ce qu'il en faut penser. Nous sommes bien sensible à toute la peine que M. l'évêque va se donner à cette occasion. Mais comme il n'en sait pas plus que nous, qu'il sait que Bernadette croit avoir vu la sainte Vierge, ni plus ni moins, sans posséder aucun moyen sérieux de contrôler cette étrange affirmation; qu'à moins d'un second miracle, nous ne voyons pas comment M. l'évêque de Tarbes pourrait suppléer aux éléments de conviction qui lui manquent; que d'ailleurs, dans la commission qu'il vient de nommer, nous

ne voyons que gens dont on peut croire le parti pris d'avance, et personne pour jouer le rôle d'avocat du diable, nous nous permettrons, après comme avant la décision de M. l'évêque de Tarbes, de croire du miracle de Lourdes ce que, de notre temps, on croit des miracles.

*L'Univers* aime les paradoxes, il aime à remonter les courants, à heurter de front l'opinion, à croire ce que personne ne croit, à repousser ce que tout le monde admet, à faire l'apologie de tout ce qu'on déteste, la critique de tout ce qu'on admire, et à faire voir à ses lecteurs les étoiles en plein midi. Si c'est une gageure, soit; il la soutient avec esprit, il est amusant; mais fait-il beaucoup de prosélytes? Gagne-t-il beaucoup d'âmes à ses doctrines? Fait-il aimer l'Eglise? La rend-il populaire, aimable aux petits dont autrefois elle a servi la cause? Nous avons par devers nous quelque raison d'en douter. Quant à M. Veuillot en particulier, nous le soupçonnons de quelque forfanterie et ne le croyons pas si diable qu'il est noir. Quand nous voyons cet homme d'esprit venir, en plein XIX[e] siècle, regretter que Luther n'ait pas été brûlé comme Jean Huss, faire l'apologie de l'inquisition, de la Saint-Barthélemy, se déclarer l'adversaire et l'ennemi de la civilisation moderne issue de la Révolution, dont il ne parvient, d'ailleurs, ni à retarder la marche d'une seconde, ni à effleurer l'épiderme, nous ne le croyons pas pour cela capable, Dieu nous en préserve! de pratiquer pour son compte toutes les vilaines choses dont il s'est constitué l'apologiste. Nous sommes plutôt tenté de

voir en lui une espèce de Proudhon catholique, amateur de scandale, qui, à force d'audace, et en effrayant son propre parti, est arrivé, et c'est là le côté plaisant de l'affaire, à ranger sous sa férule une quarantaine d'évêques qui n'osent souffler devant lui, et qui le suivent tout en le détestant, de peur de s'attirer les réprimandes de Rome. La postérité no voudra peut-être pas le croire, mais le fait est que M. Veuillot est aujourd'hui une espèce de Père de l'Église, un flambeau du catholicisme, sur les tendances politiques duquel il projette parfois des lumières d'une indiscrétion formidable. N'est-ce pas là un miracle bien autrement miraculeux que celui de Lourdes, une apparition bien autrement significative que celle de Bernadette? Nous connaissons des catholiques qui en sont épouvantés.

Quant à nous, nous avons toujours beaucoup de plaisir à lire M. Veuillot; il nous amuse, nous intéresse et ne nous épouvante pas.

6 septembre 1858.

## LA LOI DE SUCCESSION EN FRANCE

*Le Times* publiait, il y a quelques jours, une lettre fort curieuse où, à l'occasion de l'Algérie et pour expliquer la lenteur de son développement, l'auteur prenait à partie les dispositions du Code Napoléon sur la transmission des biens en France, et renouvelait les attaques journellement éditées par *l'Univers* contre l'égalité des partages, et dont un conseiller d'État, M. Le Play, s'est récemment fait l'écho dans *la Patrie*.

Suivant la correspondance du *Times*, qui n'a pas le don de voir en beau, l'Algérie ne sera pas colonisée, parce que les capitaux en France sont trop morcelés, trop divisés, parce que les fortunes sont trop instables, parce que l'égalité des partages dans les familles détruit dans sa racine l'esprit de suite, parce que le père de famille, gêné par le Code, ne peut favoriser celui de ses enfants qui s'associe le

plus intimement à son œuvre, déshériter le prodigue et le dissipateur, en un mot, n'est pas maître de son bien comme on le voit en Angleterre, qui doit à cette cause la supériorité qui l'élève, toujours au dire du *Times*, au-dessus de toutes les nations de la terre.

On voit que l'Algérie ici n'intervient qu'à titre d'exemple et pour le besoin de l'argumentation, et qu'en réalité c'est le Code, c'est la loi de succession française que le journal anglais cherche à discréditer et présente comme une cause d'impuissance et d'instabilité absolue.

Mais d'abord, avant de chercher la cause du mal, est-il bien certain que le mal existe? Est-il vrai qu'il y ait en France disette de capitaux, impuissance financière, etc.? Voyons un peu.

Nous sommes en train de finir un réseau de chemins de fer qui aura coûté de cinq à six milliards. Pendant les deux années 1855 et 1856, la France a trouvé moyen, sans suspendre le travail, sans arrêter ses industries, de dépenser un milliard cinq cents millions pour la guerre d'Orient; huit à neuf cents millions pour ses chemins de fer; trois à quatre cents millions pour achat de grains à l'étranger; et, lorsqu'à la suite de ces débauches financières, l'Europe et l'Amérique ont subi une crise effroyable, lorsque l'Angleterre en particulier voyait les faillites se succéder par centaines de millions, la France a fait bonne contenance et a traversé la crise avec une fermeté sans exemple.

Mais ce n'est pas tout encore, et pendant qu'elle faisait

face à tant de nécessités imprévues, la France, non contente d'achever ses propres chemins de fer, trouvait encore de l'initiative et de l'argent à mettre au service des chemins de fer italiens, espagnols, russes, autrichiens. Pour des impuissants, *le Times* lui-même conviendra que ce n'est pas trop mal. Si donc il n'y a que la disette de capitaux qui fasse obstacle à la colonisation de l'Algérie, il nous semble que notre confrère d'outre-Manche peut se rassurer sur l'avenir de notre colonie méditerranéenne.

Nous ne prétendons pas pour cela qu'il n'y ait rien de fondé dans les critiques du *Times*. Oui, il est bien certain que la perspective d'un héritage assuré, sans condition de travail, sans mérite d'aucun genre, est pour les fils de famille une cause active et puissante de démoralisation, une invitation permanente à l'oisiveté et au désordre; et si le père de famille était toujours juste, s'il n'avait jamais ni préférence capricieuse ni exclusion injuste, si le désir de faire souche et de perpétuer son nom ne devait jamais lui conseiller de déshériter ses filles au profit de sa descendance masculine, nous ne verrions pas grand mal à ce qu'un vaurien médiocre et dépravé ne vînt pas au monde assuré, quoi qu'il fasse ou ne fasse pas, de cent mille livres de rente, et ne pût pas escompter d'avance, à la barbe de son père, l'espérance qu'il a de l'enterrer bientôt. Nous ne prétendons pas que notre loi de succession soit parfaite, qu'elle renferme le dernier mot de la sagesse humaine, qu'il soit interdit de concevoir pour l'avenir un classement plus éclairé et une

rémunération plus équitable que celle qui résulte du hasard de la naissance; mais, si jamais quelque changement devait s'opérer à cet égard dans notre législation, nous doutons fort que ce dût être dans le sens d'une restauration de l'autorité patriarcale.

En effet, si on veut bien y faire attention, on remarquera que depuis l'origine des temps historiques, l'autorité du père de famille, d'abord absolue, n'a fait que décroître, limitée par la loi, par la sollicitude sociale qui se préoccupe de plus en plus du droit de l'enfant. A Rome, le père de famille avait le droit de vie et de mort sur son fils. Aujourd'hui, la société surveille et réprime au besoin les sévices paternels. Autrefois, la société ne connaissait que des groupes représentés par des chefs de famille investis d'une juridiction domestique absolue; aujourd'hui elle s'inquiète des individus et surveille l'administration de cette justice intérieure et privée.

Nous ne croyons donc point qu'il s'opère jamais chez nous un retour vers le type de la famille patriarcale ou féodale dont l'Angleterre a conservé la tradition. L'esprit d'égalité, qui chez nous est une passion nationale, s'opposera toujours à toute rétrogradation de ce genre; et si l'égalité des partages, qui n'est, après tout, qu'une précaution contre l'injustice paternelle, une sorte de moyenne proportionnelle entre la préférence au rebours de la justice, et la répartition des richesses suivant le mérite des enfants, offre quelques désavantages économiques, tels que l'éparpillement des

capitaux et un remaniement perpétuel des biens à chaque génération, nous sommes persuadé que le génie national sera plutôt disposé à en chercher le remède dans le développement de l'esprit d'association et dans le perfectionnement des institutions publiques et privées, qui peuvent introduire, dans cette poussière politique où il n'y a plus que des individus, des éléments d'organisation, de durée, de cohésion.

Il faut même remarquer que, si notre législation semble préférer ouvertement le droit des individus et le dégagement des personnalités à la durée du groupe familial et à la perpétuité des héritages, le génie éminemment organisateur de notre nation a su imposer à ces éléments d'instabilité de puissants contre-poids. Notre système administratif tout entier, nos institutions financières, judiciaires, militaires, d'instruction publique, les fondations de prévoyance et d'assistance qui se propagent et grandissent chaque jour, assurent une satisfaction permanente à des besoins sociaux permanents. Dans l'ordre industriel nous venons de voir naître ou se développer sous nos yeux les grandes compagnies de chemins de fer disposant d'un capital de plusieurs centaines de millions, la Banque de France, le Comptoir d'escompte, le Crédit foncier, le Crédit mobilier, et, en admettant que plusieurs de ces fondations sont très-loin encore de ce qu'elles deviendront un jour, qu'elles ont besoin les unes de grandir, les autres de se régulariser, toutes de s'inspirer d'un sentiment plus vif des besoins de la société

et de leur propre mission, il nous semble évident que la France est entrée dans une voie d'organisation conforme à ses antécédents et à son génie propre; que tout ce que l'Angleterre obtient de l'initiative individuelle, de l'action de quelques familles puissantes, la France l'obtiendra de l'intervention collective des grandes sociétés, de la création d'institutions industrielles, financières, agricoles, coloniales, ayant toutes plus ou moins l'attache gouvernementale, et revêtant de plus en plus le caractère de fonctions de la vie collective.

C'est là visiblement la voie où nous marchons. Est-ce un bien, est-ce un mal? Chacun en pensera ce qu'il voudra. Si ce mode de développement ne comporte pas la hardiesse, l'élan et l'initiative anglaise ou américaine, il permet de compter sur beaucoup de prudence, de solidité, d'esprit de suite. Toutes ces qualités, qui ailleurs se conservent dans les familles, vivent ici dans les institutions. Ceux qui prêchent dans ce pays le *laisser faire* ne s'aperçoivent pas qu'ils professent une théorie anglaise, excellente pour l'Angleterre, où l'initiative réside dans l'aristocratie et dans les familles, toutes, en un sens, plus ou moins aristocratiques, mais qui, transplantée en France, ne peut ni ne doit s'y acclimater, parce qu'elle aurait pour effet de paralyser l'action, là où précisément elle peut et sait le mieux se produire.

Il ne manque pas de gens que cette absence d'initiative individuelle désole, qui voudraient que l'individu fît beaucoup et qu'on supprimât le gouvernement; et ce qu'il y a de meilleur,

c'est que ce sont justement les mêmes personnes qui crieraient le plus haut si l'on voulait rétablir le droit d'aînesse, changer la loi de succession, c'est-à-dire faire ce qu'il faudrait pour transporter dans la famille ce même esprit de suite et de tradition qui ne subsiste plus que dans le gouvernement, les administrations publiques et les grandes sociétés.

Quant à nous, il ne nous paraît pas si facile que le suppose *le Times* de revenir sur une tendance qui a ses racines au plus profond de notre histoire, et qui correspond, après tout, assez exactement aux défauts comme aux qualités de notre esprit et de notre caractère. On aura beau dire au gouvernement de ne rien faire, ceux-là même qui lui donnent ce conseil seront les premiers à le mépriser s'il le suit. Il faut, dans ce pays, conseiller au gouvernement de beaucoup faire et de bien faire; car, comme il remplit une fonction dans laquelle il ne peut être suppléé, la France ne se résigne pas à n'être point ou à être mal gouvernée. De là vient peut-être qu'elle est si révolutionnaire, qu'elle ne regarde au fond et ne traite comme légitimes que les gouvernements qui la comprennent et la conduisent bien, et tant qu'ils la conduisent bien, et que, nonosbtant toute convention contraire, elle renverse en se jouant tous les autres.

# M. L'ABBÉ GABRIEL

M. l'abbé Gabriel nous adresse la lettre suivante, en réponse aux deux articles que *la Presse* a dernièrement inséré sur son livre :

« Monsieur,

» Dans deux articles publiés pour la seconde fois sur mon dernier ouvrage, vous donnez du dogme catholique une idée tellement inexacte, qu'il me semble indispensable de la rectifier.

» Sans doute la société temporelle a une mission terrestre qui n'est pas et ne peut pas être celle de l'Église. Ce sont deux cités, deux œuvres distinctes. Mais sont-elles pour cela antagonistes ou en contradiction? Nullement. Chargée de conserver et d'améliorer toutes les conditions de la vie matérielle, la société temporelle a pour but le bien-être et la liberté par une répartition de plus en plus équitable des

avantages sociaux; c'est là son droit et son devoir. Chargée du gouvernement des âmes, la société spirituelle ou l'Église pourvoit à tous les besoins, à toutes les conditions de la vie spirituelle, et a pour but de préparer l'homme à ses destinées immortelles par l'accomplissement de tous ses devoirs envers Dieu et l'humanité. En quoi cette tâche auguste et sainte peut-elle nuire à l'œuvre de la société politique?

« L'Église, dites-vous, en déclarant que « la chair c'est le péché » et en divinisant la souffrance, proscrit, par là même, toute œuvre d'amélioration matérielle et tout ce qui tend à atténuer, sinon à faire disparaître la douleur de ce monde. D'abord l'Église n'a jamais déclaré que « la chair fût le péché. » Mais saint Paul dit, ce qui est fort différent, que « le péché est dans la chair, » parce qu'il commence, en effet, dès que l'homme, abdiquant la liberté des enfants de Dieu et le gouvernement moral de lui-même, tombe sous l'esclavage des sens et du monde extérieur. La souffrance et la mort, son dernier terme, sont des faits contemporains de l'humanité. Placée en face de ces faits, l'Église, en appelant les volontés à accepter avec résignation, sinon même avec joie, la dure nécessité qui nous y livre, non-seulement en adoucit l'amertume, mais encore en fait pour nous un moyen de mérite, de sanctification et de vertu. C'est déjà beaucoup; mais elle fait plus encore : donnant à l'homme pour but suprême de sa vie la charité ou le dévouement infatigable, incessant, au soulagement de tous les maux physiques, intellectuels et moraux de ses semblables, elle crée depuis des

siècles consécutifs ces myriades d'œuvres sublimes et d'efforts héroïques qui, soit individuellement, soit collectivement, ne cessent de combattre et de refouler, sous toutes leurs formes, les atteintes du mal et de la souffrance. N'est-ce pas vous-même qui vous écriez : « Oui, disons-le hautement, qui s'occupe des faibles, des souffrants, des déshérités ? Qui songe à recueillir l'enfant, à consoler le vieillard, à assister le moribond, à créer des asiles, à instituer des patronages pour toutes les variétés de la misère ? C'est le prêtre, c'est l'Église. »

» Oui, seule l'Église le fait, seule elle le peut faire. Pourquoi ? Précisément parce qu'elle exalte et sanctifie la souffrance volontairement acceptée en vue du bien de tous. En effet, tout effort pour le soulagement de nos frères exige l'oubli de notre propre bien-être, de notre propre égoïsme, et, partant, une peine, un sacrifice qui, malgré même l'ingratitude des hommes, peut bien devenir ensuite la plus douce des récompenses, mais qui n'en est pas moins, à son principe, une lutte douloureuse contre nos insatiables appétits de jouissance matérielle. Voilà comment l'acceptation sanctifiée de la souffrance est précisément l'unique moyen de combattre et de faire disparaître pour tous la souffrance, tandis que la doctrine décevante de l'égoïsme et de la jouissance, en nous laissant insensibles aux maux de nos frères, étend et perpétue au contraire la douleur et la misère, justement parce qu'elle affiche la prétention de les détruire jusqu'en leur source.

» Comprenez-vous, maintenant, « que l'Église seule » restreint l'empire de la souffrance et diminue le nombre et » l'énergie des maux qui atteignent l'espèce humaine, » précisément parce qu'elle fait à chaque homme, à chaque chrétien une loi de la souffrance et du sacrifice qu'exige cette lutte, cette croisade héroïque contre toutes les misères humaines?

» L'Église est-elle « étrangère ou hostile aux développe- » ments pacifiques de l'activité moderne? » Tout au contraire; mais elle est profondément hostile à ce matérialisme abject, à cette cupidité monstrueuse, fruits de la théorie de la jouissance exclusive, et qui ont produit ce double paupérisme de l'âme et du corps que vous constatez vous-même dans l'art, dans la science et dans l'industrie, dépourvus de tout idéal et de toute science. Elle est profondément hostile à cette absence fatale de justice et d'amour qui, depuis un siècle surtout, arrache de la société jusqu'à ses derniers fondements, et la roule, de révolution en révolution, jusqu'à l'abîme. « Ce monde, dites-vous, est tout-puissant; » rejeté par l'Église, il la rejette à son tour; il l'étouffe dans » le luxe de ses développements et répond à l'anathème par » l'indifférence. » Tant pis pour ce monde « païen, » car sous ce luxe apparent il est trop facile de voir ces inénarrables misères, sous cette toute-puissance factice, son incroyable faiblesse, sous sa feinte indifférence ses angoisses du présent, ses terreurs de l'avenir, et le salut ne peut lui venir que de cette loi du sacrifice par laquelle, chacun se dévouant aux autres, « l'amélioration morale, intellectuelle et physique

de tous » devient non une théorie décevante, mais une réalité positive. Déjà il commence à le comprendre, et le rôle des écrivains comme vous est de le comprendre chaque jour davantage. Je compte, monsieur, sur votre impartialité pour l'insertion de cette lettre dans votre journal.

» Agréez, etc.

» Paris, 20 septembre 1858.

» GABRIEL,
» Curé de Saint-Merry. »

Indépendamment de la lettre qui précède, nous aurions à répondre encore, toujours à propos des mêmes articles, à *l'Univers* et à *la Gazette de France.* Dans l'impossibilité où nous nous trouvons de répliquer en détail à ces trois adversaires, on nous permettra d'essayer une réponse qui satisfasse à ce qu'il y a de commun dans leur argumentation.

Ce qu'il y a de commun se réduit à ceci. Vous êtes hostile à l'Église, vous ne connaissez pas son dogme. L'Église n'est pas opposée à ce qu'il y a de bon dans le développement moderne des sociétés, elle n'est opposée qu'aux théories matérialistes de la jouissance pure. M. l'abbé Gabriel ajoute qu'elle ne divinise la souffrance qu'afin d'apprendre à l'homme à soulager son prochain en prenant à son compte une part de la souffrance d'autrui. Nous ne croyons avoir rien oublié d'essentiel.

D'abord, nous ne sommes point systématiquement hostile à l'Église; le ton même de notre discussion le prouverait au besoin. Quant à son dogme, nous ne le croyons pas si difficile à connaître; il est partout, dans le catéchisme, dans le Nouveau Testament, dans le Symbole des apôtres, dans les écrits des Pères et des apologistes anciens et modernes, dans l'histoire surtout. En examinant l'ouvrage de M. Gabriel, nous avons cité textuellement les passages qui, comme doctrine, nous paraissaient décisifs. Mais nous remarquons une chose, c'est qu'il y a dans l'Église, d'un auteur à l'autre, et dans le même auteur d'une page à l'autre, des doctrines de rechange qu'on sait parfaitement employer suivant le temps et les circonstances. Exemples :

M. l'abbé Gabriel nous dit aujourd'hui que la souffrance, volontairement acceptée, nous permet de mieux venir en aide aux misères de nos frères, et c'est à ce titre qu'il la glorifie. Cela est parfait; mais il nous permettra de lui rappeler que ce n'est plus là la doctrine de son livre, où il dit :

« La formule universelle, absolue, c'est la croix; c'est la » négation même de toute limite, le renoncement à tout ce » qui est fini; c'est le sacrifice, c'est-à-dire la négation libre » par l'homme de lui-même et de tout ce qui, en lui et » hors de lui, le circonscrit, l'enferme et l'isole de l'action de » l'infini. »

La doctrine de sa lettre est celle de la charité, la doctrine de son livre est celle de l'ascétisme.

Si la contradiction se trouve dans le même auteur, à plus forte raison la retrouverons-nous d'un auteur approuvé à un autre écrivain également approuvé.

Ainsi, pendant que M. Gabriel (dans sa lettre) se borne à nous présenter l'acceptation de la souffrance comme un moyen de développer en nous le courage nécessaire pour venir en aide au prochain, le P. Félix, à Notre-Dame, faisait l'apothéose de la souffrance, de l'ascétisme, de la douleur volontaire, et résumait ainsi le christianisme :

« A Bethléem, adoration d'une chair qui naît dans la dou-
» leur; au Calvaire, adoration d'une chair immolée dans la
» douleur; à l'autel, adoration d'une chair chaque jour nais-
» sante et chaque jour immolée. »

Il se peut que nous connaissions mal le dogme; mais ne serait-ce pas un peu la faute de ceux qui nous l'enseignent et ne s'entendent point entre eux?

Au fond, de quoi s'agit-il?

Nous avons pris pour point de départ un fait également constaté par les gémissements de l'Église et par les cris de triomphe de ses adversaires: c'est que, depuis trois ou quatre siècles, son prestige a diminué. Est-il vrai qu'au XVIII$^e$ siècle il y a eu contre l'Église un déchaînement universel? Que la Révolution française, en la dépouillant de ses biens, en proclamant la liberté des cultes, l'a fait descendre du rang suprême pour la confondre avec les cultes qu'elle avait autrefois le droit de proscrire, et qu'elle est désormais forcée de supporter?

Ces faits, qui ne sont pas, qui ne peuvent pas être contestés, nous cherchons à les expliquer. *L'Univers* a son explication : c'est Luther, c'est Voltaire, c'est la perversité des hommes, c'est Satan. Soit, c'est une explication comme une autre, et nous n'avons rien à dire à ceux qui se contentent de celle-là. Mais nous ne laissons pas de trouver, par devers nous, que Satan a bon dos, et qu'il y aurait peut-être lieu de chercher ailleurs la cause de cette incontestable décadence.

Une chose nous frappe : des premiers temps du christianisme jusqu'au XIIIe siècle environ, l'Église est mêlée à tout : elle anime tout, elle est la vie du monde, elle convertit les barbares, elle fonde des empires, elle élève les rois, elle fait affranchir les esclaves, elle bâtit les monastères, elle défriche et ensemence les déserts, elle résume tout le savoir de ces époques d'ignorance, elle inspire les croisades et écrit la Somme de saint Thomas, cette encyclopédie de la science du moyen âge.

A partir du XVe siècle, il se fait dans le monde un prodigieux renouvéllement de toutes choses. On invente l'imprimerie, on découvre des continents, on crée de toutes pièces des sciences nouvelles, on retrouve l'antiquité, on déchiffre les lois du monde terrestre et sidéral. Plus tard, l'humanité veut faire usage de ces forces nouvellement conquises pour améliorer sa condition matérielle, détruire des priviléges oppressifs, faire pénétrer dans la politique les maximes de l'Évangile; la Révolution française triomphe, une ère nou-

velle s'ouvre; les peuples entrent en communication, les chemins de fer les rapprochent, les intérêts s'unissent, les serfs sont affranchis, le théâtre de la civilisation s'agrandit; des peuples, naguère inconnus, y font leur entrée par centaines de millions; nous assistons à une des grandes époques du monde.

Maintenant nous cherchons dans ce prodigieux changement à vue qui commence au XVe siècle, et qui se poursuit sous nos yeux, nous cherchons l'inspiration de l'Église, la main du clergé : l'Église gémit, maudit; le clergé s'abstient ou résiste; ces évêques qui, autrefois, fondaient le royaume de France, leurs défenseurs leur font un mérite de ce qu'ils ne *s'opposent pas* à ce qui se fait de grand autour d'eux. Triste éloge! Encore s'il était vrai!

Frappé du contraste entre l'infimité présente et la grandeur passée, nous nous demandons : Est-ce la faute des hommes? est-ce la faute des idées? est-ce la politique du clergé qui est mauvaise et stérile? est-ce le dogme catholique qui serait épuisé, qui aurait porté tous ses fruits, et qui, pour refleurir, aurait besoin d'un de ces rajeunissements providentiels dont le secret n'appartient qu'à Dieu?

Là-dessus, les défenseurs attitrés de l'Église nous écrivent que nous ne comprenons pas le dogme, sur lequel ils ne s'entendent pas eux-mêmes, et ils s'opposent majestueusement quelques gloses contradictoires, sur des textes équivoques, à des faits qui resplendissent, comme le soleil, à toutes les pages de l'histoire. Eh! messieurs, si vous com-

prenez le dogme mieux que nous, faites-nous le comprendre en nous montrant les grandes choses qu'il vous conseille; faites-nous voir que vous êtes, grâce à lui, les défenseurs de toutes les causes généreuses, les inspirateurs de toutes les idées progressives; au lieu de rester les conservateurs des textes falsifiés qui proclament, mal à propos, l'éternité de la misère, répandez autour de vous la vie et l'espérance; au lieu de vous faire les défenseurs de tous les priviléges et les alliés de tous les puissants, soyez les protecteurs et les avocats des petits; au lieu d'apprendre aux ignorants à ne reconnaître Dieu que dans le renversement des lois naturelles, apprenez-leur à le voir et à lire sa volonté dans l'harmonieuse constance des lois du monde; alors, soyez-en sûrs, on ne discutera plus sur l'Église et sur vous, et l'on n'agitera plus la question de savoir ce qu'il faut accuser : de la stérilité de ses dogmes ou de l'inintelligence de votre conduite politique.

21 septembre 1858.

# DE LA PERPÉTUITÉ

## EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

Le congrès qui s'assemble en ce moment à Bruxelles pour examiner les questions relatives à la propriété littéraire, a fait naître une polémique assez vive entre deux éditeurs de Paris qui, sous le voile de l'anonyme ou du pseudonyme, ont plaidé, en deux brochures versifiées et rimées, pour et contre la perpétuité du droit de propriété littéraire.

Cette question est grave et touche à beaucoup d'intérêts : nous ne saurions avoir la prétention de l'épuiser ; nous voudrions seulement établir quelques prémisses qui, une fois acceptées, mèneraient tout droit à leurs conséquences naturelles.

Qu'on nous permette d'abord une remarque importante. Il ne s'agit plus aujourd'hui du droit des auteurs. Grâce au

ciel, ce droit est, à l'heure qu'il est, universellement reconnu et garanti par des traités internationaux. Ce droit n'est plus contesté, et il est entré dans les mœurs, il est écrit dans les lois.

C'est du droit des héritiers qu'il s'agit aujourd'hui. Il s'agit de savoir si le droit des héritiers sera prolongé de vingt-cinq à cinquante ans, ou même, comme le demandent quelques logiciens absolus, s'il ne sera pas déclaré perpétuel et indéfiniment transmissible comme toute autre propriété.

Disons tout d'abord que le droit des héritiers nous touche infiniment moins que le droit des auteurs. S'il nous paraît monstrueux que Corneille ait vendu *le Cid* cent écus, qu'il ait eu besoin d'un privilége du roi pour faire reconnaître son droit de propriété, nous tenons beaucoup moins à ce qu'un arrière-petit-fils de Corneille, qui n'a pas fait *Cinna* ou *Polyeucte*, qui ne les a peut-être jamais lus, soit déclaré, lui et toute sa descendance, propriétaire à perpétuité des œuvres de Corneille; que personne ne puisse les lire ou les imprimer sans lui payer péage et redevance, uniquement parce qu'il est le petit-fils de son grand-père.

Nous ne trouvons pas mauvais que la première ou même la seconde génération hérite du droit de propriété, quoique le même raisonnement lui fût rigoureusement applicable. Mais on conçoit qu'il faille faire la part de la sollicitude paternelle et des besoins de la famille, qui, ne pouvant attendre les bienfaits de l'éducation que des fruits du travail paternel, ne saurait être privée, sans injustice, d'un droit

que personne ne lui aurait contesté, si, au lieu de créer la tragédie moderne, Corneille avait fait fortune dans le commerce des grains ou de l'épicerie. Ajoutons que le susdit Corneille, qui sait parfaitement que personne que lui ne s'occupera de nourrir et d'élever ses enfants, serait vivement détourné de se livrer à l'art tragique, s'il jugeait le commerce des muses incompatible avec ses devoirs de père de famille.

Mais s'ensuit-il qu'il faille étendre le droit des héritiers beaucoup au delà du temps où ils pourront eux-mêmes travailler et se créer des titres et des ressources personnelles? Nous n'apercevons ni la justice ni la convenance de cette proposition.

Le génie, le talent, sont une dignité éminemment personnelle. Or, si l'on a trouvé absurde et ridicule qu'un enfant naquît duc et pair et maréchal de France, si la conscience publique a trouvé juste que chaque génération se fît elle-même sa place et gagnât ses éperons, nous ne voyons pas comment la gloire littéraire d'un aïeul pourrait dispenser un héritier de tout effort et de tout travail, et comment on pourrait faire, de la plus personnelle de toutes les œuvres, une sorte de fief héréditaire indéfiniment transmissible.

On nous dira que l'objection que nous formulons ici pourrait être retournée contre toute espèce d'héritage. Cela est vrai, et nous ajouterons que ce n'est pas la première fois que nous avons entendu des pères de famille, aisés ou riches, redouter pour leurs enfants les pernicieux effets d'une opu-

lence qui leur est donnée gratuitement, et qui, par cela même, les détourne du travail et les démoralise par l'habitude de jouissances imméritées; mais, sans aller plus loin, il faut remarquer que les mauvais effets sociaux de la transmission inconditionnelle des biens matériels, trouve en elle-même un contre-poids et un correctif qui n'existeraient pas pour la propriété littéraire. Quand un individu a hérité d'un champ, d'une usine, d'une propriété, tout n'est pas dit pour lui. S'il n'a pas à la conquérir, il faut du moins qu'il sache la conserver; s'il n'a pas besoin de l'initiative, de la hardiesse et de l'activité qui font les grandes fortunes, il a besoin de la prudence et de la bonne administration qui les maintiennent. Si ces dernières qualités lui manquent, le châtiment ne se fait pas attendre. Notre homme est ruiné, il est forcé de vendre, et sa propriété, son instrument de travail, passent naturellement dans des mains qui savent mieux s'en servir.

Mais le propriétaire par héritage de *Polyeucte* ou de *Cinna*, de quelles vertus a-t-il besoin? de quels talents peut-il faire preuve? Pour acquérir, il n'a eu que la peine de naître; pour conserver et pour transmettre, il n'a que celle de vivre. Qu'il soit idiot, paresseux, crapuleux, débauché, il est, de par sa naissance, l'héritier du grand Corneille; à ce seul titre l'univers lettré doit lui payer tribut, et non-seulement à lui, mais à ses enfants et aux enfants de ses enfants. Son droit est absolu, imprescriptible, inamissible, tel qu'il n'en existe point de semblable dans le monde. Tous les lecteurs

de Corneille lui doivent une redevance, et lui ne doit rien à personne. Il n'a pas même, comme le propriétaire d'une maison, à faire balayer le devant de sa porte; son droit subsiste par lui-même et sans condition de réciprocité. Disons-le tout de suite, nous ne nous faisons pas l'idée de quelque chose de plus monstrueux et de plus absurde.

Il est vrai que les gens que rien n'embarrasse ont trouvé une solution. Ce droit d'héritage littéraire pourra se vendre, s'engager, s'hypothéquer comme tout autre; on pourra, le ciel en soit loué, mettre, non pas les os de son grand-père, mais bien mieux que cela, son génie, sa pensée, chez le prêteur sur gage, ou au mont-de-piété. Un petit-fils de Molière, pressé de faire une débauche, vendra *le Tartufe* à un usurier qui, après l'avoir payé en créances véreuses ou en crocodiles empaillés, pourra faire régulièrement enregistrer son contrat, puis faire signifier, par huissier, au Théâtre-Français et à tous les libraires du monde, qu'il a acheté Molière d'un héritier dans l'embarras, que désormais le grand homme est sa propriété, sa chose, son bien, et qu'on ne pourra plus représenter une de ses pièces, ni faire une édition de ses œuvres, sans avoir obtenu l'agrément de lui, usurier susnommé, régulièrement substitué aux droits et priviléges de l'héritier naturel. Il faut convenir qu'il serait bien dommage qu'un droit aussi précieux ne fût pas écrit dans la loi.

En résumé, ne confondons pas le droit des auteurs avec celui des héritiers, le droit de l'homme qui travaille avec

celui de l'homme qui ne fait rien; et si, par égard pour l'intérêt de la famille et les exigences légitimes de la sollicitude paternelle, nous prolongions d'un délai raisonnable le droit de l'auteur, au profit de sa famille survivante, ne nous laissons pas aller à l'idée saugrenue de reconstituer dans la littérature la féodalité, les majorats et les substitutions que la littérature n'a pas tant contribué sans doute à faire disparaître de l'ordre politique, pour finir par se les approprier elle-même. A chacun selon ses œuvres. Que les auteurs qui ont produit des œuvres puissent en jouir et compter sur leur produit pour élever leur famille, à merveille. Mais ne partons pas de là pour instituer au profit de leurs héritiers, qui, eux, n'ont rien fait, le droit de vivre éternellement sans rien faire, et pour faire d'un nom illustre un brevet de flânerie à perpétuité. Ne dispensons pas les héritiers des grands écrivains de faire, à leur tour, des chefs-d'œuvre, s'ils veulent, à leur tour, être riches et honorés.

27 septembre 1858.

# M. L'ABBÉ GABRIEL

Nous recevons de M. l'abbé Gabriel la lettre suivante :

« Paris, 27 septembre 1858.

» Monsieur,

» Puisque vous n'êtes pas *systématiquement hostile à l'Église*, permettez-moi de continuer cette discussion, qui peut servir les intérêts de la vérité.

» Non, l'Église n'a point *des doctrines de rechange*, et si ses docteurs, ou les écrivains qui la défendent, peuvent présenter, sous des formes ou sous des aspects divers, l'unité de la foi, cette variété n'atteste que la liberté qui réside sous l'immutabilité de ses dogmes : c'est l'esprit de ces dogmes que vous semblez méconnaître.

» Non, je ne me suis pas contredit en montrant la formule

universelle de la Croix, à la fois comme souffle générateur de tous les dévouements qui se consacrent au soulagement des misères humaines, et comme la spiritualisation progressive de notre être qui transfigure en lui et autour de lui toutes les limites de la nature finie pour s'élever jusqu'à Dieu; l'un, au contraire, implique l'autre. Car ce n'est qu'en dominant toutes les passions égoïstes de l'orgueil et de la sensualité, que les saint Jean de Dieu et les saint Vincent de Paul ont pu restreindre, par tant d'héroïsme, l'empire de la souffrance dans le monde; ce n'est qu'en allant puiser à sa source infinie le secret de cet incessant sacrifice qu'ils ont pu le répandre en torrents d'amour sur l'humanité. Que vous nommiez ce dévouement *ascétisme* ou charité, il n'en est pas moins l'unique chemin de la vie et le fruit de la Croix.

» C'est cette doctrine qui fit au moyen âge la puissance de l'Église dont vous célébrez les merveilles. C'est l'oubli de cette doctrine qui, depuis trois siècles, pousse les sociétés vers une décadence d'autant plus terrible qu'elle se cache sous le luxe apparent de développements matériels. Mais ici, monsieur, vous m'appelez sur un terrain brûlant : n'importe, j'y entrerai sans crainte, espérant ne pas dépasser les limites qui me sont imposées; le cadre d'une lettre, d'ailleurs, ne permet pas de dire tout ce qui pourrait éclairer les hautes questions que vous avez signalées. Ce que j'en dirai suffira sans doute pour que ceux qui accusent aujourd'hui l'Église d'infécondité puissent eux-mêmes en apprécier la véritable cause.

» Cette cause, c'est la doctrine de l'égoïsme et de la jouissance : la prétendue renaissance, en l'inoculant au monde, rompit l'unité sociale de l'Europe, en pénétrant les arts en dessécha la séve, et en s'infiltrant dans la science brisa le lien des intelligences et les isola dans la philosophie du *moi*, dont le dernier mot est le scepticisme matérialiste, qui, du XVIIIe siècle, a débordé jusqu'au nôtre. La première conséquence de cette doctrine fut la *subalternisation* de l'Église aux pouvoirs politiques, qui, ne voyant plus en elle, comme au moyen âge, l'âme des sociétés humaines, mais une puissance rivale, l'ont traînée sous toutes les dictatures de la force, tantôt par les voies tortueuses du gallicanisme parlementaire, du joséphisme, de la constitution civile du clergé et des doctrinaires; tantôt à main armée comme sous les luttes du protestantisme, lorsque la Révolution poursuivit pendant dix ans le sacerdoce, ou que Napoléon enlevait les papes de Rome pour les retenir captifs à Fontainebleau. Attaquée au cœur et dans le principe même de son existence, l'Église pouvait-elle faire ce qu'elle faisait au moyen âge dans la plénitude de sa liberté? Quand la prétendue Réforme ou Révolution fermait ou brûlait ses églises, déportait et guillotinait ses prêtres, elle n'avait qu'une tâche, savoir mourir; elle le sut! Mais à peine put-elle recruter ses phalanges décimées, qu'elle reparut avec une incroyable puissance de fécondité, montrant dans son sein, au siècle étonné, les grandes illustrations de ce temps : les Chateaubriand, les de Bonald, les de Maistre, les Lacordaire, multipliant jus-

qu'au prodige ses œuvres innombrables de charité, évangélisant à la fois l'univers entier, ralliant en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis l'élite des classes instruites; conquérant en France et en Belgique la liberté d'enseignement, demain en Chine, au Japon, et à la Cochinchine, abreuvés du sang de ses martyrs. Encore quelques années de paix, et vous verrez si sa puissance a déchu.

» Mais, de grâce, un peu de justice pour elle. Si elle agit, on crie à l'empiétement, à l'usurpation; si elle n'agit pas, on déclare qu'elle est morte. Hier, vous proclamiez vous-même qu'elle seule soulage toutes les misères humaines; aujourd'hui, vous ne voyez plus en elle la protectrice des petits et des faibles. Depuis trois siècles, on lui fait un crime de toute grande initiative; on la charge de liens et d'entraves, on la contraint à n'avoir plus qu'à défendre sa propre existence, et l'on vient faire ensuite un réquisitoire contre elle de l'impuissance même où on la réduit. Soyez donc justes, enfin!

» Chaque époque a la vanité de sa propre grandeur; ce n'est pas amoindrir la nôtre, mais l'ennoblir, que de la préserver de cet engouement puéril. Depuis le XVI^e^ siècle, les sciences physiques, et surtout leur application, ont fait d'immenses progrès. Mais, comme vous l'avez constaté vous-même, l'art, la science et l'industrie, dépourvus de tout idéal, tombent dans une décadence qui entraîne avec elle la société tout entière. C'est au catholicisme à nous relever de cette déchéance, en redevenant l'âme active et vivante de la

vraie civilisation. Mais, pour cela, il faut d'abord qu'en politique, en économie sociale et dans tous les ordres, le progrès ne se présente pas comme la négation sacrilége de toutes les grandes vérités morales et religieuses dont l'Église est dépositaire. Autrement son premier devoir est de le combattre, non-seulement parce qu'il arrache l'homme à la voie de ses destinées éternelles, mais encore parce que le progrès apparent décoré de l'esprit qui fait sa vie, ne cache au fond qu'une amère déception. Nous vous défions de nous montrer un seul de ces progrès réels, une seule de ces grandes pensées qui soit autre chose qu'un emprunt au christianisme, une de ses applications; mais vous les stérilisez en voulant les réaliser dans un esprit précisément inverse de celui qui les produit. Cessez de faire de toute réforme une arme contre l'Église, et vous verrez si nous ne sommes pas toujours « les » défenseurs de toutes les causes généreuses, les inspira» teurs de toutes les pensées progressives. » Ce n'est que devant la violence, l'oppression et l'iniquité que nous sommes obligés de reculer jusque sous la protection des lois. Est-ce là flatter les pouvoirs? Non, c'est le simple droit de légitime défense: « Les grandes choses que notre foi nous » conseille » fuient, il est vrai, et le bruit et l'éclat; mais elles ont toute la puissance de l'humilité qui les opère et de la charité qui les éternise. Acceptez sans réserve l'esprit de l'Évangile et nous reprendrons sans crainte cette grande initiative des anciens jours qui, après avoir aboli l'esclavage et le servage, affranchi la femme et l'enfant, peut seule ré-

soudre complétement et sans secousse, au pied de la croix, tous les problèmes politiques et économiques dont notre siècle agité demande en vain le secret à ses théories matérialistes, qui n'ont jamais apporté que la mort en promettant la vie.

» Vous êtes trop impartial pour ne pas publier cette lettre dans votre journal.

» Agréez, Monsieur, l'expression de tous mes sentiments respectueux.

» GABRIEL,

» Curé de Saint-Merry. »

Nous voudrions, ainsi que M. l'abbé Gabriel en exprime le désir, que cette discussion pût servir les intérêts de la vérité. C'est pourquoi nous lui demandons la permission, au lieu de réfuter un à un ses arguments, de prendre la question de plus haut, et de lui exposer les *considérants* du jugement dont il combat les termes.

Suivant M. Gabriel, c'est le matérialisme, l'égoïsme, la doctrine de la jouissance qui, depuis trois siècles, a soulevé contre l'Église cette révolte victorieuse qui la réduit à l'impuissance. Cela est vrai; mais si, comme toutes les insurrections, celle de la matière contre l'esprit n'a rien organisé, elle a eu, comme toutes les insurrections, sa cause et sa raison d'être; elle a mis au monde des éléments qui ne mourront pas.

Dans le travail que nous avons publié sur le livre de

M. Gabriel, nous disions que l'Église, en divinisant l'esprit, en anathématisant la matière, s'était condamnée à rester étrangère à toute une importante et légitime portion du développement humain. Si Dieu, suivant l'Église, est un pur esprit, il n'en est pas de même de l'homme. Le corps de l'homme a ses besoins, ses exigences qu'il faut satisfaire tout aussi bien que les besoins de son esprit. C'est ce dont l'Église ne s'est jamais occupée. Pendant qu'elle poussait jusqu'au dernier raffinement la science de l'esprit humain et divin, la théologie, la psychologie, la casuistique, elle considérait comme profanes et qualifiait comme telles, dans l'ordre individuel, la médecine, la gymnastique; dans l'ordre social, l'industrie, l'étude du monde physique, les arts plastiques.

On ne scinde pas impunément l'unité de la vie. Tant que l'humanité, sur la foi de l'Église, a pu croire que la fin du monde était prochaine et ne considérer la terre que comme une station éphémère et provisoire placée sur la route de la béatitude éternelle, elle a dû faire de l'extase et de l'aspiration mystique le sommet de la perfection humaine. Mais à mesure que, sous l'influence et au contact des Arabes, des Juifs, des Grecs échappés à la ruine de l'empire d'Orient, l'étude des sciences médicales et mathématiques, la connaissance de l'antiquité, la pratique des arts et de l'industrie eurent pris un certain essor, l'espèce humaine commença à croire que le monde durerait assez longtemps pour qu'il valût la peine de s'y installer confortablement. Elle chercha à

connaître et à embellir son séjour, et elle accorda une grande importance à tout ce qui pouvait favoriser cette renaissance du monde matériel, si longtemps anathématisé au nom du Dieu pur esprit.

C'est ce mouvement que l'Église n'a jamais compris, et qu'en un certain sens elle était excusable de ne pas comprendre, puisqu'il constituait un véritable démenti infligé à ses doctrines. Mais, d'un autre côté, il ne faut pas s'étonner si cette *renaissance* du monde matériel, s'opérant en dehors du sanctuaire, revêtit tous les caractères d'une réaction, d'une lutte contre l'Eglise, s'il eut, à certains égards, les apparences d'un retour au paganisme. La Réforme et la Renaissance n'ont pas été autre chose que l'expression de cette légitime révolte de l'un des aspects de la vie humaine négligé, subalternisé, proscrit, et qui, méconnu par l'Église, avait le droit de se développer malgré elle et contre elle. Le tort et le malheur de l'Église a été, suivant nous, de ne pas comprendre tout ce que l'essor des sciences mathématiques, physiques, physiologiques, tout ce que le développement de l'industrie et des arts plastiques allait créer de ressources pour le bien-être, l'éducation, l'ennoblissement de l'espèce humaine. D'autre part, ces nouvelles puissances ne rencontrant dans le monde aucune religion, aucune doctrine générale qui leur révélât la grandeur de leur mission sociale, restèrent, au moins jusqu'à ces derniers temps, des instruments de jouissance égoïste et individuelle, et durent mériter, jusqu'à un certain point, ce reproche d'immoralité que

leur adressait l'Église, qui, n'ayant su ni les gouverner ni les comprendre, avait perdu le droit de les accuser.

Nous avions donc raison de dire que depuis trois siècles, l'Église ne savait plus que gémir et maudire. Et, cependant, depuis trois siècles il s'est passé dans le monde des événements immenses, féconds, glorieux, que l'Église a regardé passer sans les comprendre.

La Révolution française a été certainement un des grands faits de l'histoire. Elle est née d'une inspiration souverainement humaine et généreuse; on peut même dire qu'elle n'a été que l'introduction dans la politique des maximes de l'Évangile. La France entière était dans l'enthousiasme. Quelle fut, dès le début, l'attitude du clergé? Il fut préoccupé de ses biens, de ses priviléges, de ses immunités; il ne songea qu'à lui-même, au dommage qu'il pouvait subir, et ne se laissa pas aller un instant à l'entraînement universel inspiré par ces principes de justice et de fraternité qui devaient pourtant devenir progressivement la loi du monde; cette attitude égoïste ne justifie pas sans doute les odieuses violences dont plus tard le clergé fut victime, mais elle les explique.

Aujourd'hui encore, le clergé, sans doute, a gardé le génie et l'inspiration des bonnes œuvres individuelles; nous le reconnaissons volontiers; car c'est pour nous un très-grand plaisir que de rendre hommage à ce qu'il y a de bon dans ceux mêmes que nous sommes forcés de combattre; mais les bonnes œuvres sociales, politiques, est-il possible d'y de-

meurer plus étranger? L'Église, qui a tant fait autrefois pour l'affranchissement des esclaves, est-elle pour quelque chose dans les grands actes d'émancipation accomplis de notre temps? L'Angleterre protestante, la France sceptique ont affranchi leurs nègres. Est-ce à la demande de l'Église? l'Église a-t-elle fait seulement effort pour pousser dans cette voie les pays catholiques tels que l'Espagne et le Brésil? L'Autriche, une puissance catholique pourtant, abolit la féodalité et émancipe ses paysans. A qui l'honneur? A la révolution de février, à la prudence politique du cabinet autrichien. Quant à l'Église, ne lui suffit-il pas d'avoir obtenu de l'Autriche un concordat qui la rend toute-puissante? L'empereur Alexandre de Russie se met à la tête de l'affranchissement des serfs. Le pape lui a-t-il seulement écrit une lettre à ce sujet?

En France, la révolution de février a fait remonter à la surface de la société les terribles et douloureux problèmes qui s'agitent dans ses profondeurs : les questions de salaire, de participation aux bénéfices du travail, les relations économiques du maître et de l'ouvrier. L'Église s'est-elle senti quelque chose à dire sur ces questions? Elle les ignore, elle fait profession de les ignorer. Sans doute, et nous sommes heureux de le rappeler, en face de la guerre civile, l'archevêque Affre a su noblement mourir. Loin de nous mille fois la pensée de diminuer son mérite; mais qu'avait-il de plus à dire que tous les hommes de cœur qui se sont fait tuer comme lui? Avait-il la parole, l'autorité qui se fait écouter

et suivre? Saint Léon allant au-devant d'Attila imposait aux barbares et arrachait ses ouailles des serres de l'oiseau de proie. Mais que pouvait dire, comme archevêque, le digne et glorieux prélat, placé entre une bourgeoisie peu croyante et un peuple pour lequel il ne peut rien, qui se bat pour des questions de bien-être, pour ne pas mourir à l'hôpital, et auquel il ne peut porter que des paroles de résignation et des aveux d'impuissance?

Il est bon de recueillir des aumônes sou par sou, de donner à l'indigent un pain et un fagot tous les quinze jours. Mais le problème s'est agrandi. La maxime suprême de la Bible et de l'Évangile : *Aimer Dieu par-dessus toutes choses, et son prochain comme soi-même,* ne doit plus régir seulement les rapports privés, elle doit devenir la règle de la politique et s'exprimer ainsi : *Les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration morale, intellectuelle et physique de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre.* Ce n'est plus par des efforts individuels seulement que ce but doit être poursuivi; il ne peut être atteint que par des institutions publiques qui assurent à l'enfant l'éducation, à l'homme le travail, au vieillard la retraite. Voilà l'œuvre de ce siècle, voilà ce que nous voudrions voir prêcher à l'Église; voilà dans quelle voie elle pourrait retrouver quelque popularité et quelque crédit. Mais quand nous entendons, à Notre-Dame, un chanoine annoncer l'éternité de la misère à une société qui ne veut plus de la misère, et cela sur la foi d'un texte incontestablement falsifié; quand nous voyons dans la même

chaire un éloquent jésuite prêcher le culte de la douleur pour la douleur, comme d'autres ont prêché le culte de l'art pour l'art, et se figurer que cet idéal ascétique peut redevenir celui de la société laborieuse et industrieuse du XIX[e] siècle, nous croyons avoir le droit de douter de la compétence des prétendus directeurs spirituels d'une société qui ne comprennent ni ses maux, ni ses besoins véritables, et qui méconnaissent également ses infimités et sa grandeur.

29 septembre 1858.

## LE DROIT D'HÉRITAGE LITTÉRAIRE

*Le Pays* combat avec beaucoup de vivacité ce que nous disions avant-hier de la perpétuité en matière de propriété littéraire. A ses yeux, ne pas accorder aux héritiers des grands écrivains un droit perpétuel sur les produits des œuvres de leurs grands-pères, c'est porter atteinte au droit de propriété ; *le Pays* ne veut pas que l'héritage soit entouré de conditions, de garanties qui lui servent de correctif ; il le veut absolu, inconditionnel.

« La propriété, ajoute-t-il, n'est pas, sur cette terre, la récompense de la vertu, et le vice n'est pas nécessairement puni par la misère. La question de la propriété n'a rien de commun avec la théorie religieuse ou morale des récompenses et des peines. »

*Le Pays* est-il bien sûr de cela ? Il nous semble, au contraire, que toutes les fois que la propriété a été menacée,

on a eu bien soin de dire, pour la rendre respectable et sacrée, qu'elle était le fruit et la récompense du travail, et, si nous avons bonne mémoire, cette thèse est le fondement même du livre publié en 1848 par M. Thiers, sur la propriété. Nous ne comprenons pas, quant à nous, quel intérêt social pourrait prescrire de séparer l'idée de propriété de l'idée de travail qui, dans la conscience générale, lui sert de base et de justification. Nous ajoutons que la tendance et l'esprit de nos lois ont toujours été de déprécier la propriété à mesure qu'elle se sépare du travail. Notre législation répugne aux majorats, aux substitutions, à tout ce qui tend à rendre la propriété immobile et inaliénable. Il importe, en effet, à la société que le propriétaire dissipateur soit obligé de vendre, afin que le bien qu'il ne sait pas administrer puisse arriver dans des mains plus capables.

*Le Pays* nous objecte que celui qui place en rentes sur l'État n'a besoin de déployer aucun talent comme administrateur et qu'il n'a qu'à toucher ses arrérages. Cela est vrai, seulement la force des choses, toujours très-morale et très-intelligente, a voulu que le rentier qui ne travaille pas marchât à une ruine certaine par suite des réductions d'intérêt et de la dépréciation des monnaies. Il y marche par une pente douce, il est vrai, mais il y marche, et cela est très-utile et très-convenable; c'est une invitation quotidienne au travail que tous les échos lui renvoient et qui ne peut manquer, à la longue, d'être écoutée.

Que les effets utiles du travail passé se prolongent et se

perpétuent dans une certaine limite, nous le voulons bien, et toutefois nous ferons remarquer que s'ils devaient se perpétuer d'une manière absolue, éternelle, inamissible, les héritiers de ceux qui ont travaillé autrefois finiraient par dévorer, sans rien faire, la substance de ceux qui travaillent aujourd'hui, et auxquels nous nous intéressons infiniment plus qu'aux bénéficiaires, personnellement peu méritants, du travail des siècles passés.

Si nous venions ici inquiéter les droits acquis, des habitudes anciennes, des préjugés invétérés, l'hésitation serait concevable; mais, en matière de propriété littéraire, nous avons cette bonne fortune que le terrain est libre, vacant, qu'il n'y a rien à détruire et que tout est à créer. Il y a quelques années le droit des auteurs n'était pas reconnu; il l'est aujourd'hui, c'est le point essentiel. On a cru convenable qu'après la mort de l'auteur son droit fût reversible sur sa famille pendant un certain nombre d'années; nous n'y voyons pas d'inconvénient. Mais voici qu'on veut maintenant fonder une dynastie de rois fainéants, investis du privilége magnifique de prélever éternellement une dîme sur le public, parce qu'autrefois un de leurs grands-pères a eu du génie. Pourquoi faire? à quoi bon? Nous sommes législateurs, nous allons écrire sur une page blanche, le passé ne nous gêne pas. Pourquoi donc irions-nous écouter d'autres conseils que ceux de la justice? Pourquoi ne chercherions-nous pas à faire accorder le fait avec le droit, la récompense avec le mérite, la propriété avec le travail? Car, enfin, si

nous convenons avec *le Pays*, que la propriété n'est pas toujours sur cette terre la récompense de la vertu, il nous concédera sans doute qu'il est au moins désirable que la loi ne consacre jamais, d'une manière irréparable, le divorce de la propriété avec la vertu, qui, dans l'ordre matériel, n'est autre chose que le travail. Quant à nous, notre sentiment à cet égard ne saurait varier. Nous n'éprouvons nullement le besoin d'assurer éternellement aux arrière-petits-fils de MM. Scribe ou Alexandre Dumas le droit de vivre sans rien faire du travail de leurs spirituels aïeux. Que cette intéressante lignée fasse comme ses auteurs, qu'elle ait du talent, de l'esprit, qu'elle produise de bons et nombreux ouvrages, et nous sommes parfaitement certains que nos petits-neveux lui prodigueront l'argent et la considération dont nous entourons ses grands-pères.

*Le Pays* nous objecte que le fils d'un auteur millionnaire pourra parfaitement recueillir, sous forme d'immeubles ou de capitaux, les droits d'auteurs accumulés par son grand-père. Nous aimons mieux cela, toujours par la raison que s'il gaspille, nous aurons la consolation de penser qu'il se ruinera et que ses immeubles passeront entre des mains plus dignes, tandis que s'il est propriétaire incommutable du génie de son aïeul, nous n'en aurons raison qu'au jugement dernier.

*Le Pays* termine par une objection qui a sa valeur, mais à laquelle nous ne croyons pas impossible de trouver une solution; il admettrait jusqu'à un certain point l'extinction des

droits d'auteur, si, par suite, les libraires devaient vendre les livres à prix réduits, si les théâtres diminuaient le prix des places pour les pièces tombées dans le domaine public, et si par conséquent les plaisirs du grand nombre devaient profiter de cette extinction.

Nous ne sommes pas fixé sur la question de savoir si la véritable solution consisterait à laisser éteindre le droit des auteurs et s'il y aurait en effet moyen d'en faire profiter le public. Une autre solution s'est présentée à notre esprit, vers laquelle nous inclinons de préférence. Ne serait-il pas possible, après les délais accordés à la famille, de continuer à percevoir les droits d'auteur, non plus au profit des héritiers du sang, mais au profit, par exemple, de la Société des auteurs dramatiques, qui sont, après tout, la descendance active, la famille spirituelle des grands dramaturges des siècles passés ? Que le produit actuel des représentations ou des éditions des œuvres de Corneille ou de Molière fût consacré à encourager, à secourir leurs véritables descendants, c'est-à-dire ceux qui suivent la même carrière qu'eux, voilà qui nous paraîtrait un très-naturel et très-digne emploi du produit des œuvres de leur génie. De même pour les historiens, les auteurs de romans, etc. Qu'un auteur dramatique malheureux soit secouru par le fruit du travail de Molière, que les recettes des comédies de Molière servent à instituer des récompenses pour les œuvres qui honorent le plus le théâtre contemporain, voilà qui nous paraît légitime et satisfaisant. Mais de voir, après deux siècles, un bourgeois

insignifiant s'autoriser du travail d'un grand homme pour se dispenser de faire œuvre de ses dix doigts, cela nous choque comme de voir un abbé de cour manger, avec des filles, le produit d'un abbaye, d'une fondation pieuse, comme cela nous choquerait de voir un marmot hériter dès sa naissance du grade et du traitement de maréchal de France qu'aurait conquis le courage ou le génie de son aïeul.

Que *le Pays* y réfléchisse, il verra que l'intérêt de la société, que la justice, que l'esprit et les précédents de notre législation militent par analogie en notre faveur.

*P. S.* Le télégraphe nous apprend que le congrès international de Bruxelles vient de se prononcer contre la perpétuité de la propriété littéraire.

30 septembre 1858.

## ENCORE L'HÉRITAGE LITTÉRAIRE

Décidément *le Pays* n'est pas de l'école de M. Thiers, qui veut que la propriété soit fondée sur le travail; il croit la rendre beaucoup plus respectable en la fondant sur je ne sais quel droit divin, mystérieux, inconditionnel, qui gratifie l'individu du monopole de certaines richesses, sans que celui-ci, en retour, doive rien à la société qui lui en garantit l'usage. Parlant de la sorte, *le Pays* se croit le défenseur de la propriété et trouve plaisants les bonnes gens qui, comme nous, s'évertuent à mettre d'accord la propriété et la justice. Dieu garde la propriété, dans les époques de troubles surtout, de pareils défenseurs!

*Le Pays* nous paraît tellement insensible aux considérations de droit et de justice dans le règlement des choses de ce bas-monde, que nous ne perdrons pas notre temps à nous efforcer de le convertir. Nous aimons mieux essayer avec lui une démonstration par l'absurde, qui, portant sur le terrain

économique et aboutissant à des conséquences matérielles, le touchera plus que ces considérations de justice dont, à l'exemple de l'Église, il nous paraît résigné d'avance à reléguer la réalisation dans le royaume des cieux.

Ainsi, voilà qui est entendu. Le droit de propriété littéraire est absolu; les héritiers en jouissent éternellement, sans réserve et sans condition; mais si ce droit est acquis à l'auteur d'un livre ou d'une comédie, qui trouve dans la société environnante le fond même et la matière de son œuvre, il serait bien dur d'en exclure l'inventeur industriel, le mécanicien, le chimiste, le mathématicien qui, par la seule force de ses méditations et la fécondité de son imagination, a doté la société d'engins nouveaux, de procédés économiques ou perfectionnés. L'invention du métier à bas ou du métier Jacquart suppose bien autant d'imagination qu'un vaudeville : c'est une propriété tout aussi personnelle, tout aussi intellectuelle, moins brillante peut-être, mais à coup sûr aussi utile et non moins sacrée.

Voilà donc, par une déduction irréprochable du droit de l'héritage littéraire, tous les brevets d'invention érigés en propriété, non plus pour quinze ans, mais pour toujours, et devenus matière à héritage et à prélèvement au profit des héritiers, *in sæcula sæculorum.* Voyez-vous d'ici l'aimable coup d'œil que va présenter la société ainsi transformée, et devenue jusque dans les procédés les plus usuels de ses arts mécaniques, la propriété d'*avides héritiers* qui ont pris sur elle une hypothèque éternelle!

Non-seulement vous ne pouvez plus aller au théâtre ou lire un livre vieux de deux cents ans sans payer tribut à l'héritier de l'auteur, mais si vous vous embarquez sur un bateau à vapeur, il faudra payer redevance aux héritiers de Fulton; si vous montez en chemin de fer, il faudra payer aux héritiers de Stephenson ou de Séguin; si vous avez besoin d'une brouette, vite payez la dîme aux héritiers de Pascal. Mais, direz-vous, la famille est éteinte : qu'importe? Si les familles s'éteignent, les droits ne s'éteignent pas. On trouvera bien quelque collatéral, quelque homme d'affaires, quelque usurier qui aura donné asile à cet héritage délaissé. Vous ne pourrez ni scier, ni raboter, ni chasser un clou sans vous incliner devant le droit absolu, éternel, imprescriptible de l'héritage intellectuel. Heureux celui dont le grand-père aura inventé quelque chose ou de beau ou d'utile! ce grand-père-là aura fondé une dynastie. L'espèce humaine pourra désormais se partager en deux classes : celle dont les ancêtres n'auront rien inventé et celle dont les ancêtres auront inventé quelque chose. Celle-ci aura le droit de se reposer éternellement et de faire travailler l'autre à son profit. La noblesse sera reconstituée, non plus au bénéfice des hommes d'épée, mais des hommes d'invention. Les descendants de ceux-ci formeront une caste à part, vivant noblement, sans rien faire, du produit du génie de leurs ancêtres et des sueurs de leurs contemporains.

Quelle aimable société! Ce sera vraiment alors qu'on pourra s'écrier avec M. Vitu que la propriété n'a rien de

commun avec la justice. Et comme les arts y prospéreront, comme l'industrie y fleurira! Comme les produits grevés par les tributs à payer aux héritiers des inventeurs y seront bon marché! L'Égypte, l'Inde ou la Chine, dans leurs plus belles époques, auront-elle jamais offert rien de comparable?

Il ne faudrait pas, toutefois, que quelque nation irrespectueuse, reniant ce culte chinois des ancêtres et refusant de leur payer tribut en la personne de leurs héritiers, s'avisât de s'affranchir de cette lourde hypothèque consentie par le présent au profit du passé, car alors il deviendrait difficile de comprendre comment les nations converties aux doctrines du *Pays* pourraient soutenir la concurrence de celles qui s'en seraient affranchies.

Figurez-vous d'un côté la France enveloppée du réseau serré d'une douane qui perçoit des droits sur tous les produits de l'invention humaine; qui grève le livre, le théâtre, la machine, l'outil, l'instrument de physique, le procédé chimique, au nom de ceux qui pensèrent autrefois et au profit de ceux qui ne pensent plus; voyez, de l'autre côté du détroit, l'Angleterre, par exemple, refusant de payer cette liste civile de l'oisivité, encourageant l'invention par les droits d'auteur et des brevets d'une durée calculée sur les besoins de la première ou même de la seconde génération, et comparez par la pensée, au bout de deux siècles, la situation de l'un et de l'autre pays. Nous croirions faire injure à l'intelligence du lecteur en insistant davantage.

Quand on sème un principe faux, on recueille des consé-

quences absurdes; quand on veut faire du droit de propriété et d'héritage un droit absolu, qui n'a pas à compter avec l'intérêt de la société, qui pourtant le protége et le maintient, on arrive à tout ce que nous venons de voir, à la reconstitution des castes et à un régime d'idolâtrie chinois pour le passé qui rend le présent impossible. Vous avez beau dire que la propriété n'a rien de commun avec la justice, votre punition c'est d'arriver à un régime qui n'a plus rien de commun avec le bon sens. On peut juger l'arbre par les fruits.

2 octobre 1858.

# LES DÉBATS ET L'UNIVERS

## I

*Le Journal des Débats* citait avant-hier, d'après *l'Univers*, l'histoire de l'enlèvement d'un jeune enfant chrétien par un Turc, enlèvement qui est tout à fait la contre-partie de l'histoire du jeune Mortara, de Bologne. A Bologne, c'est un jeune israélite, baptisé, dit-on, clandestinement par une servante, qui est enlevé par le Saint-Office; à Yurgat, c'est un jeune chrétien enlevé par un Turc dans des vues d'intérêt privé. Où l'histoire diffère, c'est que le grand visir, Ali-Pacha, a fait rendre le jeune chrétien à son père, tandis que le fils de l'israélite est toujours aux mains du Saint-Office, qui ne lâche pas facilement sa proie.

Comme l'enlèvement de Yurgat était énergiquement blâmé par *l'Univers, le Journal des Débats* avait feint de croire que

ce récit n'avait été pour *l'Univers* qu'une manière ingénieuse et détournée de blâmer l'enlèvement du jeune Mortara.

Mais *l'Univers*, peu plaisant de sa nature, répliquait hier en faisant remarquer la différence des deux cas. En enlevant un enfant chrétien à ses parents, le Turc compromettait le salut éternel de l'enfant, tandis qu'en enlevant le jeune Mortara, le Saint-Office assure au contraire le salut de l'enfant, compromis par l'enseignement de ses parents israélites; d'où il résulte que si les Turcs n'ont pas le droit d'enlever les enfants chrétiens, les catholiques ont, au contraire, tous les droits possibles pour enlever à leurs parents les enfants juifs, protestants ou musulmans, au salut desquels ils veulent bien s'intéresser.

Nous ne supposons pas que *le Journal des Débats* se contente de cette réponse, à laquelle nous nous attendions qu'il répliquerait ce matin; il n'en fait rien cependant. Ne voulant pas chasser sur ses terres, nous attendrons encore jusqu'à demain et ne nous occuperons de la doctrine de *l'Univers*, en matière d'enlèvements de mineurs, que si les *Débats* persistaient à garder le silence.

11 octobre 1858.

# LES DÉBATS ET L'UNIVERS

---

## II

Ainsi que nous l'avions justement conjecturé, *le Journal des Débats* se révolte contre la différence que *l'Univers* prétend établir, en matière d'autorité paternelle, entre les chrétiens et les non-chrétiens; il s'élève avec beaucoup de force contre des doctrines qui ne vont pas à moins qu'à justifier, au nom de la religion, un crime flétri par la conscience publique et puni par nos codes; il fait voir que s'il est permis aux chrétiens d'enlever les enfants des juifs pour assurer leur salut, les juifs, les musulmans, de leur côté, pourraient invoquer le même argument, et que dans tous les pays où plusieurs communions religieuses sont en présence, un état de guerre permanent s'établirait entre les familles. Il se réjouit, en terminant, de ce que l'état de nos mœurs et de

notre législation rend impossibles de pareils attentats, et il espère, un peu légèrement peut-être, que le pape Pie IX fera rendre à sa famille le jeune Mortara, enlevé à ses parents par le Saint-Office, et qui a été l'occasion de ce débat.

Nous n'avons pas besoin de dire que sur tous ces points nous nous associons complétement aux sentiments, sinon aux espérances du *Journal des Débats*. Toutefois, nous croyons que la justice nous prescrit de faire valoir au profit de *l'Univers* quelques circonstances atténuantes que *le Journal des Débats* n'a pas suffisamment remarquées et de montrer que si *l'Univers* est inexcusable au jugement du bon sens et de l'humanité, il est irréprochable au point de vue de la logique.

Il y a des choses dont *le Journal des Débats* n'est peut-être pas très-bon juge. Nous ne voulons pas mettre en suspicion la pureté de ses convictions catholiques, mais nous ne croyons pas être injuste envers lui en disant qu'il est tiède, qu'il est plus homme du monde qu'homme d'Église, qu'il n'a ni fanatisme ni enthousiasme, qu'il est aussi peu disposé à subir qu'à infliger le martyre, et que les considérations mondaines, les agréments d'une vie littéraire et commode tiennent plus de place dans son esprit que les intérêts du salut éternel; peut-être même oserons-nous ajouter que, pour un catholique, il ne paraît pas assez convaincu que les juifs sont prédestinés au feu éternel, et que le jeune Mortara, en restant soumis à l'enseignement de la synagogue, courait à une damnation certaine. On sent que si *le Journal des Débats* est catholique, c'est un catholique qui a hanté mauvaise

compagnie, qui a frayé avec la Réforme, avec Voltaire, avec 89, dont les principes sont quelque peu avariés et dont le zèle a péri.

Quant à *l'Univers*, quelle différence! il est ferme comme un roc dans toutes les idées du moyen âge. Semblable à l'homme juste d'Horace, les débris du monde qu'il aime s'écroulent chaque jour sur sa tête sans le déconcerter. La féodalité est morte, il est demeuré féodal. La Révolution a proclamé l'inviolabilité de la conscience et la liberté des cultes; il est resté le contemporain de saint Dominique et de Louis XIV; il exterminerait demain les Albigeois ou chasserait de France les protestants. *L'Univers* ne se décide pas par des raisons de temps et de lieu; il est dans la logique, il est dans l'absolu. De là une intrépidité dans l'absurde qui a quelque chose de grandiose qu'on n'admire point assez, et qui nous touche, quant à nous, comme le spectacle héroïque de don Quichotte courant tête baissée, au plein galop de Rossinante, sur les fameux moulins du Toboso.

On ne rend pas justice à *l'Univers*, et cela nous afflige. On le croit féroce, il n'est que convaincu; on croit qu'il déraisonne, tandis que c'est le meilleur logicien qu'il y ait dans la presse, voyez plutôt :

Les catholiques professent la maxime : « Hors l'Église point de salut; » les juifs, les hérétiques, les mahométans sont damnés de plein droit, sauf des cas de sainteté exceptionnelle que Dieu récompense par une illumination particulière, mais qui sont trop rares pour qu'on en tienne

compte. Pesez bien la portée de cette croyance : les juifs sont damnés, et voyez s'il est aucune considération de convenance qui puisse, aux yeux d'un homme convaincu, prévaloir sur la nécessité d'une conversion à tout prix. Supposez qu'au lieu du feu éternel le jeune Mortara eût été menacé par les flammes d'un incendie terrestre, et que, pour le sauver, il eût fallu l'enlever à son père, auriez-vous balancé? Pourquoi donc balancer lorsqu'il s'agit, non de le soustraire à un supplice de quelques secondes, mais bien à un supplice qui doit durer toute l'éternité. Une fois admise l'éternité de la damnation des hérétiques, l'hésitation n'est pas concevable un instant.

On a beaucoup reproché à M. Veuillot d'avoir dit qu'il était bien malheureux que Luther n'eût pas été brûlé comme Jean Huss. Cependant, admettez encore une fois le principe de la damnation des hérétiques, et vous verrez que la conclusion de M. Veuillot est non-seulement logique, mais qu'elle est encore la plus morale, et même la plus humaine qu'on puisse concevoir.

En effet, ce n'est pas exagérer que d'admettre que Luther et ceux qui sont venus après lui ont détaché de l'Église romaine, tant en Angleterre que dans le nord de l'Allemagne, en Suède, en Danemark et en France, au moins quarante millions d'hommes.

En calculant à quatre générations par siècle, ce serait, en trois cents ans, quatre cent quatre-vingts millions; et, avec les États-Unis, plus de cinq cents millions d'âmes qui seraient

en enfer pour l'éternité, du fait de Luther seulement. Or, si la société a le droit d'ôter la vie à un simple assassin, à plus forte raison devait-elle avoir le droit de l'ôter à l'homme qui, par son crime d'hérésie, allait jeter dans les flammes éternelles cinq cents millions de créatures humaines.

Nous défions la logique la plus rigoureuse de rien trouver à reprendre à ce raisonnement.

Pourquoi donc *l'Univers* nous paraît-il si absurde ? Pourquoi ces regrets qu'on n'ait pas brûlé Luther nous paraissent-ils odieux et sanguinaires ? C'est que nous sommes des hommes de peu de foi, très-peu convaincus, au fond, que les juifs et les hérétiques doivent brûler éternellement; c'est que nous vivons dans un pays où la loi civile, rompant en visière sur ce point avec la foi religieuse, a placé sur le même rang tous les citoyens, à quelque communion qu'ils appartinssent, a enlevé au clergé les registres de l'état civil, et a procédé en tout point *comme si* catholiques, juifs et protestants étaient tous également enfants de Dieu et ne devaient être considérés que comme les rameaux d'une même tige.

Cette hypothèse nous paraît évidemment plus humaine, plus religieuse, plus féconde en bonnes pensées et en sentiments fraternels que celle qui porte une partie de l'espèce humaine à voir, dans les autres hommes, un vrai gibier d'enfer, et par conséquent, quoi qu'on fasse, à les traiter comme tels par anticipation; mais cette civilisation nouvelle à laquelle nous appartenons, ces nouvelles convictions encore mal formulées auxquelles nous obéissons instinctivement, et qui nous

inspirent des sentiments plus humains et plus sociables ne doivent pas nous rendre injustes envers ceux qui règlent leur conduite d'après des principes différents et, nous le croyons, inférieurs à ceux qui règnent en France depuis 89. *L'Univers*, par exemple, est non-seulement logique et conséquent avec lui-même; non-seulement il raisonne avec une justesse irréprochable, mais il est bon et humain à sa manière et sans que cela paraisse. S'il veut brûler Luther, c'est par tendresse pour les cinq cents millions d'hommes qui souffrent en enfer par la faute de ce grand hérésiarque; s'il se réjouit qu'on ait enlevé à ses parents le jeune Mortara, c'est pour son bien, c'est pour sauver son âme, et devant cette considération supérieure, les droits sacrés pour nous de l'autorité paternelle pèsent pour lui d'un poids très-léger.

Il n'y a qu'un moyen d'échapper aux conséquences de la logique de *l'Univers*, c'est de ne pas accepter ses prémisses. Tel qu'il est, c'est un monument; c'est le moyen âge conservé, embaumé, qui tout à coup réveillé, parle et raisonne; on dit que c'est un monstre; non : c'est une curiosité. Étudions-le avec soin, il nous servira à comprendre la guerre des Albigeois ou la querelle des investitures. Seulement, ne le consultons pas sur les affaires du XIXe siècle.

12 octobre 1858.

## L'AFFAIRE MORTARA

L'affaire Mortara vient de faire un pas. *Le Constitutionnel* nous apprend que le gouvernement français a réclamé auprès du gouvernement pontifical contre un enlèvement qui, en France, a soulevé de toutes parts l'indignation publique. Seulement, le gouvernement français n'a pas été plus heureux en plaidant auprès du saint-siége la cause de la liberté religieuse, qu'il ne l'a été depuis dix ans en plaidant la cause des réformes administratives et politiques. « Il paraîtrait, dit M. Amédée Rénée, que l'autorité du pape se trouve impuissante pour invalider un fait religieux que l'Église a de tout temps considéré comme appartenant exclusivement au domaine spirituel, et qui ne saurait dès lors relever de la volonté personnelle du chef de l'Eglise. » En somme, on fera rédiger à Rome un mémoire pour expliquer la chose, seulement le jeune Mortara ne sera pas rendu à sa famille. La

présence du drapeau français, les services rendus depuis dix ans à un gouvernement qui, livré à lui-même, ne se soutiendrait pas vingt-quatre heures, tout est oublié, tout vient se briser contre quelques vieilles traditions du moyen âge et contre le prestige spirituel que la papauté prête au souverain des États romains.

De son côté, *l'Univers* ne recule pas d'une semelle. Voici en quels termes il repoussait hier les attaques du *Journal des Débats* :

« Nous avons prié *le Journal des Débats* de nous dire si, à son avis, le droit du père sur son enfant est illimité ; si, par exemple, la société n'a pas le droit d'enlever l'enfant au père lorsque cette mesure rigoureuse est nécessaire pour garantir la vie et la moralité de l'enfant. — *Le Journal des Débats* trouve la question compromettante; il ne répond pas.

» Nous lui avons demandé, en second lieu, si ce que la société a le droit de faire pour sauvegarder la moralité de l'enfant ou sa vie corporelle, elle n'a pas le droit de le faire pour sauvegarder sa foi et sa vie éternelle. — Même silence.

» Nous lui avons demandé enfin si, dans un pays où les lois consacrent ce droit de la société, on peut assimiler les autorités qui exécutent ces lois aux misérables qui font métier de voler des enfants. — Il se tait encore.

On le voit, la question est sérieuse et très-sérieuse. Nous engageons tous les gens qui croient, ou font semblant de croire, à bien réfléchir avant de se prononcer. Sous le nom de cet enfant juif enlevé à ses parents, c'est l'orthodoxie re-

ligieuse qui livre bataille à la liberté de conscience, c'est le moyen âge qui lutte contre la révolution française et le XIX$^e$ siècle. Seulement, ce qui fait que, cette fois encore, le moyen âge remportera la victoire, c'est qu'il se tient ferme sur son terrain, c'est qu'il a le courage de ses convictions et qu'il va jusqu'au bout de sa logique; tandis que le XIX$^e$ siècle est poltron, légèrement hypocrite, qu'il s'incline jusqu'à terre devant des dogmes qu'il a désertés dans le fond de son cœur, et que, par des ménagements mal entendus, il recule devant l'aveu et la proclamation publique de ses propres principes.

La France ne croit pas à la damnation des juifs ni des hérétiques; voilà la vérité. La France croit si peu à cette damnation des non-catholiques, qu'elle protége l'enseignement du culte juif et du culte protestant, qu'elle rétribue leurs ministres, et qu'elle admet juifs et protestants dans les fonctions les plus hautes et jusque dans les conseils de la couronne.

La loi, en France, est laïque; elle est athée, disent les catholiques. Ce qu'il y a de certain, c'est que la loi civile n'est plus catholique; elle est distincte de toute religion; elle les reconnaît et les honore toutes; mais elle ne se subordonne à aucune; elle n'appartient à aucune secte, elle les contient toutes et n'est contenue dans aucune d'elles. C'est là la force, l'originalité de la France, la condition de sa grandeur. C'est pour cela qu'elle a pu éteindre dans son sein toutes les discordes religieuses, rendre justice à tous les cultes, émanci-

per les minorités à un degré inconnu dans le reste de l'Europe; c'est grâce à cette législation généreuse que les juifs, par exemple, écrasés et avilis partout ailleurs, se sont relevés en France et y ont mérité la considération publique par leur conduite et leurs talents. Si la France se trouve plus en mesure peut-être qu'aucune nation européenne de traiter avec les populations musulmanes, de les civiliser, de les élever, de parler à toutes les races, de se faire comprendre de tous les cultes, d'adoucir tous les préjugés religieux, c'est qu'elle est elle-même en dehors et au-dessus de tous les préjugés religieux. L'idée que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de l'espèce humaine jusqu'à Jésus-Christ, que les cinq sixièmes depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours aient été voués de toute éternité aux flammes éternelles, est en France une idée universellement abandonnée. C'est de la croyance contraire plus ou moins explicitement formulée que procèdent tous les principes sur lesquels notre législation s'est basée depuis 89.

Sur ce point, pas d'hypocrisie, s'il vous plaît. Si la France était convaincue que juifs et hérétiques sont damnés, elle ne permettrait pas et n'encouragerait pas la propagation de leur culte. Et qu'on ne vienne pas nous dire que l'État ne laisse pas prêcher le communisme, qu'il ne laisse pas professer que *la propriété, c'est le vol,* et que nous souffrons encore aujourd'hui des restrictions que ces témérités de discussion ont fait apporter à notre liberté. En un mot, aucune société ne laissera jamais organiser dans son sein l'enseignement

régulier et permanent de principes qu'elle croirait funestes; si la France admet la liberté des cultes, c'est qu'elle croit qu'il y a dans tous les cultes un élément moralisateur qui peut faire de bons citoyens. Aussi, bien que l'immense majorité des Français continue de suivre plus ou moins le culte catholique, ils vivent en bonne intelligence avec les juifs et les protestants honnêtes (et il y en a beaucoup), et ne croient pas bien sérieusement que ces honnêtes gens soient destinés au feu éternel. Voilà, nous le croyons, l'état vrai des choses, la situation exacte des esprits en France.

Mais il n'en est pas de même dans les États romains. Là, le dogme de la damnation des dissidents règne sans discus-cussion et sans partage. Les protestants n'ont jamais été admis à donner aux populations le spectacle de leurs habitudes régulières et laborieuses; les juifs y vivent dans un état d'infériorité et de réprobation civile qui correspond exactement à la réprobation religieuse dont ils sont frappés. De plus, l'État est gouverné par des prêtres, qui tous professent la croyance à la damnation des juifs; le pape, enfin, le souverain temporel du pays, est en même temps le chef de la catholicité, et tous ses actes sont inspirés par la maxime célèbre : *Hors l'Église point de salut.* Or s'il faut s'étonner de quelque chose, c'est que, dans un pareil pays, le baptême clandestin des enfants juifs ne soit autorisé qu'en cas de mort probable et imminente. Cette restriction est étrange et peut paraître une concession énorme, quand on songe que Louis XIV, mû par la même croyance, enlevait

les enfants des protestants et les faisait élever dans des couvents catholiques. Peut-on demander au pape, qui croit que le jeune Mortara sera damné s'il retourne chez ses parents, de le leur rendre, c'est-à-dire de le jeter en enfer? Suivant que l'on croit, l'on agit. Or nous, Français, qui ne croyons pas à la damnation des juifs, nous demandons avant tout qu'on respecte l'autorité paternelle. Mais le pape, qui croit que Mortara enverra son fils en enfer, ne veut pas plus le lui rendre qu'ici la justice ne voudrait rendre à un malfaiteur les enfants dont elle lui aurait enlevé la tutelle. L'opinion publique en France est conséquente avec son principe et le pape avec le sien.

Mais ce qui n'est ni logique ni conséquent, c'est de commencer par faire profession de foi catholique, de reconnaître le pape pour directeur spirituel, et ensuite d'aller lui enseigner ce qu'il doit faire chez lui et comment il doit se conduire avec les juifs, et, par exemple, que lui, qui croit à la damnation des juifs, devrait bien se comporter comme nous, qui n'y croyons pas. Aussi, qu'arrive-t-il? C'est que le pape ne nous écoute pas, et s'il était moins dépendant de la France pour ses affaires politiques, il lui conseillerait probablement, en échange de ses bons avis, de conclure avec le saint-siége, puisqu'elle est si bonne catholique, un concordat dans le goût du concordat autrichien, qui remettrait aux évêques la surveillance de tous les livres et de tous les journaux, et de leur donner le droit de censure et de suppression.

On le voit, il y a là deux principes en présence. Nous

prions les esprits conciliants qui ont horreur des discussions de principes et qui veulent tout arranger sous le manteau de la cheminée, de nous indiquer le mode de transaction qu'ils tiennent sans doute en réserve. Quant à nous, quand nous voyons un conflit s'élever entre deux puissances, dont la première parle haut, avoue ses principes, déploie son drapeau, tandis que la seconde met son drapeau dans sa poche et fait semblant d'être, au fond, du même avis que son adversaire, nous n'avons pas besoin d'attendre la fin de la querelle pour savoir qui sera vainqueur et qui sera battu.

18 octobre 1858.

# LE POUVOIR SPIRITUEL

Si l'on veut comprendre le caractère vraiment extraordinaire de l'époque où nous vivons, nous croyons qu'il faut, avant tout, fixer son attention sur les relations étranges qui se sont établies à peu près partout entre les pouvoirs religieux et les pouvoirs politiques.

Dans l'ordre normal et naturel des choses, celui qui est maître du cœur et de l'esprit est le maître et l'inspirateur des actes. Le dépositaire de la loi morale, l'interprète de la vérité, doit être le régulateur de la conduite. Lors donc que nous voyons dans l'Europe chrétienne du moyen âge, le souverain spirituel, le chef religieux, le pape, dominer les rois, leur rendre la justice, les avertir, les punir, les déposer, nous reconnaissons dans cet ordre de choses tous les signes d'un état social régulier, où les actes s'accordent avec les croyances, la théorie avec la pratique. Les rois de l'Europe sont

chrétiens, le pape est le chef des chrétiens; c'est donc au pape à guider les rois, à leur faire connaître le bien et le mal, à les reprendre lorsqu'ils enfreignent la loi divine, à les louer lorsqu'ils l'observent. Il est à leur égard l'organe officiel de la croyance commune, et, comme nous dirions aujourd'hui, l'interprète de l'opinion publique. A cette époque, l'initiative appartient aux évêques, aux grands fondateurs d'ordres religieux. Ils prêchent les croisades, dictent les traités, commandent les trêves; ils sont à la fois pontifes, magistrats, politiques, philosophes, ils enseignent, ils gouvernent et ils administrent. Et cela devait être : la supériorité morale, intellectuelle et politique du clergé lui assurait une légitime prépondérance sur les chefs barbares, et l'étude de l'Évangile lui avait révélé la loi, le secret de la vie des sociétés du moyen âge.

Voyons maintenant ce qui se passe autour de nous. Depuis trois ou quatre siècles, de nouvelles influences ont prévalu. La culture des arts, des lettres, des sciences, de l'industrie, a formé peu à peu, dans chaque pays, une nation d'élite, à l'esprit curieux et indocile, peu disposée à croire sur parole, voulant juger par elle-même, et savoir la raison de tout. De là est née une puissance nouvelle, l'opinion publique, qui a changé et réformé de fond en comble le monde du moyen âge, bouleversé et renouvelé la société politique, produit mille inventions, mille idées inconnues à nos aïeux, modifié la condition des personnes et l'état des choses; qu'aucune hardiesse n'intimide, qu'aucune entreprise ne décourage;

qui crée, soutient ou renverse les gouvernements, selon qu'ils se montrent dociles ou rebelles à sa voix.

Quant à la société religieuse, elle est restée la même, au moins en apparence. Tout a changé autour d'elle; elle seule n'a pas changé. De là des anomalies bizarres, des contradictions singulières. La France est catholique; elle l'était du temps de saint Louis. Est-ce qu'elle aurait aujourd'hui les idées qu'elle avait au XIII[e] siècle? Pas précisément. Aussi qu'arrive-t-il? C'est que, loin d'aller chercher à Rome le mot d'ordre, la France a la prétention de le donner au monde civilisé et au pape lui-même. Et qu'on le remarque bien, quand nous disons la France, nous ne parlons pas seulement de quelques journalistes impertinents, comme *l'Univers* affecte de le croire, nous parlons de la France régulièrement constituée et s'exprimant par la bouche de ses gouvernants : Napoléon I[er], Louis-Philippe, Napoléon III. Tous, non-seulement ont résisté au pape sur certains points, mais, d'accord avec la plupart des gouvernements européens, ils lui ont fait des remontrances malheureusement trop fondées sur sa triste manière de gouverner ses États. C'est le moyen âge retourné. Alors c'était le pape qui déposait les souverains; de nos jours, c'est un souverain français qui a détrôné le pape. Alors le pape censurait les rois; aujourd'hui ce sont eux qui font au pape des remontrances, non-seulement en matière politique ou financière, mais en matière religieuse, et qui, obéissant à la pression de l'opinion régnante, critiquent sa manière d'agir à l'égard des juifs, et s'efforcent de

lui faire comprendre que les procédés usités dans ses États sont contraires à la justice, au droit naturel et offensent la conscience publique. Est-il possible de voir un renversement plus complet des anciens rapports? Un homme du moyen âge peut-il y comprendre quelque chose? Et faut-il s'étonner si *l'Univers* est suffoqué de colère et d'indignation.

Qu'est-ce que cela veut dire, si ce n'est qu'il s'est formé en Europe une nouvelle opinion publique au sein des classes éclairées, dont le pape n'est plus, à proprement parler, le guide spirituel, et qui va même jusqu'à emprunter pour se faire comprendre à lui, la voix des gouvernements et des souverains.

Cette situation, il faut le dire, n'appartient pas exclusivement aux nations catholiques. On retrouverait aujourd'hui, avec des nuances différentes, quelque chose d'analogue, non-seulement dans les pays protestants, mais aussi chez les musulmans eux-mêmes. Nous ne connaissons aujourd'hui aucun pays où le clergé, de quelque communion qu'il soit, marche à la tête de l'opinion, où il ne soit pas traîné, pour ainsi dire, à la remorque par le gouvernement civil. Nous ne parlons pas seulement de la France, où l'initiative de tous les grands progrès a si manifestement appartenu depuis soixante et dix ans au pouvoir politique, où tous les problèmes relatifs à l'instruction publique, à l'organisation de l'enseignement, aux intérêts du travail, aux institutions de prévoyance, ont été résolus par le gouvernement sans la moin-

dre participation du clergé. Mais qu'on jette un coup d'œil sur l'Angleterre, où l'Église établie ne cherche qu'à conserver ses gros traitements, tandis que l'aristocratie et la bourgeoisie se préoccupent si vivement de l'œuvre religieuse par excellence, c'est-à-dire de l'amélioration morale, intellectuelle et physique du peuple; sur l'Espagne, où le travail n'a reparu qu'après qu'elle a eu secoué le joug des moines; sur le Piémont, qui, pour rester le point d'appui des espérances de l'Italie, a besoin de lutter contre l'influence intérieure et extérieure du clergé; sur la Russie, où la double et glorieuse initiative de l'émancipation des serfs et de la construction des chemins de fer est sortie, non de la pensée d'un clergé dégradé, mais de celle d'un empereur intelligent et généreux; sur la Turquie elle-même, où les ulémas, les interprètes officiels de la loi religieuse, sont les plus redoutables adversaires que le sultan ait à combattre pour arriver à réaliser les réformes promises et à inaugurer dans ses États l'égalité effective de tous les cultes; partout on verra les gouvernements qui marchent, obligés, pour marcher, de conquérir leur indépendance vis-à-vis du clergé, ou tomber, quand ils n'y peuvent réussir, dans la condition précaire et menacée de l'Autriche.

Si nous voulions chercher la cause de cet ascendant légitime que les pouvoirs politiques conquièrent à peu près partout au détriment des pouvoirs spirituels, nous la trouverions probablement dans ce fait que les chefs des communions religieuses, trop exclusivement confinés dans la méditation

de certains dogmes exclusifs, en sont venus à cultiver et à encourager de préférence les sentiments qui éloignent et séparent les hommes, tandis que les gouvernements, forcés, par la nature même des intérêts qui leur sont confiés, de se mêler à ce grand mouvement qui, de nos jours, pousse l'espèce humaine vers l'union et vers l'unité, sont obligés de développer, chez les peuples qu'ils dirigent, les sentiments qui peuvent le mieux les rapprocher et les unir. Là où le prêtre verra dans le juif, dans le luthérien, dans le musulman, un damné, l'administrateur verra un homme, et s'il est honnête, un concitoyen qu'il doit protéger à l'égal de tous les autres. *L'Univers* voit dans les Anglais des hérétiques, des ennemis de sa foi, les champions du protestantisme, qu'il veut détruire. Pour le gouvernement français, ce sont des voisins actifs, industrieux, pas toujours très-commodes, mais qui, à côté de graves défauts, donnent l'exemple de grandes qualités. Laquelle de ces deux dispositions opposées est la plus humaine, la plus véritablement religieuse?

Déjà, à d'autres époques, on a vu des Constantin, des Charlemagne, usurper, sous la pression des circonstances, le gouvernement du monde spirituel. Nous sommes porté à croire que quelque chose d'analogue tend à se reproduire en Europe, et que les gouvernements, en tant qu'ils sauront marcher d'accord avec l'opinion publique, seront forcés, de plus en plus, de se substituer pour un temps à l'autorité spirituelle constituée, qui partout, en Italie comme en Suède,

à Londres comme à Constantinople, fait obstacle à ce rapprochement des races, des cultes, à cet esprit de tolérance et de charité qui est dans les mœurs et dans les aspirations de notre siècle.

20 octobre 1858.

# L'AFFAIRE MORTARA

## RÉSUMÉ

Voilà longtemps déjà qu'on parle de cette affaire, dont on ne cessera vraisemblablement de parler que lorsqu'une solution diplomatique satisfaisante sera intervenue. Nous voudrions aujourd'hui résumer brièvement les raisons alléguées de part et d'autre, et indiquer le point précis de la difficulté.

Un enfant juif, baptisé clandestinement par une servante chrétienne, est enlevé par le Saint-Office, élevé dans un couvent de catéchumènes, et soustrait à la tendresse et à la direction de ses parents.

Vous violez l'autorité paternelle, s'écrient les journaux libéraux. Vous violez les consciences. — Il fallait bien sauver l'enfant devenu chrétien des flammes éternelles où l'aurait

acheminé tout droit l'enseignement de ses parents israélites, répond l'organe du Vatican.

Depuis le premier jour, on tourne, sans y rien ajouter d'essentiel, autour de ces deux arguments fondamentaux. Voyons ce qu'ils valent.

Enlever un enfant à ses parents, l'élever malgré eux dans une religion qu'ils détestent, est certainement un des plus grands attentats qui puissent être commis contre la liberté de la conscience humaine et contre l'autorité paternelle; il n'est pas douteux qu'en France l'enfant eût été, par arrêt des tribunaux, restitué à ses parents et que les coupables n'eussent été sévèrement punis. Pourquoi?

Parce qu'en France la loi est laïque, parce qu'elle garde entre tous les dogmes la plus stricte neutralité; parce qu'elle fait profession de les ignorer, et se comporte, à l'égard de toutes les communions religieuses, exactement *comme si*, à ses yeux, elles étaient toutes égales. En France, la loi part de la croyance, de l'hypothèse, si l'on veut, qu'aucune religion ne fait obstacle au salut et ne peut être pour ceux qui la professent, ni une raison de privilége, ni une cause d'infériorité. De cette croyance, de ce régime légal sous lequel déjà trois générations ont vécu, résulte pour nous une horreur singulière pour les religions d'État et pour toutes les tracasseries, toutes les persécutions qui prennent leur source dans les prétentions d'une religion quelconque à la supériorité, à la vérité exclusive. Que le pape enlève un enfant juif à ses parents, que le clergé suédois fasse exiler des

femmes pour s'être converties au catholicisme, que le czar fasse ou laisse persécuter les catholiques en Pologne, que les musulmans massacrent les chrétiens à Djeddah, tous ces faits sont à nos yeux également abominables, parce qu'ils violent ce qui est inviolable : la liberté de la conscience humaine; et, si nous établissons entre eux une certaine classification, une certaine différence, nous en cherchons les bases non dans la valeur comparative de la croyance persécutrice et de la croyance persécutée, mais dans la gravité des attentats commis par le plus fort contre le plus faible.

Mais il faut bien reconnaître que les sentiments et les lois françaises ne règnent pas dans les États pontificaux. Là, la loi religieuse enseigne, et la loi civile admet que les juifs et les hérétiques sont damnés pour l'éternité; devant cette croyance, qui a justifié au moyen âge toutes les persécutions, tous les supplices, toutes les guerres de religion, l'autorité paternelle disparaît. Le premier de tous les intérêts est de sauver une âme menacée du feu éternel, et cet intérêt est si fort, que les restrictions légales qui interdisent de baptiser les enfants des juifs, si ce n'est en péril de mort, peuvent passer pour une faiblesse, pour une concession faite à l'esprit du siècle. Pour être conséquente, la loi romaine, qui croit à la damnation des juifs, devrait ordonner d'enlever les enfants juifs à leurs parents, comme ici la loi française prescrit d'enlever la direction des enfants à un père d'une immoralité notoire et d'une perversité reconnue.

Ce qui fait que la discussion n'avance pas, que la lumière ne se fait pas, c'est qu'on apporte des deux parts des ménagements quelque peu hypocrites, qui faussent l'argumentation. *Les Débats* et *le Siècle*, qui trouvent, comme nous, cet enlèvement odieux et abominable, n'ont pas le courage de dire qu'ils rejettent complétement, absolument, avec tous les hommes éclairés, avec la loi française du XIXe siècle, la croyance impie qui présente les cinq sixièmes de l'espèce humaine comme prédestinés au supplice éternel, et le baptême comme l'unique voie du salut. Et alors tous les arguments en faveur de l'autorité paternelle se trouvent primés par la considération supérieure du salut éternel, et *l'Univers*, qui voit leur timidité, en profite pour les acculer à un aveu qu'ils ne veulent pas faire.

Dans le camp opposé, nous trouvons également les timorés, les prudents, les gens qui, commme *la Gazette de France*, *l'Union*, comme M. l'abbé Delacouture, adoptant le dogme de la damnation des juifs, n'osent aller jusqu'au bout de leur pensée, et désapprouvent, par esprit de prudence et de ménagement politique, un acte qui n'est cependant que la rigoureuse conséquence du principe qu'ils admettent.

A notre avis, deux journaux seuls, aux deux pôles opposés de la question, ont eu le courage de leurs doctrines : *l'Univers* parlant au nom du moyen âge, et, nous regrettons d'avoir à le dire nous-même, *la Presse* au nom du XIXe siècle.

Mais il ne s'agit pas seulement ici de logique, de discussion et de journaux; il y a de plus une question politique.

*Le Constitutionnel* nous a appris que le gouvernement français avait réclamé auprès du saint-siége et n'avait point été écouté. Cherchons dans cette question quelle peut être l'attitude des deux gouvernements.

La France plaide la cause des principes de 89, inscrits depuis soixante et dix ans au frontispice de toutes ses constitutions, passés dans ses lois et plus encore dans ses mœurs. Le pape défend le droit et les croyances du moyen âge. Chacun est dans son rôle. Pris dans ces termes abstraits et absolus, le conflit serait insoluble; et à toutes les instances de la France, le pape pourrait répondre : *Non possumus*, nous ne pouvons. Mais il est une circonstance capitale, qui contient, nous le croyons, la solution de la difficulté.

Si le pape n'était que le chef de la catholicité, on concevrait qu'il opposât aux sollicitations de la France des raisons tirées de son dogme, qui est absolu. La France pourrait désapprouver sa conduite, comme elle désapprouve en matière religieuse celle de la Suède, de la Russie, de l'Autriche; elle n'aurait pas le droit d'insister. Mais le pape n'est pas seulement le chef de la catholicité: il est encore le souverain des États romains. Ce souverain administre si mal ses États, il a rendu son gouvernement si impopulaire, qu'il ne peut subsister et se soutenir que grâce à la présence d'une armée française qui tient garnison chez lui.

Or, est-il possible d'admettre que la France soit obligée de dépenser son argent et de compromettre son drapeau au profit d'une politique qu'elle a bannie de son sein, et que

son exemple est appelé à faire disparaître peu à peu de la surface de la terre? Si le pape croit à la damnation des juifs, la France croit à la liberté de conscience et elle ne saurait patronner, couvrir de son drapeau l'insulte faite à une croyance pour laquelle elle a fait, et ferait encore au besoin, dix révolutions.

Le pape, dit-on, est inflexible; soit. Mais le souverain des États romains l'est-il? Lui convient-il que la France retire la protection qu'elle a étendue sur lui, et sans laquelle il sait bien qu'il ne durerait pas vingt-quatre heures?

Nous connaissons d'avance la réponse que ferait ici *l'Univers*. Si la France veut retirer ses troupes, l'Autriche prêtera les siennes. Malheureusement, cette solution qui conviendrait peut-être à Rome, ne saurait convenir à Paris. Que le pape gouverne ses États lui-même, s'il le peut; mais il aurait tort d'espérer que la France se retirera pour l'unique plaisir de donner les États pontificaux à l'Autriche, qui n'est déjà que trop puissante dans la Péninsule.

Ainsi la France ne peut céder la place à l'Autriche; il faut qu'elle reste à Rome, et en y restant, elle ne peut demeurer spectatrice impuissante d'actes réprouvés par ses sympathies, ses croyances, sa législation. Les idées sont expansives de leur nature; les convictions sont exigeantes. Si le souverain des États pontificaux prêtait ses armées au souverain de la France pour le maintenir sur le trône, qui doute qu'il n'en profitât pour faire restituer au clergé ses biens, les registres de l'état civil, pour exiger l'abolition du

concordat et la révision du Code? Or il se trouve qu'au lieu que les troupes pontificales soient en France, ce sont les troupes françaises qui sont à Rome. Nous n'en voulons pas abuser pour demander tout ce qu'il serait peut-être raisonnable d'exiger dans l'intérêt même de la malheureuse Italie; mais au moins nous accordera-t-on que la France ne saurait être condamnée, par sa générosité même, à assister, muette et complice, à des actes qui répugnent à ses mœurs et qui révoltent toutes ses notions de justice.

24 octobre 1858.

## UN MOT AU SIÈCLE

*Le Siècle* est contrarié de la manière dont nous avons apprécié les ménagements qu'il garde et la ligne qu'il suit dans l'affaire Mortara ; et non content de hausser les épaules, ce qui n'est déjà pas d'une politesse très-raffinée, il suppose que *nous avons conseillé à la France d'abjurer* solennellement *e catholicisme* à cette occasion. Cette supposition nous a fort étonné, car nous ne nous souvenions pas d'avoir proposé rien de semblable. Quant à l'avoir fait par mégarde, la distraction, il faut en convenir, eût été un peu forte. La phrase suivante, citée par *le Siècle*, a été la cause de son erreur; nous disions :

« *Les Débats* et *le Siècle*, qui trouvent comme nous cet enlèvement odieux et abominable, n'ont pas le courage de dire qu'ils rejettent complétement, absolument avec tous les hommes éclairés, avec la foi française XIX$^e$ siècle, la croyance

impie qui présente les cinq sixièmes de l'espèce humaine comme prédestinés au supplice éternel, et le baptême comme l'unique voie du salut. »

Si *le Siècle* nous avait lu avec plus d'attention, il aurait compris que la qualification de « croyance impie » porte nécessairement, dans cette phrase, sur le dogme de la damnation des juifs, des hérétiques et des infidèles, et non sur l'ensemble de la doctrine catholique, qui n'est évidemment repoussée ni par tous les hommes éclairés, ni surtout par la loi française du XIX[e] siècle. C'est pourtant d'après ce passage que *le Siècle* se croit autorisé à annoncer à ses lecteurs que nous *conseillons à la France d'abjurer le catholicisme.* Nous lui demandons, comme rectification, de vouloir bien reproduire le paragraphe qui précède, y compris la phrase qu'il avait citée, et nous sommes certain d'avance que sa bonne foi ne nous refusera pas.

« La question Mortara, poursuit *le Siècle*, n'est pas pour nous une question de dogmes plus ou moins moins fondée, c'est une question d'humanité. »

Nous vous en demandons bien pardon, c'est une question de dogmes et non une question d'humanité, et la preuve, c'est que le pape est très-humain, aussi humain que *le Siècle*; tellement humain qu'il frémit à la seule pensée d'abandonner un enfant juif aux flammes éternelles, tandis que *le Siècle*, non moins humain que le pape, mais beaucoup moins convaincu du dogme de la damnation des juifs, envisage avec un merveilleux sang-froid cette éventualité à

laquelle il ne croit guère. L'humanité étant commune au pape et au *Siècle*, ils ne diffèrent évidemment que par la manière d'entendre et de pratiquer l'humanité, c'est-à-dire par la question de dogme. *Quod erat demonstrandum.*

*Le Siècle* continue :

« Les cardinaux violent la liberté de la conscience, la liberté des cultes, la liberté individuelle ; ils méconnaissent la puissance paternelle. »

Question de dogmes. La liberté de conscience, la liberté des cultes, etc., sont des dogmes très-chers au *Siècle*, et dont les cardinaux font juste le cas que *le Siècle* fait lui-même du dogme de la damnation des juifs.

Au lieu de reconnaître et de constater cette différence dans les convictions qui engendre tout naturellement une différence dans les sentiments et dans la conduite, *le Siècle* entreprend d'enseigner le catholicisme au pape, de lui prouver qu'il a tort, de déterrer contre lui des arrêts du Parlement ou du Saint-Office ; il ouvre un cours de droit naturel, un autre cours de droit canonique ; il se ruine en citations, en érudition, quand il serait si simple de dire : « Le pape croit à la damnation des juifs, à laquelle nous ne croyons plus ; il ne croit pas à la liberté de conscience, qui est pour nous un dogme et un article de foi. » Étant si éloigné de nous par les croyances, il n'est pas étonnant que ses actes nous choquent. Seulement, la question est de savoir si le gouvernement français, qui soutient à Rome le trône chancelant du pontife, doit compromettre le nom, le drapeau, la poli-

tique, les armées et les finances de la France pour patronner à Rome des actes qui, de ce côté-ci des Alpes, révoltent toutes les consciences et seraient punis par les tribunaux.

Sur ce terrain, la France est forte; elle affirme nettement ses principes; elle combat pour des doctrines qui lui sont justement chères, et qu'elle a fait triompher au prix de son sang. Cela est plus digne et plus franc que de se prosterner hypocritement en public devant des dogmes qu'on désavoue dans le fond de son cœur, et auxquels on ne rend hommage en théorie, qu'à la condition d'en répudier une à une toutes les conséquences pratiques.

26 octobre 1858.

## LE SIÈCLE

*Le Siècle* insère ce matin le passage de notre article d'avant-hier où il avait cru voir une invitation adressée à la France d'abjurer le catholicisme. Les explications que nous donnions ensuite et qu'il insère également, précisent notre pensée sur ce point, et nous n'avons rien de plus à lui demander. Seulement *le Siècle* explique son erreur en citant un passage d'un autre article de *la Presse* du 18 courant, qui lui paraissait impliquer le sens qu'il avait d'abord attribué à nos paroles. Voici ce passage :

« Ce qui n'est pas ni logique, ni conséquent, c'est de commencer par faire profession de foi catholique, de reconnaître le pape pour directeur spirituel, et ensuite d'aller lui enseigner ce qu'il doit faire chez lui et comment il doit se conduire avec les juifs, et, par exemple, que lui, qui croit à la damnation des juifs, devrait bien se comporter comme nous qui n'y croyons pas. Aussi qu'arrive-t-il? C'est que le

pape ne nous écoute pas, et s'il était moins dépendant de la France pour ses affaires politiques, il lui conseillerait probablement, en échange de ses bons avis, de conclure avec le saint-siége, puisqu'elle est si bonne catholique, un concordat dans le goût du concordat autrichien, qui remettrait aux évêques la surveillance de tous les livres et de tous les journaux, et leur donnerait le droit de censure et de suppression.

A en croire *le Siècle*, quand on a imprimé une phrase comme celle qui précède, c'est reculer que de ne pas conseiller à la France l'abjuration.

Disons d'abord que nous ne craignons nullement de reculer quand on veut nous pousser plus vite et plus loin qu'il ne convient d'aller. Si *le Siècle*, raisonnant sur nos tendances, avait prévu, annoncé que nous serions conduits à une scission, et qu'il eût donné cette conjecture comme sienne, nous ne l'aurions pas relevé; nous aurions respecté le droit de la discussion. Mais annoncer simplement, comme un fait, que *la Presse* conseille l'abjuration du catholicisme, cela nous a paru une métaphore ou, si l'on aime mieux, une hyperbole singulièrement outrée, et nous avons dû réclamer contre la situation qu'un peu précipitamment *le Siècle* se hâtait de nous assigner. Constater une dissidence entre l'État et l'Église est une chose, conseiller l'abjuration en est une autre, et nous demandons seulement qu'on ne confonde pas ce que la langue et le bon sens distinguent également. Quant aux vivacités de polémique qui se mêlent

à tout cela, nous les oublions volontairement; nous avons à nous occuper de choses plus sérieuses.

Il se passe en ce moment en France un phénomène bien digne d'attention. D'une part, l'esprit public semble répugner aux boutades purement critiques, aux tendances irréligieuses, à l'esprit de négation. On professe pour la religion un grand respect extérieur, et l'on saurait mauvais gré à quiconque emprunterait pour l'attaquer les armes du XVIII[e] siècle; d'autre part, aussitôt que quelque question importante s'agite, on s'aperçoit qu'on n'est plus d'accord avec les solutions consacrées de la foi catholique; le langage de ses ministres ou de ses organes officiels étonne les esprits et blesse les sentiments. On dirait qu'il y a des portions de doctrines qui sont mortes sans bruit au fond des consciences et qui, appelées, ne répondent plus. Tout le monde est catholique; seulement chacun s'est arrangé un catholicisme à sa guise. Tel suit régulièrement les offices qui refuse de croire à l'enfer; tel autre qui se pique d'admirer et de comprendre à fond le dogme catholique, déteste le clergé et fait la leçon au pape; celui-ci ne veut pas entendre parler de l'infaillibilité; bref, la souveraineté de la raison individuelle et de l'esprit d'examen enfantés par la Réforme ont fait si bien leur office, qu'aujourd'hui, au sein même du clergé, on ne s'entend plus et qu'une sorte d'accord extérieur ne se maintient plus que par le silence.

De son côté, la société politique s'asseoit et s'établit de plus en plus dans des principes qui sont la négation impli-

cite de quelques-uns des dogmes religieux qu'elle fait profession de reconnaître et d'honorer publiquement. Par exemple, la liberté de conscience et la liberté des cultes ne contiennent-elles pas la négation virtuelle de la fameuse maxime : *Hors l'Église, point de salut!* L'Église, elle, l'a si bien senti, que partout où elle peut tenir encore, elle repousse la liberté des cultes; en France même, elle s'y résigne; elle ne l'accepte pas. De sorte que, d'une part, la France est catholique, c'est-à-dire croit que la foi catholique est l'unique voie qui conduit au salut, et la même France, toujours catholique, tient avec passion au libre exercice de tous les cultes, c'est-à-dire favorise la propagation des croyances qu'elle considererait elle-même, si sa foi était sérieuse, comme des instruments de perdition. Arrangez cela.

Il est vrai que des esprits conciliants ont trouvé moyen de tout accommoder. A quoi bon s'occuper des dogmes? Chacun croira ce qu'il voudra. Liberté de conscience, liberté des cultes, que chacun soit libre. Certes cela est excellent; cette liberté de croire est précieuse, et nous le voyons assez quand nous comparons les pays où elle existe, comme la France, avec ceux où elle n'existe pas, comme Rome. Mais cette liberté de croire, si bonne à réclamer, surtout quand on la conteste, quel usage en avons-nous fait? Nous sommes libres de croire; eh bien, que croyons-nous? Croyons-nous à quelque chose? Avons-nous, sur les points capitaux de la destinée individuelle et de la destinée sociale, des solutions homogènes et concordantes; et ces solutions sont-elles les

solutions catholiques ? Car enfin l'esprit humain n'est pas une boîte à compartiments où l'on puisse mettre, dans l'un sa religion, dans l'autre sa politique, dans un troisième son économie sociale, de manière que tous ces fragments, tous ces tronçons d'une même pensée puissent exister sans se toucher et sans se communiquer entre eux.

Questions dangereuses, dira-t-on. Oui, très-dangereuses ; tout au moins très-délicates. Mais peut-on les éviter, les éluder, les ajourner ? Est-il possible que ce pays si intelligent qu'on appelle la France, continue longtemps à se débattre dans une mêlée confuse d'idées contradictoires empruntées à toutes les époques et à tous les systèmes ? qu'il ne cherche pas à dégager la lumière du chaos, à reconnaître et à nommer les mobiles qui le font agir, les espérances qui le font vivre ?

Nous n'invitons pas la France à abjurer le catholicisme, comme *le Siècle* se l'était à tort figuré ; nous invitons la France à profiter du calme profond que la politique lui laisse, des loisirs que lui ménage l'apaisement de la fièvre industrielle, pour s'interroger elle-même, pour faire son examen de conscience, l'inventaire de son bilan intellectuel ; pour reconnaître, dans ce torrent d'idées troublées et contradictoires auxquelles elle s'est successivement abandonnée, quelles sont celles qui ont coulé bas et celles qui ont surnagé, celles qui sont mortes de vieillesse, celles qui arrivent à maturité, celles qui ne sont encore qu'à l'état de germe et d'embryon.

On a trop affecté, par réaction contre des systèmes désordonnés et violents, de discréditer le culte même des idées. C'est l'esprit qui remue le monde, et quand cette vie intérieure cesse de les animer, on voit les peuples se coucher le long des chemins comme des troupeaux et attendre, pour se relever, qu'ils aient senti la morsure des chiens ou le bâton du bouvier. Oui, l'époque des discussions religieuses et philosophiques nous paraît approcher. La sensation profonde produite par l'affaire Mortara; l'étrange exhibition de doctrines qu'on croyait mortes et enterrées depuis des siècles, et qui viennent de se produire comme des revenants en plein soleil; l'attitude équivoque et embarrassée de la plupart des défenseurs et aussi des adversaires, les ménagements infinis apportés dans la discussion publique de doctrines que dans le tête-à-tête on traite avec beaucoup plus de sans-façon, tout nous fait croire que le moment approche où l'on pourra avec calme, c'est-à-dire avec fruit, traiter certaines questions, s'expliquer en toute franchise et en toute sécurité sur l'état vrai de nos convictions, faire aux morts glorieux qui ont cessé de vivre, des funérailles convenables, et baptiser les nouveau-nés qui sont venus au monde inaperçus pendant nos disputes. On ne croit plus à rien, dit-on de tous côtés. Nous sommes persuadé, quant à nous, que la France est beaucoup moins sceptique qu'elle ne le suppose elle-même; ce qui lui manque surtout, c'est de se rendre compte d'elle-même, de savoir qu'elle croit et ce qu'elle croit.

## NON POSSUMUS

*L'Univers*, dans un article où pour la première fois il fait usage à notre égard de quelques qualifications polies, nous reprochait récemment de ressasser des lieux communs. *L'Univers* est un ingrat ; seul, dans la presse parisienne, nous avons reconnu qu'il était dans la logique, dans la vérité de son principe, et cet aveu n'est pas encore, que nous sachions, passé à l'état de lieu commun. Dans le même article, *l'Univers* se félicite de la tournure qu'a prise l'affaire Mortara. Le refus du pape lui cause une admiration sans bornes. Ce *Non possumus*, opposé par Pie IX aux murmures de l'opinion ainsi qu'aux conseils du gouvernement français, lui paraît quelque chose d'incomparable.

*L'Univers* ne serait-il pas ici dupe d'une illusion?

*Non possumus*, cela veut dire : nous ne pouvons; c'est l'aveu de l'impuissance, et peut-être *l'Univers* regrettera-t-il quel-

que jour que cett eparole sénile soit devenue, pour ainsi dire, la devise de la papauté. Quand il s'agit de résister à l'injustice, à la violence, le mot est sublime ; quand les martyrs, menacés des bêtes du cirque et pressés de sacrifier aux idoles, répondaient : *Non possumus,* ils exprimaient simplement une résolution héroïque. Mais quand, au lieu de subir la violence, on l'inflige soi-même, ce mot des persécutés, retourné et adopté par les persécuteurs, n'est-il pas une dérision cruelle et le signe d'un entêtement déplorable ?

Au fond, que résulte-t-il de ce triste incident ? Que l'Église catholique n'admet pas l'inviolabilité de la conscience humaine; qu'elle professe et pratique toujours l'emploi de la contrainte envers ce qu'il y a au monde de plus libre et de plus indomptable : le sentiment religieux. Un régime d'égale protection qui lui permettrait de faire valoir la supériorité de ses moyens de propagande ne lui suffit pas ; il lui faut la domination ; elle veut que le pouvoir civil ne soit que l'adjudant de l'autorité religieuse et prête main-forte à ses décrets.

Par une curieuse inconséquence, ce régime, qu'elle applique là où elle est maîtresse, et qu'elle s'efforce d'introduire là où elle ne l'est pas encore, elle le dénonce et le maudit là où elle est la plus faible. Si les Anglais font en Irlande, si les Russes font en Pologne, contre les catholiques, ce qu'elle fait à Rome contre les juifs, elle jette les hauts cris. L'assimilation l'indigne, l'égalité la révolte ; car, disent naïvement ses organes, l'Église étant infaillible, étant cer-

tainement dépositaire de la vérité, a le droit de la faire prévaloir, même par la force, tandis que les hérétiques étant dans l'erreur, ne peuvent invoquer le même droit. Seulement, comme en fait de religion, chacun croit et doit croire que la sienne est la meilleure, il en résulte que le luthéranisme suédois, qui se croit la vérité, est aussi fondé à exiler des mères de famille pour fait de conversion au catholicisme, que le pape à enlever un jeune israélite à ses parents pour assurer le salut de son âme.

Cette doctrine, qui depuis longtemps est latente au sein du catholicisme, et qui, nous le répétons, ressort logiquement de son dogme, est aujourd'hui explicitement avouée par *l'Univers*. Quelques prêtres isolés la désavouent, mais l'épiscopat garde le silence, et la papauté la confirme implicitement par sa conduite.

L'aveu public d'une pareille doctrine est un événement grave et dont les conséquences peuvent aller plus loin que ne le suppose *l'Univers*. C'est, en réalité, un aveu d'insociabilité, d'incompatibilité ; c'est une déclaration de guerre à toutes les religions, qui sont assurées que partout où le catholicisme pourra se faire écouter, il ne répugnera nullement à l'emploi de la force pour les contraindre à venir à lui. Ajoutons que la menace suspendue sur toutes les sectes dissidentes ne s'adresse pas moins logiquement à l'immense multitude des indifférents ou des tièdes, et que si le pape peut enlever un fils à des parents israélites pour assurer son salut, on ne comprendrait pas qu'il en agît autrement avec

un enfant dont les parents seraient incrédules ou voltairiens, ou panthéistes. Et comme le catholicisme possède au plus haut degré l'esprit et le talent du prosélytisme, il est facile de comprendre que ce qu'il pratique à Rome, à l'ombre du drapeau français, ce qu'il prêche à Paris dans *l'Univers*, c'est ce qu'il médite de faire de nouveau prévaloir en France, si la France avait la faiblesse d'encourager, par une complaisance impolitique, un esprit et des projets qui, dans l'état présent des consciences et du monde, ne pourraient que déchaîner sur l'Europe mille causes de haine, de persécutions et de discordes.

Si le catholicisme voulait se contenter d'être une des formes, et nous ajoutons volontiers la forme jusqu'ici la plus élevée de l'esprit religieux, personne ne lui refuserait le plus légitime hommage que tout honnête homme doit aux croyances d'une portion notable de ses semblables. Mais si, conduit de l'infaillibilité à l'infatuation, il refusait de se contenter des moyens de persuasion, pour recourir, en matière de conscience, à l'emploi de la contrainte et à l'intervention de la force, l'humanité du XIXe siècle, qui n'a pas envie de revenir au moyen âge, se retournerait contre lui et lui dirait à son tour : Nous ne pouvons vous suivre : *Non possumus*.

Le catholicisme a la prétention d'être universel; il ne l'est pas. Les sept huitièmes du genre humain lui échappent : il n'a jamais pu entamer sérieusement la Chine ni les Indes; l'islamisme tout entier est réfractaire à son influence; la partie

orientale de l'Europe appartient au schisme grec; la Réforme lui a enlevé l'Angleterre, la Suède, le Danemark, la Prusse et une partie de l'Allemagne; la France, depuis 89, n'est plus sous sa direction; l'Espagne a détruit les couvents et ne retrouve les habitudes du travail que depuis qu'elle a rompu avec celles de la mendicité; le Piémont a vendu les biens du clergé. Rome même, Rome, le siége de la puissance pontificale, appartiendrait-elle au pape vingt-quatre heures, si notre armée s'en retirait? Est-ce que cette universelle désertion ne renfermerait pas un avertissement d'en haut?

Depuis trois siècles, la papauté oppose à toutes les conquêtes de l'esprit moderne son *Non possumus*, mais ce qu'elle ne peut pas, d'autres le peuvent. Elle n'a pu admettre les droits de la raison individuelle; Luther les a intronisés en les exagérant; Descartes les a fait prévaloir dans l'ordre de la science; la révolution française, que *l'Univers* a le malheur de ne pas comprendre, a renouvelé les bases du monde politique sans qu'aucune réaction ait rien pu restaurer de ce qu'elle avait détruit; la papauté elle-même a dû sanctionner la vente des biens du clergé et l'état civil confié à l'autorité municipale; elle a dû reconnaître, en France du moins, la liberté des cultes et la liberté de conscience, qui sont la négation, dans l'ordre politique, de ses prétentions exclusives dans l'ordre religieux.

En 1848, quand l'Italie, agitée par le désir de l'indépendance, se soulevait tout entière contre l'Autriche, elle se tourna vers la papauté et lui demanda de se mettre à la tête

de la croisade nationale. Quelle fut la réponse du pape? *Non possumus.*

En 1849, les Romains se soulèvent à leur tour contre ce souverain qui ne peut rien de ce qu'ils veulent. Le pape est obligé de quitter Rome. Alors un grand cri se fit entendre dans toute la catholicité; et, de même qu'à Jérusalem il y a dix-huit siècles, retentissait cette odieuse parole : « Il faut qu'un homme meure pour le salut du peuple! » on répéta de tous côtés : « Il faut qu'un peuple tout entier soit crucifié pour le salut de l'Eglise! » Quatre armées, dont une française, replacèrent le pontife sur son trône temporel. Alors la France, qui avait accompli cet acte, dont la responsabilité n'est pas épuisée, donna des conseils de réforme, de liberté. Sa voix ne fut point écoutée : *Non possumus!*

Aujourd'hui elle demande que par égard pour sa présence, pour le drapeau français qui flotte au Vatican, on respecte dans un enfant israélite la liberté de conscience et le droit paternel : *Non possumus!*

En effet, elle demande la tolérance au représentant d'un dogme exclusif; elle demande à un sénat de vieillards et de célibataires de bien gouverner un peuple, c'est-à-dire une collection de familles : *Non possumus!*

Seulement *l'Univers* sait-il bien ce qu'il résulte de ce perpétuel refrain d'impuissance? C'est que l'opinion s'accrédite qu'en effet le pape a raison, qu'il ne peut vraiment pas faire ce qu'il est indispensable de faire. Alors on parle de séparer la souveraineté temporelle du pouvoir spirituel. Ce ne sont

pas seulement les Italiens qui ont fait de cette idée le mot d'ordre de l'indépendance italienne; ce sont les prêtres eux-mêmes qui s'aperçoivent que le souverain entraîne le pontife dans l'abîme; c'est un prédicateur illustre, un vieil ami de Pie IX qui lui écrit : « Vous perdez la papauté pour sauver une motte de terre; » c'est un ecclésiastique dévoué au saint-siége qui écrit un livre pour proposer de transporter à Jérusalem le siége de la papauté.

Ah! vous êtes sourd à toutes les représentations, vous êtes dans l'impuissance de faire droit à aucun des besoins les mieux constatés de la conscience et de la politique contemporaine; vous vous bornez à répéter cette parole d'impuissance qui, de défection en défection, vous a conduit à l'isolement où vous vous trouvez! Eh bien, entendez donc ces voix, non plus de l'Italie politique seulement, cette voix des gouvernements qui vous aiment et qui vous protégent; entendez vos amis les plus dévoués, vos serviteurs les plus fidèles, qui tous, publiquement ou intimement, vous crient sous toutes les formes, sur tous les tons, depuis le conseil diplomatique jusqu'à la supplication filiale : non, un pareil état de choses ne peut se prolonger; nous ne pouvons supporter plus longtemps une situation qui blesse tous nos sentiments et qui menace à la fois et la paix des consciences et la sécurité politique de l'Europe : *Non possumus!*

5 novembre 1858.

# LE CLERGÉ ET LE GOUVERNEMENT

Le clergé remplit par tout pays des fonctions d'une importance capitale. Il enseigne aux enfants la morale religieuse, il consacre la naissance, le mariage et la mort; dans les pays catholiques il pénètre, par la confession, le secret des familles et devient le confident des consciences et l'arbitre des ménages. Une fois au moins par semaine, sa parole retentit dans les trente-huit mille communes de France; il juge, du haut de la chaire sacrée, les hommes, les livres et les doctrines, et ce pouvoir immense, inhérent à l'institution, s'accroît, en France du moins, de toute la considération qui s'attache naturellement à une certaine instruction et à des mœurs généralement régulières.

N'est-ce pas un malheur public qu'une corporation si puissante, si fortement hiérarchisée, si activement mêlée à la vie intime de la nation, au lieu de se renfermer dans l'enseigne-

ment et la pratique des préceptes de la morale éternelle, se soit tellement identifiée de cœur et d'esprit avec les formes et les institutions politiques d'un autre âge, qu'elle ne puisse plus en détacher ni son cœur ni ses yeux, et que l'obstination de ses regrets devienne comme une sorte de conspiration permanente contre les bases mêmes de l'ordre politique nouveau?

La France, en 89, a déclaré que la conscience humaine était inviolable, que les cultes étaient libres et que le rôle de l'autorité publique devait se borner à en protéger l'exercice. — Le clergé continue de professer le dogme de la damnation des dissidents, lequel contient la négation implicite de la liberté des cultes; car si tous les cultes, en dehors du catholicisme, ne sont que des voies de perdition, il est clair qu'au lieu de les protéger, l'État devrait énergiquement les proscrire.

La France, depuis 89, considère la liberté de la presse comme une des nécessités de sa vie politique. Ce droit, comme tous les droits, peut entraîner des abus; mais les partisans les plus déclarés de la répression des abus reconnaissent qu'il surgit à chaque instant, au sein de la société la mieux réglée, des questions nouvelles, des problèmes inattendus; qu'il est indispensable, pour que la lumière se fasse, que ces questions soient librement discutées, que l'opinion publique puisse s'interroger et s'exprimer avec une certaine latitude, et ils avouent que les pouvoirs constitués seraient, par leur nature même, impuissants à suppléer l'initiative des indivi-

dus. — Le clergé n'a pas cessé un seul instant de déclamer contre la liberté de la presse, et, tout en faisant des journaux parfois très-passionnés et très-violents, il voudrait que la société se reposât sur lui du soin de penser, de parler et d'écrire.

La France, en 89, a détruit les ordres privilégiés; elle n'a pas voulu que la noblesse, qui n'a plus de raison d'être depuis que tout le monde est soldat et peut devenir officier, possédât des priviléges vexatoires et des richesses protégées par des majorats contre le droit des créanciers. Elle n'a pas voulu que le clergé fût le propriétaire d'un tiers du sol national et que de riches abbés et des moines fainéants, exempts de tout impôt, pussent, sous prétexte d'administrer le bien des pauvres, dissiper dans la débauche des biens qui, mieux répartis, pouvaient faire, de milliers de mendiants, des travailleurs honnêtes. — Le clergé n'a pas encore pris son parti de cette transformation; il regrette ces biens, dit que la nation l'a volé; l'expropriation pour cause d'utilité publique est pour lui une hérésie majeure, et comme il ne dissimule pas à quel point il est difficile pour lui de faire rebrousser le courant de l'opinion, il prêche dans ses journaux la reconstitution de la noblesse, des majorats, du droit d'aînesse, qui seraient, en effet, pour ses propres prétentions, une introduction heureuse, une préface admirable.

Notez que nous ne supposons rien, nous ne hasardons aucune conjecture; ces tendances du clergé sont exposées tout au long dans *l'Univers*, son organe avoué, et si M. Veuillot

a entrepris la restauration de la société théologique du moyen âge, M. Coquille en poursuit de son côté la restauration économique par les moyens que nous venons d'indiquer et dont tout le monde a pu suivre l'exposition et le détail.

Cette pensée n'est pas d'hier; on peut dire que, depuis 89, le clergé ne l'a pas abandonnée un instant. L'ordre social issu de la Révolution lui est toujours resté odieux, et il n'a jamais renoncé à l'espoir de le renverser. Sous l'empire, on sait avec quelles restrictions, avouées ou tacites, il accepta le concordat. Emporté par une aveugle passion, ce fut lui qui conseilla à la Restauration le droit d'aînesse, la loi du sacrilége, et, finalement, les fatales ordonnances qui la perdirent. Sous Louis-Philippe, il avait entrepris, au nom de la liberté, de s'emparer de l'éducation publique, but suprême de son ambition, et les sages résistances du pouvoir l'avaient tellement indisposé, que M. Veuillot salua, dans *l'Univers*, la révolution de février comme un décret de la Providence. On vit partout le clergé, devenu républicain, s'associer à toutes les solennités du jour, et conférer largement, aux arbres de la liberté par exemple, des bénédictions qui, il faut bien en convenir, ne leur ont pas porté bonheur.

Après le 2 décembre, le clergé fut l'objet de toutes les attentions du nouveau gouvernement. L'ordre social avait été ébranlé, les imaginations avaient été surexcitées; l'action morale du clergé était un des remèdes indiqués de la situation. Le gouvernement impérial y recourut largement et sans marchander. Honneurs, distinctions, marques publi-

ques de déférence, introduction des cardinaux dans les conseils du gouvernement, autorisations accordées aux ordres religieux, augmentation de traitement, subventions aux églises, rien ne fut épargné, si bien que, de proche en proche, nous sommes arrivés à une situation qu'on peut exprimer en deux mots :

Le gouvernement ne peut faire davantage et le clergé n'est pas content!

Le clergé ne sera content que quand le gouvernement aura rétabli une religion d'État, quand il aura pourvu le clergé d'une dotation immobilière, qu'il lui aura rendu les registres de l'état civil et lui aura livré l'instruction publique, ce qui serait tout simplement effacer les principes de 89 et revenir à l'ancien régime. Cela est-il possible?

Nous n'avons pas de conseil à donner au gouvernement. Nous sommes de simples observateurs et nous lui livrons le résultat de nos observations; il en fera ce qu'il voudra. Or, voici ce qui se passe :

Le gouvernement croit avoir beaucoup de droits à la reconnaissance du clergé, parce qu'il lui a fait, sans restriction, toutes les concessions compatibles avec les principes de 89, qui sont inscrits au frontispice de la constitution. Or, tout ce qu'il a concédé n'est rien auprès de ce qu'on désire et de ce qu'on commence à demander tout haut. Le gouvernement a-t-il l'intention de rétablir les majorats, le droit d'aînesse, pour arriver de là à rendre au clergé sa dotation immobilière, les registres de l'état civil et l'éducation de la

jeunesse? Le veut-il? le peut-il? Évidemment non. Le jour où il aura nettement formulé sa volonté à cet égard, le clergé, qui est très-positif, saura qu'il n'a plus rien à attendre du régime impérial.

Tournons maintenant les yeux d'un autre côté. Dans cette France où le tiers de la population ne sait ni lire ni écrire, on a introduit, en 1848, le suffrage universel. Si douze millions d'habitants sur trente-six ne savent pas lire, on peut admettre qu'un nombre égal, s'il sait lire, n'a guère lu que dans les almanachs et qu'il n'a pas d'autre guide spirituel et politique que le clergé. Or, nous voyons que, depuis quelques mois, les pratiques de la plus grossière superstition reviennent en vogue, les miracles se multiplient. Des personnes qui arrivent de province nous assurent que jamais temps ne fut plus fertile en miracles que le nôtre, et que ces miracles, qu'en province on n'ose guère discuter, font une grande impression sur l'imagination des populations rurales, auxquelles, dans les scrutins, appartient finalement la majorité.

Serait-il indiscret de supposer que lorsque le clergé aura fortement établi son empire sur les paysans, au moyen des prestiges pratiqués avec tant de succès à Lourdes et à la Salette, aux grands applaudissements de *l'Univers*, lorsque la France des campagnes sera revenue aux croyances du moyen âge, les directeurs de cette croyance d'autrefois, s'ils rencontrent dans le pouvoir une certaine résistance à leurs projets politiques, pourraient bien finir par s'apercevoir que la dynastie napoléonienne est bien jeune pour une France

aussi vieille; qu'après tout, cette dynastie est un produit et un représentant de la Révolution, qu'elle a pactisé avec les principes de 89, et que ce n'est pas à elle qu'est réservée la gloire de relever les murs de l'ancien édifice? Dans ce temps de miracles, la Providence ne garde-t-elle pas quelque part, en réserve, un enfant du miracle, appelé par sa naissance et par sa tradition à effacer jusqu'aux dernières traces de l'émeute de 89? Alors un rapprochement ne pourrait-il pas s'opérer entre le parti catholique, qui se sert de tous les pouvoirs, qui n'en sert aucun, qui s'est servi de la République comme il se sert de l'Empire, et les légitimistes, aujourd'hui retirés sous leur tente, gardiens de l'arche sainte, et auxquels le contact d'alliés plus entreprenants et mieux organisés rendrait une jeunesse et une activité nouvelles?

Encore une fois, nous n'avons pas de conseils à donner. Nous remarquons seulement que le gouvernement a épuisé la liste des concessions possibles, tandis que le clergé ne fait que se mettre en train et en appétit; l'un a fini sa campagne, l'autre ne fait que commencer la sienne; et, à propos de l'affaire Mortara, il vient d'exposer ses vues avec une audace devant laquelle il aurait certainement reculé il y a quelques mois.

Au fond, c'est une nouvelle situation politique qui se démasque. Nous concevons à merveille le gouvernement donnant la main, d'un côté, aux traditions du passé, de l'autre aux espérances de l'avenir. Seulement, il faut qu'il soit bien averti que si, par un excès de confiance, il laissait

battre en brèche les principes de 89, s'il ne décourageait pas, par quelque manifestation éclatante, les projets qu'on ose expliquer au grand jour, et qui, au fond, sont dirigés contre lui, il se trahirait lui-même, il abandonnerait son véritable point d'appui, sans pouvoir empêcher de se tourner contre lui des gens qui n'auraient plus rien à attendre de lui.

Si, par impossible, *l'Univers* était assez habile pour obtenir du pouvoir actuel qu'il tolérât la reconstruction souterraine de l'ancien régime, ne savons-nous pas tous comment s'appellerait le roi de France?

8 novembre 1858.

# LA PATRIE

## I

*La Patrie* est pleine de bons sentiments; elle voudrait réconcilier et faire marcher côte à côte *la Presse* et *l'Univers*. Pourquoi discuter? Pourquoi agiter des questions d'un autre âge, c'est-à-dire des questions religieuses, qui, suivant les solutions qu'on adopte, vous conduisent tout droit, soit au rétablissement de l'inquisition, soit au retour de la guillotine. Est-ce que la révolution française n'a pas mis fin à tout cela? Il faut que les journaux s'occupent de politique et qu'ils abandonnent à chaque individu le soin de rechercher et d'adopter les solutions religieuses ou philosophiques qui lui conviendront le mieux.

Le sentiment qui fait parler *la Patrie* part évidemment d'un bon naturel; seulement, elle ne réfléchit pas que les

journaux sont obligés de parler de ce qui occupe le public, et que si le public est avide aujourd'hui de tout ce qui peut introduire quelque ordre et quelque lumière dans le chaos de ses idées, nous ne voyons pas comment les journaux pourraient ou devraient éviter de répondre à ce désir, après tout, très-légitime.

Pourquoi, d'ailleurs, *la Patrie* suppose-t-elle que les questions religieuses sont des questions d'un autre temps? Est-ce parce que la religion est tellement florissante que personne n'a plus de doute, ou parce qu'elle est tellement abandonnée que personne n'y songe plus?

Le discrédit où sont tombées les questions religieuses ne tiendrait-il pas surtout à ce que très-peu de personnes comprennent que, quel que soit le costume ou le langage, ce sont toujours les mêmes questions qui passionnent l'esprit humain. Qu'il s'agisse de la grâce et du libre arbitre, ou bien de l'autorité et de la liberté, ou bien encore de la centralisation et de la décentralisation, ou enfin de l'intervention économique de l'État et de la libre concurrence, au fond c'est toujours la même question qui s'agite sous forme religieuse ou politique, administrative ou économique. Seulement, la religion, qui embrasse à la fois la vie présente et la vie éternelle de l'homme et de l'humanité, étant la plus haute synthèse de toutes les solutions relatives à la destinée humaine, il en résulte que les hommes qui s'appuient, dans leurs spéculations, sur des convictions religieuses fortement liées, sont, après tout, les seuls qui sachent ce qu'ils disent, ce

qu'ils veulent et ce qu'ils font, toutes choses qui, dans la pratique de la vie, ne sont pas si indifférentes que *la Patrie* semble le supposer.

Exemple : *L'Univers*, soit qu'il s'occupe de religion, de politique ou d'économie sociale, part toujours d'une même conception, s'oriente au moyen d'une même boussole. Pour lui, l'homme est déchu, mauvais, et, sauf l'application des mérites de Jésus-Christ, prédestiné, par la pente de sa nature viciée, au mal et au châtiment. L'Église catholique étant seule en possession d'appliquer à l'homme, par les sacrements, les mérites du Christ, il en résulte que, hors de son sein, il n'y a pas de salut. Par conséquent, tout catholique sincère doit repousser la liberté de conscience, c'est-à-dire la liberté de propager l'erreur et le poison; il doit désirer que l'Église et l'État ne fassent qu'un, afin que l'Église puisse façonner l'homme à la vie de soumission, de résignation, de pénitence, qui seule convient à cette vallée de larmes, où la misère est d'institution divine, et sert à améliorer le pauvre par la douleur et le riche par la bienfaisance.

Tout cela est admirablement logique; les conséquences découlent des prémisses par une déduction irréprochable. Il est évident que *l'Univers* sait ce qu'il dit, et qu'il obéit, dans les plus petits détails, à une conception d'ensemble qui domine, relie et inspire toutes ces pensées.

D'autres, au contraire, et nous sommes de ce nombre, croient que l'espèce humaine obéit à une loi de progression

qui, en dépit de retours et de défaillances nombreuses, l'a conduite, en politique, de la famille à la tribu, de la tribu à la cité, de la cité à la nation, de la nation à la société spirituelle des nations, rêvée, annoncée, sinon encore réalisée par le christianisme; et, en présence de tous les progrès accomplis dans cette voie, ils se supposent fondés à croire que l'humanité marche, en politique, vers l'association universelle, dont notre siècle, grâce à la vapeur, aux chemins de fer, à la section des grands isthmes, est en train de tracer l'esquisse et de poser les fondations matérielles.

En religion, ils croient que le principe de charité enseigné par Moïse au peuple juif, généralisé et appliqué virtuellement par Jésus à tous les hommes, doit aujourd'hui être inauguré solennellement dans la politique, devenir l'âme de toutes les institutions, faire de l'amélioration morale, intellectuelle et physique de tous les hommes, le but et la règle de tous les actes privés et publics, et que, moyennant l'enseignement et l'application progressive de ces principes sortis des entrailles de notre siècle, l'empire du mal peut être restreint, dès ce monde, dans une proportion dont la prévoyance humaine ne saurait d'avance déterminer les limites.

Suivant qu'on a adopté les principes de *l'Univers*, ou ceux dont nous venons de tracer l'incomplète esquisse, et qui sont les nôtres, il est clair que, si on raisonne juste, on doit arriver à des conclusions entièrement différentes sur toutes les questions qui intéressent la condition humaine. Dès

lors, à quoi bon renouveler la discussion sur chaque application de détail? N'est-il pas plus simple d'aller droit aux principes, de les analyser, et de faire voir ce qu'ils contiennent de part et d'autre, et de mettre ses contemporains en demeure de choisir. C'est précisément ce qui vient d'avoir lieu à l'occasion de quelques faits récents. Nous ne voyons pas, nous l'avouons, comment des discussions aussi calmes, portant sur des sujets aussi élevés, pourraient conduire soit à l'inquisition, soit à la guillotine. Cela conduit tout simplement à se comprendre, à savoir ce que l'on dit; ce qui, en matière de discussion, ne laisse pas d'avoir une certaine utilité.

*L'Univers* sait ce qu'il dit; nous avons, de notre côté, la même prétention; mais *la Patrie*, sur quoi se fonde-t-elle pour déclarer que ces questions ne sont plus de notre époque? Qu'en sait-elle? A quelle critérium emprunte-t-elle cette décision suprême? Où a-t-elle pris encore que les opinions politiques appartiennent à la vie publique, tandis que les croyances religieuses appartiennent à la vie privée? La religion, à ce compte, ne serait donc qu'une affaire purement privée; mais alors, pourquoi des églises, un culte, des cérémonies, des symboles communs? Sur quel principe, sur quelle doctrine inconnue *la Patrie* fonde-t-elle la sentence qu'elle veut bien nous signifier? Tout cela est purement arbitraire. Nous voulons bien admettre qu'elle agit sous l'empire d'un bon sentiment; mais elle n'ignore pas que, pour mettre d'accord des gens que divisent des dissentiments sé-

rieux et raisonnés, il ne suffit pas de leur dire : Embrassez-vous, et que cela finisse; il faut avoir en soi de quoi les départager, il faut absorber leurs contradictions dans une solution supérieure qui contienne et satisfasse ce qu'il y a de légitime dans les aspirations des deux adversaires. Si *la Patrie* est en possession de quelque chose de semblable, qu'elle veuille bien nous le faire savoir; autrement, nous nous permettrions de récuser sa compétence et le bien jugé de son arrêt. S'il suffisait de se taire pour être d'accord, la simplification serait vraiment trop facile.

Les voyageurs rapportent qu'en Afrique, les autruches, quand elles se sentent poursuivies par les chasseurs ou par les animaux carnassiers, n'imaginent rien de mieux que de se cacher la tête quelque part, et que, dès qu'elles n'aperçoivent plus le danger, elles se figurent qu'il a disparu. Est-ce que *la Patrie* voudrait faire adopter par la presse française les mœurs naïves de ces innocents bipèdes?

17 novembre 1858.

# LA PATRIE

---

## II

*La Patrie* professe l'indifférence en matière religieuse, pour cause de tranquillité publique, et ne veut pas admettre qu'on puisse être, à la fois, très-attaché à ses croyances personnelles et très-tolérant pour celles des autres. Il nous semble pourtant que ces deux idées, la tolérance et la foi, ne sont pas incompatibles, et nous allons tâcher de le faire comprendre à *la Patrie*.

L'expérience a démontré que les religions juive, catholique et protestante, par exemple, développent dans l'homme, avec des nuances particulières à chacune d'elles, un fonds commun de moralité qui satisfait à ce que la société est en droit d'attendre de chaque citoyen. En conséquence, l'État, sans se faire inquisiteur, sans entrer dans

l'examen intime de chacune de ces religions, déclare qu'il traitera sur le même pied tous ceux qui les professeront. Cela s'appelle la liberté des cultes.

Maintenant, cela veut-il dire qu'il est interdit à chacun de préférer pour son propre compte les prescriptions de l'une quelconque de ces religions; que le philosophe, le publiciste ne puissent analyser leur esprit, leur cachet propre, remarquer, par exemple, que le protestantisme développe davantage l'initiative personnelle, que le catholicisme est plus favorable à l'esprit de discipline et de hiérarchie, que le judaïsme, moins porté à l'idéalité, prédispose ses adeptes à rechercher, comme du temps d'Abraham, la rosée du ciel et la graisse de la terre?

Il y a, de par le monde, de très-grandes nations qui professent des religions différentes, et qui, dans l'ensemble du développement humain, remplissent, conformément à l'esprit de leur religion particulière, des fonctions indispensables, et dans lesquelles elles ne pourraient être suppléées. Ne pourrai-je, moi publiciste, disserter sur le génie propre de chaque religion, choisir celle qui me paraît préférable, chercher à faire prévaloir, dans mon pays, celle dont le génie me paraît plus en harmonie avec celui de mes compatriotes, sans allumer la guerre civile et relever les bûchers?

*La Patrie* se prévaut, pour montrer le danger des discussions religieuses, de l'agitation qu'a produit en Europe l'affaire Mortara. Mais d'où vient donc cette agitation, si ce n'est de la violation même, par l'autorité pontificale, du

principe de la liberté de conscience, si justement cher à la France et à tous les hommes éclairés de l'Europe moderne? Ce n'est pas la discussion religieuse qui a fait scandale, c'est l'intervention des sbires arrachant un fils à sa mère, c'est la force brutale faisant irruption dans le domaine inviolable de la conscience, et méconnaissant les droits sacrés du père de famille.

Puis, quand nous avons entendu *l'Univers* faire la théorie de cet acte monstrueux, et appuyer cette théorie tout entière sur le dogme de la damnation des non-catholiques, il nous a bien fallu remonter de la conséquence au principe, et montrer qu'un principe immoral, hostile au genre humain, ne peut produire que des fruits qui lui ressemblent.

Cela est dangereux, dit *la Patrie*, cela trouble la quiétude des esprits. Nous en sommes bien fâché, mais nous n'avons pas l'heureux don de nous endormir au murmure de doctrines sauvages qui mettent en question toutes les conquêtes de la civilisation moderne. Nous respectons toutes les doctrines qui respectent la liberté d'autrui et qui repoussent l'emploi de la force dans les choses de la conscience. Mais s'il en était une qui, au nom de l'infaillibilité qu'elle s'attribue elle-même et que les autres lui dénient, s'arrogeât le droit de violer les plus saintes lois de la nature, de tyranniser les consciences et de faire du gendarme un instrument de conversion, nous croirions, sans manquer au principe de la liberté des cultes, avoir le droit de tirer au clair ses doctrines antisociales, de lui arracher son dernier mot, de l'ex-

clure logiquement du bénéfice d'une tolérance qui n'est possible qu'à la condition d'être réciproque, dussions-nous troubler l'heureux sommeil dans lequel *la Patrie* voudrait, dans l'intérêt d'un lâche repos, ensevelir toutes ces disputes.

21 novembre 1858.

# L'UNIVERS

*L'Univers* recommence contre nous une nouvelle campagne. Seulement cette fois il abandonne le sarcasme et la personnalité pour le raisonnement ; c'est assez dire que ce n'est plus M. Veuillot qui tient la plume.

Son article d'avant-hier contient des concessions importantes qui, si elles sont faites avec quelque réflexion, pourraient devenir, pour le parti catholique, le point de départ d'une politique moins stérile et moins révoltante que celle qu'il a préconisée jusqu'ici. Ainsi, *l'Univers* n'accepte pas pour le catholicisme la pensée que la misère doit être éternelle, qu'elle est d'institution divine.

Hâtons-nous de dire que cette supposition de notre part n'était nullement gratuite. Nous l'avons trouvée dans l'enseignement officiel de la chaire catholique. Voici, en effet, ce que nous trouvons dans *les Conférences sur l'aumône*, prê-

chées en 1856, à Notre-Dame, par M. le chanoine Le Courtier :

« Dieu, qui connaît probablement aussi bien que nous les principes constitutifs de la société, a déclaré *qu'il y aurait toujours des pauvres au milieu d'elle.* »

En désavouant cette doctrine, ce n'est pas nous que *l'Univers* désavoue; c'est avec le plus grand plaisir, toutefois, que nous enregistrons son désaveu, tout en regrettant que la doctrine catholique soit encore assez peu fixée sur un point si important, pour que *l'Univers* puisse se trouver en contradiction avec les prédicateurs officiels du carême.

« Nous croyons avec la *Presse*, ajoute *l'Univers*, que l'empire du mal peut être restreint dans ce monde dans une proportion dont la prévoyance humaine ne saurait d'avance déterminer les limites. Nous croyons au progrès, mais au progrès par le sacrifice et non par l'égoïsme, au progrès par l'humilité du chrétien et non par l'orgueil du libre penseur... Nous croyons, avec *la Presse*, à la société spirituelle des nations, mais parce qu'elles auront un jour un seul protecteur. Nous croyons, avec *la Presse*, que le principe de charité enseigné par Moïse au peuple juif, par Jésus à tous les hommes, doit être aujourd'hui inauguré solennellement dans la politique. »

Tout cela est excellent, si *l'Univers* croit en effet *qu'il n'y aura pas toujours des pauvres*, s'il admet que l'empire du mal peut être indéfiniment restreint sur la terre, et que la charité, au lieu de rester un précepte purement individuel, doit régir et inspirer la politique et tout l'ensemble des institu-

tions sociales, il y a pour *l'Univers* et pour nous un territoire neutre où, laissant de côté les dissentiments secondaires, nous pouvons nous rencontrer et nous entendre. Nous ne voulons pas entonner prématurément le *Te Deum* pour une paix sujette probablement à bien des retours, mais nous ne craignons pas de dire que si, au lieu de s'épuiser en efforts impuissants pour remonter le courant des siècles, *l'Univers* s'efforçait d'attirer le clergé sur ce territoire pacifique que nous venons de signaler, s'il lui persuadait de devenir l'auxiliaire du progrès politique, scientifique, économique, industriel, comme il a la prétention d'être l'apôtre exclusif du progrès moral et individuel, bien des haines seraient désarmées, bien des rancunes seraient éteintes, et *l'Univers* aurait la gloire (et c'en serait une grande) de réparer une partie du mal qu'il a fait depuis qu'il existe.

*L'Univers* disait tout à l'heure qu'il croit au progrès, mais au progrès par l'humilité du chrétien et non par l'orgueil du libre penseur. Il a raison de préconiser l'humilité; c'est une grande vertu. Celui-là seul, en effet, peut chercher à se perfectionner qui ne se croit pas déjà parfait, et, pour réparer ses fautes, la première condition c'est de les reconnaître. Mais ne verrons-nous jamais *l'Univers* s'appliquer à lui-même ces conseils d'humilité dont son orgueil se montre si prodigue? Pourquoi employer la moitié de son article à établir que toutes les tempêtes aujourd'hui soulevées contre l'Église sont l'œuvre de l'orgueil, de la perversité, de l'enfer, ou, pour résumer tout dans un mot, le plus affreux de

tous, du rationalisme en personne? L'Église, pour triompher, aurait besoin d'une lutte incessante, à outrance, où sa victoire est toujours proportionnée à ses défaites. En sorte que l'Église aujourd'hui serait à la veille de conquérir le monde entier, précisément parce que, dans ce moment même, l'enfer a ourdi contre elle une noire conspiration dans laquelle juifs, musulmans, protestants, libres penseurs ont tous leur fonction et leur rôle à remplir.

Nous ne voulons pas insister sur le singulier spectacle que présente à l'imagination ce duel interminable de Dieu et de Satan, dans lequel Satan, tant s'en faut, n'a pas toujours le dessous; nous ne dirons pas que tout cela semble plutôt appartenir à la théologie persane qu'à la philosophie de notre siècle; nous voulons nous borner à une seule remarque : que devient ici cette humilité du chrétien que *l'Univers* recommandait avec raison comme la condition même du progrès? L'Église n'a su convertir ni le musulman ni l'idolâtre, elle a persécuté le juif avec une implacable cruauté; elle a proscrit les protestants, et partout où elle a été obéie, les a fait exterminer; c'est elle qui a suscité le XVIII[e] siècle, et Voltaire est un de ses élèves; tout le progrès de la science, de l'art, de l'industrie, de la politique humaine depuis trois siècles, s'est opéré en dehors d'elle, on peut dire malgré elle; des choses immenses se sont accomplies, la face de la terre a été renouvelée sans qu'elle y ait rien compris; elle a eu des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne pas entendre, et aujourd'hui que le monde, fatigué de ne recueil-

lir de l'Église que des gémissements ou des imprécations, se décide à chercher lui-même sa route à ses risques et périls, l'Église, plus que jamais satisfaite d'elle-même, ne voit dans cet abandon qui la menace, qu'une « conspiration de toutes les nations contre le Seigneur et contre son Christ. »

La pensée ne lui vient pas de se demander si, par hasard, il n'y aurait pas de sa faute, si elle n'a pas eu tort de rester étrangère à ce grand renouvellement de toutes choses, si elle n'aurait pas méconnu et maltraité beaucoup de bons sentiments, d'idées justes, d'actes utiles qu'elle n'a pas su comprendre, encore moins s'approprier. Pouvons-nous reconnaître là l'humilité du chrétien, et jamais libre penseur s'éleva-t-il à cet orgueil surhumain? Rien ne peut l'éclairer, ni le fracas des révolutions, ni le progrès lent et irrésistible des idées, ni la fondation de sociétés nouvelles, ni cette conspiration universelle des hommes et des choses qui n'est pas ourdie par Satan, mais qui procède d'un désaccord intime, résultat d'un aveuglement séculaire et de l'impulsion providentielle qui pousse le monde en avant.

Quoi! vraiment, *l'Univers* croirait-il que nous tous qui, tout en différant radicalement avec lui, croyons cependant travailler au progrès de l'espèce humaine, nous sommes en réalité des suppôts de Satan, des inspirés de l'enfer, tandis qu'il est, lui, l'organe officiel du Saint-Esprit? Se figurerait-il qu'il est le bien et nous le mal? Mais où serait donc l'humilité du chrétien, cette humilité sans laquelle, de son propre aveu, il n'est point de progrès?

Que *l'Univers* daigne nous en croire, qu'il soit moins satisfait de lui-même et moins sévère pour les autres, qu'il veuille bien supposer chez ses adversaires quelque probité et quelques bonnes raisons, et, pour élever la question bien au-dessus de sa personnalité et de la nôtre, qu'il se persuade, que l'Église se persuade que l'infaillibilité qu'elle s'attribue n'est pas celle de Dieu lui-même. Elle a payé et elle paye encore tous les jours tribut à l'humaine nature; sa politique a souvent été aveugle, provocante, inintelligente; qu'elle le reconnaisse, et nous sommes convaincu que le jour où elle aura fait cet acte d'humilité et de contrition, ses yeux s'ouvriraient à des vérités que lui dérobe une satisfaction, trop peu justifiée, de la conduite qu'elle a tenue depuis plusieurs siècles au milieu des événements de l'Europe. Oui, le progrès par l'humilité du chrétien, la formule est excellente; nous en recommandons la pratique à *l'Univers*, à ses clients, et surtout à ses patrons.

13 décembre 1858.

# QUESTIONS DE MON TEMPS

Sous ce titre, M. Émile de Girardin vient de réimprimer l'immense série des travaux dont, pendant vingt ans, il a enrichi les colonnes de *la Presse*. L'ouvrage forme douze volumes compactes, et, avant même de les avoir ouverts, on s'est formé une idée du travail incessant et de la prodigieuse activité intellectuelle qui a pu élever un tel monument.

Nous ne dirons pas que nous avons lu cet ouvrage, on ne lit pas en quelques heures le fruit d'un travail de vingt années; mais nous l'avons parcouru avec un plaisir et un intérêt plus vif que nous ne le supposions nous-même. Nous avons pu nous convaincre que l'œuvre du journaliste, quand elle est autre chose qu'un enregistrement banal des faits accomplis, n'est pas aussi éphémère qu'on le pense généralement. C'est l'histoire prise sur le fait, non plus calme, impartiale, jugeant à distance et groupant les faits suivant

les lois de la perspective historique, mais l'histoire haletante, passionnée, écrite au plus fort du combat par un des combattants. Or quand ce combattant est lui-même un personnage aux allures vives, à la physionomie prononcée, l'histoire racontée par lui, vue à travers ses impressions, revêt un caractère dramatique qui intéresse et attache au dernier point.

Il nous semble, si nous aidons nos lectures récentes de nos souvenirs plus anciens, qu'un des mérites principaux de M. de Girardin, comme publiciste, a été de réagir énergiquement contre la politique formaliste, contre les préjugés superstitieux attachés par certains esprits à certaines formes particulières. Il s'est jeté résolûment au milieu de toutes ces conventions, les a prises en flagrant délit de contradiction, convaincues de mensonge ou de stérilité, et s'est efforcé, tant qu'il a pu, d'attirer la discussion sur le terrain plus fécond des discussions sociales, des réformes pratiques. Lutteur ardent, logicien impitoyable, il a percé à jour bien des fictions, mis à nu bien des sophismes et remué des idées avec tant de vigueur, qu'on se demande parfois comment il se fait que, disposant d'une publicité immense, d'un talent de discussion hors ligne, il n'ait pas porté plus souvent la conviction dans les esprits et fait réussir les idées qu'il avait prises sous son patronage.

L'espace nous manquerait ici pour approfondir et épuiser cette question; nous ne renonçons pas toutefois à indiquer quelques-unes des causes les plus apparentes de cette dis-

proportion visible entre la force dépensée et le résultat obtenu.

Peut-être, en cherchant bien, trouverait-on qu'il a manqué à M. de Girardin, comme homme politique, la puissance d'attirer, de grouper et de discipliner les hommes autour de lui. Puissant par son effort personnel, il ne lui a pas été donné de faire concourir les volontés étrangères au succès de son œuvre; il a marché dans sa force et dans sa liberté, mais il a marché seul; il n'a pas eu de maître, c'est vrai, mais il n'a pas eu de disciples; il s'est affranchi de toute tradition, mais il n'a pas fait école; il a réussi souvent à embarrasser ses adversaires et à les réduire au silence, mais il n'a pas su convaincre, persuader, enrôler les hommes sous son drapeau, se créer des partisans, des alliés, des auxiliaires; il a montré en sa personne toute la force, et aussi toute la faiblesse de l'homme isolé.

Il y a, d'ailleurs, dans la tournure d'esprit de M. de Girardin quelque chose d'absolu qui, lors même qu'on n'en a pas reconnu le côté faible, effarouche et met en défiance. La liberté, par exemple, il la veut absolue. Avec lui il faut être absolument libre ou pas du tout; vous n'êtes pas libre de ne pas être absolument libre : c'est à prendre ou à laisser. Il nous semble toujours, en lisant M. de Girardin, que la liberté absolue soit, en réalité, une personne naturelle et vivante, dont la présence, comme un talisman véritable, fait verdir les forêts et jaunir les moissons, dont l'absence stérilise et engourdit tout.

Quant à nous, nous le confessons bien humblement, nous ne sommes guère en mesure de contester les merveilleux effets que M. de Girardin se promet du règne de la liberté absolue; car, à vrai dire, nous n'avons jamais vu et nous comprenons difficilement ce que pourrait être la liberté absolue. Nous avons vu, nous voyons encore des peuples plus ou moins libres suivant que leurs mœurs, leurs traditions, leurs habitudes de travail, leur éducation, leurs lumières, les rendent plus ou moins aptes à l'exercice et à la jouissance de la liberté, et la liberté est si peu absolue, elle est si fatalement relative au degré de leur développement et de leur civilisation que, si vous leur en administrez plus qu'ils n'en peuvent porter, ils n'ont rien de plus pressé que de s'en débarrasser entre les mains du premier venu. Il y a dix ans, le suffrage universel existait au Mexique, ce qui n'empêchait pas, dans telle ville que nous pourrions citer, l'aide de camp d'un général de voter pour toute une province qui n'y trouvait rien à redire.

M. de Girardin aime la liberté, et il a bien raison, mais il la compromet par toutes les promesses qu'il fait en son nom, et qui ne pourraient aboutir, si la tentative en était faite, qu'à une faillite solennelle. En feuilletant un de ses volumes récemment publiés, nous lisions une critique très-judicieuse du monopole de la boucherie. Seulement, M. de Girardin se figurait que la liberté du commerce des viandes allait remettre chaque chose à sa place. Nous l'avons aujourd'hui, la liberté de la boucherie, et nous voyons que rien

n'est changé; que le monde ne va pas de lui-même, que le problème n'est pas si simple et que la liberté n'est que le préliminaire de tout un nouveau régime à créer.

Avant 1830, il était aussi de mode de déclarer que la censure théâtrale empêchait seule des milliers de chefs-d'œuvre de monter jusqu'aux étoiles. Après la révolution de juillet, la censure fut quelque temps supprimée : on fut inondé de platitudes.

La liberté est une belle et grande chose, mais il ne faut point en faire une panacée, une selle à tous chevaux; le problème si compliqué du progrès humain ne saurait être résolu par un seul mot, si magique qu'on le suppose. Beaucoup de gens ont la liberté de penser qui ne pensent point; beaucoup ont la liberté de travailler qui ne travaillent point; et les gens qui se plaignent toujours que la tyrannie des circonstances extérieures paralyse l'essor de leur génie, nous inspirent une involontaire défiance.

Un dernier mot. M. de Girardin croit à la liberté absolue. Nous ne comprenons, nous, rien d'absolu dans une société progressive par nature et composée d'un ensemble de rapports nécessairement variable. Tout, dans les sociétés humaines, la liberté comme le reste, nous paraît essentiellement relatif et dépendant d'une foule de circonstances. Un peuple sobre, rangé, laborieux, instruit, pourra supporter une dose de liberté plus grande qu'un autre moins richement doué sous ce rapport, de même qu'un homme peut user sans inconvénient d'une liberté qui serait funeste à un en-

fant. La liberté est, Dieu merci ! une conquête progressive ; ce qui nous en est refusé aujourd'hui, nous pouvons toujours espérer l'obtenir demain. Développons, autant qu'il est en nous, l'intelligence, la moralité, les habitudes de travail dans toutes les classes de la société française; cela fait, nous pourrons mourir tranquilles ; la France sera libre, non de cette liberté absolue qui n'est point de ce monde, mais de cette liberté relative qui seule répond aux conditions imparfaites, mais perfectibles, de notre nature.

16 décembre 1858.

# LA BOURGEOISIE ET LA LIBERTÉ

## I

Le procès récent de M. de Montalembert, de quelque manière qu'on l'apprécie, peut être considéré comme l'indice et le symptôme d'une situation qui date déjà de quelques années, et dont il ne nous est pas donné d'entrevoir encore le terme.

Les chefs les plus accrédités de la bourgeoisie, les hommes qui, sous la monarchie de juillet, étaient notoirement à la tête de l'opinion, surpris et épouvantés par la révolution de février, perdirent au moins pour la plupart toute espèce de sang-froid ; ils crurent la société tellement menacée par la tempête populaire que pour la sauver ils jetèrent sans hésiter, par-dessus le bord, toutes les libertés qu'ils avaient passé leur vie à solliciter ou à défendre. La République, à

laquelle la plupart d'entre eux s'étaient ralliés avec un empressement assez inattendu, ils n'essayèrent pas sérieusement de la fonder ni de la faire vivre, et ils ne firent usage de la liberté à peu près illimitée que ce gouvernement laissait à ses ennemis, que pour préparer les logements à une restauration que les uns voulaient orléaniste, les autres légitimiste, et qui, par le fait, se trouva bonapartiste.

De tous les hommes qui marquèrent à cette époque, celui qui devrait être aujourd'hui le plus satisfait, c'est sans contredit M. le comte de Montalembert. Personne alors ne fut plus effrayé que lui. Pour lui l'ordre social, ou ce qui en restait, ne représentait plus qu'un radeau sur lequel les naufragés du régime parlementaire achevaient de mourir ballottés par l'orage. Il ne rêvait que pillage, destruction des églises, viol des femmes, toutes sortes d'hallucinations stupides enfantées par les poltrons et accréditées par les politiques. Dans sa terreur, M. de Montalembert demandait à grands cris une expédition de Rome à l'intérieur : liberté de la presse, liberté d'association, de réunion, intégrité du suffrage universel, M. de Montalembert livrait tout avec bonheur à quiconque entreprendrait de le rassurer. Reconnaissant de l'expédition romaine, espérant pour la France une campagne du même genre, M. de Montalembert était plein de bon vouloir pour le prince-président de la République; il l'accompagnait dans ses voyages, le patronnait auprès des électeurs, se portait garant des grands services qu'il était appelé à rendre à l'ordre social. Lors du coup

d'État, il figurait sur la liste des membres de la commission consultative, et non content d'apporter au nouveau pouvoir le concours et le prestige de son nom, il le recommandait aux électeurs dans une lettre chaleureuse dont nous n'aurons pas la cruauté de lui rappeler les termes, et que nous pûmes lire dans les journaux le jour même de notre sortie de la prison où nous avait conduit une admiration apparemment beaucoup moins vive et moins sympathique que la sienne pour les événements qui étaient alors en train de s'accomplir.

Nous avons été très-affligé des poursuites dirigées contre M. de Montalembert; mais, en revanche, personne n'a été plus sensible que nous à l'à-propos d'une grâce à laquelle il avait tous les droits possibles. Puisse-t-il avoir désormais le bon goût de ne plus se porter comme le champion de la liberté! En revanche, si jamais le besoin d'une nouvelle expédition de Rome, à l'intérieur, se faisait sentir une seconde fois, il peut être tranquille, le pays se souviendrait de lui.

Les anciens chefs politiques de la bourgeoisie n'ont pas tous, il faut le reconnaître, poussé l'inconséquence et l'oubli de leurs antécédents au même point que M. de Montalembert. La plupart se livrent dans la retraite à de sérieux et honorables travaux littéraires; d'autres se sont jetés avec succès dans les grandes affaires industrielles; ils ne font pas d'opposition, mais ils s'abstiennent; ils restent à l'écart et en dehors d'un régime politique où ils ne sentent pas qu'il y

ait place pour eux. La portion de la bourgeoisie qui avait des habitudes et des préoccupations politiques, voyant ses chefs s'abstenir, s'est abstenue elle-même. De là est née une situation singulière qui ne nous paraît bonne ni pour le gouvernement, ni pour la bourgeoisie elle-même, ni surtout pour ce qui est aujourd'hui le vœu et l'aspiration de tous, pour le progrès de la liberté politique.

Le gouvernement n'a évidemment rien à gagner à voir des familles considérables, des noms illustres, protester contre lui par un renoncement silencieux à leurs habitudes d'influence sur l'opinion. Le concours de ses agents directs ne saurait lui suffire. A la rigueur, il peut vivre ainsi; mais il lui manque le relief, le rayonnement que produirait autour de lui l'adhésion volontaire et indépendante des classes éclairées.

On peut administrer et gouverner dans ces conditions, mais on ne prépare pas l'avenir, on ne forme pas, on ne recrute pas des hommes; le mouvement de l'opinion languit, les idées deviennent rares et pauvres, ou si, par hasard, il en surgit de fortes, l'opinion leur fait défaut; elles ne sont ni comprises, ni acceptées, ni poussées par le vent de la faveur publique. On peut faire de bonnes choses; mais on les fait tristement, sans animation, sans entrain; tout repose sur l'initiative du pouvoir, et cette initiative elle-même, pour se renouveler, n'a plus la ressource de puiser dans le torrent de l'opinion dont on peut désirer parfois régler le cours impétueux et troublé, mais qu'il n'est de l'intérêt de

personne de tarir. Le gouvernement a-t-il fait tout ce qu'il était en lui pour remédier à une semblable situation? On nous permettra de poser la question sans la résoudre, ou plutôt pourquoi ne pas le dire, car cette réticence serait plus claire qu'une réponse? Il est évident pour nous qu'en maintenant la presse sous un régime légalement discrétionnaire, qu'en faisant passer les débats du Corps législatif à travers le demi-jour d'une publicité officielle, le gouvernement a mis sur toutes les manifestations de la pensée publique une sourdine qui produit à la longue un fait inattendu; il craignait le tumulte, il n'a plus que le silence; il voulait éviter les ennuis d'une opposition passionnée, il n'a plus de contradicteurs; il craignait les éclats turbulents de l'opinion; il n'entend plus sa voix, et s'il veut la consulter, il ne sait où la prendre. Est-ce que cette unanimité ne finira pas par lui paraître suspecte, est-ce qu'il ne finira pas par comprendre que la voix forte et accentuée d'un loyal adversaire est meilleure à consulter et à entendre que les chuchotements inarticulés d'un avocat d'office plaidant sans contradicteur et sans opposition? Pourquoi parler bas comme dans la chambre d'un malade? Qui donc est malade ici? Est-ce le pays? Mais le pays n'a jamais plus et mieux travaillé. Est-ce le gouvernement? Mais le gouvernement n'a vraiment à redouter que l'excès de sa force et l'absence de discussion sérieuse. Il a fait la guerre, et l'ayant conduite avec énergie, il a su la terminer à temps. Sa situation en Europe est excellente. Au dedans, il a fait pour le travail, pour l'agri-

culture, pour les classes laborieuses, autant, sinon plus, qu'aucun autre gouvernement. Pourquoi donc craindrait-il tant la discussion? Croit-il qu'il ne pourrait la supporter? Ce serait vraiment trop de modestie.

Si le gouvernement avait des adversaires, il aurait des partisans; s'il avait des ennemis, il aurait des amis. Aujourd'hui, à ne consulter que les apparences, il semblerait que tout le monde est d'accord, non-seulement sur son principe, mais sur ses actes. Prend-il vraiment au sérieux cette invraisemblable unanimité? Combien de bruits absurdes circulent et séjournent dans l'opinion, qui ne peuvent être démentis parce qu'ils ne peuvent être articulés! Nous voulons bien croire, puisqu'on nous l'affirme, que dans les premiers temps toutes ces précautions ont été nécessaires; aujourd'hui, nous ne craignons pas d'affirmer qu'elles sont plus nuisibles qu'utiles. Le défaut de libre discussion laisse dans un demi-jour équivoque des intentions, des projets, des mesures qui, attaquées et défendues en pleine lumière, sans ménagements, sans restrictions, agiraient sur l'opinion et la convaincraient plus certainement que les apothéoses sans fin des journaux officieux.

Nous ne nous plaignons pas, quant à nous, de M. le ministe de l'intérieur, il manie, avec autant de mesure et de ménagement que possible, un pouvoir qui, dans d'autres mains, pourrait être singulièrement redoutable, nous disons seulement que ce pouvoir ne devrait appartenir qu'à la loi et à la magistrature, son interprète naturel. Tant que le

gouvernement ne se sentira pas assez fort pour se dessaisir de ce pouvoir discrétionnaire sur la presse, il lui manquera une sanction décisive à laquelle rien ne saurait suppléer. Tant qu'on ne jouira pas en France d'une liberté de discussion positive, dans des limites définies par la loi, il ne peut compter sur le concours actif des classes éclairées de cette bourgeoisie politique qui joue en France un rôle si considérable et qui, possédant le capital et les lumières, a quelque droit de prétendre à l'influence politique.

Nous avons dit ce qui nous paraît, dans le régime actuel, expliquer et justifier l'abstention de la haute bourgeoisie politique. Nous comptons faire prochainement l'examen de conscience de cette classe importante, et lui signaler dans sa propre conduite quelques-unes des causes qui rendent si difficile l'avénement de cette liberté après laquelle elle soupire.

23 décembre 1858.

# LA BOURGEOISIE ET LA LIBERTÉ

---

## II

La bourgeoisie, comprimée sous le premier empire dans ses instincts de paix et de liberté, contestée sous la Restauration, qui essayait de refaire des nobles et de reconstituer des majorats, la bourgeoisie ne passa véritablement de l'état militant à l'état triomphant que grâce à la révolution de juillet 1830. Son règne dura dix-huit ans. Personnifiée sur le trône dans un roi qui représentait au plus haut degré ses qualités et ses défauts, elle parvint à constituer un gouvernement pacifique sans trop de dignité, plus propre à parler qu'à agir, qui laissait au pays une grande liberté, mais qui ne brillait ni par l'énergie ni par la prévoyance, et qui semblait d'avance avoir fait son deuil de toute ambition et de toute grandeur nationale.

La bourgeoisie alors dominante, exclusivement appelée, en vertu du cens électoral, à s'expliquer sur la conduite du pouvoir, ne réussit pas toutefois à s'ériger en classe dirigeante, en aristocratie politique. Elle ne montra ni la grande ambition, ni la suite, ni la consistance qui justifient les priviléges et les rendent respectables par le bon emploi qu'on en fait; elle se divisa, usa ses forces dans des querelles de couloir et fatigua si bien le pays de son impuissance discoureuse, qu'un beau jour, sans raison apparente, à propos de rien, trône, dynastie, parlement, toute la machine politique s'affaissa sur elle-même, et l'oligarchie des censitaires disparut (pour jamais on peut le croire), submergée par le flot du suffrage universel.

Nous en sommes là. Que la bourgeoisie, en tant que corps privilégié, distinct du reste de la nation, n'existe plus et ne puisse plus revenir, nous n'y voyons pas grand mal. Nous n'avons jamais, quant à nous, supporté sans quelque mauvaise humeur les airs importants et la faconde insipide de ces législateurs improvisés, qui, sans aucun titre et sans autre vocation que leurs deux cents francs de contributions directes, arrivaient à la Chambre, bien décidés à entretenir le zèle et à récompenser les services de leur collége électoral aux dépens de qui il appartiendrait. Pour peu qu'on eût d'aptitude oratoire, on prenait position, on faisait le renchéri, on inquiétait les ministres, on les obligeait à compter, à capituler; politique intérieure, politique extérieure, administration, finances, tout devenait prétexte à opposition,

jusqu'à ce qu'on fût parvenu à obtenir pour soi-même, pour sa famille, pour ses électeurs influents, les faveurs ministérielles. Les affaires les plus sérieuses, les plus grands intérêts du pays étaient obligés de passer sous les fourches caudines de ces exigences avides ou vaniteuses, qui entravaient tout et faisaient payer la précieuse liberté de tout dire par la triste impuissance de rien faire.

Ce régime est mort, et, disons-le hautement, méritait de mourir. Aussi, quand nous voyons aujourd'hui M. de Montalembert, ou tout autre parlementaire émérite, verser des larmes sur la tombe du juste milieu, regretter les beaux temps de la tribune et des tournois oratoires, nous ne pouvons nous empêcher de dire ou de penser : Voilà un acteur qui regrette son théâtre, un virtuose qui regrette son instrument; il en jouait bien, cela est vrai, et sa tristesse est facile à concevoir; mais à nous, que nous importe! Est-ce donc à notre bénéfice que se donnait la représentation?

L'erreur des parlementaires a été, est encore de croire qu'un pays peut s'éprendre d'une manière durable d'une liberté abstraite, indépendamment de l'usage qui en est fait; par exemple, de la liberté de la parole, abstraction faite de la valeur et de la qualité des choses dites; de la beauté du discours, abstraction faite de la nature des doctrines; de la forme sans le fond, du cadre sans le tableau. Or, recueillons nos souvenirs, affranchissons-nous du prestige des séductions oratoires, quelle était la substance des doctrines professées à la tribune, appliquées par le gouvernement? Con-

sultons à cet égard le plus grand orateur, le théoricien par excellence du gouvernement parlementaire, M. Guizot; il nous dira, il nous a dit cent fois qu'aux classes moyennes appartenait de droit le gouvernement des sociétés modernes, et que la partie la plus difficile et la plus importante de leurs fonctions consistait précisément à *résister* au mouvement ascendant des classes laborieuses, dont l'avénement constituait à ses yeux le péril suprême, la ruine de son idéal politique.

Il n'est pas bon, disions-nous l'autre jour, que la bourgeoisie reste en dehors de la politique. Cela n'est pas bon pour le gouvernement, qui se trouve privé de son appui le plus naturel; cela n'est pas bon pour la haute bourgeoisie elle-même, qui devient étrangère aux affaires de son temps, qui boude dans une sorte d'émigration stérile à l'intérieur; cela n'est pas bon pour le pays, qui ne saurait comprendre que les grandes influences de fortune, de talent, d'illustration de tout genre, se tiennent à l'écart et abandonnent à des doublures la surveillance et le contrôle des grands intérêts nationaux. Nous avons dit qu'à notre sens, le gouvernement avait quelque chose à faire pour mettre fin à cette abstention systématique, et que ce quelque chose consistait surtout à détendre les ressorts de la machine politique; à rendre à la presse, à la tribune, plus de liberté; à moins faire par lui-même et à laisser faire davantage; enfin à ne pas fatiguer le pays par une intervention de tous les instants dans toutes les questions, grandes ou petites.

Quant à la bourgeoisie, elle aurait tort de croire qu'elle pourrait retrouver jamais la situation dominante et privilégiée qu'elle a occupée sous Louis-Philippe. Si la noblesse, avec son prestige, ses souvenirs, ses traditions historiques, n'a pas pu tenir en France devant les nécessités de l'unité nationale et de l'égalité devant la loi, comment la bourgeoisie, née d'hier, sans racines dans le passé, ouverte de toutes parts aux invasions de la démocratie, pourrait-elle espérer se faire une existence à part, contre laquelle protesteraient également le droit et le sens commun? Une petite oligarchie égoïste, une aristocratie d'arrière-boutique, serait usée avant de naître, ridicule par essence et jugée avant d'avoir agi.

Un seul rôle est possible désormais pour ceux que nous appellerions volontiers les aînés de la famille française, pour ceux qu'une bénédiction spéciale de la Providence a gratifiés du magnifique privilége de l'éducation et de l'indépendance pécuniaire : c'est de se faire les guides, les chefs de leurs frères moins favorisés. Qu'ils mettent à profit leurs loisirs, non pour travailler à la satisfaction d'intérêts mesquins et tout personnels, mais pour se faire les promoteurs, les avocats de toutes les causes oubliées ou négligées; qu'ils conçoivent la noble ambition de répandre progressivement sur tous sans exception, les avantages dont ils jouissent eux-mêmes. Notre pays, si justement fier, à tant d'égards, de sa civilisation et de ses progrès, plonge encore, par ses extrémités inférieures, dans la barbarie du moyen âge.

Notre enseignement supérieur, nos écoles spéciales font l'admiration de l'Europe; mais douze millions de nos concitoyens, appelés à voter et à décider du sort commun, ignorent encore jusqu'aux premiers éléments de la lecture et de l'écriture. Comment voulez-vous être libres, tant que vous aurez à remorquer ce poids mort, à redouter les explosions de ces classes aigries et mécontentes? Il n'est plus possible aujourd'hui à personne de jouir tout seul, de faire son salut tout seul; une invincible solidarité, dans le bien comme dans le mal, s'est établie entre toutes les classes. La bourgeoisie ne peut plus rêver aujourd'hui de refouler dans les bas-fonds de l'ordre social des millions d'hommes auxquels le suffrage universel a révélé leur puissance; il faut les élever, les moraliser, les instruire, les enrichir. C'est là le problème posé à notre siècle. Il n'y a de gloire, de durée, de paix publique, de puissance possible qu'à ce prix. Gouvernement, dynastie, bourgeoisie, quiconque travaillera à cette œuvre, durera; quiconque la négligera, périra.

Quant à la bourgeoisie en particulier, si l'idée, si le sentiment d'une grande mission politique à remplir pouvait entrer dans le cœur et dans l'esprit de ses chefs; si, au lieu de se plaindre de ses droits méconnus, elle s'occupait de ses devoirs négligés; si, dans les conseils municipaux, dans les conseils généraux, à la ville, à la campagne, au corps législatif, partout, elle se montrait préoccupée du besoin d'adoucir cette effrayante et douloureuse inégalité qui forme le trait distinctif, le péril et le nœud de notre situation poli-

tique, elle retrouverait, nous en sommes convaincu, la popularité qui l'a justement abandonnée; elle ouvrirait à ses jeunes gens une carrière plus noble que l'oisiveté stérile ou désordonnée dans laquelle ils gaspillent, pour la plupart, leurs années les plus précieuses.

L'égoïsme ne peut rien fonder. Il n'y a plus aujourd'hui qu'une grande cause à servir : c'est celle de l'amélioration morale, intellectuelle et physique du grand nombre. Si vous êtes des philosophes, des philanthropes, n'en cherchez pas de plus noble; si vous êtes des hommes religieux, si vous voulez soulager le Christ souffrant dans chacun de vos frères, servez-la; si vous êtes des politiques, des ambitieux, servez-la encore. Que si, par aventure, vous n'étiez que des sceptiques vaniteux, que des égoïstes désappointés, pourquoi faudrait-il que le pays s'évertuât à vous relever d'une trop juste déchéance ?

27 décembre 1858.

# LA BOURGEOISIE ET LA LIBERTÉ

## III

Quelques personnes, en lisant notre dernier article, se sont figuré que nous attaquions la bourgeoisie et ont cru devoir la défendre. C'était un soin bien inutile. Nous n'écrivons ni pour formuler des accusations, ni pour faire des compliments ; nous étudions une situation que nous ne désirons pas voir se prolonger, et nous disons le bien et le mal comme nous les voyons, et autant qu'il nous paraît possible d'en tirer quelque profit.

Pourquoi, au XVIIIe siècle, en 89, pourquoi, sous la Restauration jusqu'en 1830, l'action des classes moyennes sur le pays a-t-elle été si puissante ? C'est que, luttant contre un ordre social vieilli qu'il fallait renverser ou empêcher de revenir, elles ne séparaient pas leur cause de celle du reste de la nation, dont elles n'étaient que l'avant-garde. La li-

berté de conscience, la liberté des cultes, le droit de discussion, la répartition proportionnelle des charges publiques, le contrôle et le vote du budget étaient, par excellence, des principes de droit commun dont toutes les classes de la société étaient également appelées à profiter. De là la beauté, la grandeur, l'entraînement désintéressé du mouvement de 89 et la réelle popularité du libéralisme de la Restauration.

Pourquoi, au contraire, après 1830, le gouvernement né du triomphe des classes moyennes se montra-t-il timide, irrésolu, divisé? Pourquoi, servi par des hommes du plus incontestable talent, et assuré de l'inestimable concours du *Journal des Débats* (qui ce matin se met à son tour en campagne contre nous), ne put-il réussir ni à prendre en Europe une situation forte et respectée, ni à se concilier, nous ne disons pas la sympathie des masses populaires, mais l'adhésion raisonnée et persistante de ceux-là même qu'il devait considérer comme ses appuis naturels? Suivant nous, cette faiblesse tint surtout, ainsi que nous le disions l'autre jour, aux efforts faits pour ériger la bourgeoisie censitaire en un corps à part, distinct du reste de la nation et formant ce qu'on appelait alors le pays légal. Les chefs du parti conservateur regrettaient la pairie héréditaire, rêvaient de *grandes positions* politiques et toutes sortes de choses qui, excellentes en Angleterre, n'ont pas la propriété de pousser sur le sol de la France. Les classes laborieuses, dont l'élévation et le bien-être forment, on peut le dire, le but suprême de la politique,

tenaient une place fort restreinte dans les préoccupations d'alors, qui portaient toutes sur la prérogative royale ou l'omnipotence parlementaire, ou autres problèmes du même genre. L'édifice politique manquait d'assiette, de bases suffisamment larges. Il s'écroula au premier choc.

Mais tout cela c'est du passé. Arrivons un peu au présent et à l'avenir.

Faut-il, parce que le gouvernement de juillet s'est laissé choir il y a dix ans, que la bourgeoisie se tienne éternellement à l'écart, qu'elle abandonne la vie politique, l'influence sur l'opinion, les études fécondes qui préparent l'avenir? N'y a-t-il plus pour les hommes éminents de la bourgeoisie d'autre voie que celle des affaires industrielles, ou des plaisirs, ou de la retraite? d'autre culte que celui des souvenirs? C'est une tentation à laquelle tous les partis ont successivement succombé, de déclarer qu'après eux la France était finie, perdue, enterrée. La France est finie! s'écriaient en 1815 les vieux généraux de l'Empire. La France était si peu finie que, la paix à peine conclue et le territoire national évacué, on vit surgir les Royer-Collard, les Guizot, les Thiers, les Thierry, les Lamartine, les Hugo et tant d'autres qui illustrèrent les quinze ans de la Restauration.

Après 1830, ce fut le tour des légitimistes de déclarer que la France était perdue. Après 1848 vinrent les orléanistes; après 1851, les républicains du *National*. Qu'y a-t-il de vrai dans toutes ces doléances? Au fond, il y a des partis qui passent, des formes qui périssent; mais la France reste, enter-

rant successivement tous ceux qui l'ont déclarée morte, et montrant assez, par son énergie tantôt industrielle, tantôt littéraire, tantôt politique, que l'heure de la décadence n'a pas encore sonné pour elle.

Nous croyons, quant à nous, que, pour la bourgeoisie aussi, le moment du réveil est venu. Depuis le 2 décembre elle se tient à l'écart, et nous persistons à croire que cette abstention est fâcheuse pour tout le monde, et surtout pour la bourgeoisie elle-même. L'œuvre de la civilisation n'est pas terminée, elle se poursuit et se poursuivra, quoi qu'il arrive, ou par l'initiative spontanée des classes éclairées ou par la dictature du pouvoir; et si nous invitons la bourgeoisie à y mettre la main, c'est que nous sommes persuadés que l'abstention, l'oisiveté, la bouderie ne font pas plus grandir les classes que les individus. Et, qu'on le remarque bien, quand nous engageons la bourgeoisie à s'inspirer de son ancienne activité, cela ne veut pas dire que nous l'invitons à se rallier au pouvoir ou à solliciter des places. D'abord le conseil serait fort superflu, car nous n'avons pas remarqué qu'il y eût de par le monde beaucoup de places vacantes, faute de sujets pour les remplir; si la France manque de quelque chose, ce n'est pas de fonctionnaires. Ce dont elle a besoin, ce n'est pas de dévouements rétribués et enrégimentés, mais d'une action libre et spontanée, d'un concours volontaire donné par les intelligences d'élite à toutes les grandes œuvres qui l'intéressent. Si la bourgeoisie comprenait ce rôle, si elle voulait le remplir, qui pourrait douter qu'elle en vînt à

bout, même en dépit des obstacles que la législation actuelle peut lui opposer?

Si la bourgeoisie, au lieu de s'abstenir systématiquement, était décidée à intervenir dans toutes les questions d'intérêt public, à profiter de toutes les portés ouvertes, à ouvrir celles qui ne sont qu'entre-bâillées, le pouvoir lui-même sentirait que la situation politique est changée, et que, dans l'intérêt de tous, de nouvelles conditions légales sont nécessaires. Il en est un peu de la liberté raisonnable et légitime comme du pouvoir, on ne la demande pas, on ne la reçoit pas, on la conquiert soi-même pied à pied; le tout est de vouloir et de savoir.

3 janvier 1859.

# LE GOUVERNEMENT PATERNEL

## ET LE CODE CIVIL

Les honnêtes gens qui regrettent pour les nations indociles le régime du gouvernement paternel, ne se rendent certainement pas compte à quel point cette forme qui, à leurs yeux, est la seule légitime, est détruite non-seulement dans l'ordre politique, mais encore dans l'ordre civil. La révolution est bien plus profonde et bien plus victorieuse qu'ils ne le supposent, et ils ne s'aperçoivent pas que le Code civil a déjà réalisé dans les mœurs privées, le progrès que les nations sont en train de conquérir dans le domaine du droit public.

*L'Univers, l'Union, la Gazette de France* et leurs amis aiment à comparer les peuples à des enfants dont le monarque est le père. Acceptons pour un moment l'assimilation.

Mais le droit du père de famille, quelles profondes modifications n'a-t-il pas subies? Abraham, Jephté, Agamemnon n'hésitent pas à immoler leur enfant pour obéir à Dieu; à l'oracle, pour accomplir un vœu. Ces actes de piété antique seraient aujourd'hui justiciables du Code pénal. Abraham aujourd'hui désobéirait à Dieu, Isaac se révolterait, et le procureur impérial lui donnerait raison.

Franchissons quarante siècles : ouvrons les comédies de Molière; là le père a perdu jusqu'au souvenir des immolations antiques; seulement, il veut encore marier son fils et sa fille contre leur gré. Léandre se révolte ouvertement, Elise, plus soumise dans la forme, refuse du ton le plus respectueux, mais le plus décidé, d'épouser le seigneur Anselme, qui n'a guère que quarante ans plus qu'elle, et qui lui est pourtant présenté par son respectable père Harpagon; et le public de rire. Mais Dieu sait combien de ruses, de subterfuges et d'intrigues il faut employer pour échapper à l'exécution de la volonté paternelle!

Aujourd'hui cette affreuse révolution, qui ne respecte rien, a détruit de fond en comble la famille, telle que la comprenaient Abraham ou même Harpagon. Non-seulement la fille de Jephté serait protégée par la loi contre le vœu paternel, mais si Harpagon persistait à vouloir marier Élise au seigneur Anselme, la jeune fille se tirerait d'affaire avec un simple monosyllabe. Arrivée devant M. le maire, lorsque celui-ci lui demanderait : « Déclarez-vous prendre pour époux le seigneur Anselme? » Élise n'aurait qu'à répondre :

« Non, » tout serait dit, le mariage serait rompu et les gens de la noce n'auraient plus qu'à retourner chez eux. Pourquoi? parce que, d'après notre Code civil, le consentement forme l'essence du mariage. L'autorité paternelle n'est plus tout; le fils et la fille existent par eux-mêmes, ont une volonté, et non-seulement leur père ne peut les marier contre leur gré, mais arrivés à un certain âge, ils ont le droit de se marier à leur goût, et si leurs parents n'y voulaient point consentir, une ressource extrême, une formalité triste, mais nécessaire quelquefois, la sommation respectueuse, leur garantit le droit de disposer d'eux-mêmes.

A vingt et un ans le jeune homme est majeur et a le droit de se conduire; à vingt-cinq, il peut disposer de ses biens. Si le père maltraite son enfant, la justice intervient, le protége, et l'arrache au besoin à une autorité que l'amour ne gouverne plus.

Voici les idées, les principes, les pratiques qui régissent la vie de chacun de nous dans l'ordre des relations privées; or, les partisans quand même du droit des gouvernements ne se rendent pas compte que ce qu'ils appellent la révolution, c'est l'effort que tentent aujourd'hui les nations pour conquérir, dans la cité, des priviléges correspondants à ceux que les enfants ont conquis dans la famille. Les peuples, à l'origine, ne choisissent guère plus leur gouvernement que les enfants ne choisissent leur père, et le droit divin des rois est contemporain de l'autorité absolue du père de famille. Mais quand arrive l'âge de la majorité, il faut que la volonté

nationale ratifie la légitimité du souverain, comme il faut que l'amour et la raison du fils acceptent et reconnaissent l'autorité du père.

En sorte que l'illusion des partisans du gouvernement paternel consiste à nous offrir pour type du gouvernement politique l'autorité du père de famille, non telle qu'elle existe et que les lois la consacrent de nos jours, mais telle que la pratiquait la vénérable et barbare antiquité.

Cette aberration va si loin qu'elle les entraîne à justifier, dans l'ordre politique, des actes que la loi châtierait dans l'ordre privé. En admettant que le feu duc de Parme fût le père de ses sujets, la loi civile française aurait envoyé aux galères un père qui aurait déshonoré ses filles, bâtonné et assassiné ses fils; ce qui n'empêche pas, à en croire les journaux de l'ancien régime, qu'il ne fallût respecter l'autorité de ce bandit couronné, parce qu'il était légitime. De même de l'empereur d'Autriche. Ce père dénaturé a beau opprimer, rançonner les Lombards, leur interdire toute initiative; il a beau ne régner que par la terreur, et appeler l'exil, la bastonnade et la confiscation au secours de sa politique, on nous raconte qu'il est institué par Dieu ou par le congrès de Vienne, ce qui est presque la même chose, et que l'enfer a pu seul inspirer aux Lombards l'idée de lui faire repasser les Alpes.

De même encore pour le pape. Le pape est le père de ses sujets, il est le chef spirituel de 150 millions de catholiques; donc il a le droit imprescriptible de livrer les Romagnols aux

Autrichiens qui les bâtonnent et les fusillent, ou aux brigands qui les rançonnent; il a le droit de gaspiller les ressources naturelles du pays; de laisser croupir dans l'ignorance l'intelligence des populations, de proscrire tout contrôle et toute discussion, et d'offrir à l'Europe scandalisée le spécimen d'un gouvernement déplorable, sourd à tous les conseils, et qui désespère ses amis en même temps qu'il exaspère ses victimes.

Quand un père se conduit de la sorte, la loi française le met en interdit, elle lui retire l'administration des biens et le gouvernement de la famille, parce qu'elle professe, avec grande raison, que les enfants ne sont pas la propriété du père, que l'autorité de celui-ci n'est fondée que sur l'amour et les lumières qu'on lui suppose pour ses enfants, et que s'il ne remplit pas ses devoirs, il n'est plus fondé à exercer ses droits.

Chose singulière! si la question qui se débat aujourd'hui dans l'Italie centrale entre le pape et les Romagnes, entre le duc de Modène et ses ex-sujets, s'était posée dans le sein de la plus obscure famille de France, il n'est pas un seul des défenseurs du gouvernement paternel qui, siégeant comme juré, ne décidât contre le père indigne, et n'invitât la cour à choisir un curateur pour la famille odieusement exploitée par son chef naturel. Mais ce qui est résolu depuis soixante et dix ans dans le droit civil, fait encore question dans le droit public, non pas en France, Dieu merci! mais dans la plus grande partie de l'Europe. Toutefois, c'est pour nous une

grande raison d'espérer le triomphe de la justice dans le droit public, que de pouvoir constater son triomphe incontesté dans le droit civil. C'est un grand instrument révolutionnaire que le Code Napoléon. Partout où il règne, il dépose des germes féconds; en renouvelant les principes qui régissent la famille, il prépare la régénération du droit public et du droit international. Aussi est-ce avec une clairvoyance profonde, et en parfaite connaissance de cause, que le pape le repousse de ses États. Ce Code immortel qui a introduit la liberté et l'égalité dans la famille, qui, par le mariage civil, a consacré l'indépendance réciproque des cultes, et qui résume, sur ces points et sur tant d'autres, la pure substance des principes de 89, est incompatible avec les mœurs et la législation du moyen âge. C'est l'arche sainte de la civilisation moderne dont le seul contact fait crouler les idoles du passé. Tant que la réaction n'aura pas réussi à l'ébrécher en France, elle aura raison de craindre et nous d'espérer le triomphe du droit moderne dans le monde entier.

18 octobre 1859.

# A MONSEIGNEUR L'ÉVÈQUE D'ORLÉANS

**Monseigneur,**

J'ai lu comme tout le monde, il y a quelques jours, la lettre que vous avez publiée dans *l'Ami de la religion*, en réponse à la brochure qui occupe aujourd'hui toute l'Europe. Je ne viens point ici faire l'apologie de cette brochure, dont l'auteur me paraît avoir tous les moyens possibles de se défendre lui-même. *Le Constitutionnel*, d'ailleurs, qui est un journal bien pensant et bien en cour, lui a prêté l'appui d'une argumentation nette et décisive à laquelle j'aurais peu de chose à ajouter.

En prenant la liberté de vous écrire, monseigneur, mon but est autre. Je voudrais rechercher, comme vous le faites vous-même pour l'auteur de la brochure, quels sont vos principes, votre but et vos moyens; quelle est, enfin, la cause véritable de cette grande colère qu'excitent en vous,

ainsi que dans la plupart de vos collègues de l'épiscopat, les événements politiques de l'Italie centrale.

Je dis à dessein les événements politiques, car personne n'a encore essayé de prétendre que la religion fût en cause. Nous n'avons point entendu dire, en effet, que quelque nouveau Luther ait menacé l'unité de l'Église ou proclamé des doctrines hétérodoxes. Au fond, de quoi s'agit-il? Un petit souverain de l'Italie centrale, dont le gouvernement passe à bon droit pour le plus mauvais de l'Europe, ne peut plus se faire obéir de ses sujets. Il a dû, pour conserver le simulacre d'une autorité depuis longtemps morte dans les cœurs, emprunter les armes, tantôt de la France, tantôt de l'Autriche.

Les provinces que l'Autriche gouvernait pour son compte, ont profité du départ des Autrichiens pour se déclarer indépendantes. Celles qui sont sous la domination militaire de la France en feraient autant le jour où la main de la France viendrait à se retirer. Le problème posé par les événements est donc celui-ci : Un gouvernement trop faible pour inspirer la crainte, trop inhabile pour faire naître l'affection, peut-il éternellement invoquer l'appui de l'étranger pour maintenir ses sujets dans une obéissance qu'il ne sait ni commander ni obtenir? Le problème est au moins embarrassant.

Si ce souverain n'était pas le pape, la question serait bien vite résolue. La France retirerait ses troupes; une heure après, ce souverain serait renversé, les Romains choisiraient un autre gouvernement, et tout serait dit. Mais le souverain

des Etats romains est en même temps le chef spirituel de deux cents millions de catholiques, et jouit en cette qualité, d'un grand prestige et d'une considération qui font désirer pour lui un sort meilleur.

Un auteur qu'on dit bien placé pour voir les choses de haut propose une solution. Est-il nécessaire, dit-il, que le pape soit en même temps souverain? Oui. Pourquoi? Parce qu'il importe à l'exercice de son autorité spirituelle qu'il soit politiquement indépendant. Mais si la souveraineté n'est pour lui qu'une garantie d'indépendance, il est indifférent que sa juridiction s'étende à un royaume ou soit restreinte à une seule ville. L'important, c'est qu'il ne dépende de personne, c'est que le droit le couvre.

Or, s'il est vrai que son gouvernement ait donné, depuis de longues années, des preuves surabondantes d'incapacité politique, ne vaut-il pas mieux le décharger de fonctions qu'il remplit mal et qui le compromettent, rendre ces provinces à elles-mêmes, c'est-à-dire au travail, à la police, à la bonne administration, et faire du pape le souverain nominal d'une ville historique qui s'administrerait elle-même, sous la suzeraineté honorifique du pontife, doté par les nations catholiques d'un budget en rapport avec la grandeur et l'universalité de ses fonctions spirituelles?

Voilà, monseigneur, la solution qui vous indigne. Cependant, comme évêque, qu'y trouvez-vous à redire? En quoi la religion en souffrirait-elle? et quelle solution meilleure avez-vous à nous proposer?

Mais est-ce bien vraiment le zèle de la maison de Dieu qui vous dévore? et la politique ne tiendrait-elle pas le premier rang dans vos préoccupations, monseigneur? Vous ne nous faites pas mystère de vos principes politiques, qui sont ceux du despotisme le plus pur. A vos yeux, les révoltes, les révolutions trahissent toujours la perversité des peuples, jamais l'ineptie ou la corruption des gouvernements. Les Romains appartiennent au pape, qui n'a de devoirs qu'envers lui-même, et qui n'a aucun compte à tenir de leurs vœux, de leurs besoins, de leurs aspirations. Les Romagnols se plaignaient du défaut de police, du brigandage, d'une administration de la justice et des finances qui rappelait les temps de la barbarie. Que vous importent leurs plaintes? n'appartiennent-ils pas au pape de droit divin? Ils ne sont pas contents : qu'on les canonne; qu'on prenne leurs villes d'assaut, comme Pérouse; qu'on les ramène à cet esclavage salutaire qui doit servir de piédestal à l'indépendance et à la gloire de la papauté.

Vous pouvez impunément prêcher ces principes, monseigneur; ils feront, en France, peu de prosélytes. La France a la prétention de s'appartenir à elle-même, et les gouvernements qui ne veulent pas compter avec elle s'exposent à compter sans leur hôte. Quant à persuader à ce pays-ci d'aller faire prévaloir à Rome, par la force, des principes qu'il a répudiés pour lui-même, l'essai malheureux qu'il en a fait, il y a dix ans, n'est pas de nature à l'engager à recommencer de sitôt.

Vos principes étant ceux d'une théocratie sans condition et sans contrôle, serait-il indiscret de supposer, monseigneur, que la vive tendresse que vous professez pour le gouvernement romain tient à un secret désir, sinon à l'espérance de nous ramener en France quelque chose qui ressemble à ce type théocratique sans pareil, si heureusement conservé jusqu'ici dans Rome, et que le flot toujours montant des idées françaises menace d'emporter sans retour?

Le sceptre et la crosse réunis dans la même main, la couronne et la tiare sur la même tête, le bras séculier venant en aide à l'autorité spirituelle, et le commissaire de police surveillant la conduite des fidèles, de compte à demi avec le confesseur, tout cela, je le reconnais, monseigneur, compose un idéal politique bien fait pour tenter l'orgueilleuse faiblesse d'un cœur d'évêque. Sans doute la liberté des cultes ne peut plaire à qui se croit dépositaire du seul culte agréable à Dieu; la liberté de conscience ne peut convenir à qui veut régner sans partage sur les consciences; il est dur d'être obligé de traiter sur le pied de l'égalité avec ces juifs qu'on brûlait au moyen âge, avec ces protestants dont on enlevait les enfants sous le grand roi, pour les convertir de force, comme aujourd'hui encore à Rome on a enlevé, pour son bien, le petit Mortara. Mais si votre but, monseigneur, est de nous ramener en France ces habitudes de contrainte, ces violences religieuses dont Rome est restée le dernier asile, vous éprouverez quelque difficulté à y réussir, et nous sommes tellement dégénérés de ces belles époques d'intolé-

rance, que c'est à peine si nous parviendrons à vous comprendre.

Quant à vos moyens, je crains également, monseigneur, que vous ne vous fassiez illusion. Vous parlez quelque part, dans votre lettre, de pain noir et de catacombes. Vous vous trompez, monseigneur : personne ne veut vous persécuter, personne ne songe à persécuter le pape. Cette ressource vous manquera. Vous ne vivez point sous le règne de Néron, ni de Dioclétien; le chef suprême de la religion catholique sera toujours honoré dans ses fonctions spirituelles, lors même qu'il ne lui serait plus permis d'opprimer ses sujets.

Quant à vous, monseigneur, faites-nous de beaux et bons livres sur l'éducation, d'éloquents discours en l'honneur de Jeanne d'Arc; loin de vous persécuter, si notre respect n'ose vous applaudir, nous nous contenterons de vous admirer. Seulement, si vous nous parliez de prêcher la croisade, de lever dans le monde catholique des soldats pour le pape, vous ne nous défendriez pas de sourire. Le temps des guerres de religion est passé, monseigneur; il n'est donné à personne de le faire revivre.

Si vos collègues de l'épiscopat sont mécontents de voir périr à Rome cet idéal théocratique dont quelques-uns espéraient le retour, ils pourront inquiéter les consciences de leurs pénitentes, faire vendre les rentes des communautés religieuses et provoquer une baisse à la Bourse; ils pourront, dans quelques provinces, faire voter contre le gouvernement un certain nombre de paysans; mais ils n'allume-

ront pas la guerre civile. Ils n'en ont pas la volonté; ils n'en auraient pas le pouvoir.

Bénissez, monseigneur, cette heureuse impuissance politique qui vous ramènera quelque jour à une appréciation plus saine du temps où nous vivons, et du noble rôle auquel vous devez vous consacrer sans partage. Prêcher la vertu, la résignation, et en donner l'exemple, prendre en main la cause des petits, des opprimés, réagir contre cet attachement aux biens temporels qui ne fait que trop souvent perdre de vue les intérêts supérieurs de la morale et de la religion, tel est le rôle véritable d'un successeur des apôtres; jamais, dans cette voie, ni le respect, ni la popularité ne vous feront défaut. Vous serez ainsi dispensé de prêcher une croisade, qui viendrait inévitablement échouer contre le sergent de ville et la police correctionnelle, et de vous réfugier dans des catacombes où, à défaut du martyre, introuvable de nos jours, vous ne rencontreriez que des fluxions de poitrine et des rhumatismes.

Veuillez agréer, monseigneur, l'assurance de mon profond respect.

2 janvier 1860.

# HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

PAR M. A. THIERS

TOME XVII

Le dix-septième volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire,* qui a paru il y a quelques semaines, contient le récit de la campagne de France en 1814 et celui de la première abdication. La grandeur tragique des événements, cette lutte désespérée d'un grand homme contre l'Europe conjurée, la lassitude profonde de la France décimée par vingt-deux ans de guerres continuelles, le dévouement inépuisable du soldat et du peuple, la fatigue croissante des maréchaux, le mécontentement de la bourgeoisie, les manœuvres des hauts intrigants politiques qui, dans cette ruine imminente, dans cette grande calamité nationale, ne voient

qu'un moyen de venger leur importance dédaignée et de jouer un rôle; puis, à côté du fracas des événements militaires, les combats intérieurs que se livrent dans l'âme de Napoléon, d'un côté sa foi dans son propre génie et le noble désir de réparer, par un dernier coup de la fortune, les calamités qu'il a attirées sur la France; de l'autre sa raison supérieure qui lui dit que son rôle est fini, puis enfin, son âme héroïque s'élevant, à mesure que la fortune le trahit, que ses compagnons l'abandonnent, jusqu'à cet effort de suprême indulgence que rien ne peut plus irriter ni même surprendre, tout cela forme un tableau d'une telle grandeur et d'un tel intérêt, que les neuf cent pages de ce volume sont lues et dévorées avant que l'esprit du lecteur, tout entier au récit qui le captive, ait trouvé le temps, et c'est là le plus grand éloge qu'on puisse faire du livre, de se détacher de l'histoire pour songer à l'historien.

On connaît la manière dont M. Thiers entend l'histoire, son désir d'impartialité, son culte de la vérité, ou, pour mieux dire, de l'exactitude, le soin minutieux qu'il apporte à la vérification des moindres faits, l'abondance de ses informations, la clarté, et en même temps la rapidité qu'il sait communiquer à un récit chargé pourtant du poids de tant de détails. Ce sont là des qualités précieuses et qui expliquent le succès croissant de son histoire.

Voilà vingt ans qu'il consacre à nous faire connaître cette époque si considérable de nos annales; rien de comparable n'avait été tenté jusqu'à ce jour, et si de nombreuses incor-

rections déparent encore ce beau travail, si beaucoup de détails fastidieux l'alourdissent, s'il est possible de contester un grand nombre des jugements de l'auteur, toutefois on ne sera que juste en reconnaissant qu'un tel effort de dépouillement, de critique et de coordination ne pouvait être utilement tenté que par une intelligence aussi ouverte, aussi souple, aussi exercée aux matières de l'administration, de la guerre et de la diplomatie. C'est là certes un mérite considérable auquel, depuis longtemps, le public a rendu hommage, et que, pour notre compte, nous sommes très-heureux de reconnaître et de proclamer.

Toutefois, si nous devons de la reconnaissance à M. Thiers pour le soin qu'il a pris de nous faire connaître les faits, il nous paraît douteux que dans sa manière de les apprécier, il serve de guide aux jugements de la postérité. Pour tout dire, en un mot, M. Thiers nous paraît bien plus narrateur que philosophe; il sait les faits bien mieux qu'il ne les comprend ou qu'il ne les domine. On l'a accusé souvent d'être l'adorateur du succès et de mesurer presque toujours son approbation sur la réussite. Ce reproche est fondé, et, toutefois, nous ne dirons pas, comme les ennemis de l'auteur, que ce culte du succès tienne chez lui à l'absence du sens moral. Non, M. Thiers ne mérite pas ce reproche; mais nous croirions volontiers qu'entraîné par la recherche un peu servile de l'exactitude de détail, il oublie d'envisager son sujet dans son ensemble, dans ses origines, dans ses causes lointaines, et que, faute de s'être élevé assez haut, il ne peut ni

l'embrasser ni le dominer. Emporté par le torrent des événements, tout occupé de les analyser et de les décrire à mesure qu'ils se déroulent sous ses yeux, la puissance généralisatrice lui fait défaut, la philosophie des choses lui échappe.

Ce défaut est particulièrement sensible dans la *conclusion* par laquelle M. Thiers a cru devoir clore son dix-septième volume. Cette conclusion, qui ne tient pas moins de soixante-quatre pages, est remarquable précisément en ceci qu'elle ne conclut pas. Ce n'est pourtant pas que la bonne volonté manque à l'auteur de trouver cette conclusion qui le fuit. Après avoir employé cinquante pages à résumer la carrière de Napoléon, il emploie les onze pages suivantes à résumer ce résumé, et enfin les trois dernières ne sont elles-mêmes qu'un suprême effort pour résumer ce résumé d'un résumé.

Or, veut-on savoir à quoi aboutit l'auteur après cette triple et laborieuse distillation? C'est que, pour les individus comme pour les nations, le point capital est de savoir modérer ses passions. Voilà tout l'enseignement que M. Thiers a retiré de la Révolution et de l'Empire. C'est pour aboutir à cette innocente berquinade qu'il a consacré quarante ans de sa vie à pâlir sur l'époque la plus intéressante peut-être de toute l'histoire de l'humanité. C'est à la lueur de ce flambeau qu'il nous guide à travers le dédale des événements, c'est avec ce critérium qu'il apprécie, qu'il juge, qu'il approuve ou qu'il condamne. Faut-il s'étonner ensuite si au-

cune lumière ne se dégage de cet énorme amoncellement de faits, et si pendant que l'auteur s'amuse à compter les grains de sable du désert, on ne sent pas que la colonne de feu marche devant lui et l'éclaire.

Nous ne voulons dire, qu'on le remarque bien, aucun mal de la modération; c'est une grande force, en effet, et avant M. Thiers, tous les prédicateurs et tous les moralistes de tous les temps nous l'avaient surabondamment prouvé. Pas n'est besoin d'écrire l'histoire de l'empire pour en administrer la preuve. Il n'est pas une audience de police correctionnelle ou de cour d'assises qui ne suffise à la démonstration de ce lieu commun de morale; mais si c'est là tout ce que l'étude de la Révolution et de l'Empire a enseigné à M. Thiers, faut-il s'étonner si les jugements qu'à la lueur de ce critérium il prononce sur les hommes et sur les choses, ne portent dans notre esprit qu'une conviction douteuse et insuffisante?

Nous nous étions étonné bien souvent de la précision avec laquelle M. Thiers indiquait au juste en quoi Napoléon s'était trompé dans les choses de la guerre ou de la diplomatie, et nous nous étions demandé : Comment M. Thiers fait-il pour savoir aussi exactement ce que Napoléon aurait dû faire en telle ou telle circonstance? Pour les opérations militaires, notre ignorance naturelle ajoutait encore à notre admiration. Quant à la politique, nous attendions toujours que M. Thiers nous eût révélé son secret. Aujourd'hui, nous le connaissons. Napoléon n'a point été modéré, comme

M. Thiers par exemple l'eût été à sa place; il avait des passions et il y a cédé; de là tout le mal; voilà en deux mots le secret de la grandeur et de la chute de l'Empire.

Napoléon a commis six fautes, ni plus ni moins : rupture de la paix d'Amiens, première faute; après Austerlitz, rêves de monarchie universelle, seconde faute; après Friedland, alliance mal définie avec la Russie, troisième faute; guerre d'Espagne, quatrième faute; guerre de Russie, cinquième faute; refus des conditions proposées par l'Autriche au congrès de Prague, sixième faute. Si, à chacune de ces stations, Napoléon avait su contenir ses passions et s'arrêter, « après avoir ainsi, au dedans comme au dehors, opéré le bien praticable et désirable, admiré du monde, adoré de la France, il ne lui restait qu'à s'endormir au sein de cette gloire si pure, et à permettre au monde fatigué de s'endormir avec lui. »

L'affirmation nous paraît au moins controversable, et nous demandons à l'éminent historien la permission de lui soumettre la raison de nos doutes et de l'indocilité bien réfléchie avec laquelle nous accueillons son verdict.

Supposer que la révolution aurait pu s'arrêter à moitié route, ou que Napoléon, qui fut au dedans l'organisateur, et au dehors le propagateur armé des nouveaux principes, aurait pu, à tel ou tel moment, faire bon ménage avec l'Europe absolutiste et s'endormir conjugalement à ses côtés, ce serait, nous le craignons, ne pas se faire la moindre idée du prodigieux retournement de principes qui venait de s'ac-

complir en France, et de la résistance désespérée que, si longtemps encore, le vieux monde devait opposer au monde nouveau.

Pendant que l'Europe conservait la foi à la légitimité, au droit divin et inconditionnel des rois, la France affirmait la souveraineté de la nation, et considérant son roi comme rebelle, elle le déposait, le jugeait, le condamnait et l'exécutait. Vingt-cinq années de guerre, de conquêtes, d'occupations, de flux et de reflux des peuples poussés les uns sur les autres comme les flots de la mer, quarante-cinq ans d'hostilités diplomatiques, entrecoupés de révolutions, n'ont point encore comblé l'abîme creusé entre l'Europe et la France, entre le moyen âge et l'époque moderne, par cet audacieux défi, par cette douloureuse rupture avec la tradition politique. Se figurer que le représentant de la France révolutionnaire, que le chef élu du pays qui avait proclamé la liberté de conscience et des cultes, le contrôle des dépenses publiques, la publicité des débats judiciaires, l'égalité des citoyens devant la loi, c'est-à-dire tous les principes qui étaient la négation même du vieil ordre européen, se figurer que Napoléon, en un mot, aurait pu, avec un peu plus de modération, échanger avec l'Europe absolutiste et féodale le baiser de paix fraternel, c'est ne pas comprendre le premier mot de l'œuvre accomplie par la Révolution, c'est se méprendre étrangement sur l'attitude forcée que l'instinct de la conservation dictait à la vieille Europe; c'est oublier de plus toute l'histoire subséquente, et ne pas même se ren-

dre compte du sens des événements qui se déroulent encore aujourd'hni sous nos yeux.

Napoléon a fait des fautes, et de nombreuses; il a péché par excès et par impatience; il a manqué de prudence et de tactique, et a mis souvent les torts de son côté; mais, au fond, était-il possible d'éviter la lutte? L'Europe pouvait-elle ne pas tenter des efforts désespérés pour étouffer en France l'épanouissement des principes qui devaient peu à peu la désorganiser? Toute illusion à cet égard serait puérile. A quelles conditions, en effet, avons-nous vu, après la chute de l'Empire, la France vivre en paix avec l'Europe? A la condition de renier le drapeau de 89, d'étouffer la révolution en Espagne, de conspirer contre elle en France, comme fit la Restauration, ou bien de s'humilier, de renoncer à toute influence extérieure, comme fit Louis-Philippe.

Ce n'est certes pas la modération qui a manqué au roi de Juillet, ni à M. Thiers, son premier ministre. Pourquoi donc, en 1840, l'Europe saisit-elle avec tant d'empressement le prétexte d'une question secondaire, l'Égypte, pour essayer une coalition nouvelle qui n'échoua que parce que la France courba la tête devant les insolentes menaces de lord Melbourne, déclarant en plein Parlement que l'Angleterre s'apprêtait à balayer la flotte française de la Méditerranée.

Il y a une troisième manière de vivre en paix avec l'Europe, c'est d'être plus fort qu'elle sans la provoquer, de désorganiser et de mettre hors de combat, l'un après l'autre, les champions de l'ancienne Sainte-Alliance, de soutenir le

principe français partout où il se développe spontanément, et de mettre à profit la force croissante de la jeune France et la désorganisation progressive de la vieille Europe, pour reprendre peu à peu son rang, sans allumer la guerre universelle. Mais cette méthode, qui est devenue possible de nos jours, l'était-elle il y a cinquante ans? et n'est-ce pas s'exagérer la puissance de la sagesse et de la modération, que de supposer qu'avec quelques emportements de moins, Napoléon eût pu réussir à amener la vieille Europe du droit divin à servir de marraine à cet enfant terrible qu'on appelle la Révolution française? Pour nous, Napoléon a été l'instrument, la personnification, le héros d'une lutte inévitable.

« Dieu, disait Joseph de Maistre, en parlant de cette grande époque, ne nous a *broyés* que pour nous *mêler*. » Ce n'est pas inutilement, en effet, que les armées, les idées, le drapeau de la France nouvelle ont visité toute l'Europe, et secoué les vieux gouvernements de Cadix à Moscou et du Caire jusqu'à Hambourg; ce n'est pas inutilement que les rois coalisés sont venus élever de leurs propres mains, à Paris, cette tribune parlementaire qui pendant trente-cinq ans a été pour les peuples attentifs une chaire normale de droit révolutionnaire appliqué. Nous commençons, nous ne faisons que commencer à recueillir le fruit de tant d'héroïques combats, de tant de généreux efforts.

Aujourd'hui, à mesure que la révolution se calme et s'organise en France, elle pénètre l'Europe, en désagrége les

éléments féodaux, y développe des tendances identiques, et prépare l'avénement d'une civilisation homogène, qui fera des États-Unis de l'Europe régénérée le plus glorieux théâtre de l'activité humaine. Mais quand on songe que la lutte commencée par Napoléon n'est point encore achevée, que l'an passé elle se continuait en Lombardie, qu'en ce moment elle se poursuit en Sicile, que demain peut-être elle fera explosion en Orient, on se demande si l'exact et minutieux historien de l'Empire a compris le sens général de l'histoire qu'il raconte aussi bien qu'il en a vérifié le détail, et si, dans les jugements qu'il énonce, dans les critiques qu'il formule, il se rend suffisamment compte de la puissance des situations qui, dans les grands événements, domine de si haut les hommes les plus forts.

Quant à la morale que M. Thiers extrait comme conclusion suprême du spectacle de tant de luttes glorieuses et de tragiques catastrophes, nous n'y voulons point contredire. Oui, il est utile et beau de modérer ses passions, mais à la condition cependant d'en avoir de grandes et de généreuses. Nous nous méfions un peu de cette morale négative, de cette sagesse de vieillards que toute nouveauté épouvante, que tout effort décourage, et qui ne voit dans toute tentative généreuse, qu'un rêve chimérique.

Nous n'avons que trop profité de ce triste enseignement. On nous a façonné, de la sorte, de froides générations de jeunes gens sans jeunesse, de philosophes de vingt ans, désabusés d'avance de passions qu'ils ne connaitront jamais,

impuissants pour l'ambition, merveilleux pour l'intrigue, ennemis naturels de toute pensée humaine et de toute conviction sérieuse, adversaires prédestinés de toute vraie grandeur. Aussi, moins prudent que M. Thiers, nous ne craindrons pas, même après avoir lu son histoire de l'Empire, de souhaiter à notre pays plutôt les grandes passions qui égarent que les plates vertus qui annulent. L'équitable postérité réserve son indulgence, et souvent sa sympathie, pour la grandeur égarée : elle n'a que de l'oubli pour la médiocrité qui n'a évité de se tromper qu'à la condition de n'avoir pas vécu.

5 juin 1860.

# SOUVERAINETÉ, PROPRIÉTÉ

Au point où les choses en sont arrivées, nous pourrions laisser aux événements le soin de démontrer l'incompatibilité profonde et absolue qui existe entre le caractère religieux du chef de la catholicité et les attributions d'un souverain politique; mais quelque décisifs que soient les événements, il semble qu'ils ne sauraient prononcer un arrêt en dernier ressort, si le droit ne se trouve finalement d'accord avec les faits, si la justice ne ratifie les conquêtes de la force.

Ce n'est pas assez que les populations de l'Ombrie et des Marches votent l'annexion avec autant d'empressement que naguère celles des Romagnes; ce n'est pas assez que, sous les yeux mêmes et en face des baïonnettes de nos soldats, les habitants de Viterbe et d'Orvieto organisent le scrutin pour l'annexion, que les femmes même et les jeunes gens mineurs expriment par des pétitions, un vote que leur sexe ou leur âge ne leur permet pas de déposer dans l'urne du

scrutin; il faut encore que ce vœu unanime, que cet entraînement des populations ne vienne se heurter contre aucun droit réputé supérieur et sacré, car c'est l'honneur de la conscience humaine de ne céder définitivement que devant la justice.

Or il est un argument qui revient à chaque instant dans les mandements de nos évêques, dont on fait grand usage, nous écrit-on, dans les petites paroisses de la Bretagne, et qui provoque, dans les nobles salons du faubourg Saint-Germain, des alarmes et des gémissements plus ou moins sincères.

« Si l'on prend au pape ses États, il n'y a plus rien de sacré; aucune propriété ne peut espérer d'être respectée lorsque celle du Saint-Père ne l'est pas; permettre que Victor-Emmanuel conquière et accepte les États de l'Église, c'est légitimer par avance le partage des biens et tous les rêves du communisme. »

Nous voulons croire que ceux qui propagent ces terreurs les éprouvent eux-mêmes, et nous allons faire tous nos efforts pour les rassurer.

Nous leur ferons remarquer d'abord que la qualité de souverain et celle de propriétaire sont deux choses fort distinctes, et qu'il faut bien se garder de confondre. Autrefois, et grâce à la prépondérance acquise par l'élément féodal, la souveraineté entraînait une sorte de droit de propriété sur les personnes; le serf était attaché à la glèbe et devenait une annexe et une dépendance de la terre, à peu près comme

aujourd'hui encore en Russie le propriétaire d'un domaine acquiert, en l'achetant, les paysans qui en composent le mobilier vivant, sorte de bétail humain nécessaire à l'exploitation du sol.

Depuis 89, nous avons changé tout cela. On disait autrefois proverbialement : « Ma maison est à moi, comme la France au roi. » Aujourd'hui la France n'est plus à personne; elle s'appartient à elle-même; il n'y a plus de roi de France; il y a un empereur des Français, ce qui est fort différent. L'empereur est notre chef politique, élu ou acclamé par nous, il n'est pas notre propriétaire; il n'a sur nos personnes et sur nos propriétés aucun droit qui lui soit propre. Il lève les impôts et les armées, dans l'intérêt du pays dont il est le premier magistrat, mais il ne pourrait pas prendre une poule à un paysan. Il gouverne la France, il ne la possède pas; il est obligé de la consulter, d'écouter ses vœux, de faire droit à ses remontrances lorsqu'elles se font entendre avec une persistante unanimité; en un mot, l'union contractée entre la France et lui est un contrat bilatéral, entraînant obligation réciproque et mutuelle et susceptible de divorce, lorsque l'incompatibilité d'humeur se déclare entre les contractants.

La France a eu des souverains qui ne l'ont pas comprise et dont elle s'est séparée. Louis XVI, Charles X, Louis-Philippe sont tombés du trône, sans que la propriété ait cessé d'être respectée en France, sans que le patrimoine de chaque famille soit devenu la proie des partageux.

Ce qui s'est passé en France, c'est ce qui se passe à Rome. Les Romains sont fatigués d'être traités comme des choses, et ils aspirent à l'honneur d'être considérés comme des personnes; ils sont las d'un souverain qui, sous prétexte qu'il est infaillible dans les choses de la foi, se dispense de tenir compte de leurs vœux, de leurs besoins terrestres, ne donne aucun soin à la justice, à la sûreté des routes, à la sécurité des personnes, à la protection du travail, à l'éducation publique, et croit avoir répondu à tout, parce qu'une puissance catholique lui a prêté 25,000 soldats pour maintenir chez lui un régime dont elle ne voudrait chez elle à aucun prix.

Si le pape était forcé d'abandonner les soins d'une administration politique à laquelle ni lui ni ses cardinaux n'entendent rien, pour se renfermer dans les choses de la foi qui sont exclusivement de sa compétence, la propriété ne serait point menacée en France et deviendrait beaucoup plus sûre et plus productive dans les États romains. Rien ne serait changé dans le monde; il n'y aurait qu'un mauvais gouvernement de moins.

Il est absurde et immoral de prétendre qu'un homme ait le droit d'user et d'abuser de tout un peuple indéfiniment, sans mesure et sans terme, sans que ce peuple ait le droit de remettre le soin de ses intérêts à un chef plus intelligent et plus capable. Une doctrine aussi abjecte consacrerait la servitude, canoniserait le despotisme, excuserait tous les excès et tous les abus de pouvoir.

C'est pourtant là la doctrine politique enseignée par la très-grande majorité de nos évêques; et, à cette occasion, il n'est pas inutile de faire remarquer que cette doctrine, émanée en droite ligne du paganisme le plus pur, est entièrement contraire à l'esprit du christianisme. Le christianisme, sans se mêler directement aux choses de la politique, avait enseigné l'égalité des hommes devant Dieu, préface de l'égalité politique, le prix et l'excellence inestimable de l'âme humaine, préparation nécessaire des idées de liberté, de respect des petits, des subordonnés; il avait donné, dans la constitution même de l'Église, le modèle d'une organisation fondée sur le mérite et non sur la naissance; les grands papes du moyen âge, dans l'intérêt du droit et de la morale, s'étaient montrés révolutionnaires, jusqu'à délier les sujets du serment de fidélité envers les rois; leur pouvoir, leur popularité, leur prestige, avaient été le prix de ce patronage persévérant des petits contre les grands, du droit contre la force, de la protection des femmes contre la dissolution et la brutalité des mœurs féodales.

Aujourd'hui, le clergé a passé du camp de la liberté dans celui de l'absolutisme; il est l'allié des grands contre les petits, de la force contre le droit; il s'épuise en efforts inutiles pour envoyer au pape, de tous les points de la chrétienté, une armée que l'Italie lui refuse; il ne compte plus pour le salut de l'Église que sur la puissance des canons rayés.

Les successeurs de ceux qui ont conquis le monde par la parole ne rêvent que censure, silence, compression, con-

trainte, et voyant échouer à Varsovie le dernier espoir d'une croisade absolutiste, ils cherchent, par un sophisme désespéré, à rendre tous les propriétaires de France solidaires du plus mauvais gouvernement de l'Europe, comme si la propriété, fille du travail, pouvait avoir à redouter quelque chose de la chute d'un pouvoir, le plus inintelligent qu'il y ait au monde, de ces intérêts du travail qui sont les grands intérêts du monde moderne.

Heureusement ces doctrines païennes et féodales, même sortant de la bouche des évêques, ne sauraient prévaloir contre les instincts libéraux de la société française, fille émancipée du christianisme.

9 novembre 1860.

# LE CÉLIBAT ECCLÉSIASTIQUE

Un écrivain qui paraît se préoccuper avec raison de l'attitude hostile prise par le clergé vis-à-vis des institutions modernes et dont les écrits ont eu l'honneur d'être combattus par le pape en consistoire, M. Cayla, vient de soulever la grave et délicate question du mariage des prêtres[1].

Le problème est doublement opportun. En effet, le célibat impose aux ecclésiastiques des devoirs rigoureux et dont la difficulté est suffisamment attestée par les nombreuses infractions dont les tribunaux retentissent. De plus, le célibat brise les liens qui attachent le prêtre à la société. Il n'est plus l'homme de son temps, l'enfant de son pays, il n'est plus que l'instrument d'un pouvoir étranger, le soldat dévoué d'une milice dont le chef est à Rome, et qui poursuit

1. *Les Prêtres à marier*. Paris, Dentu.

ouvertement la réalisation d'un idéal politique diamétralement opposé à celui vers lequel se sentent entraînées les sociétés modernes. On le voit, la question est double; elle est à la fois morale et politique. Il y a lieu de rechercher si le célibat améliore et moralise le prêtre comme homme, comme individu, et si enfin le sacerdoce, ainsi constitué, exerce sur la société une action meilleure et plus salutaire.

Le célibat, sérieusement pratiqué, est un état violent, une mutilation volontaire, contre laquelle le cœur, l'esprit et les sens protestent avec une égale énergie. L'homme a besoin d'amour, d'expansion, de communications affectueuses, de liens de famille. Est-ce vraiment l'élever, l'améliorer, que de briser tous ses attachements, de l'isoler, de le placer seul, sans appui, en face de l'écrasante pensée de l'infini? Pour lutter contre la révolte permanente de ses meilleurs penchants, il n'a que l'idée fixe d'une récompense transmondaine, que les secours d'une foi qui n'est rien, si elle n'est ardente, héroïque, enflammée, capable de dévaster son âme pour la remplir à elle seule. Ce n'est pas tout : cet homme, à qui toute affection est interdite, il faut qu'il vive dans une atmosphère de tentations; il ne peut aimer une femme, mais son devoir est d'être le confident, le directeur et le consolateur de toutes les femmes; il faut qu'il suive pas à pas les vagues agitations de la jeune fille, les doléances de la femme mariée, les aveux enivrants de la pécheresse; il doit tout écouter, tout comprendre, et ne rien ressentir. S'il succombe, il est déshonoré, perdu, et si le sentiment de sa conservation parle un

instant plus haut que celui du repentir, il sera entraîné à commettre un crime pour couvrir une faute! Révolté contre la nature, suspect à la société qui craint sa domination, écrasé par ses supérieurs qui ne lui pardonnent point le scandale, est-il au monde une condition plus digne de pitié que celle du prêtre qui a failli? Est-il un être humain envers qui la société tout entière se montre plus impitoyable?

Mais cet homme à qui l'amour, le mariage, la paternité sont interdits, est-ce qu'il peut vraiment ne brûler que pour le ciel? Est-ce que rien d'humain ne survit plus en lui? Non, la nature ne se plie pas si facilement à de pareilles expériences. Vous avez déplacé ses passions, vous ne les avez pas détruites. L'ambition héritera chez lui des dépouilles de l'amour et de la famille. La domination, l'esprit de corps prendront des proportions monstrueuses, et l'orgueil le consolera de tout. La nature détournée de ses voies se vengera par de tristes *récurrences*, et vous n'aurez réussi, par ce traitement artificiel et violent, qu'à ajouter une variété de plus à la liste des imperfections humaines.

Maintenant deux choses restent à voir : convient-il, au point de vue de la morale, que l'éducation des enfants et la direction des femmes restent confiées à des célibataires rongés de désirs, dévorés de passions sans aliment? Cette question n'est pas de pure curiosité. La liste déjà si longue des scandales qui éclatent chaque jour devant les tribunaux nous dit assez que, dans notre société peu croyante, la foi suffit difficilement à entretenir le miracle perpétuel de la

chasteté ecclésiastique. Cet effort suprême des temps de lutte et de conquête apostolique est-il possible, est-il même nécessaire dans une époque et dans un pays où le prêtre a cessé d'être missionnaire et où il a moins à conquérir qu'à édifier les populations et à gagner leurs sympathies ?

Si nous posons la question, c'est qu'on sait que le célibat des prêtres n'est point une question de dogme, mais de pure discipline sur laquelle l'enseignement de l'Église a varié suivant les temps et les lieux. Jusqu'au XIe siècle le mariage des prêtres fut admis. Ce fut la main vigoureuse de Grégoire VII qui, voyant le clergé prendre peu à peu les mœurs de cette société barbare qu'il devait civiliser et par laquelle il se laissait corrompre, eut recours au célibat comme à un moyen héroïque pour séparer le clergé du monde et le rassembler dans sa puissante main. Or, la situation respective du clergé et du monde laïque est-elle ce qu'elle était au XIe siècle? Le clergé a-t-il tout à perdre aujourd'hui à se mêler à la société moderne? S'il a été son initiateur au moyen âge, n'a-t-il aujourd'hui aucune initiation à recevoir d'elle à son tour? Tous les progrès accomplis depuis plusieurs siècles dans les arts, les sciences et l'industrie, et qui ont si profondément modifié la face du monde politique, n'ont-ils pas été accomplis par la société laïque en dehors et contrairement à l'initiative du clergé? Ne peut-on pas dire avec vérité que le plus grand tort du clergé est d'être trop convaincu de sa propre supériorité, et de ne pas assez se rendre compte de la valeur des idées qui lui sont opposées et de-

vant lesquelles il n'a cessé de reculer depuis trois siècles? Ne lisons-nous pas tous les jours des mandements épiscopaux où la Révolution est représentée comme la bête de l'Apocalypse? Ne voyons-nous pas chaque jour, dans les journaux religieux, des doctrines qui feraient croire que les défenseurs des principes de 89 sont ou des scélérats ou des imbéciles? N'est-ce pas par suite de cette infatuation toute particulière, que le pape s'est mis dans le cas de perdre tout ce qui lui restait de pouvoir politique?

On peut donc affirmer que loin de déchoir, en se confondant et en s'absorbant davantage dans la société laïque, le clergé ne pourrait qu'y gagner. Il semble donc que pour le célibat ecclésiastique, aussi bien que pour le pouvoir temporel, notre siècle ait à faire précisément l'inverse de ce que fit le moyen âge. Le moyen âge a fondé le pouvoir temporel des papes; le XIXe siècle est en train de le voir périr. Il a institué le célibat ecclésiastique; il semble que nous devions voir rétablir de nouveau le mariage des prêtres. En effet, l'Église, au moyen âge, avait besoin de se distinguer du monde; elle lui apportait un idéal de liberté morale, d'égalité devant Dieu, de hiérarchie suivant le mérite, qu'elle devait préserver à tout prix de l'étreinte funeste de la société barbare qu'elle aspirait légitimement à dominer.

Aujourd'hui, les aspirations mystiques de l'Eglise sont en train de devenir des réalités politiques. La liberté du for intérieur est devenue la liberté politique; l'égalité devant la loi a été le fruit et la conséquence de l'égalité devant Dieu.

Le principe de l'élection suivant le mérite ne s'applique plus seulement à la hiérarchie ecclésiastique : il s'applique à peu près à toutes les fonctions sociales. Les prêtres peuvent donc se marier; le clergé peut, sans déroger, épouser la société civile et faire cesser un célibat dangereux et stérile. L'union serait féconde, car ce ne serait pas moins que la réconciliation du droit et du fait, de la tradition et de la prophétie, de l'Église et de l'État, de la religion et de la politique. Ou les symptômes qui nous entourent sont bien trompeurs, ou nous verrons dans l'ordre religieux une rénovation non moins grande que celle que nous avons vue se produire dans l'ordre politique. Qu'on nous permette donc de signaler les signes des temps à mesure qu'ils se produisent.

30 mai 1861.

# UNE NATION EN DEUIL

## LA POLOGNE EN 1861

### PAR LE COMTE DE MONTALEMBERT

---

## I

Nous ne suivons pas toujours, avec toute l'attention qui leur est due, les écrits de M. de Montalembert. C'est un tort dont nous nous accusons. Notre excuse, c'est qu'il n'y a vraiment profit à discuter que contre ses amis, contre ceux qui ont au moins avec nous quelques principes communs. Quant à M. de Montalembert, que servirait-il de nous escrimer contre lui? Nous n'avons pas l'espoir de le convertir, et nous sommes à peu près certain que ses arguments ne pourraient rien sur nos convictions. Toutefois, au risque de perdre notre temps, nous voulons nous occuper un instant de l'article

qu'il vient de publier dans *le Correspondant,* au sujet de la Pologne, et qu'on vient de réimprimer sous forme de brochure.

M. de Montalembert est réellement et naturellement éloquent. Il a l'enthousiasme, l'imprécation, l'ironie. Il a la dent venimeuse et le coup de fouet sanglant. Il se fait, dans cette brochure, l'avocat de la plus juste et de la plus sainte des causes. Il est ému; il semble qu'il devrait émouvoir, et pourtant, quand on arrive à la dernière page, on éprouve un certain malaise et comme une sorte de regret que M. de Montalembert se soit occupé de la Pologne. L'avocat a fait briller son éloquence, mais il n'a point servi les intérêts de son client. Trop d'allusions se mêlent à ses gémissements, trop de fiel à ses larmes. On sent trop que la Pologne n'est que la seconde de ses préoccupations, qu'elle n'est que le masque de ses haines, de ses rancunes, de ses déceptions personnelles. La vérité souffre du voisinage du sophisme; tant de haine refroidit la sympathie, et l'on regrette qu'une vanité désappointée réussisse à détourner, sur ses propres griefs, une partie de l'attention passionnée qu'excite naturellement le spectacle du martyre d'une nation.

Pourquoi M. de Montalembert accuse-t-il la presse libérale de tiédeur à l'endroit de la Pologne? Il devrait savoir que cela n'est pas vrai. Pourquoi traite-t-il de *flibustiers* et de *fripons* tous ceux qui, placés à un autre point de vue que le sien, se réjouissent de la salutaire rénovation qui s'accomplit en Europe? Il devrait comprendre que si la

Pologne pouvait être rendue responsable des paroles de son défenseur, ce ne serait pas là le moyen de lui faire des amis.

Pourquoi l'indépendance de la Pologne a-t-elle toutes ses sympathies, tandis que l'indépendance italienne est l'objet de ses invectives? Pourquoi, lui qui professe qu'il n'y a « point de liberté civile sans la distinction du spirituel et du temporel » (page 23), fait-il un crime aux Italiens de vouloir réaliser à Rome cette distinction fondamentale? Pourquoi glorifie-t-il aujourd'hui cette monarchie de Juillet qu'il accusait autrefois de vouloir étouffer la France dans la boue?

Nous pourrions multiplier à l'infini ces questions, auxquelles M. de Montalembert éprouverait peut-être quelque embarras à répondre. Nous répondrons pour lui, en mettant en évidence le trait distinctif de son caractère, le but dominant de sa vie.

M. de Montalembert n'est pas un libéral, c'est un sectaire. Ce n'est pas même un homme politique; c'est une espèce de moine laïque, plus porté à la contemplation qu'à l'action, plus empressé à donner des conseils qu'à soulever le fardeau et à porter la responsabilité des affaires. Il a toujours cherché à agir du dehors sur la politique, pour en faire un auxiliaire de ses projets religieux. Il n'a jamais sérieusement tenté de prendre lui-même le gouvernail que la violence de son tempérament ne lui aurait pas permis de manœuvrer avec l'habileté requise.

Il en est résulté que, resté volontairement étranger aux

choses de la pratique, l'âge a passé sur lui sans le modifier. Il a vieilli sans mûrir. Il est exagéré à cinquante ans passés comme il l'était à vingt-cinq. Il insultait, il y a trente ans, la magistrature française, dans laquelle il voyait un odieux mélange du laquais et du bourreau, comme il insulte aujourd'hui ses adversaires politiques, qui sont pour lui des flibustiers et des fripons. C'est un vieil enfant, emporté, fantasque, oubliant volontiers le lendemain ce qu'il a dit et même ce qu'il a fait la veille, et chez lequel l'exagération est une habitude et un besoin.

M. de Montalembert se croit très-sérieusement un libéral; il déteste ce qu'il appelle le despotisme impérial, absolument comme s'il n'était pas un des fondateurs de l'Empire; il ne se rappelle plus qu'il était, en 1850, le coryphée le plus ardent de la réaction, qu'il a attaché son nom à toutes les lois restrictives de la liberté, qu'il a applaudi au coup d'État du 2 décembre, qu'il a fait partie de la commission consultative, qu'il se donnait pour le parrain du président de la République, qu'il assistait dans sa voiture aux inaugurations de chemins de fer, qu'il lui délivrait, auprès des catholiques, des certificats de bonne vie et mœurs.

Chose singulière! M. de Montalembert patronnait l'Empire au moment où l'Empire, réagissant violemment contre les dissensions des partis, concentrait toute l'autorité dans les mainsd'un seul homme; aujourd'hui que l'Empire, rassuré sur les intérêts de l'ordre, commence à se tourner du côté de la liberté, M. de Montalembert en a une telle horreur qu'il con-

seille à l'Allemagne de garder son chaos féodal plutôt que de s'engager dans une voie d'unité qui risquerait de la faire ressembler à la France.

Que s'est-il donc passé, et pourquoi M. de Montalembert nous conseille-t-il aujourd'hui de brûler ce que lui-même adorait hier?

Il s'est passé une chose lamentable: M. de Montalembert s'était flatté d'être le mentor du président de la République. Il espérait que, docile à ses conseils, le président, bientôt empereur, allait rendre au clergé sa prépondérance sociale d'autrefois, lui remettre exclusivement l'éducation publique, et subordonner la politique intérieure et extérieure de la France aux intérêts du parti ultramontain et aux préjugés de sacristie.

Hélas! hélas! et quatre fois hélas! l'empereur, tout en faisant beaucoup (beaucoup trop) pour le clergé, a compris ce qu'il y avait de chimérique dans ces réminiscences du moyen âge. Il a voulu être de son siècle, il a poliment remercié M. de Montalembert de ses conseils, et s'est engagé, en Italie et ailleurs, dans la voie que nous savons.

Depuis ce moment, M. de Montalembert est redevenu libéral : il abhorre le despotisme, il l'abhorre à ce point, que l'unité même lui est insupportable, et qu'il préférerait pour la France quelque chose comme le régime de la Confédération germanique, ou les lois politiques du Brunswick ou de la principauté de Waldeck.

C'est pousser loin la rancune; mais le fait est que M. de

Montalembert croit avoir été mystifié, et que sa vanité en est inconsolable.

Ce qu'il y a de personnel dans les colères de l'écrivain se trahit trop vivement à la lecture, pour ne pas nuire à l'effet de ses plus éloquentes tirades. Au moment même où il accable le despotisme de ses malédictions et de ses dédains, on ne peut s'empêcher de se dire en soi-même :

« Vous ne penseriez pas tant de mal du despotisme, ô vertueux ami de la liberté, si le despotisme que vous avez travaillé de vos propres mains à élever sur les ruines de la République, eût voulu seulement écouter vos conseils, livrer la jeunesse à vos préjugés et s'allier à l'Autriche et au pape pour asservir la pensée européenne.

« L'instrument, en lui-même, ne vous déplaisait pas ; seulement vous auriez voulu en tenir le manche et le faire fonctionner à votre service. Vous ne pardonnez pas à la dictature populaire ce que vous auriez pardonné, de reste, à la dictature théocratique. Aussi, croyez-nous, cessez vos plaintes, tout le monde voit dans votre jeu, et vos lamentations n'attendrissent personne. »

Nous avons fait voir, par les antécédents de l'écrivain, qu'il est un mauvais avocat de la liberté. Nous ferons voir, par ses doctrines, qu'il est un mauvais avocat de la Pologne.

18 septembre 1861.

## II

Si M. de Montalembert s'intéresse à la Pologne, ce n'est pas parce qu'elle est opprimée, c'est parce qu'elle est catholique. Si la Russie était catholique et la Pologne dissidente, nous n'oserions répondre que les sympathies de M. de Montalembert ne fussent pas du côté de la foi plutôt que du côté de la justice et du malheur. La souffrance orthodoxe est sûre de trouver le chemin de son cœur. Les souffrances purement humaines le laissent déjà plus froid; que si des libéraux et des libres penseurs souffrent de l'oppression, ils n'ont que ce qu'ils méritent; et si, enfin, le joug qui les écrase est catholique, si le talon posé sur leur tête est celui du successeur de saint Pierre, leur révolte est une impiété.

Le partage et l'asservissement de la Pologne sont aujourd'hui le remords et la préoccupation de l'Europe. Notre cœur saigne au spectacle de cette infortune si noblement supportée, de cette patience indomptable, de cette protestation qu'un siècle d'abandon n'a pas lassée. Mais par quelle singulière contradiction l'écrivain qui sait trouver des accents si éloquents et si émus pour les malheurs de la Pologne, ne trouve-t-il qu'invectives et qu'imprécations contre l'Italie? La Pologne souffre dans sa nationalité, mais chaque

individu du moins peut se réfugier dans sa famille, dans sa religion, dans sa conscience; les baïonnettes russes ne l'y poursuivent pas : et la preuve, c'est que le catholicisme semble avoir été en Pologne le refuge et l'asile de l'âme nationale, c'est que l'espoir de l'affranchissement se transmet héréditairement dans les familles, et subsiste, après un siècle, plus vivace et plus ardent que jamais.

Qui pourrait comparer cet asservissement exclusivement politique, qui laisse l'homme intact, avec l'oppression, à la fois politique et religieuse, extérieure et intérieure qui, à Rome, enveloppe l'être humain tout entier, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, dans un double filet tissé par la police et par la religion? Là, point de recours, point d'asile, point de famille où se mettre à l'abri. Là où le sbire s'arrête, le confesseur pénètre; les secrets de la conscience sont soumis à une discipline publique, les péchés sont traités comme des délits et les sacrements infligés comme des peines. Là, le fils peut être enlevé aux parents, la femme au mari, dans l'intérêt supérieur du salut. La science est incriminée, les pensées dont se nourrit l'Europe civilisée sont repoussées comme des suggestions de Satan, les institutions sur lesquelles repose la politique moderne sont traitées de principes très-pernicieux; la vie morale, intellectuelle et physique de l'homme est administrée souverainement par quelques vieillards ignorants et incapables, dont l'obstination aveugle et stupide est aujourd'hui le scandale de l'Europe intelligente.

De quel droit l'homme qui approuve un pareil régime, qui se fait l'avocat de pareilles turpitudes, vient-il parler au nom de la Pologne? Ne craint-il pas que ses étranges apologies ne nuisent à l'effet de ses accusations, et que l'absence de sens moral qu'il laisse percer dans l'appréciation des choses italiennes n'affaiblisse l'autorité dont il aurait besoin pour échauffer les cœurs en faveur de son héroïque cliente?

Si l'on veut se rendre compte à quel point la préoccupation religieuse fausse les jugements politiques de M. de Montalembert, il suffit de considérer la manière dont il apprécie l'attitude gardée à l'égard de la Pologne par la Prusse et par l'Autriche. L'Autriche est catholique, la Prusse est protestante. Donc, la première doit valoir mieux que la seconde. Aussi sait-il gré à l'Autriche de ce qu'elle fait et de ce qu'elle ne fait pas, et de ce qu'il suppose qu'elle voudrait faire. Il ne peut parler qu'avec « une affectueuse déférence de cette grande et illustre monarchie qui cherche à se renouveler par la liberté. » L'Autriche est un pays « où l'on respire à l'aise, » et peu s'en faut qu'il ne cherche à démontrer « comment l'Autriche est appelée à remplacer la France comme la première puissance parlementaire du continent. » Dans le crime du partage, elle est la moins coupable. « Les nobles remords de Marie-Thérèse la distinguent de l'hypocrisie machiavélique comme du cynisme impie de Frédéric II et de Catherine II, ces dignes idoles de Voltaire. » Si l'Autriche n'a pris aucune part à la récente guerre de Crimée, « c'est

*peut-être* (qui n'admirera ce peut-être!) parce que cette guerre ne devait aboutir à aucune issue vraiment efficace du côté de la Pologne. »

M. de Montalembert est obligé d'avouer, un peu plus loin, que « les dispositions bienveillantes et conciliantes *qu'on voudrait attribuer* à l'Autriche envers la Pologne ne reposent, *jusqu'à présent*, que sur des hypothèses. » Mais l'hypothèse vaut la peine d'être faite : l'Autriche est catholique, et c'est certainement à ce titre qu'elle doit le silence que le catholique écrivain a la charité de garder au sujet des massacres de Gallicie.

Quant à la Prusse, qui est protestante, fille de Frédéric et filleule de Voltaire, il ne se croit pas tenu à lui savoir gré par avance des bons sentiments qu'elle pourra manifester quelque jour. Il dénonce sans ménagement ses efforts systématiques pour dénationaliser la Posnanie : les magistrats exclusivement choisis parmi les Allemands, l'enseignement supérieur donné en langue allemande, les procès plaidés en allemand, le Crédit foncier prêtant aux Allemands pour acquérir pied à pied tout le sol de la province, et le gouvernement employant un fonds de roulement de quatre millions pour acheter à bas prix des propriétés aux Polonais, afin de les revendre aux Allemands. Ces procédés odieux sont flétris sans réserve. La Prusse est protestante : on ne *veut point lui attribuer* de dispositions conciliantes, on ne fait point sur ses sentiments de bienveillantes hypothèses, on ne lui doit que la vérité. Que n'est-elle catholique? Elle aurait pu organiser

la jacquerie dans le grand-duché de Posen, M. de Montalember ne s'en souviendrait pas.

Quel crédit peut-on raisonnablement accorder à une intelligence aussi visiblement faussée par l'esprit de secte? Nous disons l'esprit de secte, quoique ce mot ait la propriété de faire horripiler les dévots catholiques, car on nous concédera bien, nous l'espérons, que l'esprit véritablement religieux n'a rien à démêler avec cette partialité, cet aveuglement volontaire, avec ces balances à faux poids dans lesquelles un fanatisme étroit prétend peser les événements humains. M. de Montalembert vit dans un anachronisme perpétuel; il oublie que le temps des croisades et des guerres de religion est passé; que l'Europe moderne, l'Europe civilisée, étrangère aux haines dévotes et aux passions de petite chapelle, juge les souverains et les cabinets, non d'après ce qu'ils croient, mais d'après ce qu'ils font; non d'après leurs symboles, mais d'après leurs actes.

La justice n'est ni catholique, ni protestante, ni schismatique, ni musulmane; elle est de tous les temps et de tous les pays; elle n'approuve point à Rome ce qu'elle condamne à Varsovie; elle n'excuse point à Vienne ce qu'elle flétrit à Berlin; elle domine toutes les nations, toutes les croyances; elle est humaine et universelle, et professe, avec le poëte de l'antiquité, que rien d'humain ne lui est étranger.

C'est au nom de la justice et de l'humanité, c'est au nom du droit imprescriptible des nationalités qu'il convient de plaider la cause de la Pologne. L'identifier au catholicisme,

n'est-ce pas s'exposer à désintéresser de cette cause sacrée tout ce qui, en Europe, ne professe pas la religion romaine? N'est-ce pas enseigner aux Anglais, aux Russes, aux Prussiens, aux Grecs, qu'ils ne doivent rien à la Pologne, puisqu'elle n'est pas de leur communion? N'est-ce pas rapetisser une grande cause, la particulariser, en altérer les nobles proportions, la faire descendre des sommets lumineux qu'éclaire le sentiment de la justice universelle, pour la compromettre dans les voies obliques et souterraines de l'esprit de secte et de l'esprit de parti?

Catholique, ultramontain, sectaire, homme de parti, M. de Montalembert ne pouvant s'élever à la hauteur de la question polonaise, a cherché à la faire descendre au niveau de ses petites passions; il a fait un pamphlet de ce qui eût pû être un appel irrésistible à la conscience de l'Europe. Il n'a point servi la Pologne. Il a cherché à enrôler ce grand nom au service de ses rancunes. Triste et stérile tentative!

Il nous reste à faire voir, avec plus d'évidence encore, que ce n'est pas pour la Pologne que M. de Montalembert a pris la plume, et qu'il est prêt à abandonner son client dans telle éventualité qu'il ne se fait pas faute de prévoir.

19 septembre 1861.

## III

Il ne faudrait pas que les Polonais se fissent l'illusion de croire que c'est à eux, à leur natinoalité, à leurs malheurs que s'adressent les sympathies de M. de Montalembert. La seule chose que le noble écrivain admire en eux sans réserve et sans restriction, c'est leur orthodoxie. Mais « s'ils avaient le malheur d'approuver ce qui se passe en Italie, c'est-à-dire non plus la délivrance mille fois légitime du joug étranger, mais les attentats les plus révoltants au droit et à l'humanité, mais la destruction de la souveraineté séculaire du pape et de l'indépendance également séculaire des Deux-Siciles, *ils justifieraient tout ce qui a jamais été fait contre eux.* »

« J'ai parlé d'eux jusqu'ici, dit-il ailleurs, avec admiration et confiance, parce que je n'ai parlé que du présent et du passé! Je ne réponds pas de l'avenir. Nul ne sait à quoi peut aboutir le mouvement polonais, *abandonné par l'Europe religieuse et conservatrice, et exploité par la démocratie occidentale : il peut devenir la honte et le fléau du Nord*, comme le mouvement italien, si glorieusement inauguré par Pie IX, est devenu, sous d'autres influences, la honte et le fléau du Midi. »

Cela, certes, serait fâcheux. Mais pourquoi aussi l'Europe

religieuse et conservatrice abandonne-t-elle le mouvement polonais? Pourquoi a-t-elle abandonné le mouvement italien? Pourquoi ne porte-t-elle pas secours à la Pologne? Pourquoi ne montre-elle pour ce pays qu'une sympathie froide et conditionnelle? Pourquoi abandonne-t-elle à la démocratie occidentale l'honneur de proclamer ses droits et de protester contre l'oppression dont il est l'objet? L'Europe religieuse et conservatrice a déjà commis la même faute en Italie, et aujourd'hui elle a la naïveté de s'étonner que l'Italie ait renversé un régime qu'en 1833 M. de Montalembert lui-même flétrissait dans les termes suivants :

« Voyez tous ces indignes souverains de l'Italie, d'une politique si profonde, d'une imagination si merveilleusement féconde pour le malheur de l'admirable race dont ils sont les maîtres, qui ont réussi à faire un enfer politique et intellectuel de ce paradis des nations, et qui ont réduit toutes les âmes fières et libres à maudire cette patrie, la plus belle création du ciel, parce que, comme ils disent avec raison, une tombe n'est jamais une patrie.

» Voyez enfin l'Autriche... Cette grande prêtresse de l'oppression, occupée à contenir la Hongrie avec des baïonnettes italiennes, et l'Italie avec des baïonnettes hongroises..., et ce qu'il y a de plus hideux dans ces raffinements de cruauté et de tyrannie, c'est que ces violateurs de tout ce qu'il y a de saint dans cette vie et dans l'autre, se font une parure de la religion et osent flétrir son nom en l'affichant en tête de leurs traités et de leurs lois. Cet empereur d'Autriche se décore

du nom d'*apostolique* et se fait appeler par le Vatican le fils de prédilectien du saint-siége. »

(Pourquoi le saint-siége consent-il à lui donner ce nom!)

« Ah! certes! quand la Convention décrétait l'abolition de tout culte, quand ses délégués se plaignaient de l'attachement obstiné des Bretons au *ci-devant bon Dieu*, la Majesté divine, la conscience du genre humain étaient moins outragées que lorsque ces assassins des peuples mettent Dieu de moitié dans leurs crimes et lui lancent du sein de leur orgie sanglante une sacrilége prière. Ces hommes-là crucifient une seconde fois le Christ en l'appelant roi. »

Comment l'homme qui a écrit ces pages éloquentes, qui a imprimé une pareille flétrissure aux princes italiens, à l'Autriche, au Vatican lui-même pour ses prédilections impies, peut-il reprocher aux Italiens d'avoir fait justice de tant d'horreurs et de tant de turpitudes? Et que faut-il penser de son amour pour la Pologne, si une simple approbation pour l'Italie, manifestée par les députés polonais des chambres prussiennes, suffit pour glacer ses sympathies et pour amener sur ses lèvres des paroles de défiance et des pronostics injurieux?

Une seule chose égale chez M. de Montalembert son fanatisme catholique, c'est son horreur pour l'unité. Nous l'avons déjà dit, ce qu'il aime dans la Pologne ce n'est pas la justice de sa cause, c'est son catholicisme ardent, comme l'est toujours la religion lorsque chez des peuples opprimés elle se confond avec la cause nationale. Seulement, que les Polonais

se tiennent bien, qu'ils ne s'avisent pas de pactiser, même de cœur, avec l'Italie, ils deviendraient la *honte et le fléau du Nord.* Ce fanatisme religieux porté dans les choses de la politique est déjà une curiosité assez bizarre. Elle s'explique pourtant par les passions religieuses de l'écrivain. Quant à sa haine contre toute grande unité politique, on ne sait en vérité comment l'expliquer.

M. de Montalembert voit l'Allemagne affaiblie par des divisions absurdes, découpée en une quarantaine de petits États, rêver l'unité, aspirer à devenir un grande puissance, à compter en Europe. On concevrait à la rigueur qu'il s'en inquiétât au point de vue français, quoique bien des choses aient changé dans le monde et dans ce qu'on appelait l'équilibre de l'Europe; mais cette idée ne lui vient même pas à l'esprit. En revanche, il ne doute pas, si l'unité de l'Allemagne venait à se réaliser, que la Pologne ne fût appelée à en profiter, et que la reconstitution de son indépendance ne dût en recevoir un grand secours; et pourtant l'unité allemande ne se présente à la pensée de M. de Montalembert que comme une monstruosité effrayante.

« J'ai lu, dit-il, dans la capitale de la Bavière, celui des États allemands qui résistera le plus vaillamment à la piémontisation de l'Allemagne, ces paroles d'un journal qui circule librement dans la Confédération : « Si nous avions seulement un Cavour pendant six mois, l'Allemagne serait faite. »

A quoi M. de Montalembert ajoute :

» Quand on forme de pareils vœux, on mérite de les voir écoutés, et nous vivons dans un temps où l'on trouve toujours quelqu'un pour exaucer des vœux criminels. »

En vérité, nous ne comprenons plus et nous allons avoir besoin d'interprètes. Qu'y a-t-il donc de si criminel pour des Allemands à désirer que l'Allemagne, qui compte quarante millions d'âmes, forme un grand État, au lieu de trente-six ou de quarante? Pourquoi ce qui a fait la gloire des rois et des hommes d'État de l'ancienne France, c'est-à-dire la formation de l'unité nationale, serait-il un crime de l'autre côté du Rhin? Est-ce parce qu'il faudrait passer par-dessus les droits sacrés et imprescriptibles des principicules de Waldeck ou d'Anhalt? Mais nos ancêtres ne se sont pas arrêtés devant ceux des ducs de Bourgogne ou de Bretagne! Ils ont fait la France! Pourquoi les hommes d'État contemporains ne feraient-ils pas l'Allemagne? Cavour a bien fait l'Italie, et, en dépit des dévots anathèmes de M. de Montalembert, l'histoire le glorifiera pour cette grande œuvre.

Faut-il supposer que le travail de l'unité italienne, ayant porté malheur à un gouvernement « qui se fait une parure de la religion, » il en résulte dans l'esprit du noble écrivain un préjugé hostile à toute tendance unitaire, même lorsqu'elle ne peut nuire à la papauté? ou bien serait-ce que le mouvement unitaire de l'Allemagne, cherchant à s'abriter sous le drapeau de la Prusse protestante, la conscience catholique de M. de Montalembert en augure mal pour les destinées de la communion qui lui est chère?

Cela pourrait être, mais il faut le deviner. Toute cette sombre diatribe est obscure comme un oracle. M. de Montalembert, cela n'est que trop évident, ne comprend plus son siècle, et son siècle ne le comprend pas davantage. Ce sont des idées, des sentiments, des doctrines d'un autre temps; c'est un écho affaibli du moyen âge, c'est le chantre des choses en train de périr, c'est le Jérémie de l'Europe féodale. Nous pouvons admirer ses phrases éloquentes, éprouver de la curiosité pour ses doctrines; mais nous commençons à ne plus le comprendre, et, dans quelques années, il aura besoin de commentateurs.

21 septembre 1861.

# DE LA CRÉATION DE QUELQUES NOBLES

*L'Indépendance belge*, qui a souvent de bonnes informations, nous annonçait hier qu'il est fortement question, en ce moment, de la création de quelques titres de ducs qui seraient conférés à quelques-uns des principaux dignitaires de l'Empire. Seulement, comme on ne peut multiplier à volonté les lieux et les événements historiques, les nouveaux ducs prendraient tout simplement le nom de leur maison de campagne. *Todo puede ser*, tout est possible, comme disent les Espagnols, et nous ne possédons, sur cette grave éventualité, aucun renseignement qui nous permette de confirmer ou de démentir les assertions de *l'Indépendance belge*.

Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que si l'événement annoncé se produisait, les titulaires n'en seraient pas plus illustres, et l'Empire en serait peut-être un peu moins populaire.

La noblesse aujourd'hui n'est plus qu'un souvenir. Un usage très-naturel, et admis par nos mœurs, autorise encore les descendants des anciennes familles à porter de vieux titres, qui ne représentent plus que des mots; on admet moins facilement la création à nouveau de ces titres surannés dont nous avons toutes les peines du monde à comprendre le sens véritable. Combien trouverait-on aujourd'hui, dans notre société laborieuse, de gens en état de nous expliquer la différence qu'il pouvait y avoir autrefois entre un duc et un comte?

Ce sont des mystères historiques réservés aux savants. Toutefois, en s'appliquant un peu, on finirait par trouver qu'un duc était un chef militaire, *dux*, et qu'un comte, *comes*, était un compagnon du roi, un homme attaché à sa personne. Les choses furent ainsi à l'origine, à cette époque tant regrettée de *l'Union* et de *la Gazette*, où il y avait des duchés et des comtés, c'est-à-dire des circonscriptions et des dotations territoriales attachées à l'exercice de ces fonctions alors très-réelles.

Mais assemblez toutes les académies de la terre et demandez-leur quelle différence il y a aujourd'hui entre un duc et un comte, elles donneront toutes leur langue aux chiens. Qu'est-ce qu'un duc sans duché et un comte sans comté? et, sauf les armoiries peintes sur la voiture et la petite vignette brodée sur le coin du mouchoir, comment distinguer l'un de l'autre? Grave problème!

« Nous trouvons aussi illogique, disait en 1844 un publi-

ciste aujourd'hui très en crédit, de créer des ducs sans duché que de nommer des colonels sans régiment; car si la noblesse avec priviléges est opposée à nos idées, sans priviléges elle devient ridicule. »

Or, il se trouve que la noblesse de nouvelle fabrique a, tout à la fois, trop peu de priviléges pour être imposante et avoir du prestige, et assez de petits avantages abusifs pour froisser le sentiment d'égalité ombrageuse qui est propre à notre pays. Un duc, qui paye ses impôts comme tout le monde, et qui, au besoin, est justiciable du sergent de ville et de la police correctionnelle comme le commun des martyrs, n'est pas fait pour entourer le trône d'une auréole bien éblouissante; il n'est rien par lui-même et n'a qu'une force d'emprunt. En tant que duc, il ne peut rien et ne sert à rien. Toutefois, s'il est personnellement distingué, s'il a rendu des services, l'opinion l'accepte et ratifie son titre, sans trop demander à le comprendre.

A la première génération, tout va passablement; mais à la seconde, il se trouve qu'il y a là une nichée de petits ducs, tout titrés, qu'il faut pourvoir, et qui, sous le prétexte qu'ils sont le plus bel ornement du trône, considèrent toutes les hautes fonctions de l'administration et de la diplomatie comme leur patrimoine naturel. Il ne faut pas que les vieux serviteurs de l'État, blanchis sous le harnais, essayent de disputer les fonctions qu'ils méritent depuis vingt ans à ces aimables jeunes gens qui n'ont besoin de rien savoir, et qui, après trois mois passés à tailler des plumes dans les

chancelleries, sont priés de vouloir bien, pour faire honneur à leurs nobles parents, accepter la croix de la Légion d'honneur et successivement toutes les décorations de l'Europe, en attendant le moment où, après avoir fini leur stage diplomatique dans les coulisses de l'Opéra et avoir fait le désespoir de deux ou trois ambassadrices, ils auront la chance de rencontrer quelque marchand retiré, quelque Georges Dandin vaniteux qui sera trop heureux de leur léguer sa fortune gagnée par le travail, sous la seule condition, trop facile à remplir pour un homme si aimable, de faire le bonheur de sa fille.

Le malheur, c'est qu'après avoir enlevé au pas de course les préfectures et les ambassades, ces enfants de la faveur ne trouvent rien de mieux, pour vieillir leur écusson, que d'arborer tous les préjugés des vieux nobles et de cracher avec mépris sur ces généreuses idées d'égalité inventées par la Révolution française, sans lesquelles ils ne seraient rien, sans lesquelles leurs nobles parents seraient peut-être encore occupés quelque part à balayer le crottin dans les écuries de leurs anciens maîtres.

Si l'on tient à le savoir, voilà surtout pourquoi la France démocratique se défie de toutes ces mascarades de noblesse.

« En fait de politique, nous ne comprenons que les systèmes clairs et nets. Si le gouvernement veut reconstruire l'édifice que les rois et les peuples ont mis cinq cents ans à abattre, qu'il adopte les mesures les plus propres à amener ce résultat; qu'il donne à tous ces nobles, en premier lieu,

le baptême de la gloire, car sans prestige point de noblesse; qu'il leur donne de vastes propriétés territoriales, car sans richesse point de noblesse; qu'il rétablisse le droit d'aînesse, et que l'aîné seul, comme en Angleterre, hérite du titre, car sans cette disposition. qui isole le chef de la famille et confond ses frères avec le reste du peuple, l'influence se divise et la noblesse s'éloigne trop peu des plébéiens; qu'il exécute tout cela, nous le combattrons, mais nous avouerons néanmoins qu'il est logique, et nous reconnaîtrons que l'édifice qu'il veut bâtir aura un corps et une tête. Mais faire à la sourdine quelques petits ducs, quelques petits comtes, qui seront sans autorité et sans prestige! c'est froisser, sans but et sans résultat, les sentiments démocratiques de la majorité des Français; c'est condamner des vieillards à jouer à la poupée.

« Quant à nous, nous voudrions qu'au lieu de faire quelques nobles, le gouvernement prît la résolution d'en faire des milliers et des millions. Nous voudrions qu'il prît à tâche d'anoblir les trente-cinq millions de Français, en leur donnant l'instruction, la morale, l'aisance, biens qui, jusqu'ici, n'ont été l'apanage que d'un petit nombre, et qui devraient être l'apanage de tous. »

Qui a écrit ces lignes aussi sensées qu'éloquentes? L'Empereur. — Sur ce seul rapprochement, nous ne croyons pas à la création de ducs dont nous menace *l'Indépendance belge*.

18 octobre 1861.

# LA MAISON D'ORLÉANS

## DEVANT LA LÉGITIMITÉ ET LA DÉMOCRATIE

PAR M. LAURENT (DE L'ARDÈCHE)

Un des phénomènes les plus curieux et les moins observés de l'histoire est certainement cette espèce de mariage qui se contracte, à de certaines époques, entre un peuple et une famille, et qui donne lieu à ce qu'on appelle la fondation d'une dynastie. Cette alliance est d'ordinaire contemporaine de quelque grande transformation sociale. La conversion des barbares au christianisme paraît avoir été la raison d'être des Mérovingiens; la formation de la féodalité, celle des Carlovingiens. La constitution de l'unité française a été la tâche léguée par Hugues Capet à tous ses descendants. L'œuvre accomplie, la race choisie languit comme épuisée et disparaît bientôt.

Quelle que soit la forme que revêt cette adoption d'une famille souveraine par une nation, l'instinct y joue un grand rôle. D'éclatants services, une secrète conformité entre le génie de la famille élue et les besoins de l'œuvre à accomplir, une sorte de désignation anticipée résultant des événements eux-mêmes, y font plus que l'examen et la délibération. Quant à la durée probable de la dynastie une fois élevée sur le trône, elle dépend de sa fidélité à la mission qu'elle a reçue, de son dévouement sans arrière-pensée à la tâche qui lui est dévolue, de ce qu'on pourrait appeler la sincérité de sa vocation. Les faux-semblants, les grimaces, les comédies ne servent de rien. On ne ruse pas avec la logique de tout un peuple. Les équivoques, les retours en arrière, les irrésolutions ne servent qu'à attester la vanité, l'illégitimité des prétentions dynastiques. Fonder une dynastie, c'est deviner l'énigme politique de toute une époque. Tant pis pour qui hésite et se trouble : il sera dévoré par le sphinx populaire.

Plusieurs publications récentes ont ramené l'attention sur la famille d'Orléans. Les mémoires de M. Guizot, un violent pamphlet légitimiste de M. Crétineau-Joly, annoncé, par distraction sans doute, dans *le Journal des Débats*, l'ouvrage plus impartial et plus calme de M. Laurent, dont nous nous occupons ici, ont soulevé dans la presse de vives discussions sur le mérite et la valeur royale de la maison d'Orléans. Puisque l'occasion s'en présente, nous voudrions nous expliquer à notre tour sur ce sujet délicat, avec tous les égards qu'on doit à l'honorabilité des caractères et à la grandeur des

infortunes, mais avec la fermeté qui est un devoir vis-à-vis de candidatures visiblement persistantes, et d'un travail de propagande qui cherche à peine à se dissimuler.

Issue de Monsieur, frère de Louis XIV, dont il est inutile de rappeler le caractère et les mœurs, la famille d'Orléans a toujours vécu près du trône, qu'elle n'a cessé de convoiter. Elle y toucha un instant dans la personne du régent, le poursuivit dans celle de Philippe-Égalité, et finit par s'y asseoir dans la personne de Louis-Philippe. Ceux qui seraient curieux de rechercher les commencements, de scruter les origines, peuvent consulter le livre de M. Laurent; ils y trouveront de précieux témoignages contemporains. Pour nous, sans remonter jusqu'aux ancêtres, nous nous bornerons à étudier la figure du roi Louis-Philippe, du seul membre de la famille d'Orléans qui ait occupé le trône. Cette étude a son intérêt. Ce n'est pas en vain qu'un homme assiste aux plus grands événements de l'histoire. La part qu'il y prend, l'esprit qu'il y porte, les préoccupations qu'il manifeste, permettent, mieux que les inductions les plus ingénieuses, de déterminer le caractère et la portée de cet homme, de voir s'il est l'héritier d'une vieille famille ou le fondateur d'une famille nouvelle, s'il représente l'épanouissement suprême de la dernière branche du vieux arbre royal, ou la greffe féconde qui doit faire fleurir l'avenir sur le tronc rajeuni du passé.

Né en 1773, Louis-Philippe avait seize ans quand éclata le glorieux mouvement de 89. Il avait vingt ans à la mort

de Louis XVI. Sa situation était difficile. Fils d'un père ambitieux et compromis, ambitieux lui même, trop intelligent pour ne pas comprendre la portée de la révolution qui commençait, avide de la popularité qu'elle devait faire rejaillir sur ses adhérents, trop jeune pour la conduire, ou même pour y jouer un premier rôle, dépourvu de cet ascendant que donne le caractère et que l'habileté ne supplée pas, Louis-Philippe commença dès lors cette existence agitée, inquiète, équivoque, dont l'empreinte devait se retrouver plus tard dans sa carrière royale.

Affilié au club des jacobins, assidu aux séances de la Convention, soldat et général de la République, ami de Dumouriez, conspirant avec lui, et forcé de s'enfuir à l'étranger après la découverte du complot formé avec le concours de l'Autriche, pour mettre sur sa tête la couronne de Louis XVI; proscrit, errant, retrouvant dans l'exil les princes de la maison de Bourbon, et reprenant à leur égard le rôle et l'attitude d'un premier prince du sang; sollicitant de la coalition, en 1808, l'honneur de servir en Espagne contre la France, s'humiliant devant l'Angleterre qui repoussait ses services avec défiance, — il rentre en France à la suite des Bourbons en 1814, tout en séparant déjà sa cause de la leur, et en convoitant le trône pour son propre compte; après la seconde Restauration, il caresse l'opposition libérale et s'incline très-bas devant Charles X; enfin, en 1830, il reçoit, le 2 août, de Charles X le titre de lieutenant général du royaume, et s'en sert dès le lendemain pour le chasser de France.

Une seule pensée, une idée fixe, la poursuite du trône, a servi de lien à cette existence décousue et contradictoire. Pour y parvenir, il invoque indifféremment, suivant les circonstances, les principes de la légitimité et les souvenirs de la Révolution, la filiation d'Henri IV et les trophées républicains de Jemmapes et de Valmy.

Son but est atteint, le voilà roi. Malheureusement, cette même équivoque qui lui a servi de marraine toute sa vie, préside à son royal avénement. S'il règne, est-ce *quoique* ou *parce que* Bourbon? On n'a jamais pu le savoir, *et adhuc sub judice lis est.* Est-il l'élu du peuple? Non. Le successeur légitime de Charles X? Pas précisément. Quoi donc? Il est quasi légitime.

Louis-Philippe n'était pas un mauvais homme. Il était humain. Il répugnait à l'effusion du sang, et on assure qu'il n'a jamais rejeté un seul recours en grâce sans avoir revu lui-même tout le procès. Il était régulier dans ses mœurs, bon père, presque trop bon père de famille, et pourtant peu de souverains ont été en butte à autant de haines. Pendant quatre ans, de furieuses émeutes républicaines l'ont tenu en échec; les légitimistes, la duchesse de Berry en tête, ont soulevé la Vendée. On eût dit qu'aucun parti sérieux ne voulait abdiquer devant lui et le reconnaître, même comme gouvernement de fait. Sept ou huit assassins ont attenté à ses jours, à toutes les époques, au commencement, au milieu, à la fin de son règne. Le gros du pays l'acceptait, le tolérait, mais ne l'aimait point. C'était un moyen d'ordre, un préser-

vatif contre l'anarchie, un pis-aller, rien de plus, rien de moins.

La France sentait instinctivement qu'en s'asseyant sur le trône, le roi de Juillet n'y avait rien apporté de nouveau, aucun principe fécond, aucun de ces instincts puissants qui sont la raison d'être d'une dynastie, et qui taillent de la besogne à plusieurs générations de rois. Il pouvait prendre lui-même l'initiative des réformes, verser, tous les cinq ou six ans, quelque cent mille électeurs dans le corps électoral et élargir ainsi la base de son pouvoir; il pouvait honorer et faire respecter par l'Europe la Révolution qui lui avait livré le trône; il pouvait se considérer comme le précurseur de la démocratie et préparer de longue main son avénement politique. Mais aucune pensée vraiment royale ne hantait cette intelligence souple, mais vulgaire.

Occupé à déjouer les intrigues et à neutraliser les rivalités de son entourage parlementaire, répétant à satiété, à tous ses agents diplomatiques, ce conseil qui résumait toute sa politique extérieure : « Surtout ne me faites pas d'affaire; » il semblait qu'arrivé sur le trône, il ne songeât plus qu'à s'y reposer. Malheureusement quand on ne fait pas la besogne de son temps, elle se fait contre vous. C'est ce qui arriva à Louis-Philippe. A force de tout neutraliser, de tout empêcher, d'atermoyer toutes les questions, il poussa à bout la patience du pays; il vit ses partisans, jusqu'alors les plus dévoués, se tourner contre lui, la garde nationale croiser la baïonnette contre l'armée qui le défendait, et tomba sans avoir

pu se décider ni à remonter franchement, ni à descendre le courant.

Pour quiconque aura suivi dans le livre de M. Laurent, et d'après les lettres de Louis-Philippe lui-même, cette longue suite de contradictions, ces avances alternatives faites tantôt à la légitimité, tantôt à la Révolution, il demeurera évident que ce n'est point un principe nouveau, mais simplement un expédient de circonstance qui a fait son avénement sur le trône en 1830 pour finir en 1848. Ce n'a point été, comme le croyait M. Guizot, une dynastie qui commençait : c'était une vieille famille qui finissait dans une de ses branches collatérales.

L'esprit qui a présidé, en 1830, à la naissance de la *meilleure des républiques* est le même qui préside aujourd'hui à la *fusion*, c'est le génie de l'équivoque et l'exploitation habile d'une situation ambiguë. Aussi l'orléanisme, considéré comme système, n'a-t-il jamais été qu'un expédient de transition, le zéro qui tient la place du chiffre, un chapeau posé sur le trône pour y garder une place vide, un juste-milieu négatif qui n'a ni le respect du passé, ni l'intelligence de l'avenir.

Sous ce rapport, l'étude des documents publiés par M. Laurent nous paraît décisive.

27 novembre 1861.

# LES LOIS SUR LA PRESSE

## I

Depuis quelque temps, il pleut des procès de presse. Serait-ce que les journaux, subitement pris de vertige, ébranleraient, comme Samson, les colonnes du temple, et menaceraient de faire crouler, sous leurs assauts répétés, le sanctuaire auguste qui abrite dans ses profondeurs vénérées, la religion, la famille et la propriété? Non; jamais les journaux n'ont été plus prudents, plus timides. Loin d'attaquer les bases de la Constitution, ils osent à peine critiquer les actes du pouvoir.

Profondément pénétrés du sentiment de leur faiblesse et de leurs destinées précaires, ils n'essayent pas d'escalader les cimes ardues de la philosophie politique. Ils marchent modes-

tement derrière le pouvoir, recueillant ses paroles, interprétant ses actes, tâchant d'y découvrir une pensée qui trop souvent leur échappe. Tant d'humilité, de discrétion, de résignation, devrait, ce me semble, les désigner plutôt aux modestes couronnes des prix de vertu qu'aux foudres du parquet; et pourtant nous n'avons pas appris qu'aucun journaliste ait encore été couronné par l'Académie française, tandis qu'il est peu de jours où l'on ne puisse en voir quelques-uns errer au palais de justice, aux abords de la police correctionnelle ou du cabinet des juges d'instruction.

La loi est dure pour le journaliste. Pour créer son journal, il ne lui suffit pas d'avoir l'oreille du public, d'avoir montré du talent, de l'aptitude, du caractère, d'avoir inspiré de la confiance à des actionnaires, toujours défiants et pour cause; il faut encore qu'il obtienne du ministre l'autorisation de paraître. S'il échappe aux refus, aux conditions injurieuses pour son indépendance, il faut qu'il dépose au Trésor un cautionnement de cinquante mille francs qui garantisse la moralité de sa conduite et réponde des amendes qui lui seront certainement infligées.

Une fois parvenu à ce point fortuné que si peu de privilégiés peuvent atteindre, il voit se dérouler devant lui une double perspective de pénalité. D'une part, le ministre de l'intérieur peut à son gré l'avertir, le suspendre, le faire supprimer par décret; de l'autre, le ministre de la justice, par l'intermédiaire des parquets, tient constamment suspendu sur sa tête le redoutable arsenal des peines inventées,

conservées et accrues par tous les régimes. Le tout sans préjudice de l'action civile de tous ceux qui voudront se dire lésés par le journal, et sans que les sévérités administratives puissent paralyser l'essor des poursuites judiciaires, et réciproquement.

De son côté, le ministre des finances, jaloux de contribuer pour sa part à la sécurité sociale et de compléter l'œuvre de ses deux collègues, trouve sage de frapper d'un impôt de 66 p. 100 du prix de revient les produits de cette industrie maudite. Sur les 15 centimes que le journal se vend au public, il y en a 10 pour le gouvernement. On voit que, par ce temps de libre-échange qui court, l'abolition des droits prohibitifs n'a pas encore pénétré jusqu'au domaine de la pensée.

Tout citoyen a son domicile et appartient à la juridiction des juges de son domicile. Mais le droit commun n'est pas fait pour le journaliste. Son domicile, à lui, est partout où son journal pénètre; ses juges sont ceux qu'il plaît à ses adversaires de choisir. Si un monsieur de Digne ou de Quimper-Corentin se croit ou veut se croire offensé par une phrase écrite à Paris, il faut que le journaliste parisien se transporte à Digne ou à Quimper-Corentin, qu'il aille se présenter devant des juges inconnus, loin de toutes ses relations, de tous les témoins quotidiens de son honorabilité, afin que la prévention, la malveillance et la haine aient plus beau jeu contre lui.

Mais ce n'est pas tout : la publicité des débats, cette sauve-

garde de l'innocence, ce palladium de la vérité, cette précieuse conquête de 89, n'existe plus pour le journaliste qu'illusoire et tronquée. Les portes de l'audience ne sont pas précisément fermées, la pudeur du législateur n'a pas précisément ordonné le huis-clos, mais le compte rendu des débats est interdit. Un assassin, un parricide peut faire publier sa défense; tous ceux qui ont appris ses infortunes judiciaires pourront lire les plaidoiries. Il sera loisible à son avocat de faire comprendre au public les excuses, les circonstances atténuantes, les entraînements qui peuvent diminuer l'énormité du crime. Mais de pareilles facilités ne sauraient sans danger être accordées à cette bête malfaisante et maudite, à ce produit détestable de la civilisation moderne qui s'appelle un journaliste. Pour lui, pas de publicité, pas de compte-rendu des débats, rien qui puisse atténuer l'horreur de son forfait. Sa bonne foi, sa loyauté, ses intentions seront suspectées, dénoncées publiquement au monde entier; mais lui ne pourra faire valoir ses moyens, ses excuses. Condamné par le texte impassible d'une loi de dictature, il sera silencieusement étranglé entre deux portes, sans même pouvoir faire retentir à l'oreille de ceux qui l'estiment et qui l'aiment, ce cri suprême de l'honneur qui survit à la condamnation.

Mis au monde ou toléré par un acte de bon plaisir, soumis au monopole, écrasé par la fiscalité, exclu par la justice humaine des garanties concédées aux criminels, incessamment menacé par l'arbitraire de l'administration, on se demande

parfois comment on peut trouver encore un mortel assez abandonné du ciel et des hommes pour s'accommoder des disgrâces d'une pareille profession.

Sans doute ces dures conditions sont bien faites pour décourager les caractères faibles, les vocations équivoques ou intéressées; mais elles ne font que donner une trempe nouvelle aux journalistes de race et de vocation.

Quoi qu'on en puisse dire, quoi qu'aient pu inventer contre la presse des législateurs effarouchés, c'est un beau métier que le nôtre! Assister, spectateur désintéressé, aux grands événements du plus grand des siècles, à la chute d'un vieux monde et à la naissance d'un monde nouveau; chercher à déchiffrer et à interpréter la pensée providentielle qui fait jouer les ressorts de la politique, aider au besoin les idées justes ou utiles, combattre celles qui sont fausses ou dangereuses; voir la fin des courtes prospérités de la violence et la ruse sans principes s'embarrasser dans ses propres piéges, étudier les instincts de son pays, pressentir ses opinions, les lui renvoyer formulées, et reconnaître à ses acclamations qu'on a su le deviner et le comprendre; vivre dans une étroite communion de sentiments et d'idées avec une famille d'élection dont le cœur vibre à l'unisson du nôtre, si ce n'est là la destinée qu'on a su se faire, du moins c'est celle qu'on rêve, et dont l'idéal à peine entrevu suffit pour soutenir le journaliste contre les rigueurs de la législation, contre l'arbitraire administratif, contre le spectacle écœurant de toutes les intrigues, de toutes les défail-

lances, de toutes les platitudes qui sont comme l'envers des grands événements humains.

Mais il est temps de mettre un terme à ces effusions naturelles d'un repris de justice, et d'examiner de plus près quelques-unes des dispositions des lois qui nous régissent.

1er janvier 1862.

## II

### LA SIGNATURE

Ce que nous attaquons dans les lois sur la presse, ce n'est pas leur sévérité. La presse est une arme si puissante, il est si facile d'en abuser, et l'abus qu'on en fait peut produire de si grands maux, que nous ne saurions trouver mauvais que la société se mette en garde et prenne ses précautions. Nous irons plus loin; nous admettons parfaitement qu'un gouvernement une fois établi ne laisse pas discuter son principe. Le premier besoin d'une société, c'est de vivre; avant de se perfectionner, il faut être, il faut fonctionner, et la recherche des améliorations à venir ne doit pas servir de prétexte pour désorganiser le présent.

Ces doctrines, nous le savons, paraîtront fort relâchées aux amis de la liberté absolue; mais nous croyons peu au

règne de l'absolu dans l'ordre des choses humaines; et, à tout prendre, moins nous nous serons montrés exigeants sur toutes les libertés qui peuvent inquiéter la sécurité sociale, plus nous aurons acquis le droit de requérir sévèrement contre les dispositions qui gênent la liberté de l'individu, sans aucune espèce de profit possible pour la société. Ce que nous attaquons encore une fois, ce n'est pas la sévérité des lois, c'est leur esprit hostile, tracassier, gratuitement vexatoire.

Au premier rang de ces dispositions hostiles et malveillantes, il faut ranger la signature obligatoire des articles de journaux. La loi du 16 juillet 1850, qui l'a instituée, a été une loi de colère et de réaction, votée sur l'initiative de deux légitimistes, MM. de Tinguy et Laboulie, dans le but avoué de désorganiser les journaux et de leur enlever toute force et tout caractère collectif.

« Là où les révolutions ont supprimé la pensée du devoir, la pensée de Dieu, disait M. de Tinguy, il faut mettre *le gendarme, l'amende et la prison.* Nous y sommes forcés; ainsi, je suis parfaitement convaincu de ceci : c'est que plus on veut marcher dans la voie révolutionnaire, *plus il faut de despotisme qui pèse sur les peuples*, parce que le lien moral est relâché. »

Une circonstance remarquable signala le vote de cette loi : c'est que, présentée et soutenue par les plus ardents légitimistes, ainsi que par quelques membres de l'extrême gauche, qui y voyaient un élément de moralisation pour la presse,

elle fut combattue par tous les partisans du président, c'est-à-dire par les députés Abbatucci, Baroche, Bineau, Napoléon, Antoine et Lucien Bonaparte, Casabianca, Chasseloup-Laubat, Dumas, Faucher, Achille Fould, Montebello, Morny et Rouher. M. de Chasseloup-Laubat, rapporteur, eut beau déclarer que la loi, désirable en principe, rencontrerait dans l'application d'insurmontables difficultés, la majorité ne lui laissa pas achever son discours, et vota d'entraînement cette loi que les partisans du gouvernement présidentiel déclaraient inexécutable.

Hâtons-nous de le dire, la loi sur la signature n'a pas produit tout le mal qu'en espéraient ses auteurs. On voulait désorganiser les journaux, leur enlever le caractère collectif et anonyme qui, croyait-on, faisait toute leur force. Or, en fait, on n'a point désorganisé les journaux; on a seulement émancipé les journalistes. Avant la loi Tinguy, le rédacteur en chef seul avait un nom. *Le Journal des Débats* était le journal de M. Bertin; *la Presse*, le journal de M. de Girardin, etc.; grâce à cette loi, à côté du rédacteur en chef, ses collaborateurs ont pu se faire connaître et conquérir personnellement les sympathies des lecteurs. Nous croyons qu'elle a contribué également à introduire dans la polémique plus de modération et de respect de soi-même, en sorte que, si elle n'a pas produit tout le mal qu'en espéraient ses auteurs, elle a produit, à d'autres égards, un bien qu'ils n'en attendaient pas.

Appliquée dans des limites raisonnables, la loi sur la si-

gnature ne nous gênerait nullement; mais ce qu'elle a de fâcheux, c'est que la généralité de ses prescriptions la fait se heurter chaque jour à des impossibilités.

Par exemple, il est clair qu'un correspondant de Rome ou de Varsovie ne peut pas, vu la nature des choses qu'il a à raconter, signer son nom dans un journal de Paris, sans s'exposer aux plus grands dangers. Qu'en résulte-t-il? c'est qu'on élude, on fraude la loi. L'usage s'est établi de signer ces correspondances : « *Pour extrait*, un tel, » bien qu'il n'y ait pas d'extrait et que la lettre soit souvent imprimée sans qu'on y change une syllabe.

Voilà onze ans tout à l'heure que cette coutume est en vigueur dans tous les journaux de France, de toutes les opinions. La justice, qui sent elle-même l'impossibilité de faire exécuter la loi, ferme les yeux. Seulement, de temps en temps, sans qu'on sache pourquoi ni à quelle occasion, la justice se réveille, mande un journaliste et lui fait un procès parce qu'il a signé des correspondances : « *Pour extrait*, » ou « *Pour copie conforme.* » C'est bien de la bonté à elle de ne faire qu'un procès; car elle pourrait, de compte fait, en intenter au moins trois cent soixante par an à chaque journal (il y a cinq jours fériés).

Établir une loi inexécutable, la laisser violer tous les jours, puis se réveiller en sursaut, la faire exécuter par hasard, une fois tous les deux ou trois ans, et se rendormir ensuite, nous ne savons pas si c'est là une méthode bien recommandable, et qui soit propre à ajouter beaucoup au pres-

tige du pouvoir, de la magistrature et de la loi elle-même. Si la loi est bonne et praticable, il faut l'observer tous les jours; si elle ne l'est pas, il faut la modifier dans ses parties défectueuses. Voilà ce que disent et répètent sans cesse la justice et le bon sens.

Mais maintenir une disposition impraticable, déclarée tello dans la discussion de la loi, prouvée telle par une pratique de près de douze ans, puis l'oublier à l'ordinaire, et s'en souvenir par accès, cela donne lieu à toutes sortes de mauvais commentaires et de mauvaises suppositions. On ne se demande pas pourquoi le pouvoir oublie la loi, cela s'explique de reste, puisqu'on sait qu'elle n'est pas applicable.

Mais on se demande pourquoi il s'en souvient, pourquoi surtout il s'en souvient à l'égard de tel journal, quand il continue à l'oublier à l'égard de tous les autres; pourquoi, s'en étant souvenu aujourd'hui, il recommence à l'oublier demain, pour s'en souvenir encore dans deux mois; et comme il est difficile d'expliquer ces contradictions par la raison de droit, qui est et demeurera toujours la même, les imaginations s'égarent à la poursuite d'autres explications qui ne devraient pas figurer en pareille matière.

On remarque de plus que l'exemple de la violation de la loi est donné par *le Moniteur*, qui ne devrait être dispensé de la signature que dans sa partie officielle, la seule qui soit infaillible, et qui s'en dispense également dans sa partie non officielle; on se dit que ces rigueurs intermittentes, à propos de la réalité des signatures, sont d'autant plus singulières,

qu'il est beaucoup de journaux où la fausse signature trône en permanence au vu et au su de tout le monde ; qu'il en est d'autres qui se servent de signatures non-seulement fausses, mais impossibles, et que la justice, qui a le bon goût et le bon sens de tolérer ces violations nécessaires d'une loi inexécutable, ferait mieux, après avoir toléré des énormités, de fermer les yeux sur les peccadilles.

Tout cela, nous le répétons, est fâcheux. La loi doit d'abord être raisonnable et possible ; il faut ensuite qu'elle soit égale pour tout le monde ; son impassibilité sereine doit être à mille lieues de tout esprit de tracasserie et de vexation, et son sanctuaire doit rester inaccessible aux capricieux accès du bon plaisir et aux influences vexatoires de la politique.

Enfin, ce qui ajoute à la curiosité du spectacle, c'est de voir le pouvoir actuel se servir d'une loi votée malgré lui, à une époque de trouble et de frayeur, et se servir en temps de calme, contre ses propres partisans, de cette arme forgée par ses adversaires.

Nous ne dirons pas avec Figaro : « Qui est-ce qu'on trompe ici ? » Il est évident qu'on ne trompe personne. Quant à savoir qui se trompe et qui fait fausse route, est-il nécessaire de le demander ?

5 janvier 1862.

## III

### LE DÉLIT DE FAUSSES NOUVELLES

L'article 15 du décret du 17 février 1852, promulgué à l'époque dictatoriale où le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif étaient réunis dans la main du président de la république, est ainsi conçu :

« La publication ou la reproduction de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers, est punie d'une amende de cinquante à mille francs.

« Si la publication ou reproduction est faite de mauvaise foi, ou si elle est de nature à troubler la paix publique, la peine sera d'un mois à un an d'emprisonnement, et d'une amende de cinq cents à mille francs. Le maximum de la peine sera appliqué, si la publication ou reproduction est tout à la fois de nature à troubler la paix publique et faite de mauvaise foi. »

Ce qui frappe tout d'abord dans cette rédaction, c'est l'incroyable généralité des termes. Ainsi, la publication ou reproduction de toute nouvelle fausse doit être punie, lors même qu'elle serait faite de bonne foi, lors même que la

nouvelle serait insignifiante et ne nuirait à personne, lors même qu'elle ne serait pas de nature à troubler la paix publique, lors même que personne, en particulier, ne s'en plaindrait. Ce n'est pas le mal produit, ce n'est pas l'intention mauvaise qui constitue le délit; c'est la simple inexactitude à l'occasion du fait le plus insignifiant.

Avec une pareille législation prise à la lettre, le métier de journaliste est absolument impossible, car qui peut se flatter d'éviter toute erreur dans les mille et mille détails dont se compose l'ensemble d'un journal? On nous dit qu'un crime a été commis à Montpellier, tandis que c'est à Cette que le fait a eu lieu. Pourquoi ne croirais-je pas que c'est à Montpellier? Rien ne me met sur la voie de l'erreur. C'est égal, il y a fausse nouvelle, et, par conséquent, condamnation. On nous annonce qu'un homme a été écrasé rue Montmartre; or, en réalité, c'est rue de Richelieu qu'a eu lieu ce malheur. Dès lors, la fausse nouvelle existe et la poursuite est possible.

Mais, dira-t-on, c'est exagérer, c'est pousser les choses à l'extrême; on ne poursuit pas pour de pareilles erreurs. Nous ne savons pas si l'on poursuit; nous savons que l'on peut poursuivre. Nous savons que deux journaux ont été condamnés pour fausse nouvelle, il n'y a pas quinze jours, alors que leur bonne foi était reconnue, que la paix publique n'avait pas été et ne pouvait pas être troublée, et qu'il n'y avait point de partie plaignante.

Les gens qui accusent à tout propos la mauvaise foi ou la

légèreté des journalistes, ne savent guère comment se fait un journal.

Quand un délit de fausse nouvelle est déféré à la justice, on commence par ouvrir une enquête sur le fait incriminé. Un juge d'instruction lance des mandats de comparution, interroge des témoins, compare les témoignages; au bout d'une quinzaine de jours, ses idées sont arrêtées, il est fixé, il sait si le fait est vrai ou faux. Mais un journal, est-ce qu'il a à sa disposition tous ces moyens de contrôle? Est-ce qu'il dispose de la justice et de la police? Est-ce qu'il peut instituer des enquêtes, envoyer sur les lieux des commissions rogatoires? Est-ce qu'il peut entretenir des agents sur toute la surface du monde habitable? Est-ce qu'il peut répondre de tous les faits de tout genre que lui transmettent la presse ou le télégraphe? Un Tartare fantastique apporte, un an trop tôt, la nouvelle de la prise de Sébastopol et mystifie toute l'Europe. Fausse nouvelle. *Le Moniteur*, auquel pourtant les moyens d'information ne manquent pas, annonce l'arrestation et l'incarcération à Mazas de l'insaisissable Jud. Fausse nouvelle. Il y a deux jours, *le Pays* et *le Constitutionnel* annoncent la mise en liberté de MM. Mason et Slidell. Ce qui était vrai. Le lendemain, *le Moniteur* les dément. Fausse nouvelle, reconnue fausse vingt-quatre heures plus tard. Comment faire! fallait-il nommer une commission d'enquête et attendre quinze jours, pour bien établir ce que tout le monde allait savoir au bout de quelques heures?

On ne poursuivra pas *le Moniteur*, soit; mais alors pour-

quoi poursuivre les autres? Si *le Moniteur*, au lieu d'être le confident et l'organe du pouvoir, était son adversaire; s'il faisait de l'opposition, non pas même au principe du gouvernement, mais à tel ou tel acte de politique ministérielle; s'il s'était rendu désagréable par des allures indépendantes; s'il avait des ennemis puissants, par exemple des congrégations religieuses, autorisées ou non autorisées, des évêques ultramontains, des légitimistes et des orléanistes en possession de toutes les places, nous aurions assez mauvaise opinion de son affaire. Il n'est pas, au parquet, de substitut qui ne fût en état de prouver jusqu'à l'évidence que ce que *le Pays* a pu savoir, *le Moniteur*, à plus forte raison, a dû le savoir également, et qu'en démentant, le 8 au matin, une nouvelle donnée le 7 et reconnue vraie le 9, il avait la coupable intention de comprimer les cours et de se mettre en mesure de bénéficier de la hausse qui allait se produire. Il y aurait eu mauvaise foi, nouvelle de nature à troubler la paix publique, et notre très-honorable et très-immaculé confrère, M. Paul Dalloz, encourrait le maximum de la peine, savoir, un an de prison et mille francs d'amende.

Le sang-froid avec lequel nous agitons ces féroces hypothèses dit assez à notre honorable confrère combien nous sommes rassuré non-seulement sur son innocence, dont personne ne doute, mais sur les dispositions de la justice à son égard. Mais il n'en est pas moins vrai que, si nous étions à sa place, nous ferions en ce moment nos dispositions, avant même d'avoir reçu l'assignation, pour payer nos

mille francs d'amende et subir notre année de prison. O égalité !

Ce qu'il y a d'énorme dans les dispositions du décret du 17 février, relatives aux fausses nouvelles, c'est l'arbitraire sans limite qu'elles mettent entre les mains du pouvoir. Du moment, en effet, que la simple inexactitude constitue le délit, qu'il n'y faut ni mauvaise foi, ni mauvaise intention, ni effet nuisible subséquent, le seul fait qu'il y a poursuite rend la condamnation toujours certaine. En effet, comme il n'est pas de jour où chaque journal (à commencer par *le Moniteur*) ne publie une ou plusieurs nouvelles inexactes, il suffit d'en constater une et de poursuivre; la magistrature n'a plus qu'à appliquer la loi, c'est-à-dire à condamner.

Comme, d'ailleurs, neuf fois sur dix, c'est la politique qui préside aux poursuites, elle pourra user d'indulgence envers ses amis et se montrer rigoureuse envers ses adversaires; fermer les yeux sur les erreurs des premiers, les ouvrir sur celles des seconds, et comme enfin la loi, une fois l'erreur constatée, ne laisse pas de place à l'indulgence, et que toute erreur, quelle qu'elle soit, est un délit, on est assuré de la sorte d'obtenir autant de condamnations qu'on veut.

Nous le répétons, de pareilles dispositions sont excessives et par conséquent injustes. Personne n'est infaillible en ce monde. Les rois et les papes se trompent tous les jours et quelquefois lourdement. Pourquoi les journalistes, exposés plus que d'autres à l'erreur, parce qu'ils sont forcés de tra-

vailler vite, seraient-ils considérés comme coupables, s'ils ne sont infaillibles? Pourquoi faut-il qu'ils répondent, sur leur bourse et sur leur liberté, de toutes les erreurs du télégraphe, des correspondances et des traductions qu'on leur expédie toutes faites, qu'ils ne peuvent vérifier, et qu'ils doivent publier sur-le-champ, s'ils ne veulent être distancés par tous leurs confrères? Certes, il faut respecter les lois; mais la première condition pour qu'elles obtiennent le respect, c'est qu'elles soient respectables, c'est-à-dire justes; c'est qu'elles ne prescrivent pas l'impossible; c'est qu'elles n'ouvrent pas la porte à l'arbitraire, et qu'elles ne révoltent pas la conscience de l'honnête homme désintéressé.

Janvier 1862.

## IV

### LE TIMBRE

C'est un principe de notre droit public que tous les citoyens doivent contribuer aux charges communes, dans la proportion de leurs ressources et de leur fortune. Mais ce principe, non plus que celui qui établit que nul ne peut être distrait de ses juges naturels, n'est point fait pour les jour-

nalistes, qui, apparemment, ne sont pas considérés comme citoyens français.

Aucune industrie, aucune propriété n'est frappée par le fisc avec une dureté comparable à celle dont les journaux sont l'objet. L'article 6 du décret du 17 février 1852 fixe à six centimes par numéro le timbre des grands journaux de Paris. A ce droit de timbre, il faut ajouter le droit de poste qui, pour les numéros expédiés en province, est de quatre centimes. Le droit de poste, il est vrai, n'est pas un impôt, c'est le prix d'un service rendu. Seulement, il est permis de faire remarquer que ce service est payé fort cher, et que la poste française nous fait payer quatre centimes ce que la poste belge fait payer un centime seulement aux journaux de la Belgique.

Voilà donc, du fait de la poste et du timbre, trente-six francs par an versés au Trésor par chaque numéro du journal. Pour *l'Opinion nationale*, c'est 64 p. 100 du prix qu'elle reçoit de ses abonnés, lequel couvre à peine ses frais. Est-ce là un impôt ou une extorsion? une contribution proportionnelle à la française ou une avanie à la turque?

Comme il n'est guère possible de se faire illusion à cet égard, et que l'énormité de pareils résultats ne permet pas de croire à une erreur de la part du législateur, il faut bien admettre qu'il y a eu parti pris, système, volonté arrêtée de décourager la presse, de l'entraver, de lui imposer des charges qui lui rendissent la vie à peu près impossible. On a traité les journaux comme les économistes de l'école an-

glaise traitent le gouvernement, c'est-à-dire comme un mal nécessaire qu'il faut restreindre, comme un ulcère dont il faut limiter les ravages.

Un pareil projet était-il raisonnable? était-il l'expression vraie des besoins sociaux?

En le supposant raisonnable, le législateur a-t-il atteint le but qu'il se proposait?

Qu'un gouvernement prenne des précautions contre les abus possibles de la presse, encore une fois, nous l'admettons; mais arrêter par des impôts prohibitifs la diffusion des connaissances générales, la discussion des affaires publiques, les habitudes de lecture, rendre le journal inaccessible au grand nombre dans un pays où tous sont appelés à voter, c'est une anomalie, un contre-sens, une aberration manifeste.

Les gouvernements ont presque tous la faiblesse de redouter l'instruction populaire; ils créent volontiers des chaires de sanscrit et de chaldéen, mais ils tiennent peu à ce que tout le monde, en France, sache lire et écrire le français. Ils ont tort. Les gens qui savent lire et qui lisent sont peut-être moins commodes à gouverner, mais ils sont moins prompts à la révolte. Les hommes qui discutent ne se battent pas; ils votent. A mesure que l'instruction s'est répandue, nous avons vu nos révolutions devenir plus bénignes. Tout homme qui lit un journal acquiert, jour par jour, une somme d'idées, de connaissances, de sentiments, d'habitudes de raisonnement qui le soustrait à l'empire des

passions brutales et l'introduit dans la société des êtres pensants.

Il semble donc que, sauf la répression des excès, tout gouvernement éclairé, à plus forte raison tout gouvernement fondé sur le suffrage universel, devrait se montrer favorable à la diffusion des journaux; il ne devrait pas les écraser d'impôts qui, même au point de vue fiscal, ne sont pas soutenables, car il est prouvé par l'exemple de la réforme postale et par mille autres, que la réduction bien entendue des impôts ne diminue pas les recettes du Trésor. En réduisant leurs prix d'un tiers, les journaux doubleraient ou tripleraient le nombre de leurs abonnés; ils seraient plus répandus, l'abonné payerait moins, et le Trésor ne perdrait rien. Il est vrai que la sacro-sainte ignorance, cette dernière réserve des voltigeurs du passé, serait fortement entamée. Est-ce là ce que l'on craint?

Cette crainte exagérée des journaux, ces impôts excessifs dont on les a écrasés, avec le parti pris de leur nuire et de les entraver, ont eu un résultat mauvais, sans doute, mais qui n'est certainement pas celui que le gouvernement espérait. Au lieu de vivre de l'abonnement, les journaux ont été réduits à vivre de l'annonce. En valent-ils mieux? en sont-ils plus moraux, plus indépendants, plus étrangers aux considérations d'intérêt privé, plus exclusivement préoccupés de l'intérêt public? Il ne saurait convenir à un journaliste de faire sur ce point sa confession, encore moins celle de ses confrères; mais lorsque nos abonnés se plaignent que nous

les régalons de deux pages d'annonces, ils ne réfléchissent pas assez que ce n'est pas à nous, que c'est au gouvernement qu'ils devraient s'en prendre. Il est une foule de sujets que nous aimerions à aborder, de renseignements que nous pourrions leur fournir, de questions que nous pourrions traiter. Mais tout cela coûte, et l'annonce rapporte, et il n'y a que l'annonce qui puisse supporter le poids des six cent mille francs que nous versons chaque année dans la caisse du Trésor. Donc, nous nous sommes faits marchands d'annonces, nous abandonnons une page et demie ou deux pages sur quatre, aux magasins de nouveautés, aux pommades perfectionnées et aux vertus de la moutarde blanche. C'est à cette condition seulement que nous achetons la faculté d'entretenir nos concitoyens des vastes et intéressants problèmes religieux, moraux, politiques et économiques qui agitent aujourd'hui le monde.

Divisum imperium cum Jove Cæsar habet.

C'est le gouvernemet qui nous a fait cette douce condition. Comme il nous prend, à lui tout seul, plus d'argent que ne nous en coûtent tous nos collaborateurs, notre imprimeur et notre marchand de papier pris ensemble, il faut bien que nous nous fassions marchands, à notre tour, pour regagner, comme nous pouvons, les trente-six francs qu'il nous prend sur chaque numéro envoyé en province, les vingt et un francs dont il se contente pour chaque numéro distribué dans Paris.

Décréter d'une part le suffrage universel, en faire la base de tout notre édifice politique et le fondement d'un empire, de l'autre laisser l'instruction primaire dans un état tel que plus du tiers de la nation ne sait pas lire, puis grever les journaux de taxes qui les rendent inaccessibles pour le grand nombre, est-ce faire œuvre sérieuse? est-ce vouloir ce que l'on veut?

Les journaux sont pleins de défauts et d'imperfections, nul ne le sait mieux que nous; mais, tels qu'ils sont, il n'est pas de lecture plus attachante, et rien ne saurait les remplacer. C'est l'histoire, jour par jour, de toutes les révolutions, de toutes les guerres, de toutes les découvertes, de tout ce qui occupe, attache, instruit, enthousiasme ou attriste l'humanité.

Comment un gouvernement éclairé, poursuivi par l'esprit de ténèbres et qui n'a de salut que dans la lumière, peut-il se croire intéressé à faire ou à prolonger la nuit dans les intelligences populaires? Pourquoi craindrait-il la discussion? Pourquoi la frapperait-il d'un impôt prohitif? Pourquoi perpétuerait-il, au sein de la nation, l'existence de deux nations distinctes : l'une qui sait, qui lit, qui discute, qui raisonne; l'autre qui, retenue dans l'ignorance par l'incurie ou la fausse politique des gouvernements, n'a que des sensations, et qui, lorsqu'elle vient à trop souffrir, ne connaît d'autre remède à ses maux que de renverser le gouvernement dont on lui avait fait un fétiche, une idole, qu'elle remerciait de la bonne récolte, et qu'elle rend responsable de la mauvaise?

Vous avez aboli les droits prohibitifs sur les marchandises anglaises. Contre l'invasion de leurs tissus ou de leurs aciers, un droit de de 30 p. 100 vous suffit. Pourquoi frapper de 64 p. 100 l'introduction de la lumière politique dans des intelligences françaises? La connaissance de la vérité, qui relève et moralise les esprits, est-elle donc moins précieuse que l'acquisition des produits qui servent au bien-être du corps?

19 janvier 1862.

FIN.

# TABLE